CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

C R E D O C

PRATIQUES CONTRACTUELLES ET CONFLITS DU TRAVAIL

SOCIETE FRANÇAISE ET CONFLITS SOCIAUX

Sou1973-2474

1973

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
45, BOULEVARD DE LA GARE - 75634 PARIS CEDEX 13 TEL. : 707-97-59

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

R5 20 (3)

C R E D O C

Division Prospective Sociale

Août 1973

PRATIQUES CONTRACTUELLES ET CONFLITS DU TRAVAIL

S O C I E T E F R A N C A I S E
E T C O N F L I T S S O C I A U X

Recherche réalisée par V. SCARDIGLI

Ce rapport constitue une partie d'une recherche, entreprise à la demande du Groupe d'Analyse et de Synthèse du SESAME (DATAR), et portant sur les relations professionnelles en France.

Collaboration : J. DEBACHE

N° 4 209

PLAN DU RAPPORT

Pages

SYNTHESE — De I à IX

INTRODUCTION — 1

PREMIERE PARTIE : INDICATEURS SOCIAUX ET EVOLUTION DU SYSTEME FRANCAIS DE RELATIONS PROFESSIONNELLES — 2

Préambule : l'analyse quantitative des relations professionnelles — 3

1. Vers des indicateurs sociaux — 3
2. Politique contractuelle, accords et conflits — 4

Chapitre I : Négociations et accords — 7

1. Présentation — 7
2. Quelques remarques — 7
3. Conclusion — 12

Chapitre II : L'évolution des conflits : analyse globale — 14

1. Indicateurs de conflits retenus — 14
2. Recherche de tendances sur un demi-siècle : — 15
   Absence de tendance prédominante, en hausse ou en baisse ; changement dans la nature des conflits ; stabilité relative du nombre de conflits ; un "tapis de grève" ? Récapitulation des leçons de la période 1919-1970.
3. Analyse de la période de l'après-guerre : — 19
   Construction d'un indice et choix d'une période d'analyse ; absence de trend sur l'ensemble de la période, et importance des fluctuations ; tendance à la baisse de minima ; signification du maxima.
4. En guise de conclusion ; niveau des conflits et évolution de la société française : — 25
   Bilan méthodologique ; progrès de forces consensuelles ; refoulement ou déplacement des forces conflictuelles ; synthèse des apports des chapitre I et II.

Chapitre III : la conjoncture sociale, économique et politique — 31

Périodes 1950-1953 ; 1954-1962 ; 1963-1967 ; année 1968 ; 1969-1971 ; esquisse de conclusion.

Pages

DEUXIEME PARTIE : CONFLITS ET SOCIETE FRANCAISE 37

Chapitre IV : La croissance économique 39

1. L'enrichissement du pays 39
2. Les a-coups dans la croissance 40
3. Inflation, chômage et désépargne : 44
   Inflation, salaires et répartition des fruits de la croissance ; Chômage et désépargne.

Chapitre V : Les transformations du monde du travail 52

1. Evolution de la population active : 52
   Développement des charges portées par les actifs ; du salariat ; des "cols blancs" ; persistance ou développement des emplois peu qualifiés.
2. Evolution de l'appareil de production 56
3. Durée du travail 56
4. Implantation syndicale 61

Chapitre VI : Mode de vie et inégalités 64

1. Changement dans le système de valeurs : 65
   Malaise de notre civilisation du labeur, et développement des aspirations à l'hédonisme ; des exigences d'épanouissement de la personne ; du besoin de justice sociale. Une évolution possible de notre société jusqu'en 1985.
2. Affectation des ressources et modes de vie : 71
   Une part croissante des ressources des ménages est affectée à l'épargne ; certains "besoins premiers" sont en voie d'être satisfaits ; développement des "besoins" mals satisfaits ; la société française connait-elle un ou plusieurs "patterns" de modes de vie ?
3. Inégalités et justice sociale : 82
   La société française évolue-t-elle dans un sens égalitaire ou inégalitaire ? Y a-t-il réduction ou accroissement de l'éventail des ressources ? Y a-t-il un lien entre conflits et relèvement des bas salaires ? Quelle peut-être l'évolution des autres sources d'inagalités ?
4. Pour mémoire : les changements dans les équilibres régionaux 97
5. Synthèse des apports des chapitres IV, V, et VI : 99
   Fonctionnement consensuel ou conflictuel ? Evolution des enjeux.

Pages

TROISIEME PARTIE : VERS UNE ANALYSE SECTORIELLE DES CONFLITS 102

Chapitre VII : Le niveau des grèves selon les branches et les régions 104

1. Préambule méthodologique 104
2. Importance relative des grèves selon les secteurs 105
3. Evolution différentielle des grèves selon les secteurs 108
4. Comparaisons dans le temps et dans l'espace 113
5. Présentation des statistiques de conflit ventilées par régions 115

Chapitre VIII : L'influence des caractéristiques sectorielles sur le niveau de grèves 117

1. Influence des caractéristiques structurelles des branches : Concentration, production et productivité. 118
2. Salaires et horaires de travail 124
3. Caractéristiques de la population active 124
4. L'inflation syndicale : 128
   L'inflation syndicale dans les différentes branches économiques. Implantation et grèves : analyse par branche. Conclusion.
5. Conclusion du chapitre VIII 135

ANNEXES 137

Annexe I : Questionnaire du Ministère du Travail 138

Annexe II : Brève chronologie des faits politiques et sociaux en France, 1950 à 1971 139

Annexe III : Tableaux et graphiques cités dans le corps du rapport :

Tableaux numéros 1 à 12 144 à 153

Graphiques numéros 1 à 6 154 à 159

SYNTHESE

Rédigé dans le cadre d'un programme de recherches sur les pratiques contractuelles et les conflits sociaux, le présent rapport analyse le contexte économique et social dans lequel s'insèrent les négociations collectives et les conflits du travail. Se limitant aux statistiques disponibles dans le cas français, il étudie plus particulièrement les liens qui unissent les grèves à l'évolution des caractéristiques de la société française et du monde du travail depuis un quart de siècle.

Nous rassemblons ci-après les réflexions, encore provisoires, que nous inspirent les principaux apports de la présente analyse ; nos conclusions seront approfondies et remaniées dans le cadre du rapport de synthèse qui clôturera l'ensemble du programme de recherches.

* *

*

La grève est-elle une loi inexorable de nos rapports sociaux ?

A cette interrogation de départ, l'étude tend à apporter une réponse affirmative : on ne peut distinguer, de façon indiscutable, les signes avant-coureurs d'un consensus dans le fonctionnement de l'univers du travail, et plus largement de la société française.

Dans le cadre de l'univers du travail, cette leçon apparaît assez vite. Certes, il n'est pas possible d'obtenir une réponse irréfutable, en termes d'indicateurs chiffrés dont l'évolution suivrait une régularité statistique.
Les seuls instruments de mesure disponibles se révèlent en effet peu adéquats pour décrire l'évolution de la négociation collective et son institu-

tionnalisation, de même que les nouvelles formes de lutte ouvrière ; en outre, aucune information n'est publiée sur le secteur public, si important pour le climat social de notre pays ; enfin, les statistiques de conflit elles-mêmes mêlent dans un haut niveau de grève des motifs très divers de revendication, tandis qu'une même accalmie traduit une satisfaction proche d'un consensus, ou une peur préalable à une explosion (voir chapitre II).

En première analyse, se manifeste une certaine tendance au "calme social", apparue à plusieurs reprises depuis un demi-siècle, et plus précisément depuis la seconde guerre mondiale (graphique 3, p. 16 et graphique 6, p. 24). Les signatures de conventions collectives et d'avenants se développent, les minima des grèves dessinent une lente décroissance vers une sorte de "tapis de grèves" incompressible.

Mais la politique des conventions collectives "réussit" en se vidant peu à peu de ses ambitions de départ. Ce sont surtout les avenants sur des "fragments" de problèmes qui se développent ; et cette formule, moins contraignante à la fois pour le patronat et les syndicats, masque l'enlisement de la négociation à un niveau plus global et sur les problèmes plus importants(chapitre I). On peut d'autre part difficilement parler d'années de paix sociale en France, car le "plancher" de grèves reste cinq à dix fois plus élevé que le niveau moyen de nos voisins allemands, hollandais ou suédois (1). En outre, les deux périodes pendant lesquelles on a observé ces lentes décroissances ont été suivies des explosions de grèves de 1936 et 1968 : le mouvement des minima traduit donc autant un progrès des forces consensuelles, qu'un refoulement croissant des mécontentements, ou encore un déplacement des luttes vers d'autres domaines de la vie du pays.

---

(1) Ce niveau minimum est de l'ordre de 100 à 150 journées de travail perdues pour 1 000 salariés et par an.
Selon des comparaisons, malheureusement anciennes, effectuées par le B.I.T., le nombre moyen de journées perdues pour 1 000 travailleurs est le suivant (moyenne sur les cinq années 1963 à 1967) :

Pays-Bas	16	Royaume Uni	184
Suède	26	Japon	200
Allemagne Fédérale	34	France	347
Norvège	74	Canada	898
Danemark	104	Etats-Unis	934
Belgique	166	Italie	1 045

(Cité par "In place of strife", H.M.S.O., London, 1969).

Ces incertitudes nous ont conduit à interprêter les statistiques disponibles en les replaçant dans leur contexte "explicatif" : les transformations en cours dans l'univers du travail, et plus largement dans la société française tout entière.

Certains changements sont communs à toutes les sociétés industrielles occidentales en voie de "tertiarisation". Nous n'avons pu tester, à un niveau très général, l'hypothèse souvent avancée d'un lien entre notre système économique - capitalisme classique ou libéralisme dirigé, selon les époques - et le caractère conflictuel de nos relations professionnelles. On peut par contre observer, à un niveau d'analyse conjoncturel, que les forts taux de grève s'observent lorsque se développent certaines "nuisances sociales", et en particulier lorsque les travailleurs connaissent à la fois une faible croissance de l'épargne, un niveau de chômage élevé, et une forte érosion monétaire (graphique n° 10, p. 47). Les travailleurs semblent cependant bien s'accommoder d'une forte inflation, lorsqu'elle s'accompagne d'une forte croissance des salaires et d'un faible niveau de chômage : car dans ce contexte leur pouvoir d'achat réel s'accroît souvent plus vite qu'en période de croissance modérée des prix (graphique n° 9, p. 46). La même attitude semble s'observer à propos de la durée du travail : les heures supplémentaires sont une source de fatigue, mais aussi de ressources plus élevées. L'effet de l'expansion elle-même est moins net : au niveau de l'économie globale un indice élevé de conflits coïncide avec les a-coups dans l'expansion économique ; mais cette relation reçoit des explications contradictoires (graphique 8, p. 41). On observe d'autre part que les grèves sont très rares dans les branches économiques où les gains de productivité sont très faibles ; elles s'accroissent ensuite très vite quand ces gains deviennent moyens, pour plafonner ou décroître dans les branches dont la prospérité autorise le développement d'une politique sociale active (graphique 26, p.123).

A un niveau d'analyse plus structurel, les évolutions ne sont en effet pas unidirectionnelles.

Certains changements du monde industriel vont massivement dans le sens de la paix sociale. La propension à la grève est extrêmement faible dans le secteur tertiaire : or celui-ci se développe très vite, occupant dès à présent la moitié des actifs (voir Y.BARAQUIN, P.A.MERCIER : Etude du cas hypermarchés, C R E D O C, Août 73). Il en est de même pour les secteurs employant une forte proportion de cols blancs - cadres, mais aussi employés de bureau ou de commerce ; on soulignera en outre que la mensualisation rapproche les ouvriers qualifiés ou très anciens des cols blancs -. Il se confirme enfin que les femmes font très rarement grève ; cette observation a cependant moins de portée, dans la mesure où le développement de l'emploi féminin n'est pas aussi massif qu'on le dit souvent (graphiques n° 27 et 28, p.125 et 127).

Face à ces forces consensuelles, d'autres facteurs s'affirment tout aussi nettement dans un sens opposé. Ainsi le secteur de l'énergie représente la moitié du total des grèves enregistrées en vingt années : ce fait s'explique certes par l'accélération des changements, qui a posé de multiples problèmes sociaux dans

ce domaine ; mais il montre aussi que les travailleurs n'hésitent pas à se servir de l'arme que leur apporte leur activité-clé dans le fonctionnement des sociétés industrielles avancées. Le processus de concentration des unités de production conforte cette tendance : les grèves se développent très vite, dès que la taille des établissements dépasse le stade artisanal, pour atteindre un "niveau de routine" dans les branches comportant au moins une quarantaine de salariés par établissement. Cet exemple montre nettement que les grèves peuvent coïncider avec le développement et la contractualisation éventuelle de la négociation collective, puisque celle-ci exige un partenaire syndical actif.

La progression de l'économie s'accompagne aussi d'une déqualification au moins relative du travail, mais sans qu'il apparaisse aucun lien entre les grèves et le maintien ou le développement des emplois de manoeuvres et O.S.. On peut penser qu'ici deux évolutions s'annulent : les motifs de mécontentement s'accroissent (du fait que les conditions de travail et de vie des O.S. ne connaissent pas l'amélioration qui caractérise d'autres secteurs de la société environnante), mais la combativité des travailleurs non-qualifiés décroît (du fait que ces emplois sont de plus en plus occupés par des immigrés). Cette divergence ne saurait toutefois être considérée comme un élément durable de calme social.

Terminons ce premier tour d'horizon des changements dans la société industrielle en soulignant que la répartition des conflits au sein du monde du travail semble être une caractéristique structurelle constante dans les pays industriels occidentaux pour la majorité des branches d'activités. Ce pattern international se caractériserait par un niveau très élevé de conflits dans les charbonnages, les mines de fer et la sidérurgie ; relativement élevé dans le bâtiment et les matériaux de construction ; relativement bas dans le pétrole ; très bas dans les commerces.

D'autres conflits relèveraient d'un pattern spécifique à la société française : ainsi le niveau très bas observé dans les industries agricoles et alimentaires ; le niveau relativement élevé dans les transports, et de plus en plus nettement dans les industries mécaniques et électriques ainsi que la chimie (tableau n° 14, p. 55).

Cette spécificité s'explique par certaines caractéristiques propres à l'évolution de l'univers du travail français.

La toile de fond est, à n'en pas douter, constituée par l'histoire des luttes sociales en France depuis les débuts de l'ère industrielle. En particulier, depuis le début du siècle, le domaine des relations du travail a vu se développer une tradition de défiance réciproque entre patronat, syndicats et Etat : les avantages arrachés au patronat par les mouvements ouvriers sont perdus dès que change le rapport de force ; les accords signés par les confédérations syndicales sont aussitôt remis en cause par un débordement par la base ; à ces promesses non tenues s'ajoute le recours à la violence de préférence au dialogue : violence de certaines formes d'action ouvrières, violence des répressions sanglantes de certaines grèves (voir M. ABREU, note de travail, C R E D O C, Août 72).

Le retard pris par la modernisation de notre économie explique aussi le développement des problèmes sociaux dans les secteurs traditionnels soumis à une accélération des reconversions depuis une quinzaine d'années.

La centralisation bureaucratique très forte dans notre société contribue aussi, sans nul doute, à multiplier les occasions de conflits entre la base et les négociateurs ou décideurs éloignés des problèmes propres à une localité, un atelier, un groupe spécifique de travailleurs.

Enfin, intervient la spécificité de notre syndicalisme, auquel certains reprochent sa faiblesse et sa division, d'autres son recours facile à la grève. Ces deux jugements en apparence contradictoires se révèlent également vrais ; car un faible niveau de grève s'observe dans les branches où l'implantation syndicale est faible, ou divisée entre plusieurs confédérations ; il s'élève quand le syndicalisme - C.G.T., C.F.D.T. et dans un cas C.G.T.-F.O. - se développe (graphique 29, p.132) ; de même, à un niveau plus global, peut-on observer que les années de rapprochement entre les centrales C.G.T. et C.F.D.T. sont marquées par une recrudescence des grèves. Cette observation à elle seule indiquerait que nous allons vers une aggravation des conflits, puisque la tendance lourde à la concentration des établissements dans notre économie va de pair avec le renforcement du syndicalisme.

Dernier point qui fait douter des chances d'une paix sociale durable dans notre économie : les indices de développement des accords et d'abaissement du niveau de conflits, même s'ils étaient indiscutables, ne recouvriraient jamais qu'un compromis sur les moyens ; compromis susceptible à tout instant d'être remis en question, puisqu'il cache un désaccord profond entre les objectifs plus lointains poursuivis par les syndicats, le patronat et l'Etat, contrairement aux pays souvent cités en exemple d'une institutionnalisation de la négociation (voir A. JOBERT, Syndicats et patronat face à la politique contractuelle, C R E D O C, Juin 1973).

A ces facteurs d'incertitude liés au monde du travail s'ajoutent d'autres causes liées à la société globale. L'interpénétration croissante de ces deux univers se manifeste en particulier par une très forte sensibilité à l'évènement, à la vie politique intérieure du pays, à la conjoncture politique internationale : ce qui rend vain tout effort de prédiction des grèves. Déjà, les grandes secousses mondiales avaient eu leur traduction directe dans les très hauts niveaux de grève observés en 1919 - 1920, comme en 1946 - 1950. De même, une "solidarité dans les luttes de classe" a amené les syndicats de gauche à intervenir dans la guerre froide, la création de la C.E.C.A., l'abandon de la participation au pouvoir des partis de gauche, le vote d'une loi électorale défavorable au P.C.F., durant la période 1950 - 1953 ; elle réapparaît depuis 1968. A l'inverse une sorte de trêve sociale a marqué la recherche d'une solution au drame algérien (malgré certaines manifestations de masse), de même que la préparation de certaines élections présidentielles (voir chapitre III).

Plus largement, les passages des conflits entre l'univers travail et hors-travail semblent suivre un principe de "libre circulation de l'énergie" : le mécontentement éventuel des citoyens, des consommateurs, des habitants, peut tout aussi bien exploser dans le monde du travail, s'il n'est pas pris en charge par les mass-media, si les partis d'opposition ont peu de voix sur la scène politique, si le rôle du parlement s'affaiblit, s'il n'existe aucune instance de vie politique locale. Ces raisons nous ont amenés à rechercher les possibilités de consensus ou de conflits suscitées par l'évolution de la société française.

L'évolution récente, comme les tendances lourdes pour les années à venir, montrent à première vue un renforcement des forces jouant massivement dans le sens du "calme social". L'analyse confirme en effet la réalité de l'enrichissement du pays (voir chapitre IV). Cet enrichissement permet par exemple à l'Etat d'impulser des relèvements des bas salaires, qui semblent désamorcer une partie des conflits (voir graphique 21, p. 92) ; il se traduit surtout par l'accroissement des salaires et du patrimoine, qui favorise l'extension d'une mentalité de "classes moyennes" ; tandis que l'endettement de plus en plus fort des travailleurs les moins aisés les amène à accepter l'inflation sans réagir et même à souhaiter l'absence de toute grève qui les mettrait dans une situation économique difficile. De même, notre époque est marquée par la satisfaction des "besoins primaires" (alimentation, vêtement) et par la réduction des inégalités dans la consommation courante, tout au moins pour la plupart des groupes sociaux.

Enfin, la France n'est pas divisée en plusieurs langues, ethnies, religions, ou modèles de vie radicalement différents. Un processus certain d'homogénéisation des modes de vie est même en cours ; d'un corps social très hétérogène, constitué d'une juxtaposition de plusieurs modes différents, nous sommes peu à peu passés à une société urbaine et salariée où les clivages traditionnels ont moins de prégnance. Au total, la France est en marche vers l'embourgeoisement et un certaine homogénéisation économique et sociale : cette évolution induit la recherche du "calme social" et de la régularité dans la croissance, sinon une prise de distance à l'égard des formes de lutte traditionnelles des syndicats de gauche (voir chapitre VI, section 2).

Mais l'enrichissement du pays, s'il rend plus facile la résolution des conflits classiques du monde du travail, semble s'accompagner toutefois du développement d'autres possibilités de conflit.

Notre société parvient mal à satisfaire d'importants besoins classiques : que ce soit à cause d'une forte montée des prix ou d'une insuffisance qualitative de l'offre, ou par inadaptation au changement du reste de la société, il subsiste des problèmes concernant le logement et le cadre de vie, l'aménagement de son environnement, les transports individuels et collectifs, l'éducation avant l'entrée dans la vie professionnelle. Une seconde catégorie de revendications

peut concerner tous les " besoins" nouveaux : activités culturelles et de loisir, de communication et d'information ; sans oublier le vide laissé par la disparition de la vie communautaire, l'absence de participation locale et l'éloignement des pouvoirs dans une société de plus en plus centralisée (voir chapitre VI, section 2). Dans le cas de ces besoins, le mécontentement concerne autant l'absence de dispositif (économique, social ou politique) compétent pour traiter le problème, que la reproduction ou l'accroissement des inégalités sociales occasionnées par le développement d'une "société innovante".

En effet, les écarts entre groupes sociaux, loin de se réduire dans tous les domaines, s'accroissent précisément dans les domaines auxquels les Français accordent de plus en plus d'importance. Il se produit une dégradation relative des revenus, et vraisemblablement une marginalisation des modes de vie de "minorités sans voix" - mais non sans pouvoir de blocage et de révolte - minorités qui ne sont pas même protégées dans le cadre des négociations collectives, et par conséquent pas concernées par le développement éventuel d'une politique contractuelle ; minorités dont on ne connaît, au demeurant, pas même les conditions de vie ni les besoins réels (voir chapitre VI, section 3).

Plus largement les systèmes de valeurs changent dans notre pays. L'analyse montre la plausibilité d'un développement d'attitudes et conduites de révolte contre les injustices sociales, en même temps qu'un déplacement des points sur lesquels les inégalités sont perçues comme injustes. Cette évolution conduit à une nouvelle contradiction : l'opinion publique souhaitera un accroissement du budget social de la nation ; mais d'autre part elle se révoltera peut-être contre l'efficacité faible, voire l'échec des mesures prévues par cette politique sociale, notamment dans les domaines presque entièrement financés par la collectivité (santé, éducation, et dans une moindre mesure transports collectifs, habitat, loisirs et culture) (voir graphique 20, p. 90) ; enfin, il n'est pas certain que les actifs acceptent de continuer à voir s'accroître la charge qui est distraite de leurs revenus pour financer ce budget social (or l'on compte d'ores et déjà 1,5 personne inactive par actif).

Un autre sujet de conflit est constitué par les contradictions entre les impératifs de production et les aspirations croissantes à l'hédonisme, à la qualité de la vie, finalement à la "libération du travail" : contradiction dont on voit mal l'issue. L'enrichissement du pays, non seulement ne parvient pas toujours à contrebalancer la progression des nuisances liées à la croissance, mais déclanche même une insatisfaction nouvelle face à une société entraînée dans une spirale de consommation et d'inflation.

Autre caractéristique profonde de l'évolution de notre culture, l'aspiration à l'individualité, à l'épanouissement individuel sans contrainte collective, pose un problème à un gouvernement, quel qu'il soit - car cette aspiration n'est pas toujours facile à concilier avec la réduction des inégalités -. Il pourrait aussi en résulter la multiplication des conflits sporadiques déclanchés par tel atelier, telle catégorie professionnelle (voir chapitre VI, section 1).

Les modifications dans les équilibres régionaux engendrent une dernière source de conflit, mais non la moindre, du fait du dépeuplement et de la paupérisation relative du milieu rural, des difficultés d'adaptation des "émigrés de l'intérieur", et de reconversion des travailleurs ; des conflits entre régions inégalement développées ; de l'antagonisme entre les vocations industrielles et touristiques des régions côtières (voir chapitre VI, section 4).

Voilà donc, esquissées à grands traits, quelques-unes des tendances profondes qui, régissant l'évolution du contexte des grèves, nous ont guidés vers notre conclusion. L'univers du travail apparaît, à l'image de la société française tout entière, comme un monde écartelé entre la tentation apaisante d'un vaste consensus autour d'un "dessein social" unifiant parce qu'il vise surtout l'enrichissement des travailleurs "en place", et la prise de conscience passionnelle ou raisonnée d'oppositions d'intérêts entre des groupes dont les évolutions restent parallèles. Un prolongement des "tendances lourdes" en cours amènerait donc à pronostiquer, à travers de multiples changements dans les lieux et les enjeux des luttes sociales, une certaine permanence du modèle de relations professionnelles propre à la France, modèle fait d'une alternance de calme social relatif et d'explosions conflictuelles ; de compromis instables, et de crises qui ne parviennent pas davantage à faire l'unanimité des mécontents ; de tentatives de régulation et d'institutionnalisation, périodiquement remise en cause par des acteurs ou des problèmes écartés du champ d'application de ces politiques (voir par exemple A. JOBERT, Etude du cas S.N.C.F., C R E D O C, avril 1973).

Ainsi, la France, société dualiste, semble condamnée au conflit, tout au moins dans les rapports du travail.

Mais est-ce bien une lourde condamnation ?

L'analyse du contexte explicatif des grèves débouche en effet sur l'analyse de leurs conséquences économiques, sociales et politiques. La grève coûterait cher

au pays : tel est le principal argument avancé par les artisans de la paix sociale. La question appellerait une analyse approfondie du problème ; mais qu'on nous permette, en attendant, d'être sceptiques.

Les grèves entraînent la perte de moins de trois heures de travail par salarié et par an ; en outre, les travailleurs rattrapent souvent le retard de la production consécutif à une grève, comme cela s'est observé en 1968 : il est donc possible que le coût économique des conflits pour la nation soit minime, voire nul. Après tout, notre économie ne se porte pas plus mal que celle de pays dix ou vingt fois moins enclins à la grève, si l'on en croit les comparaisons de croissance de P.I.B. sur une longue période. Rappelons en outre que certains conflits dévoilent au grand jour les difficultés et retards de notre système productif, ce qui peut en accélérer la modernisation. Enfin, il n'est pas interdit de considérer la grève comme une soupape par où s'épanche le mécontentement ouvrier, voire même comme un mode d'intervention - par blocage - dans la gestion de l'entreprise. Les travailleurs ne disposent plus guère de ce moyen d'expression et d'action "spontanées" dans les pays où règne le calme du syndicalisme social-démocrate : il resterait à en analyser les substituts éventuels, qu'il s'agisse d'actions "sauvages", ou de freinage plus insidieux de la production sur une longue durée.

Le bilan économique et social des grèves pour les diverses catégories de notre population n'a jamais été dressé, et l'on ne peut hasarder des hypothèses nettes à ce sujet : si les grèves importantes sont généralement suivies de revalorisations importantes du pouvoir d'achat de nombreuses catégories de travailleurs, elles peuvent aussi déclancher une inflation qui lèse les intérêts des inactifs (notamment les retraités), ou des licenciements dans les entreprises en difficulté.

Mais en définitive, les grèves importent moins pour leur dimension économique ou sociale, que pour leur impact croissant sur l'opinion publique, sur la vie politique, voire sur le système social de notre pays (voir A. JOBERT, P.A. MERCIER, l'opinion publique face aux conflits du travail, C R E D O C, à paraître, septembre 1973).

D'un mécontentement ouvrier à une opposition parlementaire, d'une grève à un mouvement de rue, d'un refus des décisions patronales à une contestation du droit de la propriété privée, l'ordre social établi est insidieusement remis en cause. Le changement est en germe dans toute grève, comme dans tout mouvement social ; s'il est parfois synonyme de progrès, il fait courir des risques aux pouvoirs politiques et économiques en place, quels qu'ils soient. C'est sans doute ce qui, en définitive, explique la renaissance périodique d'une politique contractuelle, aussi bien que l'énergie avec laquelle d'autres forces dans notre pays s'opposent à l'instauration d'une paix sociale durable.

S O C I E T E F R A N C A I S E

E T C O N F L I T S S O C I A U X

INTRODUCTION

Ce rapport s'insère dans l'ensemble de nos travaux entrepris à la demande du Groupe d'Analyse et de Synthèse du SESAME (DATAR), sur la politique contractuelle et les conflits du travail.

Son propos est de présenter et d'analyser les informations chiffrées susceptibles de caractériser les relations du travail. Ce repérage apporte, à tout le moins, un cadre quantitatif à nos autres analyses, qui, se préoccupant d'établir des faits et de dégager des significations dans des domaines focalisés, se heurtent à l'absence de chiffres déjà disponibles, voire même à l'impossibilité de quantifier. Mais il permet aussi de faire progresser la recherche, en apportant les bases d'une réflexion prospective sur trois points :

- est-il possible, à partir de l'observation des seules régularités statistiques, de dire si la France évolue d'un modèle conflictuel à un modèle consensuel de relations professionnelles (si cette question se révèle avoir un sens) ?
- est-il possible de "mettre en situation" voire d'expliquer les statistiques globales, en faisant la part de facteurs conjoncturels, et celle d'une évolution structurelle de la société française ?
- enfin, est-il possible, à travers une analyse des statistiques sectorielles, de découvrir certains "facteurs" propres aux secteurs, aux entreprises ou bien aux travailleurs ?

La recherche a combiné plusieurs approches.

- Sur le premier point, l'analyse a comporté un inventaire des sources statistiques disponibles, ainsi que des études publiées périodiquement sur le sujet, en particulier par le Ministère du Travail ; elle a débouché sur la construction d'un indicateur de conflits.
- Cette série chronologique a donné lieu : d'abord à une analyse qualitative, par confrontation avec un repérage des principaux évènements de l'histoire politique, économique et sociale de notre pays ; puis à une analyse statistique, élémentaire, en relation avec l'évolution des grandeurs caractéristiques de nos structures économiques et sociales.
- La troisième partie a nécessité le rassemblement des statistiques de base la reconstitution de séries par secteur, et un traitement statistique simple des corrélations entre conflits et autres caractéristiques des secteurs.

PREMIERE PARTIE

Ière PARTIE

INDICATEURS SOCIAUX ET EVOLUTION DU SYSTEME FRANCAIS DE RELATIONS PROFESSIONNELLES

PREAMBULE : L'ANALYSE QUANTITATIVE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES.

1. Vers des indicateurs sociaux.

Il serait précieux de disposer d'"indicateurs sociaux" dans le monde du travail : si quelques chiffres pouvaient apporter une appréciation résumée et indiscutable de la situation, ils permettraient de faire progresser les sciences sociales dans ce domaine, en supprimant une partie des sources de désaccord entre chercheurs.

Pour notre problème plus particulier, quelques "indicateurs d'état" des relations professionnelles dans un pays (ou un secteur, une région, une entreprise) permettraient de savoir si la négociation collective se développe ou se trouve dans l'impasse, si elle se traduit ou non par des accords, s'il se produit une diminution ou une recrudescence des conflits, on pourrait même concevoir des indicateurs nous renseignant sur l'évolution respective des différents motifs de conflit, des divers niveaux et formes de négociation, etc...

On pourrait même rêver d'"indicateurs d'efficacité", qui pourraient permettre d'établir un "bilan des coûts et bénéfices" retirés par les différents acteurs sociaux, de telle ou telle tactique (dialogue, accord, grève...) adoptée dans le cadre des relations professionnelles.

Ce ne sont là que des souhaits, qui pourraient certes guider des programmes de recherches ultérieurs, mais qui sont pour le moment très éloignés des données disponibles. La suite de notre rapport montrera la difficulté d'obtenir un "indicateur d'état" indiscutable ; quant à la notion-même d'"indicateur d'efficacité", elle a un relent de rationalité technocratique qui effraie encore nombre d'acteurs sociaux.

Il va de soi que, même si de tels chiffres étaient aisément disponibles, ils n'épuiseraient pas tout le sujet. L'exemple de l'économie est là pour nous rappeler qu'en voulant à tout prix mesurer on laisse parfois échapper l'important : certains instruments très lourds (comptabilité nationale, enquêtes de l'I.N.S.E.E. sur les ménages) sont nés de la volonté de mesurer la production industrielle, le niveau de vie de la population, etc... ; mais se trouvent dans l'incapacité de rendre compte de certaines préoccupations

devenues plus importantes (aspirations relatives au mode de vie, à la "qualité de la vie" de travail et hors-travail, aux nuisances, aux injustices sociales, etc...) ; d'où l'idée de ces nouveaux instruments, les indicateurs sociaux, qu'on pourra également faire achopper en leur demandant plus qu'ils ne peuvent dire.

Aussi bien l'objectif de la présente étude n'est-il pas d'enfermer la réalité du monde du travail dans un carcan de chiffres, se substituant à l'analyse sociologique au lieu de l'alimenter : nous cherchons simplement à disposer de quelques résumés commodes, de repères simples dans le temps ou l'espace social français.(1)

2. Politique contractuelle, accords et conflits.

La progression de notre travail nous a amenés à constater que nous étions loin de pouvoir atteindre cet objectif.

21. Limites pratiques.

Sur le plan pratique, les données de base sont en effet très insuffisantes.

En ce qui concerne la politique contractuelle - au sens que nous avons adopté par ailleurs -, les faits eux-mêmes ne se prêtent pas encore à l'établissement d'une série : ces pratiques sont nées depuis trop peu de temps ; une trentaine d'accords seulement ont été signés de 1969 jusqu'au printemps 1973 dans le secteur public et nationalisé, et seuls quelques accords relèvent de la même définition dans le secteur privé.

Dans un sens plus large, l'évolution de la négociation collective peut être décrite par le nombre de signatures de conventions collectives ; ce sera le premier ensemble d'indicateurs que nous allons analyser, pour en découvrir aussitôt les limites.

L'évolution des conflits, enfin, est décrite par plusieurs statistiques, toutes tirées d'un questionnaire rédigé par le chef d'établissement en grève, à la demande du préfet, qui transmet le document au Ministère du Travail.

a. Ce document, présenté en Annexe I, nous apporte d'abord des informations quantitatives sur le secteur, la durée du conflit, le nombre de travailleurs touchés par le conflit, le nombre de grévistes. Ce sont essentiellement ces informations que nous utiliserons dans la suite de notre analyse.

   Soulignons cependant la gravité des biais introduits, par les termes du questionnaire (qui laissent une assez large marge d'appréciation au chef d'établissement), et surtout par la procédure de recueil de l'information. Pour une part difficile à connaître, les variations que nous croirons constater seront dues au fait que les entreprises ont tendance à sur-estimer les

---

(1) C'est dans cet esprit que nous avons proposé l'indice de grèves parmi les indicateurs du monde du travail, dans notre recherche "Modes de Vie 1985" (CREDOC, 1973).

grèves dans certains secteurs (par exemple pour inquiéter les travailleurs, pour obtenir des subventions ou aides publiques), à les sous-estimer dans d'autres (par exemples pour éviter une intervention de l'Etat, ou pour ne pas reconnaître le fait syndical, ou pour éviter d'inquiéter des actionnaires...) ; de même, la surcharge des services préfectoraux peut expliquer certaines statistiques en baisse en période électorale ; enfin, l'établissement de ces statistiques peut être facilité ou entravé par l'échiquier politique local.

Ajoutons enfin deux difficultés pratiques non négligeables :

- certaines années n'ont donné lieu qu'à des évaluations très approximatives : 1936 (et dans une moindre mesure, 1937 et 1938), 1968.
- au début les données étaient annuelles , (pour obtenir des données comparables, nous avons regroupé les données trimestrielles des années récentes) : cela interdit toute analyse causale fine, au niveau des modalités de déclenchement et de propagation d'une grève.

b. Le questionnaire permet en principe de connaître "l'origine ou motif principal de conflit", et même de dire si "le conflit s'est terminé pour les salariés par une réussite, un échec, ou une transaction".

Ces appréciations qualitatives, malgré leur importance, ne nous paraissent pas utilisables : seule une enquête directe auprès des travailleurs en grève éviterait, en partie, les biais évoqués plus haut - la Grande Bretagne, par exemple, peut effectuer une analyse de l'évolution des motifs de grèves, grâce à une procédure d'enquête directe auprès des intéressés - (1).

c. Enfin, ces statistiques de grèves ne sont disponibles que pour le secteur privé et semi-public : le secteur public évite très pudiquement de publier toute statistique de grève, ce qui rend impossible la recherche d'un "indicateur social du monde du travail" susceptible de caractériser la société française.

Au terme de cette recherche des sources disponibles, nous ne conservons donc que deux ensembles d'indicateurs : conventions collectives, et surtout grèves - au sein desquelles nous pratiquerons ultérieurement un choix supplémentaire.

22. Limites théoriques.

Le développement de négociations et d'accords ne signifiera pas nécessairement celui des pratiques contractuelles (au sens retenu). Plus largement, nous rappellerons ici l'objection fondamentale déjà développée par ailleurs : il n'existe aucun rapport simple entre négociation, accord, et conflit.

Prenons le cas des statistiques de conflits - puisque la suite de notre analyse portera essentiellement sur elles -. Toutes les éventualités suivantes sont théoriquement possibles :

---

(1) Travaux en cours à la London School of Economics (Labor. du Prof.B.C. ROBERTS).

La naissance d'un conflit (C) peut signifier :

- soit l'absence de négociations permettant aux travailleurs d'exprimer leur demande ($\bar{N}$),et donc absence d'accord ($\bar{A}$) ;
- soit l'établissement de négociations, mais qui n'aboutissent pas à un accord (N,$\bar{A}$) ;
- soit l'existence de négociations, et d'un accord (N,A) : la grève étant sauvage (au sens de non contrôlée par les syndicats) ou portant sur un enjeu non négocié ; ou encore la grève servant de pression avant renouvellement de l'accord.

Quant à l'absence de conflit, ($\bar{C}$) elle peut signifier :

- soit l'absence de négociation ($\bar{N}$,$\bar{A}$) ; ou bien parce que les travailleurs ne sont pas mécontents ("paix sociale") ou au contraire parce que leur mécontentement n'arrive pas à s'exprimer (situation qui peut exploser de façon imprévisible) ;
- soit des négociations qui ont échoué (N,$\bar{A}$), les travailleurs ne s'estimant pas en position de force pour entamer une grève ;
- soit des négociations suivies d'un accord satisfaisant (N,A).

En somme on observe les trois mêmes possibilités : ($\bar{N}$,$\bar{A}$), (N,$\bar{A}$), (N,A), pour C comme pour $\bar{C}$. On objectera certes que ces six figures ne sont sans doute pas équiprobables : mais nous n'avons aucune information sur la fréquence d'apparition de chacune d'elles.

En somme, accords et conflits peuvent très bien se développer simultanément, tout au moins au niveau d'une entreprise (ou d'un secteur, ou d'une localité) et pendant quelques années. Mais, sur une longue période ou au niveau de l'ensemble de l'appareil de production, il se produit cependant un effet cumulatif indéniable, ce qui fait qu'il existera une certaine corrélation inverse entre accords et conflits : une accumulation des procédures de dialogue et surtout d'accords (parmi lesquels les pratiques contractuelles) sur une longue période ne peut pas signifier autre chose qu'un rapprochement des positions des différents acteurs sociaux, ou une satisfaction d'un grand nombre de revendications, donc moins de conflits ; à l'inverse, on voit mal comment une aggravation des conflits pourrait se prolonger durablement sans porter atteinte au système de négociations et d'accords. Ces faits aboutissent à privilégier deux possibilités : (N,A,$\bar{C}$) et ($\bar{N}$,$\bar{A}$,C).

En définitive, il apparaît donc que les statistiques de conflit sont utilisables, mais avec une grande prudence, pour décrire de façon approchée l'environnement (des relations professionnelles) favorable ou défavorable au développement des pratiques contractuelles. Nous ne devons pas demander à ces données de remplacer des statistiques inexistantes pour nous apporter une réponse sans ambiguité à la question posée au départ de la recherche ; une analyse qualitative de la signification des conflits ou accords à une époque donnée sera nécessaire pour étudier, à travers les statistiques de conflit, le problème de savoir si nous évoluons ou non vers une forme moins conflictuelle de relations du travail.

CHAPITRE I

NEGOCIATIONS ET ACCORDS

1. Présentation.

Dans l'état actuel des statistiques, il se révèle difficile de trouver un indicateur d'accords utilisable dans notre cadre de préoccupations ; les contrats relevant de la politique contractuelle sont trop peu nombreux et trop récents pour donner lieu à une analyse statistique même élémentaire ; quant aux formes d'accord existant depuis plus longtemps, elles sont si diverses quant au nombre de travailleurs impliqués, quant à la durée, quant au sujet, quant aux parties signataires, etc... qu'une totalisation n'aurait aucun sens.

La forme d'accord la plus homogène est sans doute celle des conventions collectives, remaniée par la loi du 12 Février 1950. Les statistiques réunies par le Ministère du Travail (1) ont été regroupés dans les graphiques présentés ci-après (Graphiques 1 et 2).

On notera d'abord que le nombre de conventions collectives nationales signé chaque année est très faible (il varie entre 4 et 30), et celui des conventions à des niveaux moins qualifiés est à peine plus élevé.

Dans ces conditions, l'interprétation de leur courbe d'évolution est très délicate. En outre, il faut considérer qu'au bout d'un certain délai le mécanisme des avenants tend à prendre la relève d'une convention devenue, en fait, périmée : ce serait donc le total conventions + avenants qu'il faudrait considérer ; mais dans ce total le poids relatif des avenants est très fort, comme le révèle le graphique 1.

2. Quelques remarques.

1) La forme générale des courbes, et en particulier des courbes "avenants" et "conventions + avenants", présente une ressemblance frappante avec celle de la diffusion d'un produit nouveau : phase initiale de tâtonnements, accélération brutale, puis inflexion de la courbe sigmoïde, et plateau de saturation. La croissance générale des courbes du graphique 1 signifie donc simplement un succès de l'application de la loi du 11 Février 1950, mais elle ne permet pas à elle seule de conclure à un développement de la négociation collective en France depuis un quart de siècle.

---

(1) Sources : Revue Française des Affaires Sociales et ADAM, REYNAUD, VERDIER, Ed. Ouvrières, Paris 1972.

Graphique 1

DIFFUSION DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET AVENANTS
A TOUS LES NIVEAUX

Nombre annuel de conventions signées (semi-log).

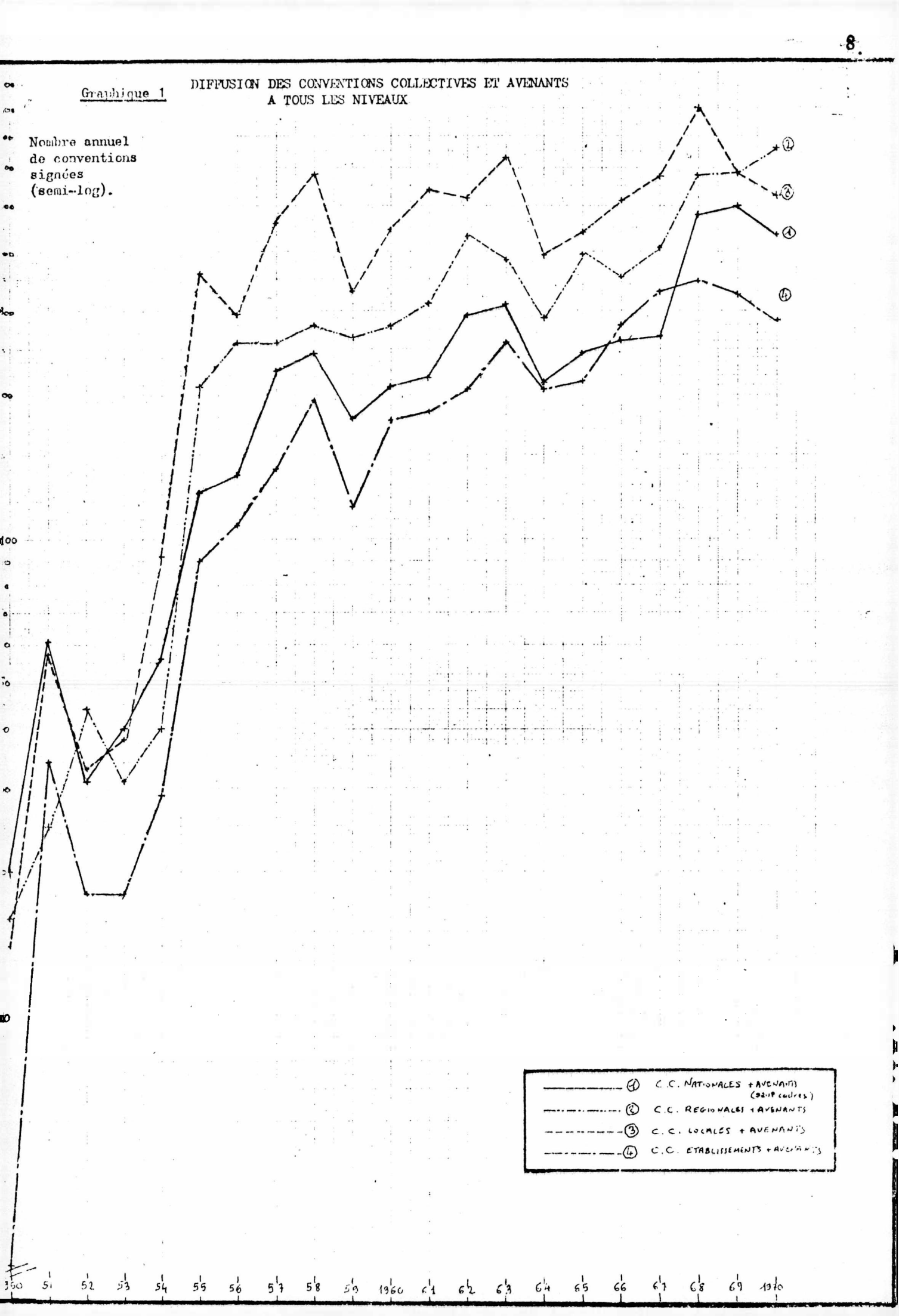

Graphique 2

DIFFUSION DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET AVENANTS

A DEUX NIVEAUX (détail)

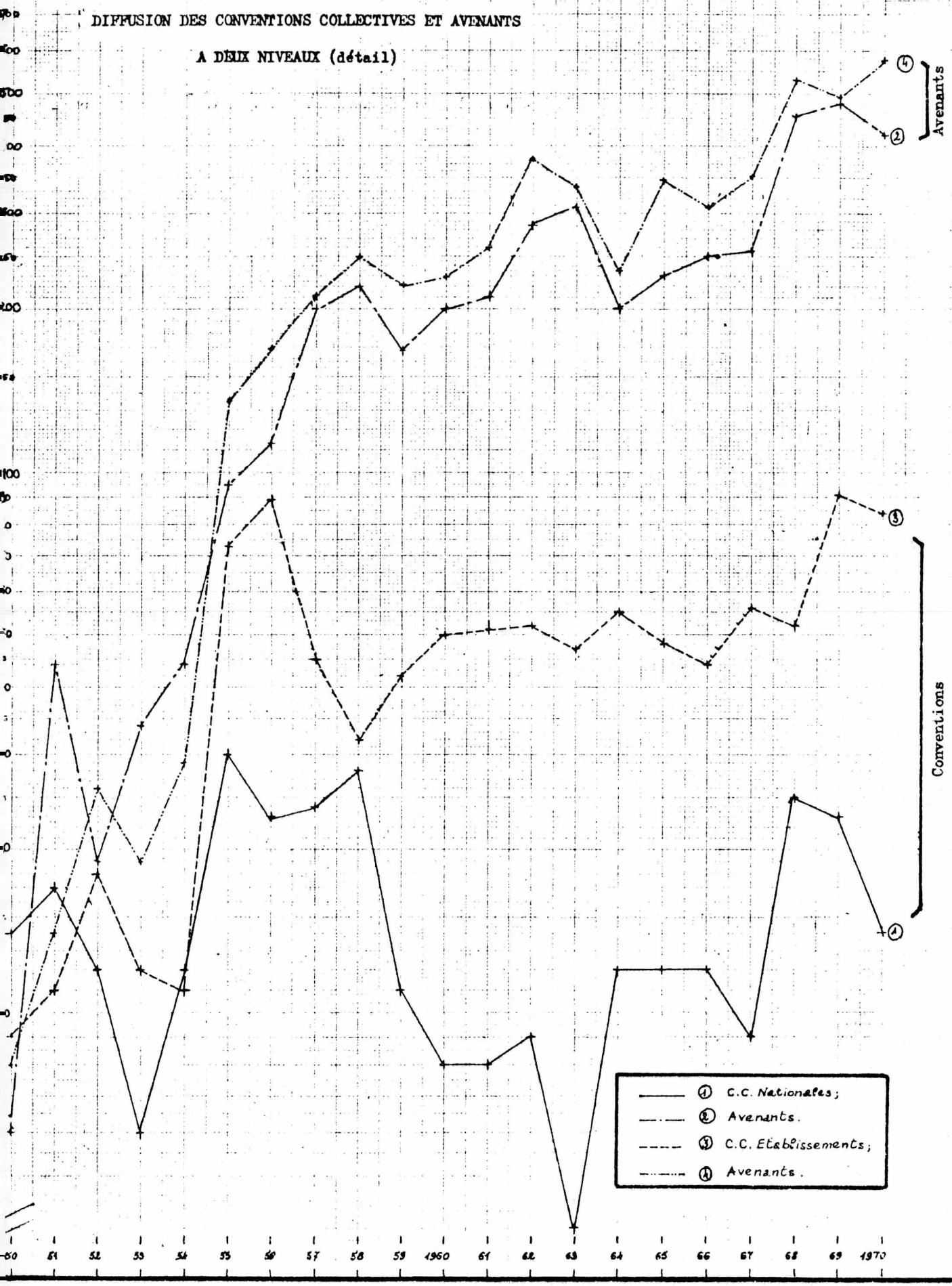

2) L'analyse du détail des statistiques de signatures nous amène, au contraire, à des conclusions très réservées sur ce point.

Si l'on considère toujours l'ensemble de la période 1950-1970, on constate en effet une évolution nettement divergente des statistiques de conventions proprement dites, et des statistiques d'avenants.

- le trend général des conventions nationales reste stationnaire. Ce qui s'explique par le fait que le nombre d'accords possible dans ce domaine est nécessairement assez limité ; mais aussi que la négociation collective à ce niveau s'est installée dans une certaine routine ; cet assoupissement lui-même traduit le fait que les salaires et conditions de travail garantis par les conventions sont souvent très en retrait par rapport à ceux effectivement pratiqués ;
- le trend des conventions signées à ce niveau plus bas, et notamment au niveau des établissements, est faiblement ascendant ; ce qui traduit une tendance timide à la décentralisation des négociations, conformément à l'intention de la loi de 1950 ;
- le trend des avenants est fortement ascendant, quel que soit le niveau considéré : cela traduit la souplesse de cette formule, qui permet de trouver rapidement un accord sur un point sans remettre en cause l'ensemble d'une convention ; mais cela traduit peut-être aussi la parcellarisation des revendications et/ou des négociations.

3) En ce qui concerne plus particulièrement les conventions proprement dites, le graphique 2 nous amène à penser qu'au-delà des phénomènes conjoncturels, on assiste à une désaffection assez nette à l'égard de ces pratiques dès 1956 et surtout à partir des années 1959.

Il est tentant de voir dans ces chiffres les symptômes d'un échec au moins relatif de cet essai d'institutionnaliser les relations professionnelles sous la forme d'accords, signés par le patronat et les syndicats, et portant sur un large champ de préoccupations.

4) Il apparaît un lien assez net entre le développement ou le ralentissement de cette forme de relations professionnelles, et l'évolution de la stratégie des acteurs sociaux, et notamment de l'Etat.

Comme nous le soulignons dans le rapport sur la "stratégie des Acteurs Sociaux", la période 1958-1968 a vu le triomphe d'une conception de l'Etat réglant directement les problèmes des travailleurs et par conséquent court-circuitant aussi bien le patronat (lois sociales qui lui sont imposées) que les syndicats (dont la représentativité n'est guère reconnue).

A des conceptions différentes du rôle de l'Etat, correspondent au contraire une activation (avant 1958) ou une réactivation (à partir de 1968) des formes de négociations sanctionnées par des conventions collectives.

5) Est-il possible d'utiliser ces statistiques pour étudier les relations entre accords et conflits ?

- On observera d'abord que sur l'ensemble de la sous-période 1950-1967, le lent développement de ces pratiques s'accompagne d'une lente décroissance des conflits (mesurés par le nombre de journées de travail perdues pour fait de grève, pour 1 000 salariés). Mais cette corrélation ne signifie pas nécessairement une relation de causalité entre conventions + avenants et conflits.
- Si l'on analyse l'évolution année par année, les choses sont moins nettes. Par exemple, très peu de conventions nationales ont été signées en 1953 et 1963 années marquées par d'importants conflits (grève du secteur public en 1953, grève des charbonnages en 1963) ; mais l'année 1968 voit à la fois les importants conflits du printemps et la renaissance de la négociation collective. Les explications sont à chaque fois différentes : dans les deux premiers cas, les difficultés rencontrées par les confédérations syndicales dans le secteur public ou les charbonnages les ont incitées à se défier de toute formule d'accord susceptible de leur lier les mains dans d'autres domaines ; tandis qu'après 1968, tous les acteurs sociaux se sont mis d'accord pour estimer que le grippage du système des négociations collectives depuis dix ans avait contribué à provoquer une accumulation d'insatisfactions.

L'évolution plus récente nous amène à être encore plus prudents : certains indices permettent de penser qu'il y a incontestablement une corrélation inverse entre conflits et accords sur certains thèmes ; mais que les systèmes de négociation en place, et notamment celui des conventions collectives et avenants de 1950 - comme, peut-être, celui de la politique contractuelle de 1969 - ne pouvaient pas permettre l'expression et la résolution de problèmes d'une autre nature : malgré le regain de faveur des conventions et accords depuis 1968, il est clair que de nouvelles insatisfactions sont en train de s'accumuler et explosent périodiquement, démontrant l'absence de corrélation entre accords de conception classique (seuls observés par la statistique disponible) et conflits portant sur ces thèmes nouveaux (pouvoir, qualité de la vie de travail, environnement urbain...).

* *

*

3. Conclusion.

Au terme de cette brève analyse, on peut conclure que les seules statistiques disponibles en matière d'accords syndicats-patronat présentent de nombreuses limites : elles sont à la fois très spécifiques (puisque rendant compte, pour une grande partie, de la simple application progressive d'une loi) et très hétérogènes(puisque regroupant des accords de portée et de durée très diverses); elles ne peuvent donc constituer un indice satisfaisant de l'évolution des pratiques contractuelles dans notre pays.

Ces réserves faites, les statistiques consultées nous amènent à faire les hypothèses suivantes.

1) Il n'est peut-être pas légitime de poser une unique question du type "Y a-t-il tendance à la contractualisation des rapports sociaux en France". Les statistiques donnent plutôt le sentiment d'une évolution marquée simultanément par une volonté de contractualisation (dans certains cas) et de non-contractualisation dans d'autres cas.

   Dans la période 1950-70, le développement des avenants (et dans une moindre mesure des conventions à un niveau décentralisé) traduit en effet une tendance certaine et durable à l'accroissement des accords (et donc des négociations), à des niveaux décentralisés, (sans doute à l'initiative des représentants du personnel),et surtout sur des "fragments" de problèmes de salaire et conditions de travail. Mais, simultanément, se produit une sorte d'enlisement de la négociation collective conçue à un niveau plus global (conventions par opposition aux avenants, accords nationaux).

   Il y a donc en quelque sorte à la fois abandon d'un système peu à peu vidé de son ambition de départ, et développement d'un système beaucoup plus satisfaisant en apparence parce que moins contraignant à la fois pour le patronat et pour les syndicats, mais qui laisse totalement en dehors de son champ d'action certaines catégories de problèmes.

   Ce processus n'est-il pas une anticipation de ce qui va se passer à partir de 1969 en matière de politique contractuelle ?

2) Les statistiques de conventions et avenants incitent donc à une grande prudence en ce qui concerne les relations qui existent entre les pratiques d'accords et la "paix sociale" : aucune loi incontestable ne peut être fournie sur ce point.

   En attendant l'apport des analyses effectuées ci-après, on peut dire que tout se passe comme s'il coexistait, simultanément :

   - une tendance à l'institutionnalisation de certains problèmes qui, après avoir donné lieu à des violents affrontements, paraissent à présent pouvoir être régulés donc réglés,
   - et une tendance à de nouveaux conflits.

On peut penser que le monde industriel évolue en se structurant, à l'instar des organismes vivants dont le développement exige l'ossification ; alors qu'une contractualisation généralisée signifierait la sclérose progressive du système, les acteurs sociaux - et en tout cas les travailleurs et syndicats - peuvent rechercher une ossature de relations professionnelles permettant à la fois de régler les problèmes dits classiques, et de s'appuyer sur elle pour lancer sans entrave des actions nouvelles.

3) Une autre leçon peut être tirée, nous semble-t-il, en ce qui concerne le peu d'efficacité des mesures réglementaires de toute sorte pour réguler le système des relations professionnelles ; l'exemple du déclin de la pratique des conventions collectives entre 1958 et 1967, à cause de l'Etat, montre bien que l'esprit - et notamment les intentions des acteurs qui impulsent une innovation - compte beaucoup plus que la lettre de la loi ou de tout dispositif institutionnel.

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DES CONFLITS : ANALYSE GLOBALE

"Le système français de relations professionnelles évolue-t-il d'un modèle conflictuel à un modèle plus consensuel" ? A cette question posée au départ de notre recherche, on peut tout d'abord rechercher une réponse simple, mécaniciste, fondée sur la recherche de "trends" dans l'évolution des conflits - trends qui pourraient être prolongés pour permettre des prévisions -.

1. INDICATEURS EE CONFLITS RETENUS.

La notion de conflit étant très imprécise, nous limitons notre analyse aux conflits "ouverts" entre la direction d'une entreprise et un groupe de travailleurs ou leur totalité.(1)

Ces conflits peuvent prendre des formes différentes de celle de la grève classique : de la part des travailleurs, campagne auprès de l'opinion publique, et manifestations sur la voie publique, grève du zèle, séquestrations, pressions financières (menace de suppression des crédits accordés par la banque syndicale, en Allemagne Fédérale) ; de la part des employeurs, lock-out,etc...

Nous devrons cependant nous contenter d'étudier l'évolution quantitative des conflits à partir des seules statistiques disponibles : celles des grèves. Le questionnaire du Ministère du Travail parle d'ailleurs de conflits dans le sens de grèves ; la grève étant définie comme une cessation collective d'activité due à une décision des salariés.

Cette cessation d'activité comporte plusieurs composantes : Robert GOETZ-GIREY, qui a pratiqué une remarquable analyse statistique des grèves (2), en distingue cinq :

a. la fréquence, c'est-à-dire le nombre de grèves par an ;

b. l'extension, c'est-à-dire le nombre de personnes atteintes ;

c. l'intensité, c'est-à-dire le nombre de journées de travail perdues pour fait de grève ;

---

(1) Nous éliminons par conséquent les conflits collectifs "couverts", très difficiles à délimiter (antagonismes d'intérêts, relations tendues entre la base et l'encadrement, etc...), et l'ensemble des conflits individuels.

(2) Le mouvement des grèves en France. Ed.SIREY, Paris, 1965, 220 p.

d. l'ampleur : nombre de personnes par grève (rapport b/a) ;

e. la durée : nombre de journées perdues par personne (rapport c/b).

Ces différents indices apportent des informations nettement distinctes ; dans la suite du travail, nous utiliserons le plus fréquemment l'indice C, parce qu'il se révèlera le plus pertinent dans l'optique de notre analyse ; nous l'appuyons parfois par l'analyse de l'indice a.

2. RECHERCHE DE TENDANCES SUR UN DEMI-SIECLE

Les salariés "observables" du point de vue des grèves (salariés du secteur privé, à l'exception de l'agriculture et de certains services) n'étaient encore qu'une faible minorité des travailleurs, au lendemain de la première guerre mondiale, alors qu'au début des années 1970 ils représentaient presque les 2/3 de la population active (Graphique I en Annexe III). Mais, faute de chiffres précis sur l'entre-deux-guerres, nous ne pouvons pas relativiser les deux indices sur l'ensemble de la période 1919-1971 en tenant compte de la croissance très rapide du nombre de travailleurs susceptibles de faire grève.

Le graphique 3 présente l'évolution de deux indices : nombre de grèves, et nombre de journées perdues, depuis la première guerre mondiale, évolution qui appelle les observations suivantes :

21. Absence de tendance prédominante, en hausse ou en baisse.

- Le demi-siècle considéré ne permet d'observer aucune régularité sur une période aussi longue, du fait des "pointes", ruptures introduites par les conflits de 1936 et 1968, comme par les troubles consécutifs aux guerres (1919-1921, et 1946-1948).
- Le graphique est, au contraire, un résumé saisissant de l'histoire sociale française, toute faite d'alternances : alternance de longues périodes de calme apparent, et d'explosions brutales ; d'assoupissement (ou de détérioration) de la négociation collective, et de réactivation soudaine des conflits et accords.

22. Changement dans la nature des conflits.

- D'autre part, la superposition des deux tracés montre une transformation assez nette de la nature des conflits, transformation déjà observée par plusieurs auteurs et notamment par GOETZ-GIREY : alors que le tracé "nombre de grèves" était toujours inférieur à celui du "nombre de journées" de 1919 à 1950, la situation s'est renversée depuis. L'analyse pratiquée par GOETZ-GIREY sur les trois autres indices (pour la seule période 1919-1962) montre que ces changements s'accompagnent d'une très forte élévation du nombre de grévistes. En d'autres termes, les conflits ont tendance à être plus globaux, mais d'une durée beaucoup plus courte.

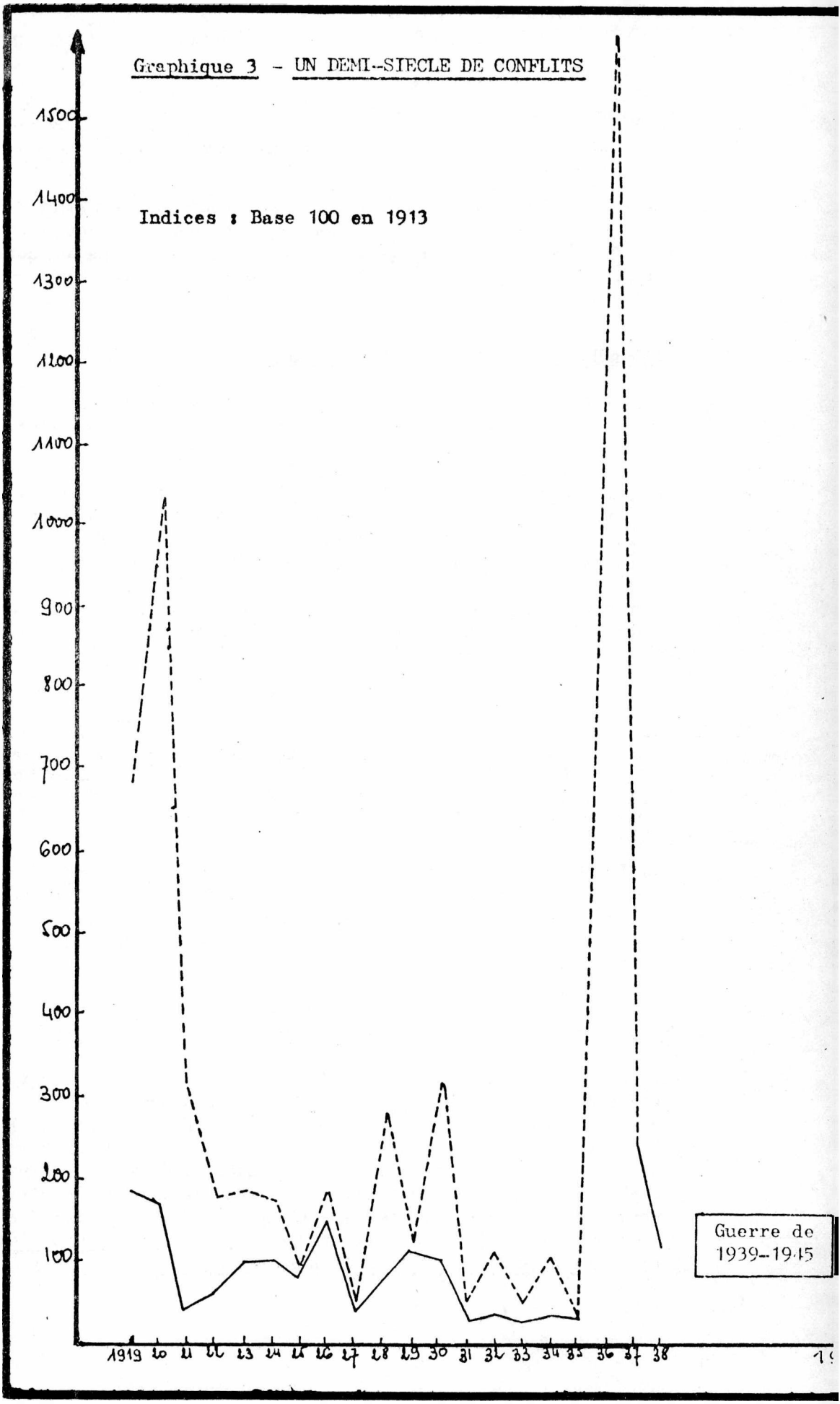
Graphique 3 - UN DEMI-SIECLE DE CONFLITS
Indices : Base 100 en 1913
1500
1400
1300
1200
1100
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
1919 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38
Guerre de 1939-1945

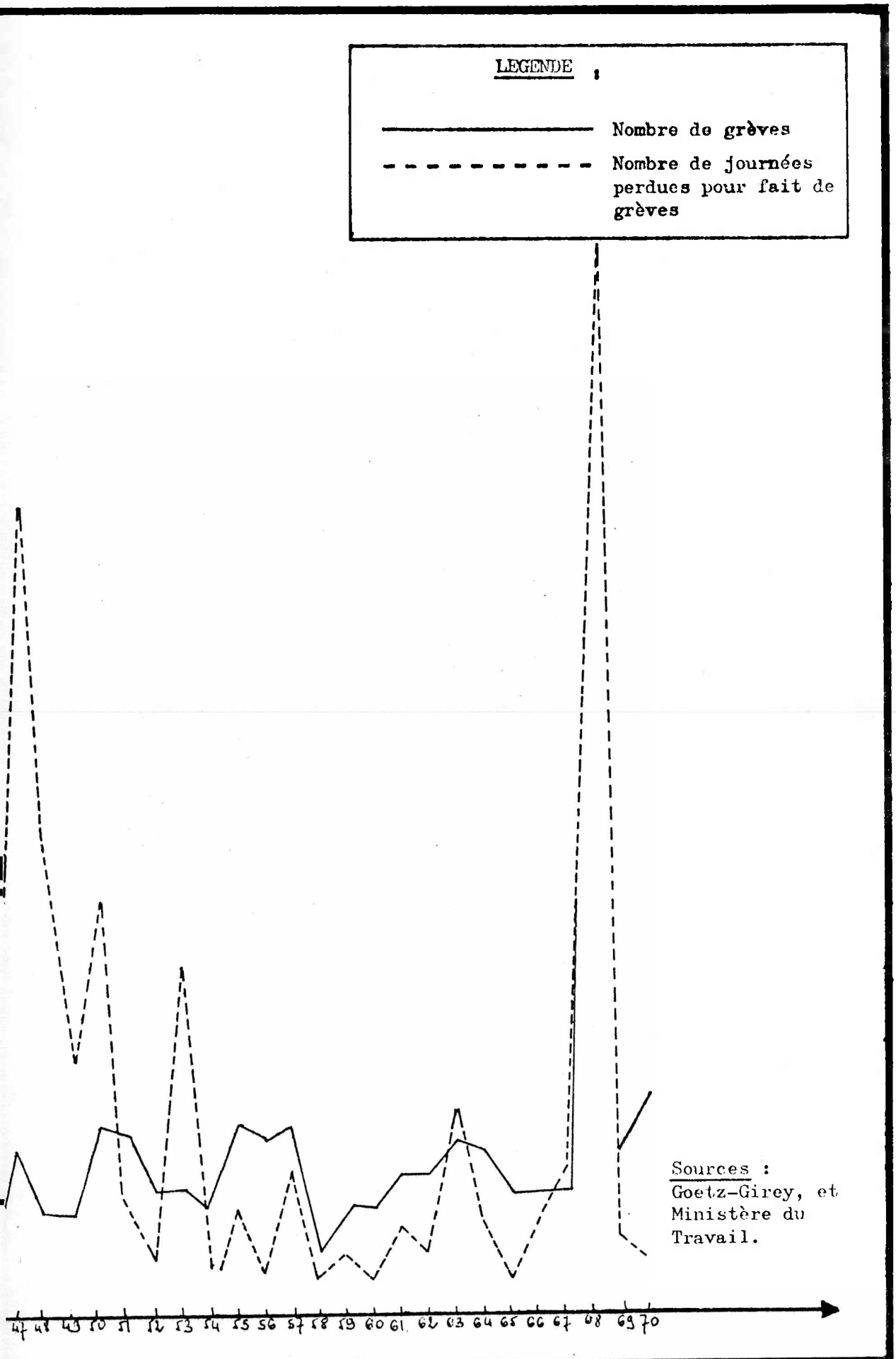

Sources : Goetz-Girey, et Ministère du Travail.

23. Stabilité relative du nombre de conflits.

Même si l'on "met entre parenthèse" les pointes de 1936 et 1968, l'indice du nombre de conflits ne peut être résumé par aucun trend général ; il tend en effet à décroître de 1919 à 1935, tandis qu'après la seconde guerre il reste à peu près stationnaire. Si l'on tient compte du fait que le nombre de salariés s'est fortement accru d'une période à l'autre, on peut conclure que le nombre relatif de conflits reste, très globalement, à peu près stationnaire ; mais la signification de cette observation est limitée.

24. Un "tapis de grèves" ?

L'indice du nombre de journées perdues est fait d'une succession de deux mouvements comportant chacun une lente descente vers une asymptote, suivie d'une remontée brutale. Ce qui appelle trois importantes remarques.

- Il semble exister une asymptote, un niveau minimal de conflits et de grèves, dans notre société.

  Les interprétations de ce minimum peuvent, bien entendu, diverger : L'existence d'un tel minimum traduit, à tout le moins, l'impossibilité d'encadrer, de réguler entièrement les relations professionnelles sans rapport de forces : l'univers du travail restant en permanence agité par un mouvement brownien de grèves.

  Il peut aussi signifier que le système économique libéral, pour fonctionner, a besoin d'un "tapis de grèves" qui n'est pas sans rappeler le concept du "tapis de chômeurs" nécessaire à l'expansion, dans certaines théories libérales. Dans les deux cas, ce minimum montre les limites du rêve de la "paix sociale".

- Le nombre de journées perdues se révèle constituer un assez bon indice de l'état global des relations professionnelles. Il a en effet un bon pouvoir descriptif, puisqu'il permet de suivre à la fois l'histoire des grèves, et de la négociation collective dans sa lente dégradation suivie de sa réactivation, en 1936 comme en 1968. Il a en outre un pouvoir explicatif puisqu'il montre, dans les deux périodes, qu'une diminution des conflits (et, parallèlement, des négociations) entraîne une accumulation d'insatisfactions, qui finissent par exploser ; mais il ne permet pas d'effectuer une prévision de la date précise d'explosion, étant donné la grande importance des facteurs déclenchants d'ordre conjoncturel.

- Enfin, on peut être tenté d'isoler les "pointes" dues en partie à des facteurs exogènes (contexte de l'après-guerre, en 1919-1921, et en 1946-1948 ; tensions de politique intérieure, en 1936 et 1968), et de relativiser l'indice par rapport au nombre, très fortement croissant, de salariés susceptibles de faire grève. On observerait alors que la tendance générale est à la décroissance, ou en d'autres termes que le monde industriel évolue vers un modèle consensuel.

  Mais l'écrêtement des "pointes" est-il légitime ? A notre avis, rien n'y autorise. Les isoler, consisterait à introduire dans les faits à analyser la régularité que l'on veut à tout prix y découvrir.

La distinction de facteurs exogènes est elle-même sujette à caution : empruntée au vocabulaire de l'économie, elle nous paraît mal adaptée au champ de la sociologie du travail et de la sociologie politique, pour lesquelles les évènements du monde du travail et de la société globale sont indissolublement liés.

25. Récapitulation des leçons de la période 1919-1970.

Cette analyse de la période 1919-1970 vient de tenter une approche mécaniciste, cherchant au niveau de seuls chiffres de conflits, des régularités statistiques susceptibles de permettre l'élaboration d'un modèle prévisionnel.

Il apparaît qu'une telle approche parvient à rendre compte, dans une certaine mesure, de l'évolution passée de la négociation collective et des conflits du travail, de leur changement qualitatif progressif. Elle apporte des arguments à la conception d'un "niveau minimum de grèves". Elle possède même un certain pouvoir prédictif montrant la répétitivité du cycle assoupissement de la négociation collective - accumulation d'insatisfactions - explosions - réactivation de la négociation - assoupissement...

Mais elle n'a pas à proprement parler de pouvoir prévisionnel, puisqu'on ne peut prétendre préciser ni le niveau de conflits dans les années à venir, ni la date d'éventuelles explosions.

En définitive cette approche très globale ne permet pas de répondre à la question initiale, puisqu'on aboutit à deux possibilités d'interprétation antinomiques : ou bien il y a, depuis un demi-siècle, une évolution vers un modèle consensuel (société de moins en moins conflictuelle), entrecoupée de crises d'origine exogène ; ou bien les graphiques signifient au contraire l'impossibilité d'une évolution consensuelle de notre société, tout progrès apparent vers le consensus s'accompagnant d'un accroissement de tensions qui finit par provoquer un "retour de manivelle".

Les observations que nous avons faites vont plutôt dans le sens de cette seconde hypothèse ; mais il nous reste à présent à rechercher une réponse moins discutable au niveau d'une analyse plus détaillée de l'évolution des conflits.

3. ANALYSE DE LA PERIODE DE L'APRES GUERRE.

Nous allons à présent approfondir la période de l'après-guerre, et plus particulièrement les deux dernières décennies.

31. Construction d'un indice et choix d'une période d'analyse.

Nous avons retenu, comme principal indicateur du niveau de conflits, le nombre de journées de travail perdues du fait des grèves.

- C'est la seule série cohérente et ininterrompue que l'on peut trouver dans les statistiques de l'I.N.S.E.E. et celles du Ministère des Affaires Sociales, pour la période 1950-1971.
- Parmi les indicateurs de conflits, le nombre de journées perdues nous a paru : particulièrement pertinent par rapport au nombre des conflits, qui ne distingue pas les petites grèves courtes des grèves "dures" et longues ; plus pertinent également que le nombre des travailleurs touchés par les grèves, qui ne rend compte ni du nombre, ni de la durée des conflits.

  L'évolution du nombre de journées perdues du fait des grèves rend non seulement compte des tendances conflictuelles dans le monde du travail, mais aussi de l'accroissement des "grévistes potentiels" c'est-à-dire du nombre de salariés.

  Notre objectif étant de mesurer le premier de ces facteurs, il a été nécessaire de rapporter le nombre des journées perdues au nombre des salariés chaque année, afin d'éliminer le mouvement dû à l'accroissement des salariés.

  Nous avons donc calculé un indicateur qui est le rapport du nombre de journées perdues sur le nombre de salariés, rapport que nous avons multiplié par 1 000 pour obtenir finalement l'"indice relatif de grèves" : nombre de journées de travail perdues pour fait de grève, pour 1 000 salariés, par année.

La construction de cet indice a posé deux problèmes :

- des statistiques sur les effectifs des salariés n'existent pas pour l'année 1953 : il nous a donc été nécessaire de les interpoler à partir des statistiques de 1952 et de 1954 : le chiffre calculé pour 1953 n'est donc qu'une approximation ; mais on peut considérer que la distorsion ainsi introduite n'a pratiquement pas de répercussion sur l'indice relatif de grèves ;
- pour 1968, nous ne disposons d'aucun nombre précis sur le nombre de journées et grèves. Nous avons donc dû nous contenter d'une approximation relativement grossière de l'I.N.S.E.E. qui estime à 150 millions le nombre de journées perdues du fait des grèves en 1968.

En ce qui concerne le choix de la période d'observation, nous avons choisi d'analyser plus particulièrement l'évolution depuis 1950, de façon à éliminer la période de l'immédiate après-guerre, où le niveau très élevé de conflits relevait d'explications très complexes et dont la spécificité était de peu d'intérêt pour notre recherche de tendances profondes.

32. Absence de trend sur l'ensemble de la période, et importance des fluctuations.

Nous retrouvons dans le graphique 4 la difficulté déjà rencontrée plus haut : l'année 1968 constitue la pierre d'achoppement de toute recherche de tendance générale ; selon qu'on en fait abstraction ou pas, on peut parler de tendance vers une société consensuelle, ou au contraire d'absence de toute tendance significative.

Efforçons-nous de tourner la difficulté, en observant le mouvement des minima et des maxima sur l'ensemble de la période 1950-1971. Le graphique 5 appelle les observations suivantes.

De 1950 à 1971, le nombre annuel des journées perdues du fait des grèves a varié entre 80 et 12 000, ce qui signifie qu'il peut être 150 fois plus élevé d'une année sur l'autre.

Cette possibilité de fluctuations considérables suffit à résumer la vanité de tout effort pour prévoir de façon précise le nombre de grèves.

Graphique 4 - DEUX DECENNIES DE CONFLITS

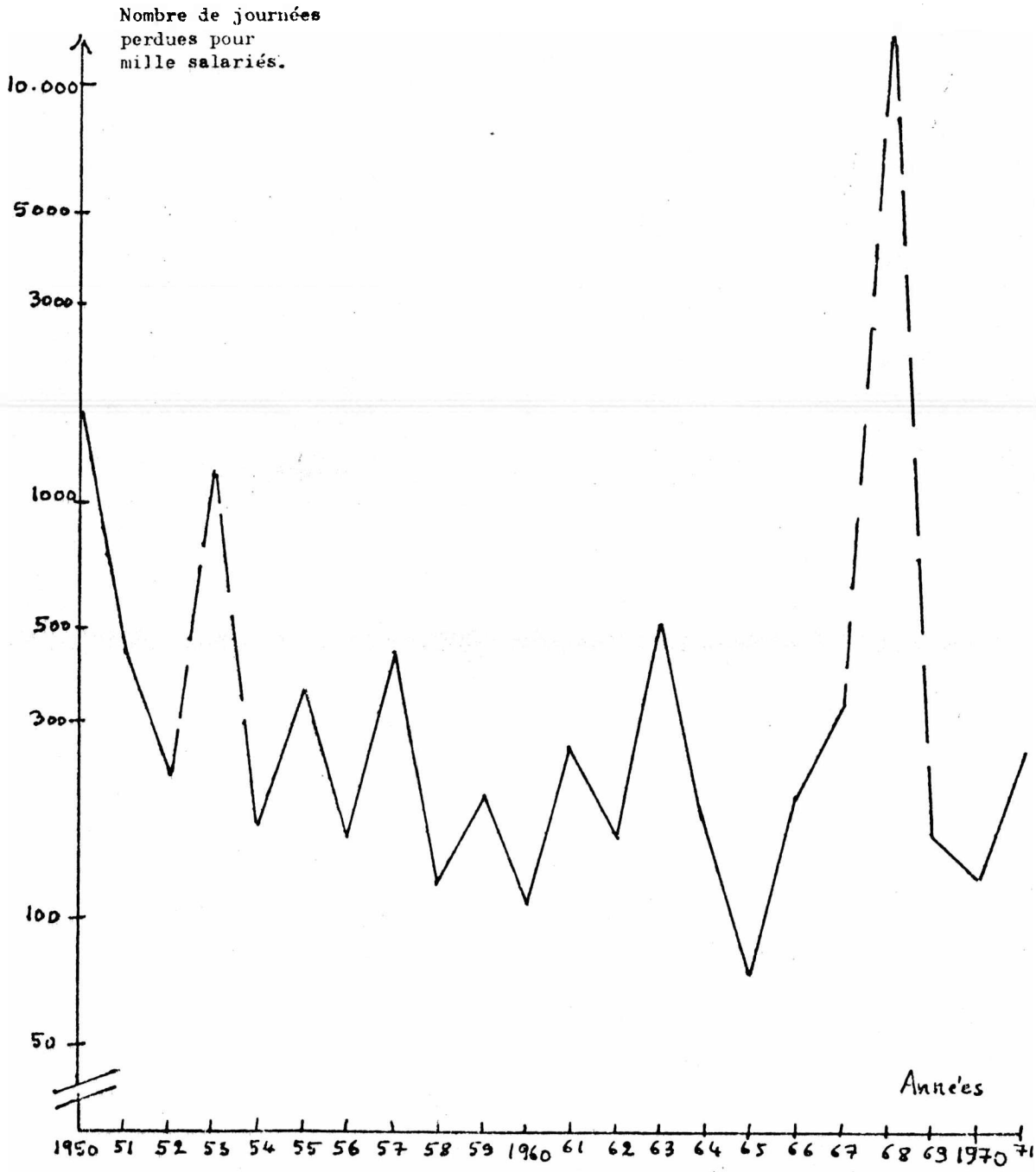

Graphique 5 - MINIMA ET MAXIMA DES CONFLITS

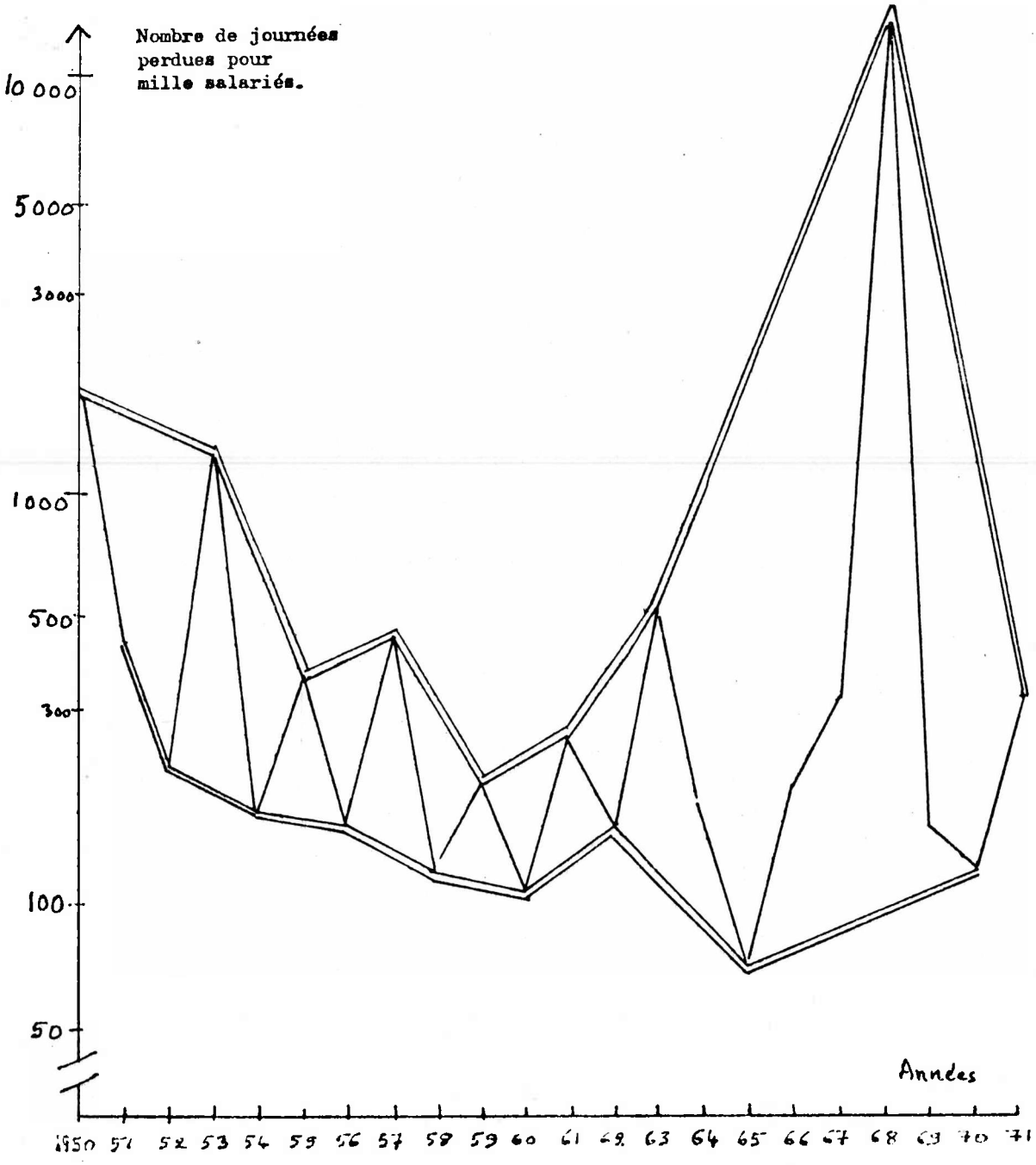

33. Tendance à la baisse des minima.

A défaut d'un trend unique, cherchons à présent à voir si l'évolution des conflits peut être décrite par les deux branches de la fourchette des minima et des maxima annuels.

Durant cette période, le nombre annuel de journées perdues a comporté les minima et maxima suivants :

Maxima		Minima	
1950	1 620	1952	215
1953	1 186	1954	170
1955	357	1956	158
1957	442	1958	122
1959	199	1960	110
1961	262	1962	169
1963	525	1965	80
1968	12 000	1970	132
1971	323		

Si la tendance générale en ce qui concerne les maxima n'apparaît pas nettement, en revanche le mouvement des minima est nettement descendant, malgré l'exception de 1962.

Nous avons esquissé, dans le graphique 6 ci-après, ce mouvement, en nous gardant de tout calcul faussement précis. On peut simplement essayer de préciser cette notion de "tapis de grèves" déjà évoquée.

Le nombre des journées perdues pendant les années de "calme social" tend à s'établir autour de 100 à 150 journées pour 1 000 salariés, soit 0,10 à 0,15 journées annuellement perdues pour un salarié.

Graphique 6 - LE MOUVEMENT DES MINIMA

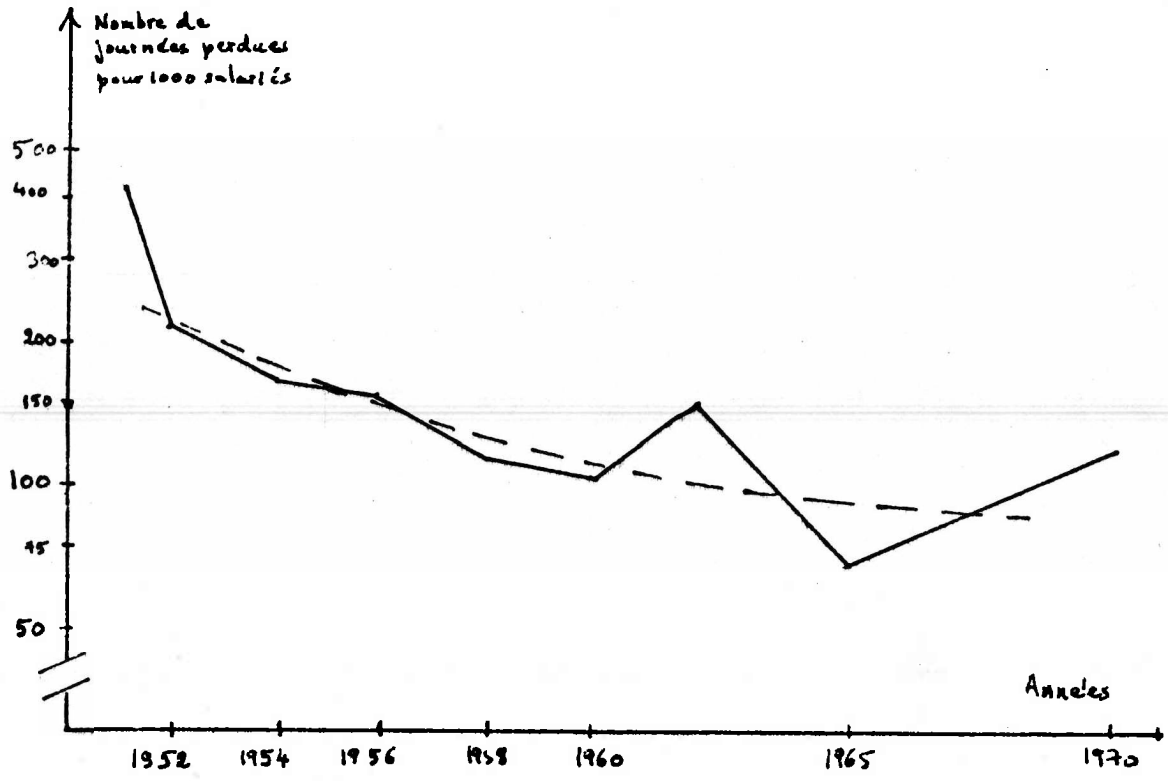

34. Signification des maxima.

Nous nous trouvons donc en présence de minima prévisibles (au moins sur une large période), et de maxima non prévisibles. Quels sont les rapports qui unissent ces deux composantes de l'histoire récente des conflits du travail ?

Une première voie d'interprétation consisterait à imiter physiologistes et biochimistes, qui, dans les enregistrements de contractions musculaires ou de dépolarisations cellulaires, distinguent soigneusement les courbes régulières (c'est-à-dire suivant des lois) des artefacs attribués aux conditions d'expérimentation. Mais, dans notre cas, rien ne permet de considérer les pointes de 1936 ou 1968 comme des artefacs exogènes, distincts du phénomène à étudier - nous l'avons déjà souligné au chapitre précédent -.

Une autre interprétation pourrait consister à combiner les deux faits, en voyant dans les maxima des symptômes de malaise passager d'une société, dont l'état normal serait décrit par la courbe des minima. Selon cette vision iréniste des choses, la société française parviendrait progressivement à un consensus, malgré des accidents de parcours.

Cette interprétation ne nous paraît pas plus fondée que la précédente ; en l'absence de raisons valables pour privilégier l'une ou l'autre courbe, nous pensons devoir accorder le même poids aux périodes de calme relatif et aux explosions : chacune doit être considérée comme la manifestation de forces profondes de notre société.

Nous sommes, dès lors, conduits à un système explicatif dans lequel ces deux courbes renvoient à des domaines différents de l'évolution du pays.

A titre d'hypothèse, c'est ce cadre explicatif provisoire que nous retiendrons pour conclure ce chapitre d'analyse globale de l'évolution des conflits sur une longue période.

4. EN GUISE DE CONCLUSION : NIVEAU DES CONFLITS ET EVOLUTION DE LA SOCIETE FRANCAISE.

41. Bilan méthodologique.

a. Les statistiques disponibles, et notamment l'indicateur social que nous avons proposé de considérer, apportent un précieux résumé de l'état du monde du travail.

b. Mais ce résumé reste d'ordre descriptif, et son pouvoir explicatif est faible. En particulier, cette approche quantitative n'est pas en mesure d'apporter une réponse indiscutable à la question de savoir si nous évoluons vers un monde du travail plus consensuel ou plus conflictuel.

Ce problème, pour être résolu, appelle donc une "mise en situation" des statistiques de conflit : ce mode d'interprétation se réfère à un ensemble de caractéristiques contextuelles, dont le poids relatif reste

en définitive déterminé par l'appréciation personnelle du chercheur. Notre interprétation se fonde sur les éléments suivants.

42. Progrès de forces consensuelles.

Qu'elle soit superficielle ou profonde, la tendance au développement d'un certain "calme social" est incontestable, depuis la seconde guerre, et plus largement depuis la première guerre mondiale. Elle est attestée aussi bien par la courbe des minima de grèves, que par les signataires de conventions collectives (Voir le Chapitre Accords et Conflits) et par le développement certes inégal des pratiques contractuelles.

a. Elle marque un progrès dans l'"encadrement" des conflits ; un consensus, ou au minimum un accord de fait, d'une large fraction de la population et des autres acteurs sociaux, sur les moyens de régulation des rapports de travail.
L'analyse (effectuée par ailleurs) des positions des acteurs du monde du travail montre en effet une certaine convergence de préoccupations sur ce point. Le gouvernement (et à son instar le secteur public et nationalisé) impulse périodiquement les incitations à l'institutionnalisation de la négociation et à l'intégration des travailleurs (conventions collectives, participation, etc). Les confédérations ouvrières recherchent certains types de négociation et acceptent certains accords, pour parvenir à une reconnaissance du fait syndical ou de leur pouvoir comme pour préserver les avantages acquis dans la lutte. Le patronat recherche la limitation de risques de perte de production ou du pouvoir, une minorité recherchant même le dialogue ou la concertation, à l'image des jeunes patrons d'Entreprise et Progrès, ou à l'exemple des modèles de gestion des relations professionnelles (pays nord-européens et nord-américains).

b. Cette convergence est facilitée, ou suscitée, par une évolution beaucoup plus profonde de l'ensemble de notre société : un double processus d'homogénéisation et d'embourgeoisement semble en cours, du moins du point de vue des critères classiques, de différenciation économique et sociale (car on ne saurait généraliser cette affirmation à l'ensemble des domaines de la vie sociale).

D'un corps social très hétérogène, constitué d'une juxtaposition de plusieurs mondes différents, nous sommes peu à peu passés à une société où les clivages traditionnels ont moins de prégnance : ruraux, paysans, petits artisans, petits entrepreneurs individuels ont fondu numériquement, et presque toutes les catégories sociales se sont fondues géographiquement et socialement dans le "melting-pot" des grandes villes, des mass-media, des assurances sociales pour tous, de l'éducation primaire et secondaire à peu près uniforme jusqu'à 16 ans, etc...
La plupart des Français sont désormais salariés : ce fait résume ce processus d'homogénéisation.

Qui plus est, cette homogénéisation au moins apparente se fait autour d'une moyenne qui est constituée par un modèle de vie "petit-bourgeois", les classes modestes adoptant les comportements qui caractérisaient

la bourgeoisie, une à deux décennies auparavant (1).

Ce phénomène est favorisé par l'enrichissement du pays : le niveau de vie a doublé pendant la période considérée ; les aspects favorables de cette progression économique constituent une nette incitation à la "paix sociale", pour une fraction sans doute croissante de travailleurs qui craignent de voir leurs acquis matériels remis en cause par des grèves susceptibles d'enrayer la croissance.

Homogénéisation et embourgeoisement d'une fraction importante de la population : ce changement profond va inévitablement dans le sens d'un consensus, et les centrales syndicales elles-mêmes en tiennent compte, qui apprécient les risques d'impopularité d'une grève dans l'opinion publique avant d'en décider le lancement, le soutien ou l'arrêt.

43. Refoulement ou déplacement des forces conflictuelles.

Ces "progrès" apparents vers une société, ou tout au moins un monde du travail, contractuelle, ne doivent pas faire sous-estimer les facteurs qui semblent se développer dans un sens contraire.

a. Au sein-même du monde du travail, le ralliement au moins partiel des syndicats ouvriers aux pratiques de négociations et d'accords ne doit pas faire illusion. Certes, la multiplication des signatures de conventions collectives, d'accords, de contrats, même très limités dans le temps et la portée, peut finir par créer de facto une situation de calme social ; mais cette situation reste éminement instable. Dans notre analyse de l'évolution des positions des acteurs sociaux face à la politique contractuelle, nous avons montré la profondeur du malentendu : chacun signe parce qu'il y croit y trouver un avantage au moins momentané ; mais les oppositions restent aussi vives au niveau de l'idéologie, des finalités assignées à ce consensus sur "l'encadrement" des conflits.

b. Il se produit une accumulation de mécontentements au niveau de "minorités sans voix", dont la dégradation au moins relative des conditions de travail et de vie contraste avec les progrès qu'ils permettent de faire à l'économie française : immigrés, travailleurs non qualifiés des secteurs en déclin ou dispersés (services, tourisme, distribution...), chômeurs, femmes, travailleurs très jeunes ou âgés. Peu ou pas représentés au sein-même des syndicats, ils constituent souvent des groupes marginaux par rapport à la négociation collective elle-même. Les analyses de cas que nous effectuons par ailleurs permettent même de penser qu'ils font les frais des progrès de l'idée contractuelle : Dans le cas de la S.N.C.F., le développement d'accords favorables pour le personnel s'est accompagné du développement de la sous-traitance de travaux pénibles et peu qualifiés à des entreprises extérieures employant du personnel étranger, sans aucune protection sociale.

---

(1) Ce problème a été analysé par le C R E D O C, dans le cas des structures de consommation, c'est-à-dire la façon dont les ménages répartissent leur budget entre différentes dépenses. De 1954 à 1969, nous n'avons pu mettre en évidence aucune différence de "modèle de consommation", d'un groupe social à l'autre ; seul intervenait le revenu (Source : J.DEBACHE. Patterns de modes de vie et structures budgétaires, document provisoire, C R E D O C, Mars 1972).

Ces groupes, s'ils n'ont pas accès aux mécanismes de régulation des relations professionnelles, ont par contre un important pouvoir de blocage, sous forme de grèves. Cette possibilité d'explosions conflictuelles, et plus largement cette renaissance de nouvelles formes d'inégalités, contredisent l'impression iréniste d'une évolution de la France vers une société homogène de type consensuel. Or ces forces nous paraissent devoir prendre une importance croissante dans l'avenir, à la fois parce que ces groupes seront de plus en plus importants numériquement(dans l'hypothèse d'une continuation de la croissance économique du pays) et parce qu'il n'apparaît aucun programme de changement dans les attitudes des "travailleurs nantis" à l'égard des travailleurs sans statut.

c. La masse des travailleurs elle-même garde ses distances vis-à-vis de leurs propres syndicats, comme en témoignent à la fois le faible taux de syndicalisation de notre pays, et la fréquence des mouvements de grèves amorcés ou poursuivis à l'insu des confédérations, voire même pour désavouer les accords négociés par ces dernières.

Il y a là, nous semble-t-il, une caractéristique profonde de notre société : "l'individualisme" a souvent été décrit comme une caractéristique propre à l'habitat ou au mode de vie des Français ; notre étude sur la Prospective des Modes de vie a retenu l'hypothèse d'un développement des aspirations à l'"individualité" - épanouissement individuel sans contraintes collectives - dans les décennies à venir. Mais plus largement, on peut penser que dans toute société connaissant une mutation urbaine et industrielle, la population, moins enracinée dans des lieux, des cadres sociaux, des normes traditionnels, devient plus anomique, plus insaisissable, plus difficile à "contrôler" : il en résulte peut-être une plus grande imprévisibilité de ses réactions aux décisions ou consignes des syndicats, des partis politiques, du gouvernement. Les travailleurs dans certains cas, réagissent plus massivement qu'autrefois aux évènements, ou aux consignes syndicales ; et c'est pourquoi l'analyse des composantes des statistiques de grève depuis 1919 révélait un nombre de plus en plus grand de travailleurs impliqués dans chaque mouvement de grève. Mais ces statistiques trop globales ne peuvent pas révèler la multiplication des conflits sporadiques déclanchés par tel atelier, telle catégorie professionnelle, en réaction à la tendance globalisante et centralisatrice qui caractérise les pratiques de confédérations syndicales aussi bien que du patronat.

d. L'enrichissement du pays, s'il rend plus facile la résolution des conflits classiques du monde du travail, semble au contraire s'accompagner d'un développement des autres possibilités de conflit.

Il rend plus évidente l'apparition d'autres formes d'inégalités dans la répartition des nouveaux biens (l'éducation, la culture, les temps et les espaces de loisir, la communication) ; et amène plusieurs groupes sociaux à constater que l'apparente mobilité sociale, l'égalisation des chances, sont souvent des leurres.

Il ne parvient pas toujours à contrebalancer la progression des nuisances au niveau de l'habitat ou des transports ; il déclanche même une insatisfaction croissante face à une société entraînée dans une spirale de consommation et d'inflation.

Il contraste enfin avec l'absence de pouvoir du citoyen "de base" sur les décisions prises, pour ou contre lui, à un niveau très élevé.

Ces nouvelles formes d'aliénation des sociétés dites avancées semblent pouvoir se développer plus particulièrement dans notre pays ; d'une part à cause d'une longue tradition française de centralisation (dans le domaine du travail aussi bien que dans le domaine politique et économique global), de la quasi-absence de vie des collectivités locales - et les tentatives périodiques de décentralisation ne semblent pas près de réussir à cet égard ; d'autre part, à cause du déclin des instances prévues pour assurer un relai aux revendications extérieures au monde du travail - et nous pensons notamment à l'affaiblissement du rôle du parlement depuis un certain nombre d'années.

44. Synthèse des apports des Chapitres I et II

L'interprétation se heurte donc à de multiples difficultés, qui tiennent, pour une part, à l'instrument de mesure, lequel traduit mal l'évolution de l'ensemble du monde du travail. Chiffrant seulement les conflits, il ne mesure pas directement l'institutionnalisation de la négociation. Additionnant les jours de grèves, il laisse échapper les nouvelles formes de lutte (grèves perlées, grèves bouchon, grèves du rendement...) dont l'impact est pourtant croissant dans l'entreprise (pertes de production), sur l'opinion publique, sur le gouvernement. Une année de "calme social" traduit une certaine satisfaction dans des secteurs prospères, mais dans d'autres secteurs elle est loin de signifier un consensus des travailleurs menacés par le chômage, les bas salaires, les mauvaises conditions de travail.

Enfin, le secteur public et nationalisé échappe à l'observation, malgré son importance en France, et malgré son caractère "pilote" aux yeux des promoteurs de la politique contractuelle.

Mais les difficultés viennent du sujet d'analyse lui-même : l'analyse indique que le modèle français de relations professionnelles demeure celui d'un équilibre toujours instable entre forces difficules à concilier, mais indissolublement liées. Une "tendance lourde" à l'abaissement du niveau de conflits (tendance qui n'est pas même évidente, étant donné l'importance des limites de l'instrument de mesure) recouvre tout à la fois un accord sur un moyen de régulation des rapports sociaux, et un désaccord complet sur les finalités ; un enrichissement et une homogénéisation d'une partie de la population, mais au détriment de "minorités sans voix" ; un début de discussion sur certains problèmes classiques du monde du travail, mais au prix d'un refoulement croissant d'autres frustrations inexprimées, et d'un déplacement des luttes vers d'autres domaines de la vie sociale.

Au total, toutes ces raisons indiquent qu'il n'est pas possible de pratiquer une prévision tendancielle des statistiques de conflit, et qu'il est nécessaire d'envisager un large éventail de possibilités pour les années à venir.

Mais avant de pouvoir avancer plus vers une prospective de l'évolution de notre société, il est indispensable d'analyser comment les évènements conjoncturels peuvent interférer avec l'évolution plus profonde des structures du pays pour donner des années de calme ou d'explosion des conflits du travail.

* *

*

CHAPITRE III

LA CONJONCTURE SOCIALE, ECONOMIQUE ET POLITIQUE

Ce qui frappait à première vue dans le graphique des grèves (Graphique 4 plus haut) c'est la très forte variabilité du niveau de l'indice, d'une année à l'autre.

Efforçons-nous cependant de trouver quelques leçons plus générales, à travers ces influences conjoncturelles.

Pour ce faire, il est souvent fructueux de regrouper les observations conjoncturelles par périodes de quelques années, et de confronter pour chaque période les caractéristiques de grèves et les caractéristiques du contexte politique, économique (intérieurs et extérieurs à la France), et social ; sur ce dernier point, le lecteur pourra consulter, en Annexe II du présent rapport, une brève récapitulation des principaux faits qui ont marqué l'histoire récente de notre pays.

Le choix de ces périodes se fait en fonction des deux critères suivants :

- chacune est caractérisée par une courbe de grève spécifique ; on peut par exemple distinguer les fluctuations annuelles et de faible amplitude entre 1954 et 1962, des fluctuations bi-annuelles et de forte amplitude observées d'abord entre 1950 et 1953, puis entre 1963 et 1971. Au sein de cette dernière période, il apparaît en outre nécessaire d'isoler le niveau aberrant (au sens statistique) atteint par les grèves en 1968;
- chaque période se situe dans un contexe politique ou économique spécifique.

On peut dès lors distinguer cinq sous-périodes ou moments, (voir graphique 7). Pour ces périodes, la moyenne annuelle du nombre de journées perdues pour 1 000 salariés est la suivante :

1950 - 1953	:	865
1964 - 1962	:	221
1963 - 1967	:	271
1968	:	12 000
1969 - 1971	:	206

Essayons à présent de dégager certaines caractéristiques qui dans le contexte socio-économique ou politique ont pu influer sur l'intensité des grèves au cours de ces périodes :

Graphique 7 - CINQ SOUS-PERIODES

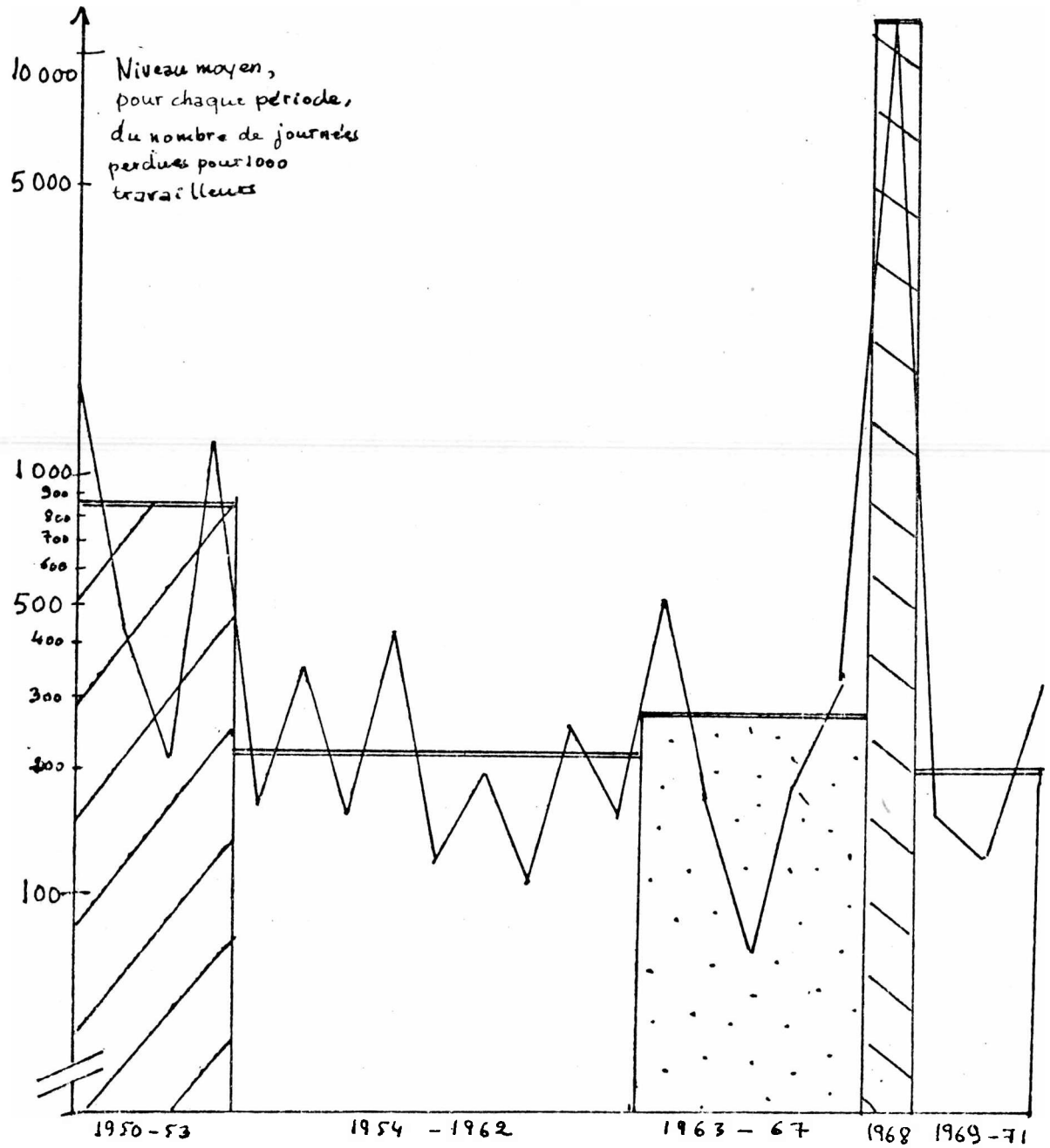

a. Période 1950-1953

L'indicateur de conflits se situe à un niveau très élevé ; les maxima (1950 et 1953) se situent au-dessus de 1 000 journées perdues/1 000 salariés.

Cette période est marquée par d'importants conflits du travail. Les facteurs qui ont pu créer un contexte favorable aux conflits sont les suivants :

- Une certaine dégradation du pouvoir d'achat des ménages, due à une très forte montée des prix pendant la guerre de Corée : le rythme annuel de variation des prix est de 107,6 en 1950, 116,6 en 1951, de 112,4 en 1952.
- La guerre froide et la création de la C E C A (sur le plan international), combinée avec le retrait de plus en plus marqué des partis de gauche en dehors de la scène politique intérieure (les socialistes ne participent plus au gouvernement ; nouvelle loi électorale défavorisant le PCF) amènent la CGT à adopter une position "dure", face au patronat et au gouvernement. D'où les grèves lancées en fin 1950 (embarquement de matériel de guerre) ; de la métallurgie et des dockers (février et mars 1950), en opposition au plan SCHUMAN et à la création de la C E C A ; la grève générale de juin 1952 (arrestations de leaders de la CGT).

  Si le secteur public n'apparaît pas dans nos statistiques, il n'en est pas moins touché par ce climat. En 1953, sans doute inspiré par le désir d'accroître la compétitivité de notre économie dans la C E C A, le gouvernement émet le projet de reculer l'âge de la retraite dans le secteur public et nationalisé : 4 millions de grévistes paralysent le pays pendant le mois d'août.

b. Période 1954-1962

Le graphique de l'intensité des grèves au cours de cette période la fait apparaître comme une période de calme relatif :

- L'intensité annuelle moyenne se situe à un niveau assez bas (221 journées perdues pour 1 000 salariés).
- L'écart entre le minimum et le maximum de la période est relativement faible (332 journées pour 1 000 salariés, alors que cet écart était de 1 405 pour la période précèdente).

  Il semble intéressant de constater que cette période, sinon de calme, du moins de régularité dans le mouvement des conflits sociaux, coïncide à peu près exactement avec celle de la guerre d'Algérie.

  Survenant deux ans après Dien-Bien-Phu, la crise de Suez se traduit par une importante réaction de chauvinisme et de solidarité nationale ; l'aggravation du problème algérien suscitera par la suite des mouvements inverses, mais pratiquement à aucun moment ces problèmes politiques n'ont de répercussion importante sur le monde du travail (malgré les grèves d'octobre 1957, de janvier 1960 et d'avril 1961, relatives aux événements d'Algérie).

On peut donc penser que l'importance de nos problèmes - politico-militaires à l'extérieur de l'hexagone a conduit à reléguer au second plan les problèmes intérieurs -.

Deux autres facteurs contribuent à expliquer cette période de calme relatif :

- Une certaine faiblesse des forces syndicales, faiblesse liée à la fois aux problèmes de la destalinisation (désarroi des leaders CGT) et à la répression en Pologne et en Hongrie.
- Enfin, le fait que l'économie française n'a pas encore véritablement "pris le tournant", n'a pas encore fait l'effort de restructuration que vont lui imposer les nécessités de la compétition européenne. De nombreux secteurs en déclin réussissent à reculer cette menace, malgré certains signes annonciateurs (troubles violents de Nantes et Saint-Nazaire en Août 1955, grève de 1961-1962 concernant la reconversion de Decazeville).

  En résumé, il apparaît que la relative régularité et le niveau des mouvements de grève de 1954 à 1962 s'explique davantage par des facteurs conjoncturels (liés surtout au contexte international) que par un progrès dans la structuration des relations professionnelles.

c. Période 1963-1967

Les écarts entre maxima et minima se creusent pendant cette période (l'écart maximum est de 445 journées/1 000 salariés) qui se termine par un mouvement ascendant qui annonce 1968. Le contexte présente trois caractéristiques principales.

- La fin de la guerre d'Algérie ramène au premier plan les problèmes intérieurs français, le problème de l'unité nationale vis-à-vis de l'extérieur ayant disparu. On peut en particulier noter que le minimum atteint en 1965 (minimum absolu pour la période 1950-1970 80 journées/1 000 salariés) peut s'expliquer en partie par les élections présidentielles, ce qui tend à montrer que les interactions entre les problèmes de la société globale, en particulier, les problèmes politiques, et le monde du travail deviennent plus étroits que pour la période précédente.
- Les syndicats consolident leurs positions ; en particulier, la CFDT affirme son évolution socialiste, et se rapproche de la CGT (pacte d'unité d'action en janvier 1966).
- Enfin, les grands problèmes de restructuration de l'économie française (avec leurs conséquences : licenciements, déplacements géographiques, obsolescence rapide des qualifications) qu'ils soient ou non prévus par le plan commencent à se poser sérieusement. Il en résulte la grève des mineurs en mai 1963, la grève du lait en 1964 (déjà annoncée, il est vrai, par les manifestations paysannes en juin 1961), les grèves de 1965 et 1967 dans la métallurgie et les chantiers navals ; et plus largement, toute une série de grèves dans le secteur public (entre 1963 et 1967), où les salaires ne suivent pas la flambée des prix. L'intensité des grèves décroît au contraire entre 1963 et 1965 dans le secteur privé, sans doute en partie à cause du plan de stabilisation.

d. Année 1968

L'importance du niveau des conflits du travail à cette époque (le nombre de journées perdues est de l'ordre de 1 200/1 000 salariés) constitue les signes de la très étroite corrélation entre les problèmes intérieurs de la société française et ceux du monde du travail (comme on l'a déjà noté pour la période précédente).

e. Période 1969-1971

Pour le secteur privé, le niveau moyen de l'intensité de grèves pour cette période est légèrement plus bas que celui de la période (1954-1962).

Dans le secteur public et nationalisé, cette période enregistre de nombreux conflits :

. S.N.C.F. en septembre 1969 et juin 1971 ;

. Renault - Le Mans en octobre 1969 et mai 1971 ;

. E.G.F. en novembre 1969 ; grèves de mai 1970 dans le métro, les P.T.T., la fonction publique etc...

Il est intéressant d'observer que tout au moins pour le secteur privé (le seul pour lequel nous ayons des statistiques) le mouvement des grèves pendant cette période coïncide avec l'évolution des relations intersyndicales : le niveau de grèves diminue quand la méfiance l'emporte dans les relations entre CFDT et CGT (de juin 1968 au début de l'année 1970) ; il s'accroît en 1971, année du rapprochement amorcé en septembre 1970 (définition commune CGT-CFDT d'une liste d'action prioritaire). Pour les années récentes l'évolution de l'intensité des grèves se révèle donc sensible aux relations intersyndicales.

* *

*

Esquisse de conclusion.

a. La brève confrontation de l'histoire récente de notre pays et de l'indice de grèves confirme, s'il en était besoin, l'étroitesse des liens qui unissent le monde du travail et la société globale. Cette interdépendance apparaît tout d'abord dans la prédominance du politique. La conjoncture politique intérieure, paraît en effet devoir être invoquée pour expliquer le bas niveau de conflits en 1965, année d'élections présidentielles : et notre rapport sur les positions des acteurs sociaux ("syndicats et patronat") donne, au passage, les raisons de la trêve des élections ainsi observée par certains syndicats, à propos de l'élection présidentielle de 1973. Plus largement, le calme relatif qui caractérise la période 1954-1962 et surtout 1958 à 1962 coïncide à peu près exactement avec le développement du drame algérien et la recherche d'une solution à ce problème, recherche qui semble avoir accaparé les énergies de la plupart des acteurs

sociaux au détriment des problèmes du travail. Inversement, le haut niveau de conflits durant la période 1950-1953 coïncidait avec la guerre froide, la création de la CECA, l'abandon de la participation au pouvoir des partis de gauche, le vote d'une loi électorale défavorable au PCF : autant de démonstrations de cette "solidarité dans les luttes" que nous avons analysée à propos de la stratégie des syndicats ouvriers.

L'année 1968 est,enfin, bien évidemment le meilleur exemple de l'interpénétration des différents domaines de la vie du pays.

b. Plus largement, le "tracé de fond" de la courbe des conflits suit le rythme des pulsations de la vie économique. Les grandes secousses mondiales ont leur traduction directe dans les très hauts niveaux de grèves observés dans les périodes 1919-1920, et 1946-1950 (les manifestations de la crise de 1928-1930 sont cependant beaucoup moins nettes), comme le montrait le graphique n°3.

   De même le niveau assez élevé en 1950-1953 marque-t-il la dégradation du pouvoir d'achat des ménages ; tandis qu'une partie des grèves apparaissant à partir de 1963 traduit les conséquences sociales de la modernisation de notre économie.

c. Enfin, dans une moindre mesure semble-t-il, la courbe de conflits révèle l'emprise du mouvement syndical sur le monde du travail : la faiblesse et la division des confédérations ouvrières ont pour conséquence un niveau de grèves relativement bas, et une forte prédominance des préoccupations concernant la vie politique intérieure, pendant la période 1954-1962 , et à nouveau en 1969-1970 ; le rapprochement des centrales ouvrières dans la période 1963-1967, et à nouveau en 1971, se traduit par un niveau plus élevé de conflits.

DEUXIEME PARTIE

CONFLITS
ET SOCIETE FRANCAISE

IIème PARTIE

CONFLITS ET SOCIETE FRANCAISE

L'analyse de l'évolution des statistiques globales a montré l'existence d'une relation entre le niveau des conflits et les caractéristiques économiques, sociales et politiques de la société globale ; mais les nombreuses limites des données disponibles interdisent à l'avance toute recherche d'explications causales à cette relation.

Cette seconde partie du rapport sera donc consacrée à une présentation schématique du contexte socio-économique des conflits du travail. Nous nous attacherons plus particulièrement à l'évolution des forces susceptibles de jouer dans le sens d'une incitation au calme social, ou au contraire dans le sens d'un développement des conflits.

Caractéristique majeure de la France depuis un quart de siècle, l'enrichissement du pays constituera un premier thème d'analyse ; ce sera le seul point sur lequel la relation entre croissance et conflits pourra être étudiée de façon plus rigoureuse.

Le double mouvement d'homogénéisation de la société française, et d'apparition de nouvelles inégalités, fera l'objet des analyses suivantes, qui nous amèneront à étudier successivement les transformations de l'appareil de production, les changements dans l'affectation des ressources des ménages et les mécanismes sociaux de réduction des inégalités de chances et de situation.

CHAPITRE IV

LA CROISSANCE ECONOMIQUE

1. L'enrichissement du pays

Les indices de production (PNB, PIB) sont de plus en plus critiqués parce qu'ils ne rendent pas compte de l'évolution de la "qualité de la vie" ; ils n'en restent pas moins un précieux indicateur résumé du développement économique d'un pays. En ce sens, ils nous renseignent sur l'évolution du niveau de vie des familles de travailleurs : un fort accroissement de la PIB signifie en effet souvent (mais pas toujours !) un accroissement des ressources monétaires des ménages, une situation de plein emploi, un accroissement des dépenses publiques en matière de services collectifs (1).

Or, depuis la seconde guerre mondiale, notre pays connaît un développement de sa Production Intérieure Brute sans précédent dans l'histoire de la France.

On connaît assez mal les ressources réelles des ménages, mais il est généralement admis que leurs dépenses de consommation constituent une bonne approximation de ces ressources. Or, leur consommation a plus que quintuplé en valeur nominale de 1950 à 1969, passant de 5 100 F à 27 200 F par ménage (2). En valeur constante, il s'est multiplié par 2,5, si l'on adopte l'indice officiel des prix INSEE ; même si l'on tient compte du fait que, selon plusieurs observateurs économiques, la hausse des prix est sous-estimée par cet indice, il n'en reste pas moins que les ressources réelles des ménages ont, au moins, doublé en vingt ans.

De plus, cette croissance longue et relativement rapide s'est effectuée sans crise majeure sur la période 1950-1971 ; la croissance de la consommation par tête a été, sur l'ensemble de la période, de l'ordre de 5 % par an (toujours en volume c'est-à-dire en déduisant la hausse des prix). (Voir Graph. 1 en Annexe III).

---

(1) Rappel de définitions :

- La production intérieure brute : production disponible aux prix d'utilisation de l'ensemble consolidé de tous les produits : somme des valeurs ajoutées des branches plus droits et taxes sur les importations.
- Taux de croissance : x_i étant la Production intérieure brute de l'année i, le taux de croissance Dx_i sera $D_{xi} = \frac{x_i - x_{i-1}}{x_{i-1}}$

(2) Source : CREDOC, Modes de vie 1985, Rapport Intérimaire, 1971, p. 8 et tableau récapitulatif, p. 21.

Il est tentant d'établir un parallèle entre cette croissance économique, à la fois assez forte et relativement régulière, et la décroissance des minima de grèves.

Incontestablement, la France s'est enrichie. La majorité des travailleurs a pu accéder à la propriété d'un logement, à une voiture, une télévision, un réfrigérateur, et autres aménités d'une société de consommation beaucoup plus tentante que les modèles de vie quelque peu spartiates des sociétés est-européennes. Ils exercent des métiers plus qualifiés que les immigrés qui viennent les relayer dans les tâches les plus aliénées. Dès lors, ces travailleurs sont tentés d'adopter des attitudes "petit-bourgeoises", plus conformes à leurs nouveaux comportements de possesseurs de patrimoine, et leur nouveau statut social, que des attitudes de contestation systématique de notre modèle de société. Craignant des crises qui remettraient en cause leurs acquis, ils sont enclins à rechercher des formes plus pacifiques de rapports sociaux ; et cette évolution des mentalités expliquerait tout à la fois l'abaissement du "niveau-plancher des grèves", et les relances périodiques des politiques supposant une intégration des travailleurs, un consensus sur les objectifs de l'entreprise et de la croissance économique.

Le bien-fondé d'une telle analyse sera examiné à la fin de la IIème Partie, après une étude plus approfondie des conditions de vie des travailleurs.

2. Les à-coups dans la croissance

Si la croissance est relativement régulière dans notre pays, elle n'en connaît pas moins des à-coups conjoncturels dont on peut rechercher les correspondances au niveau des grèves.

Nous parlons, une fois encore, de correspondances et non de causalité, pour deux raisons. Tout d'abord, l'annualité de nos données nivelle les phénomènes : ainsi les pertes de production en Mai et Juin 1968 ont été entièrement rattrapées durant le second semestre ; il en résulte qu'aucun fléchissement de la croissance n'apparaît pour l'ensemble de l'année 1968. Seule, une analyse mensuelle ou trimestrielle (1) permettrait de déceler certaines séquences temporelles du type grève→ baisse de productivité, ou au contraire baisse de productivité → grève. Ensuite, et surtout, la causalité est vraisemblablement circulaire, dans la plupart des cas : une grève importante signifie une perte de production, qui peut se répercuter sur les salaires, le niveau de l'emploi, les attitudes patronales dans la négociation, lesquels à leur tour peuvent susciter un mouvement de grèves.

Contentons-nous donc d'une analyse consistant à superposer les variations du taux de croissance de la PIB, et le mouvement des grèves. Le graphique n° 8 présente l'évolution de la PIB en valeur, une analyse ultérieure distinguant l'effet de l'inflation.

---

(1) Analyse qui supposerait une recherche spécifique, de longue haleine, sur le sujet.

Graphique nº 8 - GREVES ET CROISSANCE

Comparaison des conflits (nombre de journées perdues pour fait de grève, pour 1 000 salariés) et de la P.I.B. (Taux de croissance annuel, en valeur), pendant la période 1950-1970.

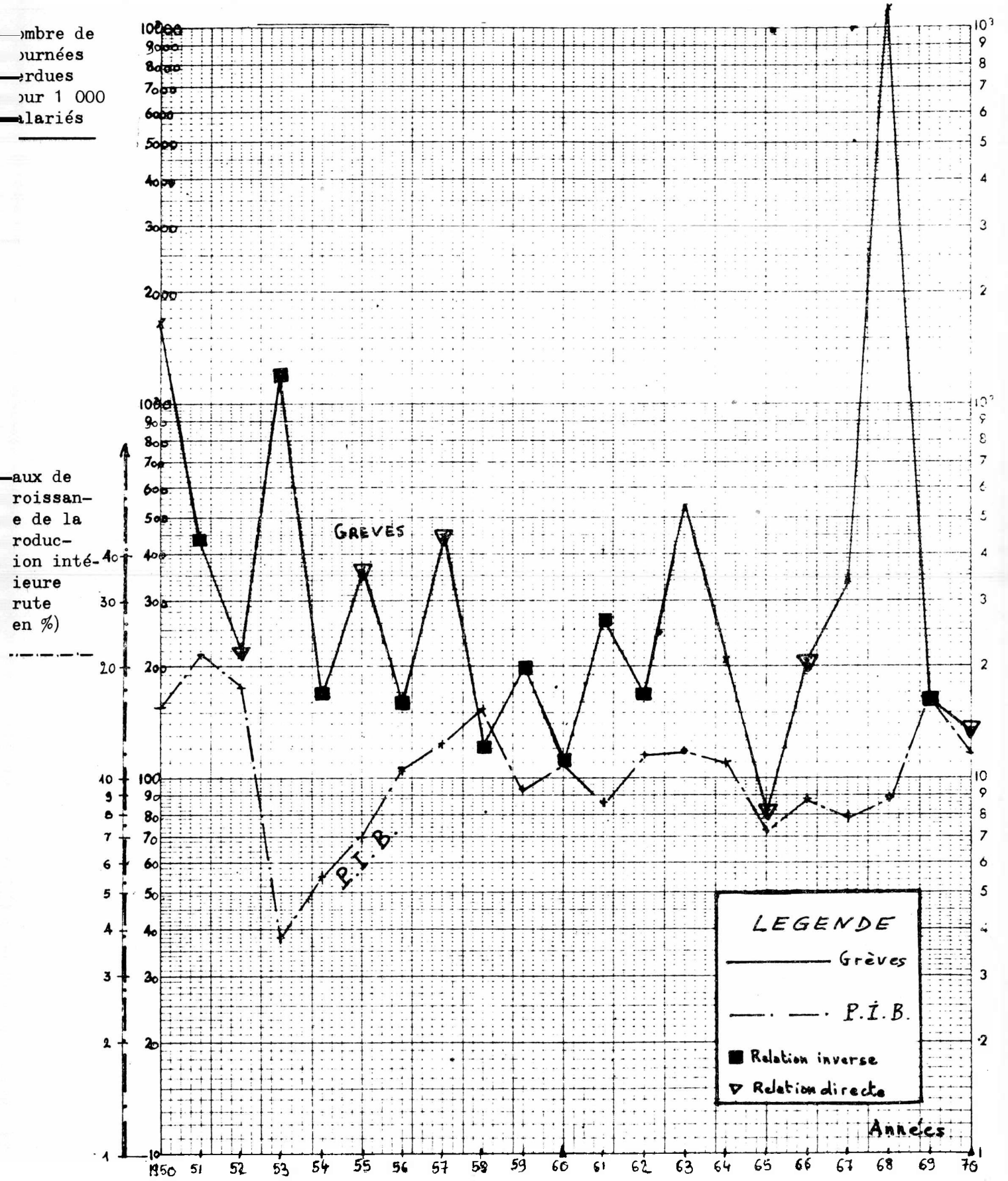

Quelle liaison devons-nous nous attendre à observer ? La réponse n'étant pas évidente, nous allons nous efforcer de tester deux hypothèses qui sont opposées pour le statisticien, même si elles ne sont pas entièrement contradictoires pour l'économiste.

- il existe une relation inverse entre les variations du taux de croissance de la PIB et le mouvement des grèves,
- il existe une relation directe entre les mouvements des deux variables.

21. Test de l'hypothèse d'une relation inverse

Selon cette hypothèse, quand le taux de croissance de la PIB croît (d'une année sur l'autre), l'indicateur de conflits décroît entre ces années, et inversement.

On peut par exemple avancer qu'en période de bonne conjoncture (où le taux de croissance de la PIB augmente) le plein-emploi est mieux assuré, les grèves dues à la crainte du chômage sont donc peu nombreuses. Quand des revendications sont formulées aux chefs d'entreprises, ceux-ci cèdent plus volontiers pour éviter de casser l'expansion, et ceci d'autant qu'en période de croissance inflationniste l'argent facile permet d'assurer la trésorerie, et la hausse des prix laisse espérer le maintien des profits.

Au contraire, en période de ralentissement du taux de croissance de la PIB la crainte du chômage, la crainte du freinage des salaires, la perte du pouvoir d'achat (si de plus, il y a inflation), la volonté du patronat de ne pas céder face aux revendications qui leur paraissent inopportunes, peuvent être à l'origine de poussées de grèves.

L'examen du graphique 8 amène à constater que les couples d'années qui vérifient cette relation sont les suivants :

(1950-1951), (1952-1953), (1953-1954), (1955-1956), (1957-1958), (1958-1959), (1959-1960), (1960-1961), (1961-1962), (1968-1969).

Au total, dix couples d'années vérifient cette relation.

On pourrait compléter cette analyse en faisant l'hypothèse qu'un décalage temporel relativement grand - permettant, dans ce cas, de parler de causalité - peut s'introduire entre croissance et grèves. Ainsi, un taux élevé de croissance entraînerait un abaissement de l'indicateur de conflit l'année suivante, ce qui semble vrai pour l'année 1951-1952 ; à l'inverse, un ralentissement de la croissance pendant la période 1959-1967 "expliquerait" en partie l'explosion de 1968.

22 . Test de l'hypothèse d'une relation directe

Selon cette hypothèse, le taux de croissance de la PIB décroît quand l'indicateur de conflits croît, et inversement.

On peut, en effet, tout aussi bien penser qu'en période de croissance forte, les travailleurs désirent maintenir ou accroître la part de prospérité qui leur échoit, et estiment cette revendication plus facile à satisfaire ; parallèlement, la surcharge de travail, la montée des prix (donc la perte du pouvoir d'achat) peuvent créer une conjoncture favorable aux conflits.

En période de ralentissement, la crainte du chômage, la moindre charge de travail, la baisse du taux de croissance des prix peuvent au contraire créer une conjoncture peu favorable aux conflits.

L'examen du graphique montre que cette hypothèse est vérifiée pour les couples d'années : (1951-1952), (1954-1955), (1956-1957),(1964-1965), (1965-1966), (1969-1970).

Au total, six couples d'années vérifient cette relation.

On notera que, ici comme dans l'hypothèse précédente, il serait légitime de rechercher des décalages temporels, la forte baisse de production en 1953 incitant les travailleurs à réduire leurs revendications en 1954, etc...

On voit dès lors qu'on boucle le cercle d'explications contradictoires : le bas niveau de conflits d'une année peut aussi bien "s'expliquer" par les difficultés économiques inquiétantes de l'année précédente, que par la prospérité rassurante de l'année en cours, laquelle à son tour peut "s'expliquer" par le fait que le nombre d'heures travaillées a été très élevé.

En résumé, la première hypothèse est nettement confirmée dans 10 cas, et la seconde dans 6 cas sur 20 : différence qui n'est pas significative.

Cette approche montre en définitive, qu'une analyse statistique même élémentaire de la corrélation grèves-PIB serait sans intérêt. La relation est parfois directe, parfois, un peu plus souvent, inverse ; mais toutes les interprétations restent permises, toutes sont valables successivement, voire parfois simultanément.

Seule, une constatation intéressante mérite d'être faite : celle de l'existence de deux sous-périodes assez nettement séparées :

- de 1950 à 1962, il existe une relation nette entre variations conjoncturelles de la croissance et des conflits, bien que la nature de cette relation varie d'une année à l'autre ;

- après 1962, la correspondance entre ces deux indicateurs se relâche.

Il y a là une intéressante convergence avec l'analyse de l'influence de la conjoncture socio-politique (Chapitre III) : tout se passe comme si le monde du travail avait vécu au rythme de ses pulsations propres, déconnecté des problèmes politiques intérieurs et extérieurs qui agitaient la vie de notre pays jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie ; après 1962, on assisterait à une interpénétration croissante de tous les domaines de la vie de notre pays : les grèves ont moins souvent un lien avec les problèmes proprement économiques des travailleurs, et plus souvent avec les problèmes politiques, les conditions de vie, etc...

3. Inflation, chômage et désépargne

L'enrichissement moyen constaté sur la période analysée, ne doit pas faire oublier le cortège de "nuisances sociales" qui ont été provoquées par l'expansion, ou du moins qui l'ont accompagnée, lors de certaines sous-périodes : inflation, chômage, désépargne.....

31 . Inflation, salaires et répartition des fruits de la croissance

Selon de nombreux économistes, l'inflation est inévitablement liée à une croissance relativement rapide. Maurice PARODI, parmi d'autres, estime "que la croissance économique française n'aurait certainement pas été aussi rapide sans l'inflation jusqu'en 1964. Mais cette croissance dans l'inflation a été la source de nombreuses injustices, et elle a sans doute aggravé les tensions sociales dans notre pays ...." (L'Economie et la Société française de 1945 à 1970 - Armand Colin, Paris, 1971, p. 78).

Les statistiques disponibles permettent-elles de confirmer l'existence d'une telle relation entre inflation et tensions sociales ? Les statistiques de grèves n'en sont sans doute pas le meilleur indicateur, dans la mesure où l'inflation affecte surtout le pouvoir d'achat des groupes sociaux inactifs (rentes et obligations non indexées, retraites et pensions qui suivent mal la hausse des prix) ; mais il est certain que les travailleurs eux aussi peuvent être affectés par une inflation qui annule les avantages acquis à la suite d'importants conflits.

Commençons tout d'abord par isoler la hausse des prix de l'évolution des autres indices économiques. L'indice utilisé est celui du rythme annuel de variation des prix de la production intérieure brute.

Une analyse statistique aveugle montre qu'il n'existe aucune corrélation entre inflation et grèves (1).

---

(1) Nous avons utilisé le coefficient de corrélation par rang de Spearman, R_s
En prenant : P' : le rang du rythme de variation des prix, C' : le rang de l'indicateur de conflits, n : le nombre d'observations, le coefficient de corrélation a pour expression :

$$R_s = \frac{1 - 6 \quad (P' - C')^2}{n \quad (n^2 - 1)}$$

sur l'ensemble de la période 1950-1971, on obtient $r_s = 0,03$

Ici comme précédemment, les raisons de cette absence de liaison apparente sont sans doute à rechercher au niveau de la complexité des mécanismes explicatifs.

Passons à présent à une analyse confrontant PIB et niveau des prix :

Le graphique n° 9 superpose les taux de croissance de ces deux indices, et le niveau de grèves. Les périodes hachurées indiquent les cas où la hausse des prix a dépassé celle de la PIB, annulant par conséquent, pour les travailleurs, les avantages de la croissance. Ce phénomène s'est produit en 1951 et 1958 : or, il n'a été accompagné, ni même suivi l'année d'après, par un niveau de grèves remarquablement élevé ou bas.

On peut donc conclure que la hausse des prix n'entraîne pas des mouvements massifs de revendication. Or, il paraît étonnant que les travailleurs soient bernés de façon durable par l'illusion monétaire. Il est donc probable que des mécanismes économiques suffisamment puissants parviennent à assurer aux travailleurs une croissance de leurs ressources qui reste supérieure à zéro ; en d'autres termes, en période d'inflation, les travailleurs reçoivent de fortes augmentations de salaire, de sorte que leur pouvoir d'achat réel croît plus vite qu'en période de croissance modérée des prix.

Bien au contraire, c'est la stabilisation des prix qui peut provoquer le mécontentement des travailleurs, dans la mesure où cette stabilisation peut être obtenue par des décisions autoritaires impliquant, entre autres, un blocage des salaires : le premier plan de stabilisation PINAY explique sans doute en partie le niveau élevé de conflits observé en 1953, et celui de 1962 les conflits de 1963.

L'analyse de l'évolution des salaires permet de confirmer ces interprétations, mais dans une certaine mesure seulement.

Si l'on considère l'indice des taux de salaires horaires ouvriers (voir Annexe III, Tableau n° 1), on s'aperçoit qu'il suit assez fidèlement l'évolution de la PIB, comme le montre le graphique 10. Une très forte inflation coïncide avec des hausses relativement importantes de rémunération dans le cas de l'année 1951 ; mais rien d'aussi net ne peut être constaté pour 1958, où l'on constate sans doute une influence prédominante de la situation politique, qui a dissuadé les travailleurs d'aggraver la crise politique par des grèves anti-inflation. Plus largement, l'examen de l'ensemble des graphiques superposés ne permet de conclure à aucune relation simple entre croissance des salaires, croissance des prix et niveau des conflits : absence de relation qui s'explique par l'ambiguïté des significations prises par l'inflation pour le travailleur.

Une troisième voie pourrait encore être ouverte à l'interprétation, si l'on confronte PIB et salaire. On pourrait en effet considérer que cette confrontation nous informe sur la participation des travailleurs aux fruits de la croissance.

Graphique nº 9 - GREVES, CROISSANCE, ET INFLATION

Comparaison des conflits (nombre de journées perdues, pour 1 000 salariés), des taux de croissance annuels de la P.I.B. (en valeur) et des prix pendant la période 1950-1970.

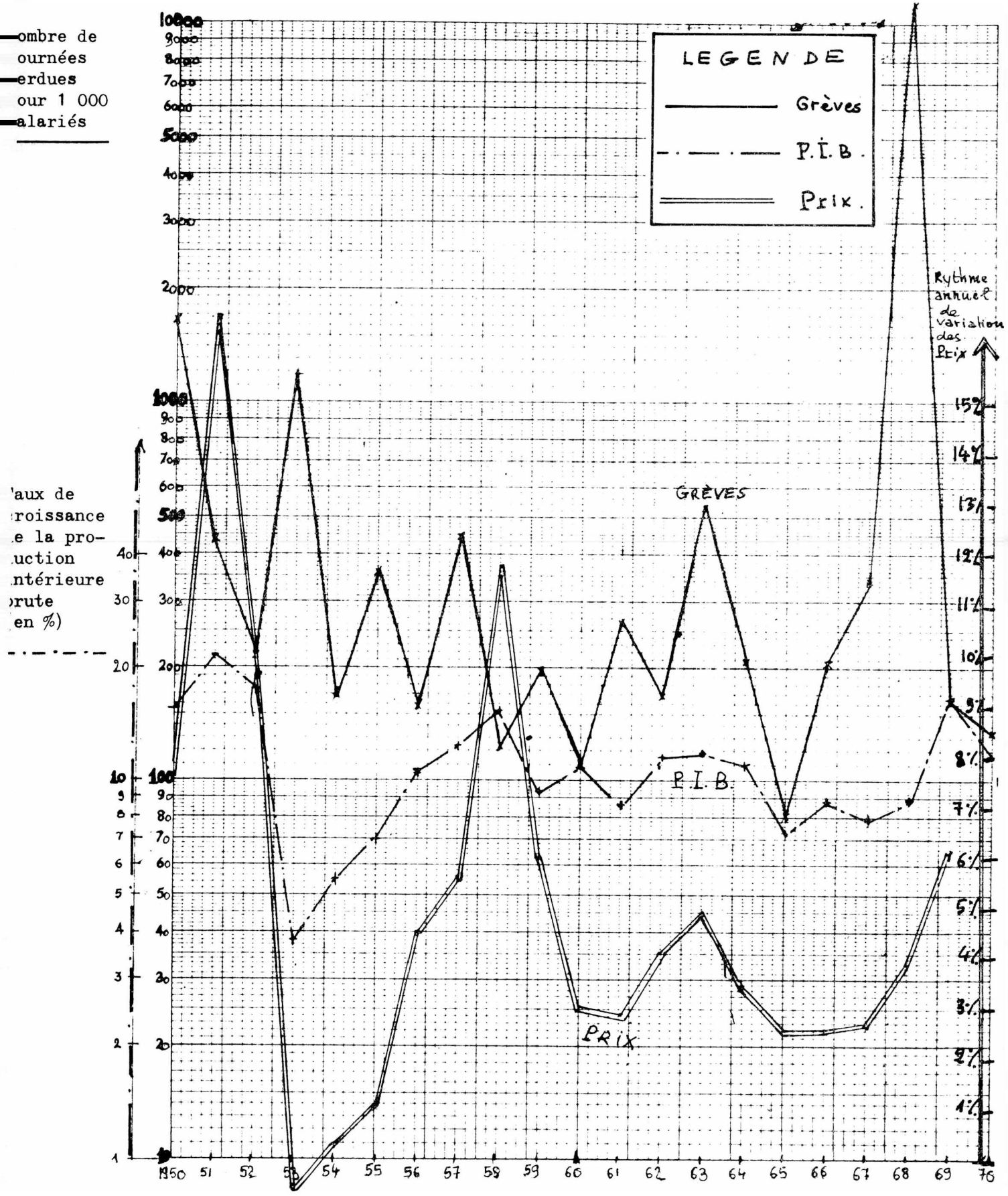

Graphique nº 10 - GREVES, SALAIRES, ET INFLATION.

Comparaison des conflits (nombre de journées perdues, pour 1 000 salariés) des taux de croissance annuels, des salaires horaires ouvriers, et des prix, pendant la période 1950–1970.

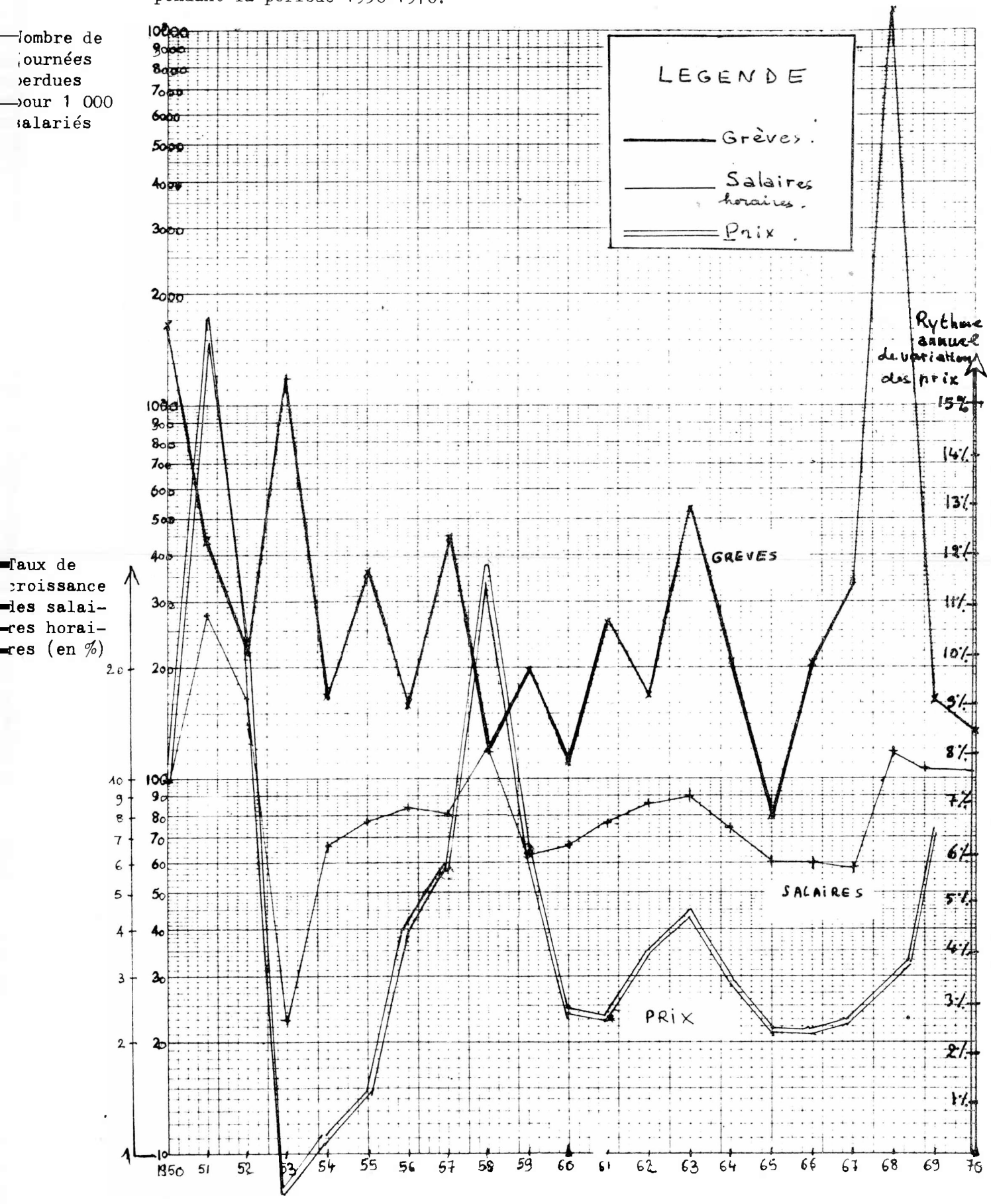

Le graphique 11 montre que la croissance des salaires a presque toujours été plus faible que celle de la PIB, les seules exceptions provenant des "coups de pouce" donnés en 1951, 1954 et 1968 au SMIG. Ce décalage a de multiples explications : une partie des fruits de la croissance a été affectée à un renforcement de notre industrie ; plus largement, une part croissante des ressources de notre pays est affectée au budget social de la nation, et aux autres dépenses publiques (infrastructure, équipements collectifs, etc...).

Il n'en reste pas moins que les travailleurs peuvent s'estimer lésés au niveau de leurs revenus monétaires directs, les seuls qui soient très directement visibles.

L'analyse qualitative du graphique 10 ne montre cependant aucune relation étroite entre ce phénomène et le niveau de conflits. On peut simplement noter que d'importants conflits ont suivi deux périodes où le décalage PIB-salaires a été particulièrement important : l'année 1952 et la période 1966-1967.

Ce décalage a également été très important pendant toute la période de fortes dépenses militaires liées à la guerre d'Algérie (1956 à 1960) : mais, pour des raisons déjà évoquées précédemment, aucun lien n'apparaît entre cette moindre participation des travailleurs à la prospérité et le niveau de grèves.

32. Chômage, désépargne

Le chômage entretient vraisemblablement avec les conflits sociaux une relation étroite mais complexe, ici encore. Une expansion trop rapide exige une mobilité géographique et une adaptabilité professionnelle dont beaucoup de travailleurs (relativement âgés ou peu qualifiés) sont incapables ; elle entraîne aussi la fermeture d'entreprises incapables de soutenir une concurrence plus vive. A l'inverse, une stagnation économique entraîne une réduction des heures de travail, un accroissement du nombre de chômeurs enregistrés et du nombre de jeunes à la recherche d'un premier emploi. Mais on voit que ces deux conjonctures, si elles entraînent également du chômage, sont très différentes quant aux possibilités de déclenchement de grèves de défense de l'emploi.

Les statistiques de chômage sont, au demeurant, très incomplètes jusqu'en 1967. On ne peut donc les utiliser qu'à titre indicatif. On observera notamment qu'un niveau élevé de demandes d'emploi non satisfaites a précédé de six mois le haut niveau de conflits observé en 1963 ; de même, il est tentant d'effectuer un rapprochement entre la lente montée du chômage dans la période 1965-1968, et l'explosion sociale de 1968. (Voir en Annexe III, le graphique 2).

Une autre analyse peut encore être faite pour illustrer les "nuisances sociales" qui ont accompagné l'expansion de notre pays durant les dernières années : celle desphénomènes de désépargne.

Le graphique n° 12 montre en effet une corrélation très nette entre la croissance de l'épargne brute des ménages, et le niveau des conflits du travail : dans 17 cas sur 20, la relation est inverse.

Graphique nº 11 - GREVES, CROISSANCE ET SALAIRES

Comparaison des conflits, et du décalage entre les taux de croissance annuels de la P.I.B. et des salaires ouvriers horaires.

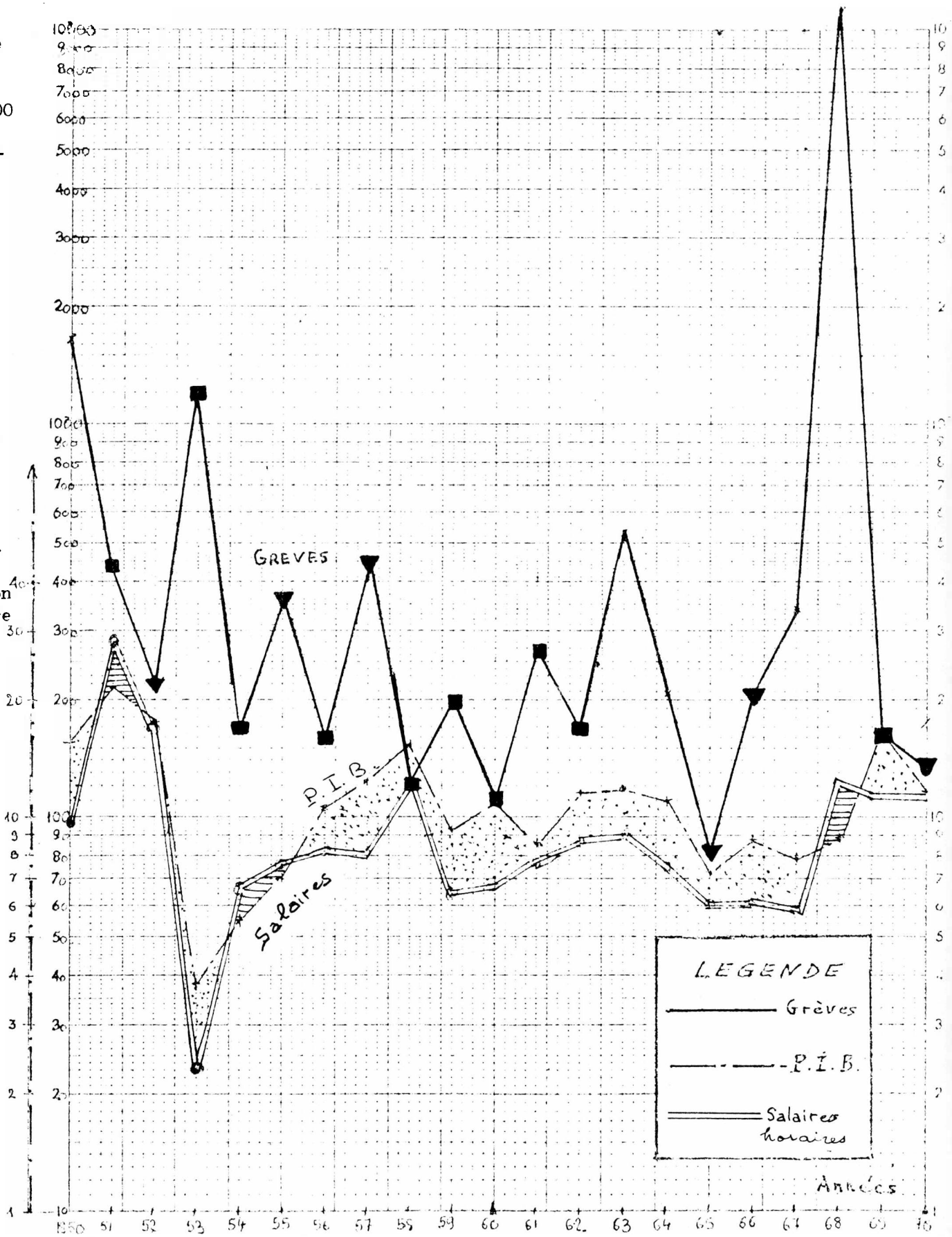

Graphique n° 12 - GREVES ET EPARGNE

Comparaison des conflits et des taux annuels de croissance de l'épargne brute des ménages.

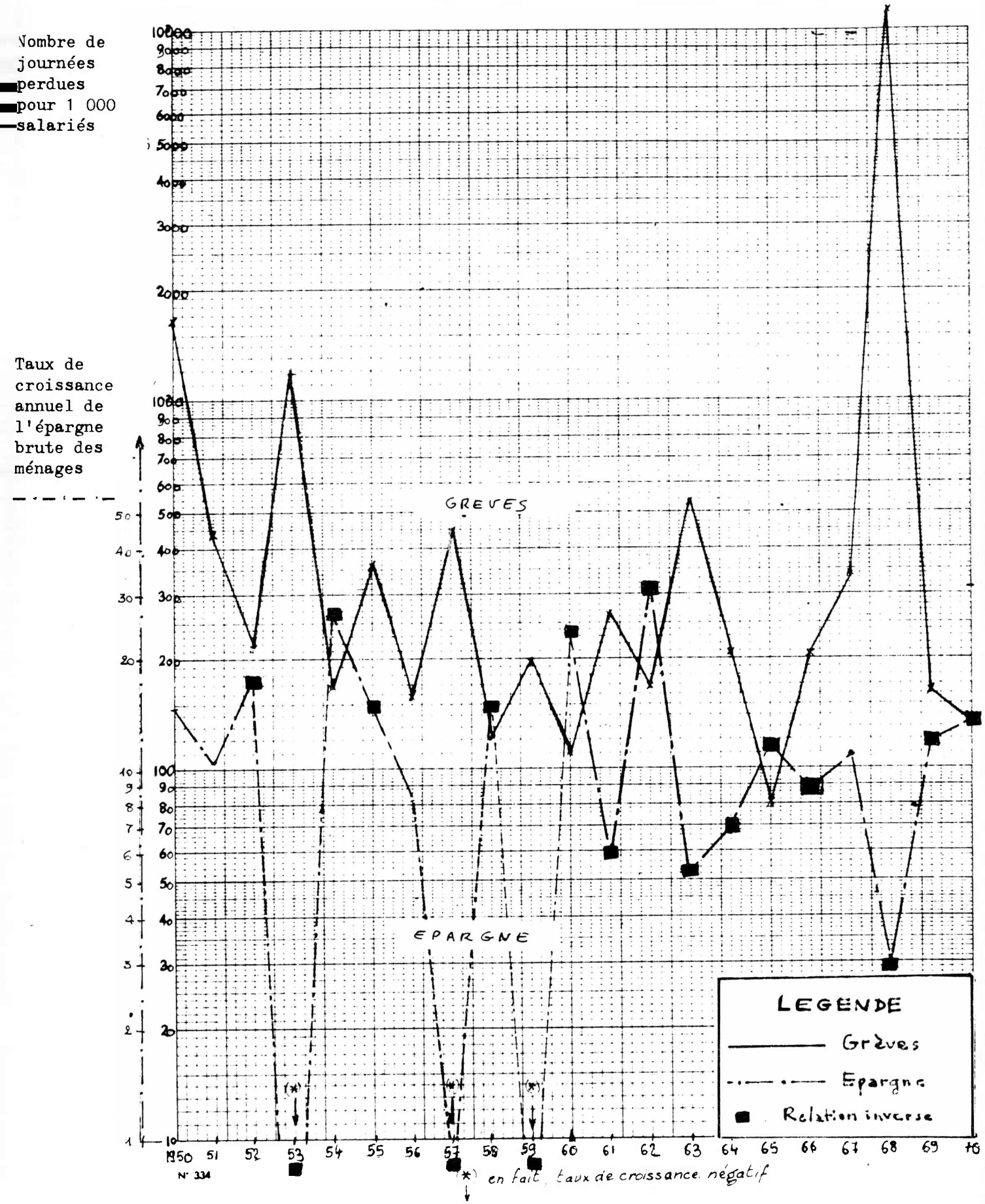

L'explication en est aisée, si l'on se réfère aux analyses précédentes : en période de calme social, les travailleurs épargnent une partie de leurs ressources, tandis que les grèves aussi bien que le chômage ou une érosion monétaire trop forte, amènent les travailleurs et leurs familles à puiser dans ces réserves. Ce phénomène de désépargne est particulièrement net pour les années 1953 (importants conflits faisant suite à une année où l'inflation très forte a largement dépassé la croissance des salaires) ; 1957 (importants conflits) ; 1959 (succédant encore à une année d'inflation très supérieure à l'accroissement des salaires).

On remarquera également que la faible croissance de l'épargne en 1963 a coïncidé à la fois avec un niveau de chômage relativement élevé et un fort taux de grèves ; de même pour 1968.

Au total, le taux de croissance de l'épargne est un bon indicateur de difficultés économiques pour les ménages : il renseigne bien, en particulier, sur le "coût" des conflits sociaux pour les travailleurs. Il complète donc bien ce faisceau d'indications dont nous disposons sur le contexte économique global dans lequel ont évolué les conflits du travail durant ces deux dernières décennies. Mais l'interprétation de cette relation entre grèves et désépargne est délicate.

Cette relation renforce indéniablement l'hypothèse d'un "embourgeoisement" d'une grande partie des travailleurs : puisque chaque conflit coûte cher aux travailleurs, mieux vaut éviter les conflits et rechercher un calme social au moins relatif, assorti d'une croissance du pouvoir d'achat garantie et sans risque : toutes choses promises par les politiques de concertation, de participation, etc... ; et parmi elles, au premier rang, la politique contractuelle.

Mais cette relation peut tout aussi nettement signifier que les travailleurs n'hésitent pas à remettre en cause ce processus "d'embourgeoisement", de développement de leur épargne et de leur patrimoine, lorsque des motifs de revendication plus importants apparaissent, aussi bien dans d'autres aspects de leur vie au travail, que dans la situation sociale et politique du pays.

CHAPITRE V

LES TRANSFORMATIONS DU MONDE DU TRAVAIL

1. Evolution de la population active

La structure de la population française, et plus particulièrement de la population active, s'est profondément transformée depuis le début du siècle. Même sur la période récente, d'importants changements sont intervenus sur quatre points.

11. Développement des charges portées par les actifs

Du fait de l'allongement de la scolarité et de l'abaissement de l'âge de la retraite, la proportion d'habitants qui travaillent est de plus en plus faible : il y avait en 1970, 145 inactifs (enfants, retraités, malades, femmes au foyer) pour 100 actifs, contre 136,5 % seulement cinq années auparavant ; et le taux passera à 149,4 % en 1975.

Cet accroissement relativement rapide de la charge portée par les actifs se traduit par un décalage de plus en plus grand entre le salaire touché par le travailleur, et sa production : il y a là une source non négligeable d'incompréhensions et de conflits, même si par ailleurs le travailleur se déclare prêt à soutenir les revendications de revalorisation des retraites.

12. Développement du salariat

Comme le montre le graphique n° 13 ci-après, la plus grande partie de la population active est aujourd'hui salariée (76,5 % en 1969, contre 65 % en 1954).

Cette évolution, qui a toutes les chances de continuer dans les années à venir, représente un bouleversement social considérable : elle signifie un effondrement des classes moyennes indépendantes qui constituaient un des piliers de la société pré-industrielle du siècle dernier, et une "clientèle" privilégiée de certains partis politiques et gouvernement, encore dans la première moitié de ce siècle.

Cette généralisation progressive du salariat milite en faveur de l'hypothèse d'homogénéisation de la population française, toute entière éloignée de la propriété directe des moyens de production, des résultats directs du travail effectué. Ce changement structurel aura-t-il des conséquences directes sur la négociation collective et les conflits du travail ? On peut faire l'hypothèse

Graphique nº 13 - Evolution de la population totale, de la population active et de la population des salariés du secteur privé et semi-public
- 1950 à 1971 -

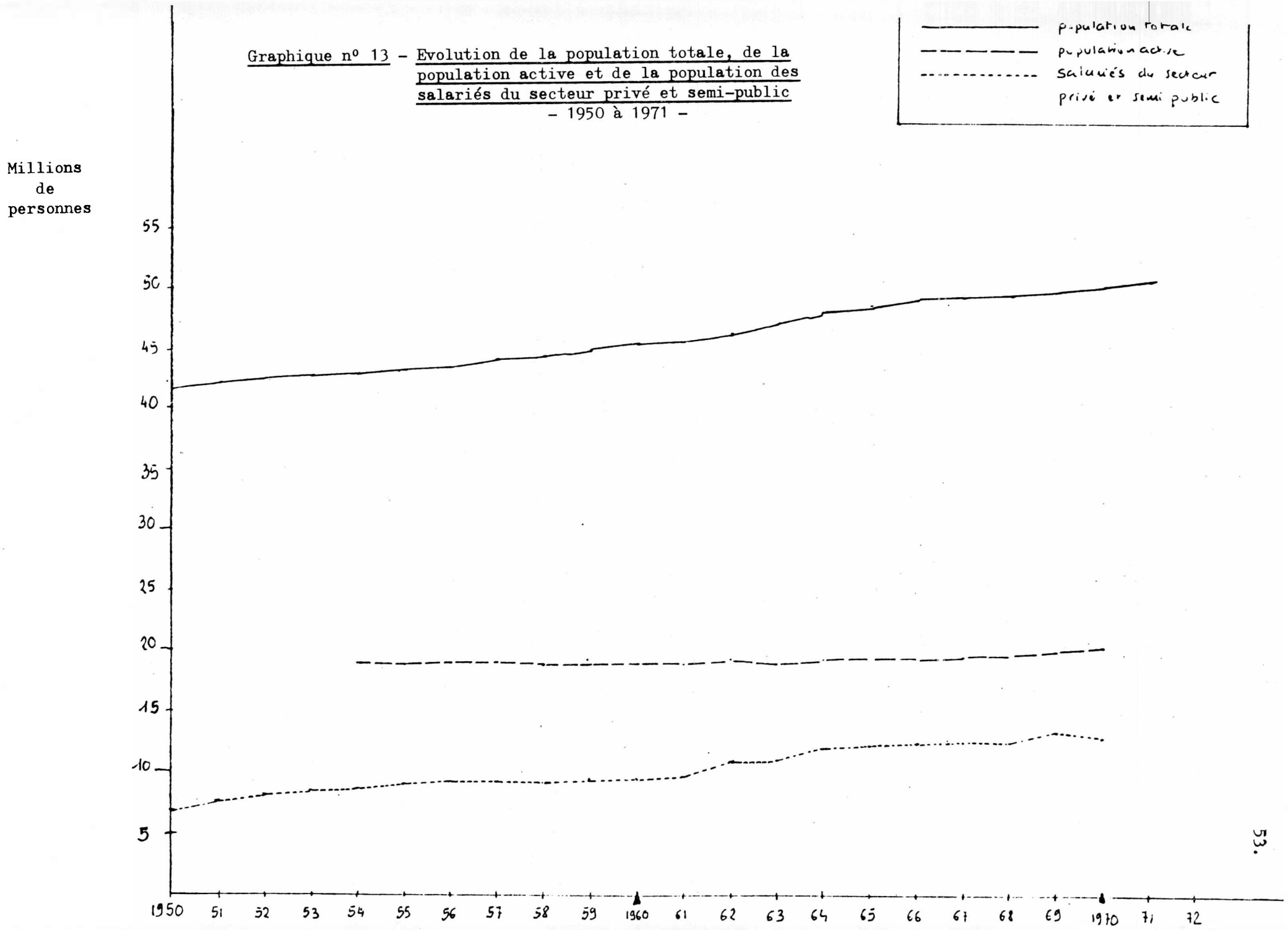

que cette homogénéisation n'est pas synonyme de consensus social; bien au contraire, on peut penser que la situation du salarié engendre des insatisfactions (absence de pouvoir sur son revenu, sur son avenir et sur le fonctionnement de l'entreprise ...) pouvant aisément déboucher sur la grève (1).

13. Développement des "cols blancs"

La structure des catégories socio-professionnelles s'est profondément modifiée entre les recensements de 1954, 1962 et 1968. Le détail de cette structure, par sexe, en 1971, est donné dans le tableau n° 2, en Annexe III.
Il s'est produit, en particulier, un développement des "cols blancs". Ce phénomène concerne essentiellement la population féminine, dont plus de la moitié occupe désormais un emploi de cadre, employée, ou divers (graphiques n° 14 A et 14 B ci-après).

On a pu penser, jusqu'à ces dernières années, que cette évolution va dans le sens d'une diminution des conflits sociaux, dans la mesure où les "cols blancs" sont généralement moins syndicalisés (ou appartiennent à des syndicats rarement contestataires : FO, CGC, CFTC, CFT, etc...) Cette interprétation semble devoir rester valable, malgré le développement récent des conflits chez les femmes employées, ou les essais infructueux de développement de la CFDT et de la CGT dans ce domaine (2).

Il nous semble logique de classer dans ce même paragraphe le développement de la mensualisation des ouvriers. Ce phénomène est trop récent pour qu'on puisse en juger les effets, mais on peut penser qu'il amène le travailleur à une plus grande implication dans les destinées de l'entreprise, et enfin un changement dans ses comportements économiques : on peut s'attendre à ce que le développement de la mensualisation se traduise par une plus forte intégration des ouvriers dans l'entreprise ; et il n'est pas impossible qu'ils rapprochent leurs comportements dans les conflits de ceux des "employés" dont ils ont désormais le même statut et les mêmes intérêts.

14. Persistance ou développement des emplois peu qualifiés

Contrairement à une opinion souvent avancée, le développement de l'enseignement général et professionnel en France ne s'est pas accompagné d'un développement des travaux qualifiés.

---

(1) Parler de grèves à propos de paysans ou de commerçants est impropre ; mais ces professions indépendantes ont, à de nombreuses reprises, montré qu'elles savaient trouver d'autres formes de revendications, et certaines formes d'actions dites sauvages leur ont été empruntées par les salariés, aussi bien au début du siècle quedans les années récentes.

(2) Les élections aux Comités d'Entreprise - 2° Collège (Cadres) - montrent que le nombre de voix allant à l'ensemble CGT + CFDT a fortement décrû dans la période 1966-1971, passant de 41 % à 32 %. Dans le même temps, les voix allant aux candidats non-syndiqués et aux "syndicats-maison" sont passées de 26 à 39 %. (cf. infra).

Graphique nº 14.A - Structure de la population active, par catégories socio-professionnelles

SOURCE : Recensements 1954 - 1962 - 1968.

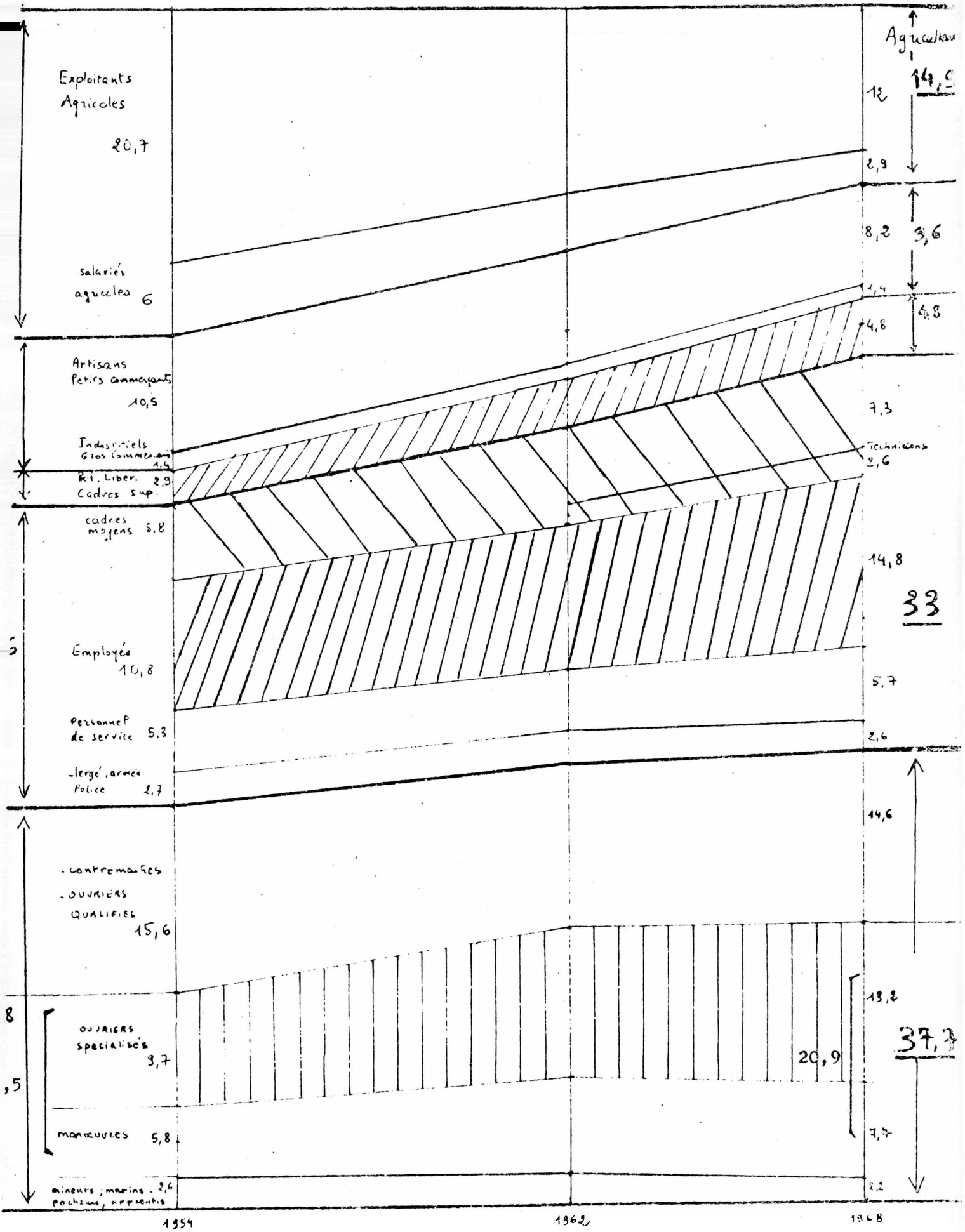

Graphique nº 14.B - Structure de la population active, par catégorie socio-professionnelle et par sexe - 1954 - 1962 - 1968

HOMMES

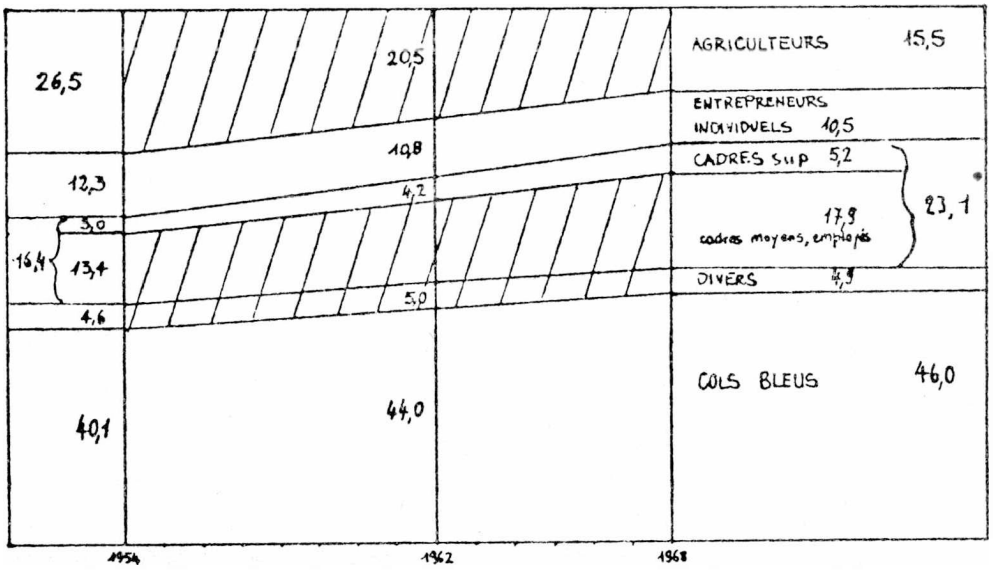

FEMMES

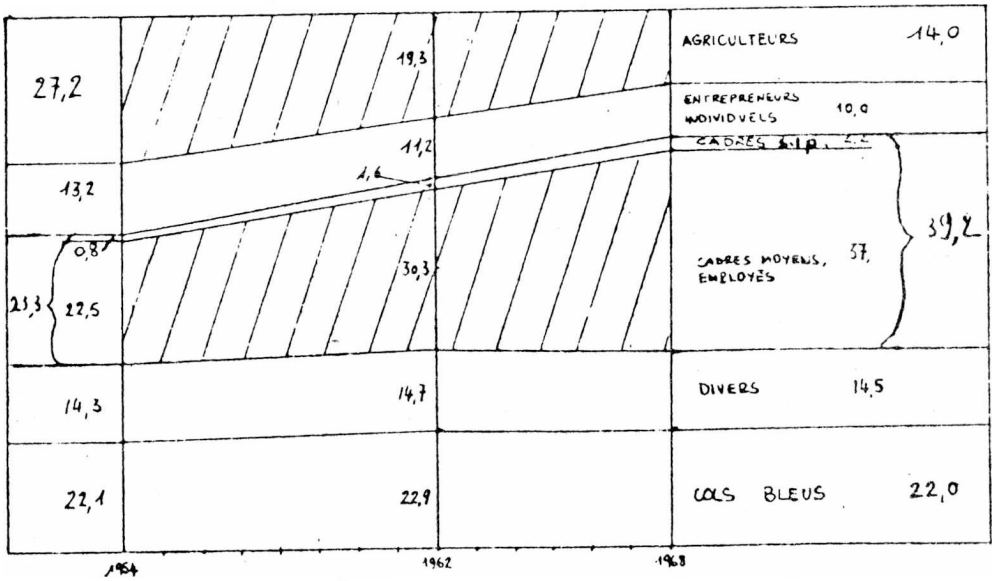

Une grande partie du gonflement des effectifs "cols blancs" résulte en effet du développement des simples employés, (de commerce, de bureau, etc...) passés de 10,8 % à 14,8 % du total des travailleurs en l'espace de 15 ans. Le même phénomène s'observe de façon encore plus marquée pour les travaux manuels. La proportion de travailleurs qualifiés (O.P. et contremaîtres) a diminué de 1954 à 1958, tandis que celle des O.S. et manoeuvres est passée de 15,5 à 20,9 %.

La progression de notre économie semble donc s'accompagner d'une déqualification des travailleurs, déqualification qui pourrait se répercuter dans les conflits du travail. S'il n'en est pas toujours ainsi, c'est que ces statistiques globales totalisent deux mouvements à distinguer nettement : les travailleurs français "traditionnels" connaissent une ascension sociale apparente ou réelle (les anciens O.S. et employés occupant à présent des places de professionnels, chefs d'équipe, contremaîtres, cadres moyens) ; le vide ainsi créé est aussitôt rempli par des travailleurs immigrés non qualifiés, et dans une moindre mesure, par des "immigrés de l'intérieur" qui abandonnent les métiers ruraux et les secteurs en déclin.

2. Evolution de l'appareil de production

- L'évolution de la structure des secteurs économiques dans notre pays est bien connue,(voir tableaux 3 et 4 en Annexe). Elle entraîne un déplacement des lieux et des motifs de luttes sociales : déclin du secteur primaire, croissance puis stabilisation du secteur secondaire, et surtout développement du secteur tertiaire qui occupe à présent près de la moitié des actifs. (Voir graphique n° 15).

- Une seconde caractéristique de l'évolution de l'appareil de production est sa concentration progressive. Ce mouvement est sans doute loin d'être achevé, si l'on remarque (graphique n° 16) que le nombre moyen de travailleurs par établissement en France est nettement moins élevé qu'en Allemagne, au Japon et a fortiori aux Etats-Unis.

- Citons encore les gains de productivité réalisés par notre industrie, pour mettre en évidence d'autres sources de mécontentement des travailleurs. Ceux-ci constatent qu'ils produisent de plus en plus, sans que leurs salaires suivent la même croissance : ils sont tentés d'expliquer ce décalage par un accroissement des profits de l'entreprise, plus que par le coût de la modernisation. Ces gains de productivité signifient d'autre part, dans de nombreux cas, une dégradation des conditions de travail : développement du travail à la chaîne (du moins jusqu'à ces dernières années), de l'organisation scientifique du travail - c'est-à-dire de sa déqualification, de sa parcellisation - , accélération des cadences, etc...

3. Durée du travail

La réduction de la durée du travail apparaît très souvent au premier rang des revendications présentées dans les conflits sociaux. On devrait donc s'attendre à retrouver une relation étroite entre les statistiques de durée du travail et les statistiques de grèves. Or, il n'en est rien ; en grande partie parce que la durée du travail n'a pas varié de façon importante depuis 1938. Le graphique 3 en Annexe, montre qu'elle s'est accrue jusqu'en 1963 (mais de façon trop imperceptible pour qu'on puisse parler de coïncidence avec les grèves de 1963), et qu'elle décroît lentement depuis lors.

Graphique n° 15 - Evolution de la population active (répartie en trois secteurs) 1946-1968

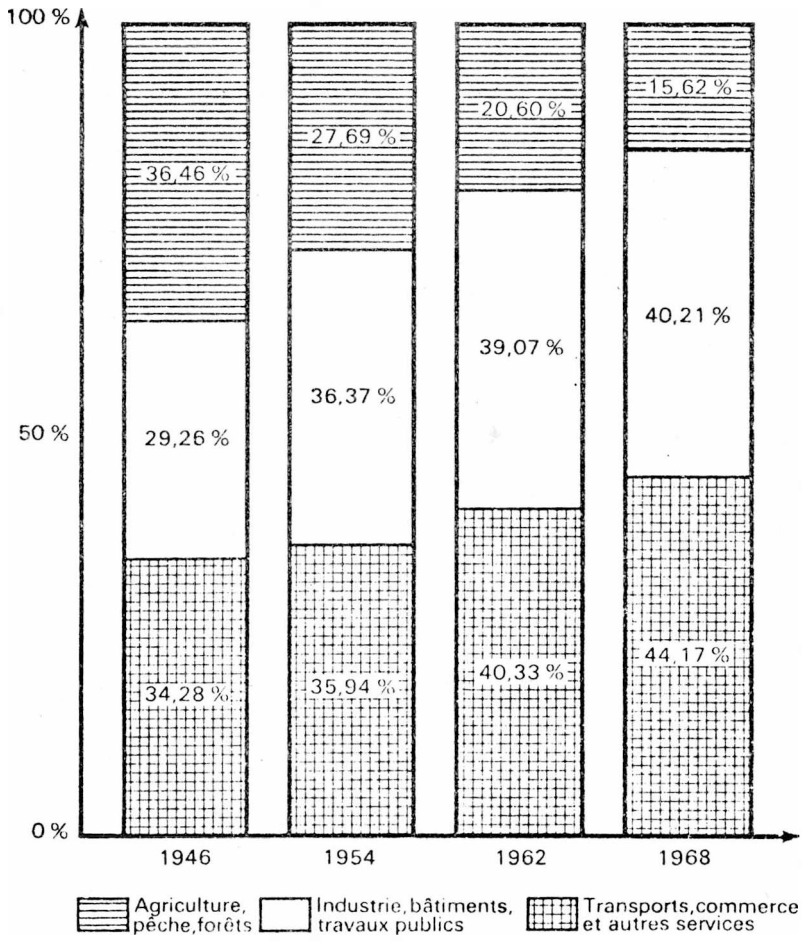

SOURCE : M. PARODI - "L'économie et la Société Française de 1945 à 1970" - A. Colin, 1971.

Graphique n° 16 - Personnes occupées par établissements rangés par ordre croissant.

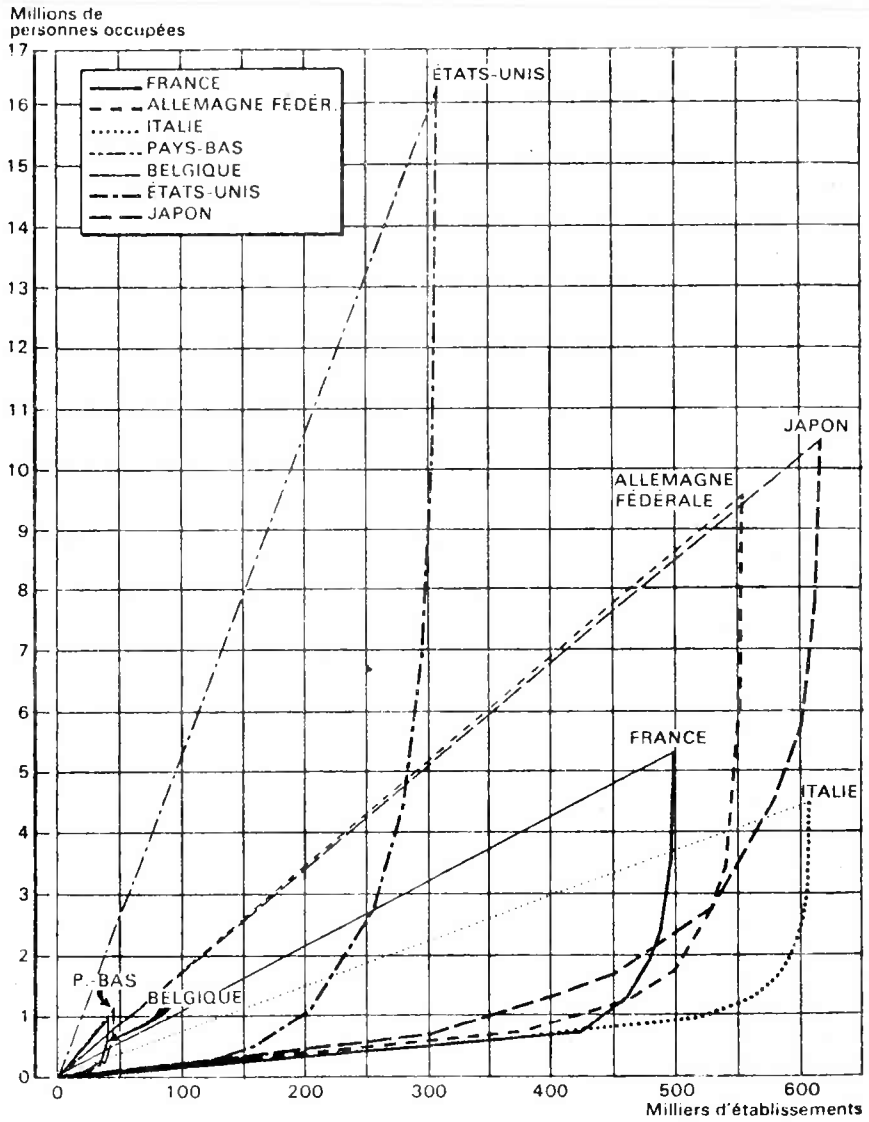

Ces graphiques indiquent, pour chaque pays, le nombre de personnes occupées dans les établissements, en supposant ceux-ci rangés des plus petits aux plus grands. En abscisse on trouve les N plus petits établissements, et en ordonnée le nombre de personnes travaillant dans ces N établissements. L'extrémité de la courbe indique le nombre total d'établissements et de personnes occupées : pour la France 498 839 établissements et 5 274 723 personnes. La pente de la droite reliant l'origine à l'extrémité de la courbe n'est autre que l'effectif moyen par établissement : on voit la prééminence écrasante des États-Unis à ce point de vue. Ces courbes sont souvent appelées « courbes de Lorenz (en niveau absolu) ».

Source : *Économie et Statistique*, n° 2, juin 1969.

et M PARODI, op. cit. p. 142.

De même, d'une année à l'autre, cette durée ne varie que très faiblement comme le montre le tableau n° 1, à tel point qu'il serait vain de rechercher une correspondance entre le graphique des grèves et les variations annuelles de la durée du travail.

Ce paradoxe apparent s'explique en fait à trois niveaux :

a. Tout d'abord, travailleurs et patrons ne traitent jamais cette question indépendamment de considérations proprement économiques : cette revendication est toujours associée (implicitement ou explicitement) à un maintien du salaire total chez les premiers, et à un maintien de la production chez les seconds. Il faudrait donc disposer d'un indice composite totalisant les gains en temps et/ou en argent, pour étudier la relation éventuelle entre l'évolution des grèves et l'obtention de ces gains.

   On ne peut cependant s'empêcher de penser que, dans la pratique, la revendication du retour aux quarante heures sert surtout d'épouvantail permettant d'obtenir des gains monétaires : tout se passe comme si les législations qui ont tourné la loi des 40 heures satisfaisaient à la fois le patronat (pour lequel les charges sociales ne s'accroissent guère si le même nombre de salariés travaille plus longtemps) et les travailleurs (pour lesquels les heures supplémentaires sont bien mieux payées).

   D'autre part, le nombre d'heures travaillées est la résultante de forces très diverses, voire antagonistes : ainsi, une récession économique devrait entraîner "mécaniquement" la diminution de cet indicateur, mais cette menace pour l'emploi et le pouvoir d'achat des travailleurs entraîne souvent des grèves qui incitent le patronat et les pouvoirs publics à freiner la chute de la durée du travail. Inversement, une expansion soutenue devrait entraîner un accroissement de la durée hebdomadaire, suscitant ainsi un mécontentement des travailleurs désireux de jouir plus de l'abondance procurée par l'expansion, donc un freinage de la croissance de l'indicateur étudié. En somme "grève de pénurie" comme "grève d'abondance" aboutissent à un même résultat, en ce qui concerne cet indicateur.

b. Une seconde raison tient au fait que l'indicateur disponible n'est sans doute pas le plus pertinent.

   Il ne fait pas apparaître les changements importants qui sont en cours dans l'organisation du temps des Français. La pression des travailleurs, combinée à d'autres facteurs de changement, aboutit en effet à ce que la durée totale de la vie au travail se réduit fortement et régulièrement : élévation de l'âge légal et réel d'entrée dans la vie professionnelle, abaissement de l'âge de la retraite.

   D'autre part, la répartition du temps de travail au cours de l'année se modifie selon un modèle spécifiquement français : les congés payés s'étendent (légalement trois semaines en 1956, quatre semaines en 1969) au détriment de la durée hebdomadaire du travail qui reste stationnaire.

TABLEAU 1

DURÉE ANNUELLE DU TRAVAIL

(Indices, base 100 en 1956)

Branches	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
02. Ind. agricoles et alimentaires	99,8	100,7	100,9	99,5	99,8	100,4	99,5	100	100,4	99,8	100,2	100,9	102,0	102,0	100,9	100,8	100,5	100,3
03. Combust. minéraux, gaz	102,1	102,1	102,1	102,1	102,1	102,1	101,4	100	100,0	101,4	100,2	98,1	99,3	100,9	89,8	97,0	96,0	97,5
04. Électricité, eau, divers	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	101,3	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	93,2	92,9	92,8	92,7
05. Pétrole, gaz naturel	103,5	102,4	102,4	101,1	101,9	101,9	101,9	100	100,4	100,6	100,6	100,2	100,6	100,2	97,2	96,0	94,8	94,0
06. Matér. de construction, verre	99,8	100,2	100,9	99,3	99,6	100,9	100,6	100	100,9	100,6	99,8	101,1	101,3	101,7	100,8	100,9	100,6	99,9
07. Mines de fer, sidérurgie	99,0	100,2	100,4	100,4	99,0	98,3	100,4	100	100,0	98,7	97,9	98,7	98,7	98,3	96,8	97,0	96,7	96,1
08. Mines et métaux non ferreux	99,0	100,2	100,2	100,4	99,0	98,3	100,4	100	99,8	98,7	97,9	98,7	98,7	98,5	96,8	97,0	96,7	96,3
09. Ind. mécaniques et électr.	98,5	99,1	100,6	99,8	98,5	100,2	100,4	100	100,4	99,6	98,5	99,8	100,0	100,6	99,3	98,2	97,4	97,3
10. Chimie	100,4	100,7	101,3	100,7	100,4	101,3	100,7	100	100,4	100,2	99,8	100,7	100,4	100,2	98,9	98,8	98,3	97,7
11. Textile, habillement, cuir	98,1	101,0	101,0	98,1	99,5	100,5	98,8	100	101,7	98,3	98,3	100,5	101,0	101,4	101,7	99,8	97,6	100,0
12. Bois, papier, industries polygraphiques, divers	98,0	99,6	100,5	99,1	99,3	100,2	100,2	100	100,7	99,8	99,1	100,2	100,9	101,6	99,1	98,8	98,6	98,6
01 à 12. Industrie	98,4	99,8	100,4	99,1	99,1	100,2	100,0	100	100,7	99,5	99,1	100,4	100,9	101,3	100,0	99,5	98,7	99,1
13. Bâtiment, travaux publics	97,5	97,9	98,3	98,3	98,7	100,2	100,2	100	100,4	100,2	99,6	100,2	101,0	101,7	101,6	101,2	100,7	100,3
14. Transports	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	101,5	101,1	100	100,2	100,2	100,2	100,4	100,6	100,2	98,3	98,3	98,3	98,3
16. Services	99,5	100,5	100,9	100,9	100,9	101,6	100,9	100	100,2	100,2	100,5	100,9	101,2	101,4	101,0	101,1	101,0	100,9
19. Commerces	99,5	100,5	100,9	100,9	100,9	101,6	100,9	100	100,2	100,2	100,5	100,9	101,2	101,4	101,0	101,1	101,0	100,9
02 à 19. Total	98,9	100,0	100,4	99,8	99,8	100,7	100,4	100	100,4	100,0	99,8	100,7	101,1	101,6	100,6	100,2	99,9	100,0

1. Diminution sans doute en partie acquise avant 1963. Des changements d'horaires sont intervenus officiellement pour les grandes entreprises nationalisées en 1963, mais dans certains cas, n'ont fait que légaliser des tolérances dont on ne peut connaître l'ampleur.

SOURCE : CARRE, DUBOIS, MALINVAUD : "La croissance économique".

c. Enfin, l'absence de "sensibilité" de cet indicateur statistique, au niveau global, cache une diversité d'évolutions selon les catégories d'emploi et les secteurs d'activité économique.

La diminution du temps de travail a été relativement plus marquée dans le cas des employés que dans celui des ouvriers ; elle est assez forte dans les secteurs producteurs d'énergie (électricité et pétrole), mais nulle dans les autres secteurs (voir tableau 1 plus haut).

Au total, on observe que la durée hebdomadaire du travail reste élevée, 30 % des ouvriers travaillant encore 48 heures ou plus en 1971.

On peut certes objecter que les travailleurs eux-mêmes sont nombreux à le souhaiter (comme le montre la pratique du "travail noir") ; il n'en reste pas moins que l'élévation presque générale du niveau de vie pourrait amener un nombre croissant de travailleurs à privilégier les revendications "temps" au détriment des revendications monétaires, et provoquer ainsi une recrudescence de grèves motivées par ce thème.

4. Implantation syndicale

Les informations sur le nombre de travailleurs syndiqués sont très fragmentaires et souvent sujettes à caution, et il n'est pas possible de décrire l'évolution du taux de syndicalisation sur une longue période. C'est pourquoi nous approcherons l'implantation syndicale par les seules statistiques peu contestables et régulièrement publiées : la participation des travailleurs à l'élection de leurs représentants aux Comités d'entreprise, et plus précisément les votes en faveur d'une cadidature syndicale. Ces statistiques sont elles mêmes incomplètes, dans la mesure où le Ministère du Travail ne publie pas plus d'informations sur les élections aux Comités d'entreprise que sur les grèves dans le secteur public.

Nous esquisserons trois remarques :

- Environ sept travailleurs sur dix inscrits participent aux élections de Comités d'entreprise. Ce taux de participation est à peu près identique chez les ouvriers comme chez les cadres ; dans les petits établissements (1) comme dans les grands. Si l'on déduit les électeurs qui ont voté pour des non syndiqués, il resterait environ 59 % de sympathisants syndicaux en 1971.

- La répartition des voix par grande tendance syndicale varie évidemment selon le collège (cadres ou non-cadres). Sur l'ensemble et sur une période de six années (1966 à 1971), la CGT "attire" 41 à 51 % des travailleurs qui ont voté ; la CFDT

---

(1) De plus de 49 salariés, puisque la loi sur les Comités d'entreprise ne s'applique pas au dessous de 50 salariés.

18 à 19 % (voir tableau 2). Au total, cette tendance "dure" du syndicalisme français attire les sympathies de 59 à 70 % des votants, selon les années, soit environ 35 à 40 % des travailleurs

Les autres tendances (FO, CFTC, CGC, syndicats autonomes) totalisent 14 à 19 % des suffrages.

- La "clientèle" de certains syndicats semble relativement stable dans le temps (CFDT, FO, CGC), tandis que pour les autres, des fluctuations importantes semblent se produire à l'occasion de secousses économiques ou politiques : ainsi la crise de 1968 semble avoir provoqué en 1969 un effondrement de la CGT (dont la clientèle est passée de 48 à 41 %), cette désaffection passagère se traduisant par le doublement des voix allant aux candidats non syndiqués (et non pas comme on pourrait le penser, aux syndicats "réformistes").

Tableau n° 2 - Comparaison des résultats globaux (en voix)

1966 - 1971

Origine des candidatures	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Premier collège						
C.G.T.	57,8	51,5	55,6	47,5	53,9	50,5
C.F.D.T.	19,0	17,9	19,5	19,1	20,2	19,7
C.G.T.-F.O.	8,0	7,6	7,8	7,4	7,4	7,9
C.F.T.C.	2,2	2,2	2,9	2,7	2,6	1,9
Autres syndicats	3,0	3,4	4,8	5,2	5,9	8,0
Non-syndiqués	10,0	17,4	9,4	18,1	10,0	14,8
Deuxième collège						
C.G.T.	21,3	15,8	16,8	13,1	16,5	16,2
C.F.D.T.	19,8	16,8	18,2	14,3	17,5	16,0
C.G.T.F.O.	8,2	7,2	7,0	5,3	7,2	6,3
C.F.T.C.	3,3	1,9	3,0	2,9	3,3	2,8
C.G.C.	21,7	21,5	25,7	25,4	25,8	23,3
Autres syndicats	5,5	5,9	8,3	8,6	11,2	13,3
Non-syndiqués	20,2	30,9	21,0	30,4	18,5	25,5
Ensemble des collèges						
C.G.T.	50,8	45,0	47,9	40,9	46,0	43,3
C.F.D.T.	19,1	17,7	19,3	18,2	19,6	18,9
C.G.T.F.O.	8,0	7,5	7,7	7,0	7,3	7,6
C.F.T.C.	2,4	2,1	2,9	2,7	2,7	2,1
C.G.C.	–	–	–	–	–	–
Autres syndicats	3,5	3,9	5,4	5,9	7,0	9,1
Non-syndiqués	12,0	19,9	11,7	20,4	11,9	17,0

CHAPITRE VI

MODES DE VIE ET INEGALITES

Comme les chapitres IV et V, le présent chapitre s'efforce de rechercher, au niveau du contexte global des conflits sociaux, les évolutions en cours ou en gestation qui pourraient modifier les comportements des acteurs du monde du travail : soit que les équilibres sociaux se modifient dans le sens d'un renforcement des tendances à la contractualisation des rapports sociaux en général, de l'homogénéisation de notre société (ou dans le sens d'une radicalisation des conflits, d'un accroissement des coupures entre groupes sociaux) ; soit qu'il se produise un déplacement du "lieu" ou des thèmes des luttes sociales vers d'autres domaines de la vie de la nation, d'autres motifs de revendications.

Plus précisément, ce chapitre effectue une brève présentation de l'évolution des modes de vie des Français et du problème des inégalités, pour s'efforcer de faire ressortir les changements dans les besoins et les systèmes de valeur des habitants. En réponse à la problématique qui guide notre présente recherche, nous partons des deux hypothèses suivantes (hypothèses dont le bien fondé sera discuté par la même occasion) :

- à travers les conduites des individus, il est possible de découvrir une évolution des besoins, des aspirations, des choix dans les priorités d'affectation des ressources : une partie des conflits sociaux devrait provenir de besoins nouveaux mal satisfaits.

- Une partie des conflits est provoquée ou exacerbée par l'existence d'inégalités dans la satisfaction de ces "besoins" (1).

Notre présentation, par sa brièveté, ne saurait prétendre à l'exhaustivité : nous nous efforçons cependant de mettre en relief un petit nombre de faits qui nous paraissent importants pour notre propos (2).

---

(1) Nous n'aborderons pas, dans le cadre de cette analyse, l'important problème de savoir si les besoins sont suscités par notre type de société, par l'appareil de production, etc...

(2) Le lecteur qui souhaiterait plus d'information sur ces sujets pourra se référer aux publications périodiques de l'INSEE (Conditions de vie des ménages), du CREDOC (Synthèses de J. Niaudet sur l'évolution de la consommation des ménages : in revue "Consommation"), et au rapport de V. Scardigli et P. Kende "Modes de vie 1985 : une première fresque des modes de vie des Français dans les prochaines décennies." CREDOC, 1973.

Nous commencerons par souligner quelques changements dans le système des valeurs, à la fois parce qu'ils nous paraissent constituer la toile de fond de l'évolution en cours dans les "besoins" et parce qu'ils entraînent d'importantes tensions sociales. Nous verrons ensuite comment ces changements se traduisent au niveau des comportements de consommation et des modes de vie du "Français moyen". Ce Français moyen n'existant pas, nous examinerons les disparités qui apparaissent dans les modes de vie, malgré les nombreuses politiques de réduction des inégalités.

1. Changements dans le système de valeurs.

Les changements psychologiques et sociologiques qui pourraient se produire dans les orientations de nos activités seront analysés au niveau de trois préoccupations majeures de notre société : le travail et l'objectif hédoniste ; la place de l'individu dans la société et l'aspiration à plus d'individualité ; les attitudes face aux inégalités.

Résumons très brièvement les analyses que nous avons pratiquées sur ces thèmes, et les "moteurs d'évolution de notre société" que nous avons été amenés à choisir dans le cadre de notre recherche prospective "Modes de vie 1985".

11. Malaise dans notre civilisation du labeur et développement des aspirations à l'hédonisme.

La croissance proposée comme impératif catégorique de notre civilisation, la jouissance du "temps de vivre" réprimée au nom du travail : cette éthique est de plus en plus contestée, comme le montre la multiplication de faits révélateurs d'une accélération des changements : mouvements de contestation de notre "société de consommation" ; grèves déclenchées pour lutter contre des formes et des conditions de travail jusqu'à présent considérées comme inévitables, voire normales ; boycott de transports en commun inconfortables ; manifestations anti-pollution de populations qui, quelques années auparavant réclamaient une industrialisation de leur région ; jeunes étudiants renonçant à une brillante carrière pour mener une vie de bohême ou de hippies, etc...

Certes, le système de valeurs actuellement prédominant se révèle encore très fortement implanté.

Fin et moyen de l'activité économique, instrument de l'intégration de l'individu à la société, le labeur continue de fonder une véritable morale collective, non seulement dans le monde rural traditionnel (nombre d'agriculteurs ne prennent jamais de vacances et ne partent pas en retraite) mais aussi chez les artisans, petits commerçants et même ouvriers âgés, qui évoquent le temps de "la belle ouvrage", et valorisent le technique au détriment de leur rôle commercial (dans le cas des commerçants et artisans). De même, les enquêtes auprès des femmes au foyer montrent que celles-ci n'osent pas "avoir de loisirs", et sont souvent les conservatrices farouches de nos traditions. Plus fondamentalement c'est la place dans l'appareil de production qui continue de définir, pour une large part, le statut et le rôle de l'individu dans notre société.

L'on ne doit donc pas s'attendre à une disparition rapide de cette "morale du labeur", inscrite dans nos institutions, et inculquée aux futurs adultes même par nos manuels scolaires. Mais un grand nombre de facteurs vont dans le sens d'une remise en cause de cette éthique. L'urbanisation établit une coupure géographique entre générations, restreignant l'influence de l'éthique des grands-parents sur les classes d'âge plus jeunes. De même, nous avons cité dans le chapitre V la généralisation du salariat, qui supprime le lien étroit entre le travail et sa récompense : la décroissance numérique des ruraux et petits travailleurs indépendants, principaux partisans de la morale du labeur ; la fin plus insidieuse de la mentalité paysanne elle-même : les agriculteurs se préoccupant de plus en plus de rentabilité, de congés, de loisir et de retraite.

En contrepoint, ces changements sont accompagnés par l'effondrement des religions, qui sape deux fondements de notre civilisation : la valeur sacrée de l'effort et la culpabilité liée à toute recherche de jouissance.

D'autre part, le "centre de gravité" de notre société se déplace vers les classes moyennes et les jeunes, qui y occupent une place de plus en plus importante sous la double influence des mass-media et de l'industrie.

Les mass-media développent abondamment le modèle de vie des classes moyennes, privilégiant la recherche de confort et les activités de loisir ; ils insistent notamment sur la liberté et l'insouciance des jeunes (peu de charges familiales, contestation de la "morale de papa"), tandis que la publicité reflète sans ambiguïté la montée du courant hédoniste.

L'industrie elle-même contribue à ce mouvement. Du fait de son besoin auto-entretenu de croissance, elle incite les travailleurs à plus de qualification et de mobilité, ce qui favorise au premier chef les hommes relativement jeunes, et donne donc plus d'influence à leur modèle de vie hédonique. Outre ce développement d'un véritable "pouvoir jeune", l'industrie oriente les consommateurs vers l'achat de biens à forte élasticité-revenu. Ce sont surtout les biens et activités de loisir (y compris les transports) qui sont proposés en modèle à la consommation du public - ce qui renforce la morale hédonique ambiante. Les gains de productivité se traduisent par une tendance (1) à l'accroissement des temps hors travail (quotidiens, dans l'enfance et la vieillesse) ainsi qu'à l'augmentation du budget disponible pour les loisirs. Mais le travail lui-même ne change pas sensiblement, alors que les autres conditions de vie des petits salariés se transforment radicalement. La plupart des postes de travail sont donc jugés de plus en plus souvent inintéressants, voire désagréables ou pénibles, ce qui ne peut que stimuler la recherche de centres d'intérêt hors travail.

---

(1) Cette tendance ne s'observe que sur une très longue période, puisque les horaires de travail hebdomadaire n'ont guère diminué de 1936 à 1968.

Enfin, l'évolution de notre pays se caractérise par l'éloignement des situations de famines, crises économiques majeures, guerres mondiales ; l'histoire récente de notre pays a habitué les jeunes à une croissance à peu près régulière et forte du niveau de vie. Tout ceci rend périmés à leurs yeux les comportements séculaires de prudence et de prévoyance ; implicitement les Français fondent leur choix d'un modèle de vie hédonique sur la conviction d'une croissance continuée de façon infinie.

Ce changement se traduit par des tensions croissantes psychologiques, mais aussi sociales : la coexistence sera difficile entre la désaffection à l'égard du travail et son caractère de "mal nécessaire" ; entre la croissance très forte de la demande des consommateurs en biens et services d'épanouissement de la personne et le maintien de l'effort des travailleurs en vue de satisfaire ces besoins. Et faute d'un "projet social" parvenant à réunir un consensus autour d'un changement qualitatif des objectifs de la croissance, on peut s'attendre à de multiples conflits opposant l'univers de la production et l'univers de la consommation ; tensions d'autant plus difficiles à surmonter qu'elles impliquent souvent les mêmes individus,à la fois producteurs et consommateurs.

12. Développement des exigences d'épanouissement de la personne

Le même type d'analyse, appliqué aux aspirations à l'épanouissement, à la libération des contraintes de l'environnement social, nous a amené à retenir l'hypothèse selon laquelle l'individu se définirait de moins en moins selon la place qui lui est imposée dans la société par sa classe sociale, son entreprise, sa famille, etc..., et de plus en plus par sa contribution personnelle, dans les domaines de la vie civique ou économique et de la créativité. L'"individualité" croissante serait donc une "tendance lourde" de notre société, malgré les forces susceptibles de se liguer pour contrecarrer cette évolution, dans la mesure où elles y percevront une menace contre la famille, la morale du labeur, le système scolaire actuel, le marché du travail, etc...

Nous nous contenterons de citer quelques changements entraînés par le développement des aspirations individualisantes, changements dont beaucoup sont manifestement déjà en cours.

Le développement des préoccupations hédonistes avait amené l'individu à accorder une importance croissante à sa vie hors travail ; l'aspiration à l'épanouissement individuel se joint à cela pour inciter les Français à multiplier les activités de développement personnel : les habitants chercheront à pratiquer une gamme de plus en plus large d'activités culturelles et de loisirs, de bricolage, etc.. ; d'éducation permanente, de saisie d'informations, de communications et d'échanges sociaux.

L'autonomie plus grande de chacun des membres de la famille se traduira par la possibilité, plus répandue, de "changer de peau" à tout âge. Les études de départ et l'origine sociale verront leur importance décroître au profit de la formation permanente. L'on assistera à une plus forte mobilité sociale et géographique : un même individu pourra effectivement changer plusieurs fois d'activité au cours de sa vie, partir dans d'autres pays, etc...

Mais on voit que cette mobilité peut s'accompagner d'une instabilité plus grande des comportements dans le monde syndical et dans le domaine politique : manifestations plus fréquentes d'indépendance des travailleurs à l'égard des syndicats classiques, fluctuations électorales ...

Plus largement, il n'est pas impossible que cette importance accrue accordée à chaque trait personnel aboutisse au "culte de la plus petite différence" dont parlait D. RIESMAN pour la société américaine, et se traduise dans le monde du travail par un développement des revendications spécifiques à des catégories de travailleurs partois très limitées. Cette évolution vers des revendications catégorielles affaiblirait d'autant les organisations syndicales traditionnelles (ce qui expliquerait en partie le maintien, sinon le développement des "syndicats maison" et autonomes, constaté dans les statistiques d'élections aux comités d'entreprises) dans les luttes et les négociations collectives.

En contrepartie, l'accent mis sur l'autonomie dès l'enfance, sur l'épanouissement des capacités propres à chaque individu, est souvent considéré comme un facteur de développement de la créativité. On peut penser que ce phénomène, s'il se produit, compensera les perturbations du système de production dues à l'instabilité des travailleurs; et, par une sorte d'inflation de l'innovation, assurera des gains de productivité et le maintien d'une croissance suffisamment forte pour permettre le développement de ces aspirations "individualisantes" des Français.

Terminons en soulignant que ce concept d'individualité est plus large que les tendances "individualistes" propres à la société française, et qui sont considérées comme une caractéristique surtout négative, par exemple, dans le rapport du Groupe d'Etudes Prospectives du Plan français (groupe présidé par P. DELOUVRIER). L'aspiration à l'épanouissement individuel paraît pouvoir, au contraire, se développer de pair avec une volonté croissante de solidarité sociale face aux inégalités perçues comme injustes.

13. Inégalités et besoin de justice sociale

La France est sans doute l'un des pays dont l'histoire sociale est la plus marquée par le problème des inégalités perçues et vécues comme injustes. Les conflits concernant les inégalités de niveau de vie, d'éducation, de pouvoir, etc... traduisent, sous des formes diverses, un besoin de "justice sociale" qui depuis des siècles colore fortement les rapports entre acteurs sociaux et fonctionnement de la société globale.

Cette observation converge avec les premiers résultats d'une recherche effectuée par le CREDOC pour le Ministère de la Justice, et qui indique que le public est sensibilisé en profondeur aux injustices de notre société. Ni la Justice ni les autres institutions et services publics ne paraissent répondre au besoin, diffus mais croissant, de réforme de notre société dans un sens de justice sociale plus grande.

Nous faisons l'hypothèse fondamentale que, soit par solidarité, soit par peur des changements violents, la majorité de l'opinion publique sera de plus en plus désireuse de réduire les injustices sociales, et que cette volonté sera suffisam-

ment forte pour se traduire au niveau des législations comme des pratiques : resserrement de la grille des salaires, solution du problème des très mal logés, revalorisation des retraites, multiplication d'autres mesures de prévention analogues à la sécurité sociale.

Nous aboutissons ainsi à ce que le souci d'une moindre inégalité domine les deux décennies à venir et se traduise par des mesures efficaces, marquant ainsi un changement net par rapport aux tendances passées.

Si ce changement se produit, il est clair que les préoccupations sociales et économiques ne pourront se développer simultanément sans crises. On peut alors se demander si les différents acteurs sociaux s'accordent pour rechercher des solutions au niveau d'un aménagement des rapports sociaux dans un sens contractuel, pour parvenir à une limitation des conflits coûteux pour la collectivité et susceptibles de freiner la croissance.

14. En guise d'introduction à la suite de notre analyse : une évolution possible de notre société jusqu'en 1985.

Pour introduire à une analyse plus détaillée des évolutions en cours dans les modes de vie, et des conflits qui pourraient en résulter, nous résumerons brièvement le scénario "central" auquel nous sommes parvenus au terme de notre première phase de "Modes de vie 1985".

Nous ne pouvons pas nous étendre ici sur la configuration détaillée des modes de vie, telle qu'elle résulterait du développement des forces qui dirigeraient l'évolution de notre pays, selon les hypothèses adoptées ; nous nous bornerons à indiquer que ces lignes de forces conduiraient à un mode de vie parvenant à concilier, du moins jusqu'à l'horizon retenu, la diversification et l'expansion des activités non productives, et le maintien de l'effort de production, nécessaire à l'extension des politiques sociales aussi bien qu'à l'accroissement et au changement d'orientation de la consommation.

Dans une proportion croissante de familles, les jeunes accéderont à l'indépendance de plus en plus tôt. L'horizon 1985 verrait un arrêt de la tendance à la scolarisation de plus en plus longue, les jeunes préférant se recycler ultérieurement, grâce aux filières d'une éducation permanente beaucoup plus répandue qu'aujourd'hui.

Une minorité croissante de travailleurs recherchera des emplois épisodiques, ou à temps partiel, ou encore interrompra périodiquement son travail pour de longs voyages ou études ; cette baisse du taux d'activité étant compensée par un développement du travail féminin et de l'immigration. Cette nouvelle mobilité (professionnelle, d'étude ou d'agrément) sera causée à la fois par l'évolution du système de valeurs, par l'ouverture des frontières et par les changements très rapides dans le marché de l'emploi : changements de technologie, aménagement des conditions et même des rythmes de travail ...

La transition vers le troisième âge sera souvent plus progressive grâce à une diminution échelonnée du temps d'activité, avec possibilité de prolongation à temps partiel au-delà de l'âge "normal" ; les rythmes annuels seront marqués à la fois par une persistance des congés de trois à quatre semaines, massivement pris

au mois de Juillet et d'Août (malgré le coût économique de cette pratique française) et par la généralisation des congés plus courts ; le plus clair du temps quotidien hors-travail se déroulera à la maison. On passera beaucoup moins de temps à faire des courses, à préparer le repas et à s'alimenter ; un peu plus à s'informer et à se former (journaux, éducation permanente) ; la télévision ou d'autres appareils audio-visuels absorberont la plus grande partie des temps de loisir.

Le Français aura donc de plus en plus deux pôles d'intérêt : l'espace hors-ville (affecté au loisir-contact avec la nature), et l'espace-logement (devenu très spacieux et confortable, et affecté au loisir-information, délassement, distraction). Entre eux, l'espace urbain ne sera plus guère affecté qu'aux fonctions de production. De moins en moins utilisé comme lieu de promenade, il sera parcouru par des habitants pressés d'aller à leur travail ou leurs achats, car les rythmes quotidiens seront à peine changés : les heures libérées du travail étant regroupées en fin de semaine.

En somme, si les hypothèses retenues se réalisent, le mode de vie des Français restera encore, pour une large part, dominé par le travail ; et nous serons encore loin d'une "civilisation du loisir". Mais nous assisterons au développement d'un nouveau style de vie associant loisirs et relations sociales et par un processus accumulatif, à une accélération des changements dans la plupart des domaines. Le besoin "d'avoir" (alimentation, habillement, etc...) plus ou moins "saturé", céderait le pas à la préoccupation d' "être" (biens et surtout services visant à l'épanouissement de la personne et l'agrément du cadre de vie). Ces activités d'épanouissement de la personnalité iront sans solution de continuité depuis l'éducation permanente (conçue comme entretien des connaissances, ou préparation à un changement de métier : mais aussi apprentissage de nouveaux loisirs, préparation aux activités du troisième âge, etc...) jusqu'aux activités de loisirs, pratiquées de façon individuelle ou en petits groupes, et impliquant souvent le développement de moyens de communication.

Le budget des ménages sera principalement caractérisé par une diversification des dépenses : les ménages accorderont à peu près autant d'importance à l'alimentation, à la santé et à la beauté, aux loisirs et transports, à l'habitation.

Mais ceci signifiera une décroissance très rapide des postes de dépense traditionnels : habillement et alimentation à domicile ; une croissance très forte des dépenses d'épanouissement de la personne : éducation et loisir ; une croissance moins forte que par le passé, en ce qui concerne les dépenses de santé.

Les préoccupations de sécurité et les comportements financiers des individus se ressentiront fortement de l'accent mis sur l'absence de "plan de carrière" et de projet vital, la moindre cohérence du cycle de vie ou la primauté accordée aux investissements immatériels (éducation, loisirs ...). Il en résultera sans doute une insouciance plus grande quant à l'avenir.

On se déchargera sur la collectivité du soin de prévoir les risques : ceci entraînera un fort accroissement de la masse monétaire drainée par la collectivité.

Nous venons de résumer les grands traits d'une fresque des modes de vie en 1985 dans notre pays. Un problème surgit à présent : quels conflits pourraient résulter de la réalisation de ces hypothèses ?

Les structures économiques de notre pays restent anciennes et la reconversion du monde rural n'est pas terminée. La résistance au changement qui caractérise nos structures peut entraîner notre transformation en une "société de services"

De même, on peut craindre que des rigidités structurelles ne se manifestent au niveau de nombreux secteurs, compromettant les chances d'améliorer les conditions de travail, les rythmes, et la conception même du poste et des fonctions dans l'entreprise. On verrait alors se développer des phénomènes de sur-qualification, entraînant une certaine frustration des jeunes, et compromettant les chances de concilier l'intérêt au travail et les aspirations nouvelles du type "hédonique".

L'appareil de distribution risque d'être de plus en plus mal adapté à l'évolution du public ; celui-ci recherchera la qualité du service des commerces spécialisés, alors que les commerçants traditionnels auront disparu devant l'extension des grandes surfaces en libre-service.

Les habitants eux-mêmes se trouveront pris dans un conflit psychologique entre leurs intérêts de consommateurs (désirant ce changement du mode de vie) et leurs intérêts de travailleurs (redoutant les dangers de la mobilité professionnelle et ne recourant guère à la formation pour adultes à l'heure actuelle).

Au niveau de la cité, il paraît encore plus problématique que l'offre en logements parvienne à assurer la croissance très rapide des exigences de confort et de surface des logements ; la coupure, maintenue sinon accentuée, entre ville et "nature" ne permettra pas de réaliser une "décentralisation" des grandes agglomérations.

Enfin, on peut craindre que les chances de l'éducation permanente ne soient compromises par les difficultés de mise en place des institutions et des formateurs capables de répondre à des besoins considérables.

2. Affectation des ressources et modes de vie

Revenons à présent, de façon plus détaillée, sur quelques-unes des évolutions en cours dans les modes de vie des Français ; ces modes de vie sont appréhendés principalement dans leur traduction monétaire, faute de disposer de statistiques détaillées sur leurs aspects non-monétaires.

Nous soulignerons en particulier cinq points :

21. Une part croissante des ressources des ménages est affectée à l'épargne.

L'épargne des ménages s'est fortement accrue de 1950 à 1971 (voir graphique 4 en Annexe III).

La propension des ménages (1) à épargner a atteint un niveau considérable.

---

(1) Rappelons qu'au sens des statisticiens de l'INSEE, un ménage est composé de la (ou des) personne (s) vivant dans un même logement indépendant ; cette définition est donc différente de celle d'une famille.

Le taux d'épargne brut est passé de 13 à 17 % entre 1959 et 1972, accroissement qui s'est porté en particulier sur les actifs immobiliers (logement).

Le patrimoine des Français s'est en effet fortement développé depuis la seconde guerre mondiale. Si les estimations précises font défaut sur de nombreux points, le C.R.E.P. a cependant pu estimer que ce patrimoine s'est accru de 35 % en francs constants, en l'espace de cinq ans (1962-1967) (Voir tableau 5 en Annexe III).

Cet accroissement est dû en partie aux très fortes plus-values provenant de la spéculation foncière . Mais il signifie aussi un développement rapide du nombre de propriétaires de logements et d'autres biens.

Ainsi, 43 % des ménages non agricoles sont aujourd'hui propriétaires de leur logement, contre 35 % seulement en 1955 ; et ces logements sont nettement plus spacieux, confortables et luxueux.

Outre ce phénomène massif, le patrimoine de la plupart des Français s'est enrichi d'une multiplicité d'autres biens relativement coûteux. 58 % des Français avaient au moins une voiture en 1971, contre 30 % seulement en 1960. Huit Français sur dix ont un réfrégérateur, sept Français sur dix une télévision, six sur dix une machine à laver, etc... (Voir graphique 5 en Annexe III).

Phénomène complémentaire de l'épargne, le coefficient d'endettement (endettement/patrimoine "actif") reste, par contre, relativement stable et assez faible, de l'ordre de 2,5 à 3 %. Parmi cet endettement, le crédit à long terme (essentiellement pour le logement), reste fortement prédominant, mais le crédit à court terme (achat de voiture, etc...) se développe rapidement.

En somme, l'endettement des ménages français reste "raisonnable" puisque constant par rapport à leur épargne ; il n'en reste pas moins que ce double mouvement de développement assez rapide de l'épargne et du crédit amène une très forte proportion de Français à se sentir solidaires des intérêts de l'ensemble du système économique, et à redouter fortement les conséquences de crises économiques, voire même de simples à-coups dans la croissance. Nous avons vu Chap. IV, qu'un haut niveau de conflits sociaux s'accompagnait très souvent d'une désépargne pour les ménages.

Un autre fait mérite encore d'être retenu : le développement de l'épargne contractuelle, au détriment de l'épargne libre. Les Français sont de plus en plus liés par des contrats qui exigent des remboursements d'emprunt à échéance fixe : et par exemple, 14 % des ménages sont en voie d'accession à la propriété en 1970, (contre 12% en 1967 : la proportion s'accroît vite).

Ce changement des comportements des ménages représente vraisemblablement le développement d'une force jouant dans le sens d'une "contractualisation" de la société française, d'une adhésion consensuelle des travailleurs aux finalités de l'économie libérale et d'un freinage des mouvements de grève.

22. Certains "besoins premiers" sont en voie d'être satisfaits

La façon dont les ménages affectent leurs ressources est en train d'évoluer de façon considérable. Cette évolution peut se résumer par deux idées : certains "besoins" autrefois considérés comme fondamentaux - se nourrir, s'habiller - sont en voie d'être satisfaits pour la presque totalité de la population ; d'autres besoins apparaissent, qui donnent lieu à l'apparition de nouvelles inégalités.

L'alimentation était, encore au début du siècle, la principale préoccupation des travailleurs. HALBWACHS avait observé, sur un échantillon important, mais non représentatif, que les ouvriers consacraient les trois quarts de leur budget à la nourriture, avant la première guerre mondiale. En 1950, l'alimentation à domicile représentait encore la moitié (48,5 %) du budget moyen des Français. De nos jours, elle en représente moins du tiers (29 %), et toutes les prévisions s'accordent pour estimer qu'elle constituera moins du cinquième en 1985 (19 % selon les prévisions du VIème Plan ; et même, seulement 14 à 16 % selon les prévisions de notre étude "Modes de vie 1985").

(Voir tableau 4 page suivante)

Tableau n° 4 : Evolution de la consommation des Français

FONCTIONS	1950		1969		Une évolution possible vers 1985	
I. Structure budgétaire des dépenses privées (a)						
- Cadre de vie						
. Logement et équipements	13,5	18,6	22,3	31,7	~ 27	~ 40
. Transports	5,1		9,4		~ 13	
- Alimentation						
. à domicile (y.c: tabac)	48,5	54,8	29,0	39,7	~ 15	~28,5
. hors domicile (y.c. hôtel, café, restaurant)	6,3		10,7		~ 13,5	
- Habillement	15,2	22,5	9,6	23,0	~ 6	~23,5
- Santé	4,7		9,4		~ 12,5	
- Parure, beauté hygiène	2,6		4,0		~ 5	
- Divers (y.c. dépenses courantes d'éducation et de loisir)	4,2		5,8		~ 8	
TOTAL	100		100		100	
II. Part (%) du financement collectif dans le total des dépenses privées et publiques (b) relatives à la consommation des ménages	Année 1959					
- Cadre de vie						
. Logement	3,2		5,9		4 à 5	
. Transports	14,7		14,5		15(c)	
- Alimentation	4,0		6,7		8 à 10(c)	
- Habillement	1,6		1,4		1 à 2	
- Santé	70,4		86,2		90	
- Education	76,7		89,5		90 à 95	
- Culture, sports, loisirs	6,9		9,6		15	

a) En pourcentage du budget total des ménages - Source : "Modes de vie 1985" CREDOC 1973.
b) Source : Rapport CREDOC n° 4086/1972. "Consommation des ménages et consommation publique divisible 1959-1969" Tableau 10. Les estimations 1985 sont les nôtres.
c) Pour l'essentiel : subventions aux entreprises productrices.

La tendance très générale à la décroissance du budget consacré à ce domaine ne pourra en effet être renforcée par l'ouverture à l'Europe, la part des dépenses alimentaire dans le budget des ménages étant nettement plus faible chez nos voisins.

Tableau n° 5 : Structure comparée de la consommation privée en 1970.

	France	Allemagne Fédérale	Belgique	Grande Bretagne
Total de la dépense de consommation par habitant (F.)	9 493	(a) 9 382	8 805	(b) 7 883
Dont (en %)				
. Alimentation et boissons	31,4	26,3	29,7	25,8
. Habillement	9,1	11,5	8,2	7,9
. Habitation	21,6	27,0	27,7	24,8
dont : (Loyer et charges)	(10,6)	(10,7)	(9,6)	(9,6)
. Santé et soins personnels	11,2	(a) 7,3	8,0	(b) 7,2
. Transports et communications	9,8	11,5	10,3	12,1

(a) Y compris les prestations maladie et accidents de la Sécurité Sociale.
(b) Y compris les dépenses du National Health Service.

En outre, il existe peu d'inégalités dans la consommation alimentaire : c'est le domaine où les écarts entre les groupes sociaux semblent nettement être les plus faibles, d'après notre indicateur de différenciation sociale

Tableau n° 6 : Indicateur de différenciation sociale (1), au niveau de la consommation

	1956	1965	1969
1 - Alimentation (avec tabac et consommation hors domicile)	115	117	120
2 - Cadre de vie, logement	183	167	164
3 - Transplrts	365	240	160
4 - Dépenses liées au corps	168	157	160
4 bis - dont santé	159	164	138
5 - Loisirs	214	219	256
6 - Equipements	217	150	164

Source : Patterns de mode de vie et structures budgétaires - Document de travail CREDOC 1972. -
(1) Note : Voir en bas de page suivante.

Un troisième indice nous donne une information moins directe mais non moins importante : contrairement à une hypothèse souvent avancée, ce ne sont pas les produits alimentaires qui connaissent la plus forte hausse des prix, comme le montre le graphique n° 17, page suivante.

Ce qui n'apparaît cependant pas sur ce graphique (qui résume la tendance sur dix années) c'est que les prix alimentaires connaissent des variations conjoncturelles très fortes : et ce sont ces flambées de prix soudaines qui peuvent provoquer le mécontentement de la ménagère.

L'habillement constitue également un domaine de moins en moins important dans les préoccupations des Français. En France, comme dans les autres pays occidentaux, le rythme de croissance des dépenses d'habillement se ralentit progressivement, au fur et à mesure de l'élévation des niveaux de vie ; mais la dispersion des dépenses entre groupes sociaux reste relativement forte. Quant à la montée des prix elle se situe dans la moyenne . Il semble donc que ce domaine des besoins des ménages ait peu de chances de figurer parmi les plus importantes sources d'insatisfaction et de revendication des Français.

Dans le cas d'une continuation de la croissance française, nous avons été amenés à prévoir (dans "Modes de vie 1985") qu'en 1985 ces deux postes de dépense traditionnels (alimentation à domicile et habillement) représenteraient la cinquième du budget total des ménages, alors qu'ils en absorbaient près des deux tiers en 1950.

23. Développement de "besoins" mal satisfaits

L'évolution en cours est, en fait, marquée par une diversification des dépenses, correspondant très directement à l'évolution du système de valeurs que nous avons soulignée précédemment. Les ménages accordent une importance croissante à l'habitation, aux transports, à la santé et à la beauté, aux loisirs et communications.

Le logement, son équipement, les transports occupent d'ores et déjà le tiers du budget des ménages : 32 % en 1969, contre 19 % en 1950 (et ce pourcentage pourrait s'élever à 40 % en 1985, selon nos hypothèses). Cette croissance est due pour une bonne part à un gonflement artificiel des prix dans le domaine immobilier : le graphique 17 montrait que les loyers constituaient de loin le secteur où la flambée des prix est la plus forte et les premières données disponibles sur les années plus récentes indiquent une accentuation de cette suprématie (1).

(Note (1) de la page précédente) : L'indice de différenciation sociale a été calculé selon la méthode suivante :

- Nous avons envisagé trois catégories sociales : les ouvriers, les employés, les cadres moyens, nous avons calculé les dépenses par poste en valeur, par unité de consommation pour chacune de ces trois catégories et pour trois années : 1956, 1965, 1969.
- pour chaque poste, pour une année donnée, nous avons calculé l'écart entre les dépenses extrêmes et fait le rapport de cet écart à la dépense minimale.
- L'indice donne le niveau de consommation de la catégorie la plus favorisée, si la moins favorisée dépense 100.

(1) Voir J. NIAUDET, "L'évolution de la consommation de 1959 à 1970" - Consommation, n° 4-1972, page 12.

Graphique nº 17 - Evolution comparée des prix relatifs (1959 à 1968)

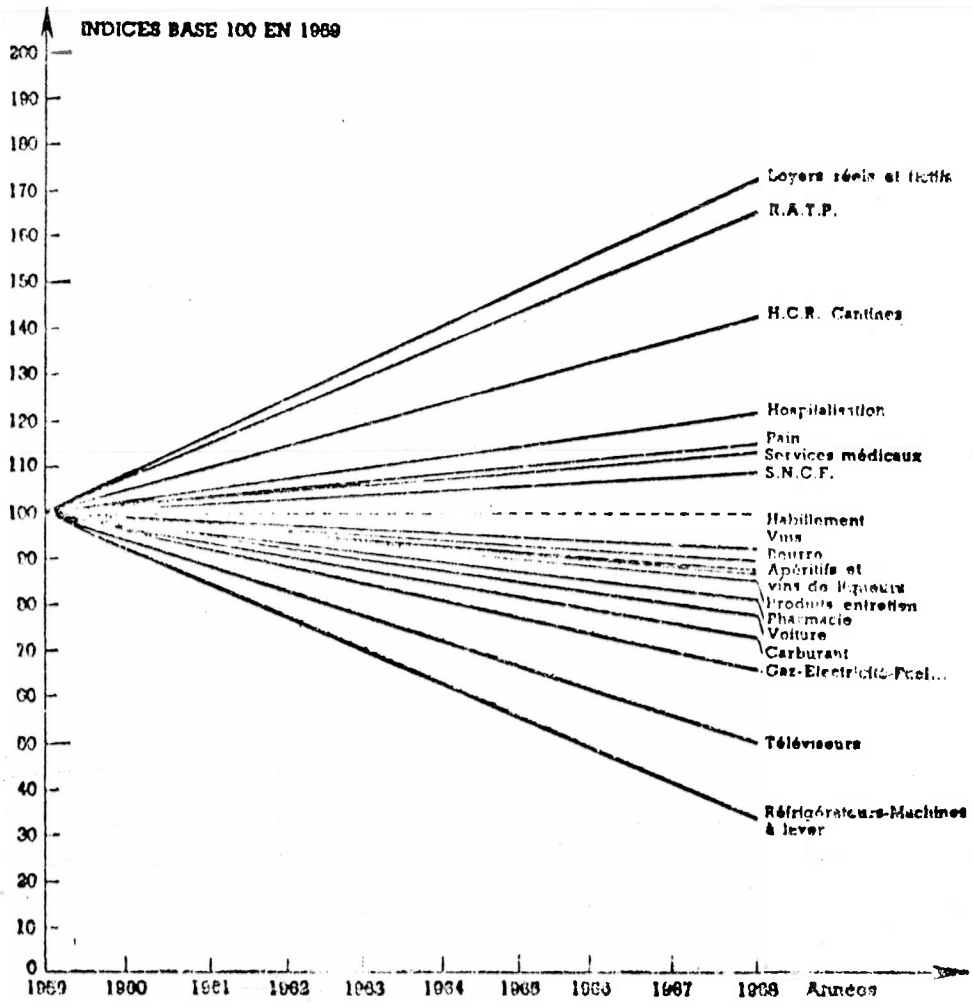

SOURCE : "Consommation", nº 2-3 - 1970

L'élévation des tarifs des transports publics intervient également, par exemple ceux de la R.A.T.P. dans le cas de la région parisienne. Ces hausses de tarif signifient, au moins dans le cas de l'immobilier, une insuffisance qualitative et quantitative de l'offre, qui ne parvient pas à répondre aux besoins très rapidement croissants des ménages. Elles provoquent aussi un maintien de la ségrégation sociale entre quartiers de logements spacieux et confortables, et "quartiers populaires", ségrégation qui se traduit par un écart relativement important entre dépenses affectées au logement par les différentes classes sociales (tableau 6 ci-dessus page 75).

Doit-on conclure à un développement des mécontentements - et donc des possibilités de revendications - concernant le logement, les transports, le cadre de vie; l'environnement ? Il s'est produit à plusieurs reprises, ces dernières années, des mouvements d'usagers de transports en commun mécontents de la dégradation des services offerts ; de même, il arrive que des habitants d'un nouvel ensemble d'un quartier, voire d'une agglomération, s'organisent pour s'opposer à des promoteurs immobiliers, ou pour lutter contre le bruit d'un aérodrome ; les tribunaux se déclarent débordés par les conflits engendrés par la co-propriété.

Toutes ces actions sont pour le moment ponctuelles ; il est possible que dans l'avenir elles prennent de l'ampleur, à la condition de bénéficier d'une organisation qui, pour le moment leur fait défaut. Cela pourrait se produire si des confédérations syndicales ou des partis politiques prenaient ces mécontentements pour thèmes de lutte, de façon beaucoup plus massive qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

La santé constitue encore un autre domaine où les dépenses s'accroissent à un rythme très rapide, et où les prix montent plus vite que la moyenne. Mais il semble que la dispersion des dépenses, et dans une moindre mesure, les inégalités devant la santé, la maladie et la mort tendent à devenir moins fortes, notamment grâce à la généralisation de la protection sociale (Sécurité Sociale, régimes complémentaires). En outre, pour l'avenir, certains éléments nous ont amenés à prévoir un léger ralentissement des dépenses des ménages dans ce domaine, soit parce que les Français les considéreraient comme moins prioritaires (grâce à une satisfaction des "besoins" sanitaires élémentaires), soit par le jeu d'une prise en charge collective plus importante (à l'heure actuelle, ce financement collectif assure 86 % du coût total des dépenses de santé "consommées" par les ménages et 90 % de celui de l'éducation ; ces pourcentages pourraient être de 90 % à 95 % en 1985).

Plus précisément, les dépenses continueront sans doute de croître fortement pendans quelques années, pour permettre le "rattrapage" des groupes sociaux très défavorisés ; mais elles pourraient ensuite se ralentir, rejoignant les structures de consommation des autres pays européens : les dépenses de santé à charge des ménages sont beaucoup plus faibles au Royaume-Uni, en Belgique, en Allemagne Fédérale, comme on a pu le constater sur le tableau n° 5, page 75.

Mais ce sont deux autres secteurs qui constituent les domaines où le développement des "besoins" des ménages a été, et a toutes chances de demeurer très fort : l'éducation et les activités de loisir - communication - information.

L'évolution du système éducatif se traduit moins par un accroissement des dépenses monétaires (essentiellement prises en charge par l'Etat dans le système français) que par un accroissement du temps passé à l'école : la scolarité commence, en fait, dès l'âge de trois ans (pour 61 % des enfants) et 18 % des adolescents sont encore étudiants à l'âge de vingt ans. Cette évolution quantitative se double dans de nombreux cas, d'une difficulté d'adaptation du système d'enseignement à l'évolution rapide de notre société : si l'analyse des crises récentes sort du cadre de notre analyse, on ne peut cependant ignorer qu'il y a là une source durable de mécontentements, d'autant plus que notre pays n'a pas su empêcher la reproduction des inégalités sociales face à l'enseignement.

A un horizon plus lointain, cette crise pourrait être en partie résolue par un ralentissement de cette tendance à l'extension des études antérieures au travail. La formation permanente, qui reste à l'heure actuelle un mythe (moins de 2 % des travailleurs ont suivi une formation post-scolaire), prendrait alors la relève. Mais elle constituera vraisemblablement une nouvelle source d'inégalités : les premières informations disponibles laissent penser que ce sont surtout les cadres qui bénéficient de l'application de la loi de Juillet 1970.

Il reste les postes "loisirs", communications et informations, très difficiles à cerner dans les statistiques, mais dont l'expansion très rapide apparaît indirectement dans les dépenses de logement (aménagement du logement en vue du loisir, équipements audio-visuels, résidence secondaire), d'alimentation hors-domicile (en vacances), de transport.

Fait important, ces dépenses constituent le seul poste où la différenciation sociale est à la fois très forte, et s'accroît nettement depuis quinze années (tableau n° 6, page 75). Enfin, toutes les prévisions s'accordent à prévoir un développement et une diversification encore accentués des activités de loisir, du moins au niveau de la moyenne nationale, dans les décennies à venir. Or, le taux de départs en vacances s'accroît beaucoup plus faiblement que le taux de motorisation ou le prix des locations de vacances ; moins d'un Français sur deux part en vacances. Cette situation est quelque peu explosive dans la "civilisation du loisir" où les congés sont inscrits dans les rythmes économiques de notre société, aussi bien que dans les modèles culturels proposés par les mass-media.

Tous les "besoins" que nous avons examinés jusqu'à présent sont mesurables, au moins partiellement, et en tout cas à peu près définis, pour le statisticien et pour le politologue. Ce n'est pas par hasard que leur découpage statistique correspond au découpage des secteurs économiques de production : ces enquêtes ont en premier lieu été destinées à renseigner sur l'évolution de la demande des ménages, c'est-à-dire les besoins à satisfaire pour chaque industrie. Même pour les besoins qui apparaissent encore très mal satisfaits, on voit, à tout le moins, quels secteurs pourraient les prendre en charge.

Mais, à suivre ces statistiques, le politologue court un risque d'occultation d'autres problèmes, qui couvent, à la fois parce qu'ils sont mal exprimés par la population, et parce qu'ils ne sont pas du ressort de l'économie. Nous pensons notamment aux besoins de participation politique au sens large : participation à la vie communautaire (que ce soit sous forme de fêtes, de manifestations

collectives, d'activités de groupe à l'échelle locale), et aux décisions qui concernent l'individu dans ses diverses activités de producteur, de consommateur, de citoyen, d'habitant d'une commune, etc...

Le développement récent des "community studies" signale bien ce décalage croissant entre ces aspirations des individus et le phénomène de disparition de la vie communautaire et d'éloignement des pouvoirs dans tous les pays fortement urbanisés ; ce décalage est particulièrement marqué en France, où les tentatives périodiques de régionalisation dans divers domaines ne semblent pas réussir à contrecarrer le développement d'une société de plus en plus centralisée; et nous rejoignons ici les conclusions du chapitre II. Cette insatisfaction croissante d'un besoin mal exprimé, mais réel, pourrait sans nul doute renforcer les tendances conflictuelles dans la société française.

Confrontons à présent les indications de cette analyse et l'hypothèse formulée à l'issue de la Première Partie, d'une interpénétration croissante du monde du travail et de la société globale : les enjeux des grèves et autres conflits du travail passeraient ainsi des revendications des travailleurs aux revendications des habitants et citoyens. Dans cette hypothèse, les négociations devraient pouvoir faire face au développement de problèmes nouveaux en matière d'habitat et d'environnement, de transports, de loisirs et de communication, d'éducation permanente et plus largement de pouvoir. Nous sommes fort loin du thème "rémunération du travail", seul thème sur lequel l'institutionnalisation de la négociation est, à l'heure actuelle, tentée avec quelque chance de succès. Le patronat aura-t-il la volonté, et surtout la possibilité, d'ouvrir des négociations sur des thèmes aussi éloignés de ses possibilités d'action concrète ? L'Etat acceptera-t-il ce glissement ? Partis politiques et syndicats parviendront-ils à s'entendre ou à modifier leurs champs d'action respectifs ? La réponse est à première vue négative ; mais il n'est pas exclu que les positions respectives de ces acteurs sociaux se modifient sensiblement en cas de menace de crise sociale grave, comme on l'a vu dans le cas de l'enseignement et de l'éducation permanente entre 1968 et 1971.

24. La société française connaît-elle un ou plusieurs "patterns" de modes de vie ?

Le problème de l'évolution de notre société vers plus ou moins d'homogénéité peut, au niveau des modes de vie, se formuler de la façon suivante : Existe-t-il des "patterns" ou modes de vie typiques de chacun des différents groupes sociaux, et qui ne s'expliquent pas seulement par des différences de revenus ? En cas de réponse affirmative, ces différents modèles d'organisation des activités des individus ont-ils tendance ou non à se rapprocher dans le temps ?

Le CREDOC a commencé (1) à analyser ce problème au niveau des dépenses de consommation, seul domaine permettant une étude diachronique sur trois enquêtes étalées sur quatorze années : 1956, 1965, 1969.

---

(1) J. DEBACHE : "Patterns de mode de vie et structures budgétaires", document provisoire CREDOC, Mars 1972.

Nous avons été amené, dans un premier temps, à faire l'hypothèse de trois "patterns" relativement différents, évoluant parallèlement dans le temps.

- Un modèle "rural", fortement marqué par l'influence de leur milieu de vie ; la part de l'alimentation (auto-consommée ou achetée) est importante ; les dépenses de logement et surtout d'ameublement sont faibles, tandis qu'une très forte proportion d'agriculteurs exploitants (62 % en 1965) sont propriétaires, non accédants, de leur logement ; le taux de motorisation est élevé ; les dépenses de culture-loisirs-distraction sont faibles. Ce pattern pourrait être également considéré comme un modèle de vie traditionnel car les milieux exerçant de petites professions indépendantes (artisans, petits commerçants) en sont très proches.

- Un modèle "classes urbaines défavorisées" (ouvriers et employés), marqué par la faiblesse du niveau de revenus : une part très importante de ressources est affectée aux dépenses de première nécessité (santé, logement et surtout alimentation) sans qu'on puisse cependant aller jusqu'à considérer ce pattern de mode de vie comme un "modèle de survie". Le cadre de vie est moins confortable et plus dépendant du système d'offre (ces ménages vivent très souvent en location, dans des logements petits, sans eau chaude ni chauffage central, et se déplacent souvent en transports collectifs) ; les dépenses d'épanouissement de la personne sont très faibles.

- Un modèle "classes moyennes", qui privilégie les transports individuels, et plus largement l'amélioration qualitative de la vie : logement, équipements et activités éducatives et culturelles, mais surtout développement de la sécurité et de la "jouissance hédonique" ; dépenses culturelles et de loisir, vacances, recours fréquent à des assurances, dépenses de services domestiques.

Cette ébauche de typologie n'est pas limitative, les échantillons des enquêtes réexploitées ne permettant pas de rechercher l'existence d'autres types : il existe vraisemblablement un ou plusieurs modèles de vie de type "survie", dans le cas des groupes marginaux ; il est possible aussi que d'autres patterns guident les comportements de classes très aisées, ou "innovatrices".

Les "types" que nous avons retrouvés au niveau des dépenses sont loin de marquer des coupures radicales au sein de la société française : l'absence de différence sur certains postes importants du budget est là pour rappeler qu'il n'y a pas solution de continuité ; une grande partie des différences sur les autres postes s'explique par un simple effet de revenu, les groupes de revenus modestes semblant copier l'exemple du mode de vie mené, quelques années auparavant, par les groupes plus aisés. En définitive, seule une partie des différences ne semble pas pouvoir s'expliquer autrement que par des conceptions différentes du mode de vie : plus grande attention prêtée aux dépenses traditionnelles dans le cas du modèle urbain "modeste", aux dépenses d'épanouissement de la personne dans le cas du modèle "classes moyennes".

On peut retenir de cette analyse que la société française est relativement différenciée, sans toutefois pouvoir y déceler des "sous-cultures" nettement distinctes; les inégalités semblant, pour une grande part, relever de différences dans les conditions de vie (ressources, caractéristiques du cadre de vie, dépendance à l'égard de l'emploi et degré de liberté face à l'arbitrage temps-argent), plus que de conceptions radicalement différentes de la vie.

Il faut cependant appeler à une grande prudence dans l'interprétation de cette observation, puisque, répétons-le, l'analyse n'a pu isoler les groupes sociaux qui connaissent les conditions de vie les plus précaires.

3. Inégalités et justice sociale

Revenons au problème plus général des inégalités en tant que source potentielle de revendications, voire de révoltes.

Nous avons vu plus haut l'importance que pouvait prendre le sentiment d'injustice sociale au sein du système de valeurs, dans les années à venir.

Parmi les nombreuses questions qui se posent, traitons-en quatre plus particulièrement.

31. La société française évolue-t-elle dans un sens égalitaire ou inégalitaire ?

Nous venons de constater que les inégalités sociales sont faibles dans les domaines traditionnels de la consommation et des modes de vie, et notamment en matière d'alimentation et d'habillement ; mais qu'elles restent fortes en ce qui concerne l'habitat, et qu'elles tendent même à s'accroître, d'une part au niveau de l'épargne et du patrimoine, d'autre part dans les loisirs, les communications, l'éducation permanente.

Cette diversité des évolutions indique, s'il en était besoin, que nous ne sommes pas en mesure de répondre à la question de savoir si, globalement, la société française est plus ou moins inégalitaire qu'autrefois (1).

---

(1) L'hypothèse sous-jacente à cette question consiste à penser qu'une société marquée par de fortes différences sociales éprouve de grandes difficultés à prendre des décisions recueillant l'accord de tous les groupes sociaux, tandis qu'une société plus égalitaire serait plus proche d'un fonctionnement consensuel, permettant une régulation des conflits. Cette hypothèse elle-même nous paraît loin d'être démontrée.

Une autre façon d'aborder le problème consiste à analyser l'évolution des écarts hiérarchiques.

Le graphique n° 19, établi sur vingt années révèle une tendance à l'accroissement des écarts de salaires entre cadres et non-cadres. En 1968 s'est produit un "rattrapage" partiel en faveur des ouvriers, mais les premières informations sur les années récentes (non reportées sur le graphique) montrent que les cadres ont, à leur tour, "rattrapé" en accroissement l'écart des salaires.(Voir graphique n° 19 page suivante).

De façon plus insidieuse, il se produit un phénomène moins remarqué, mais qui est particulièrement significatif : les écarts de salaires se creusent entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés, comme le montre le tableau n° 7 ci-après.(Page 87).

On peut y noter, en particulier, depuis le début des années 1960, une croissance des salaires des ouvriers qualifiés (hommes et femmes), plus rapide que celle des hommes, et surtout des femmes non qualifiés.

Cette tendance s'explique sans doute par le fait que les "basses" catégories socio-professionnelles sont de plus en plus occupées par des travailleurs étrangers et qu'à l'écart de salaire hiérarchique vient s'ajouter l'écart de salaire dû de manière spécifique à la race, à la nationalité et à la précarité du statut de ces travailleurs dans beaucoup d'entreprises, par exemple les entreprises de travail temporaire, de sous-traitance, de services, etc... y compris celles qui travaillent pour des entreprises où les travailleurs qualifiés sont bien protégés. (Voir tableau n° 7, page 87).

b) Quant aux mécanismes de redistribution des ressources,(impôts directs, impôts indirects et cotisations sociales à charge des travailleurs), leur effet exact est encore très mal connu ; des travaux sont en cours au CREDOC pour estimer le poids des prélèvements ainsi supportés par différentes catégories de salariés. Le tableau n° 8, page 88 montre clairement que ces impositions et charges parafiscales ne jouent aucunement un rôle de redistribution des ressources ; bien au contraire, il se produit une redistribution à rebours, les manoeuvres et ouvriers qualifiés supportant une charge égale ou supérieure à la moitié de leurs revenus primaires bruts (c'est-à-dire avant prélèvements), tandis que cette charge n'est que du tiers pour les cadres supérieurs.

En fait, beaucoup d'autres mesures devraient encore être prises en compte, avant que nous puissions dresser un bilan global des prélèvements subis par chaque groupe de ménages, et des aides et prestations reçues :

- prestations monétaires directes :
  - . prestations maladie,
  - . prestations familiales et allocations logement,
  - . prêts au logement,
  - . indemnités de chômage,
  - . bourses d'éducation des enfants, etc...
- aides indirectes sous forme de consommations collectives de services et équipements subventionnés par l'Etat ;
- interventions de l'Etat sur le marché du travail.

32. Y a-t-il réduction ou accroissement de l'éventail des ressources ?

Même sur ce point plus précis, nous ne disposons encore d'aucune réponse indiscutable à la question de savoir si les écarts entre groupes sociaux ont eu tendance à s'accroître ou à décroître sur une longue période.

Raisonner en termes d'écart est d'ailleurs souvent fallacieux ; des revenus peu élevés peuvent assurer aujourd'hui, grâce à de multiples équipements électro-ménagers, les mêmes services qu'un nombreux personnel domestique au siècle dernier.

Mais les principales difficultés sont de deux ordres :

- d'une part, nous ne disposons d'aucune estimation correcte des revenus, puisque seuls les salaires nets sont connus avec certitude (et ils ne représentent que 42 à 43 % de l'ensemble des revenus des ménages) ;

- d'autre part, même ces informations sont brouillées par les effets redistributifs mal connus des mécanismes fiscaux et para-fiscaux.

a) Sur le problème des salaires, commençons par commenter le graphique n° 18 qui offre une image saisissante de l'inégalité intergénérationnelle des salaires. S'il n'est plus besoin de combattre le mythe de "l'égalité des chances" à la naissance, ces courbes font apparaître en outre que les écarts de salaires imputables à l'origine sociale (au moins pour une partie), se creusent avec l'âge : le gain des fils de milieux agricoles et urbains modestes atteint son maximum vers 35 ans, puis décroît, tandis que celui des fils de cadres moyens et techniciens ne cesse de croître (1).

(Voir graphique n° 18 page suivante)

(1) Source : L. LEVY-GARBOUA "Rémunère-t-on les études ?" - A paraître in Consommation n° 3-1973.

Graphique nº 18 - Profils âge-log salaires selon l'origine sociale (1)

Sexe masculin

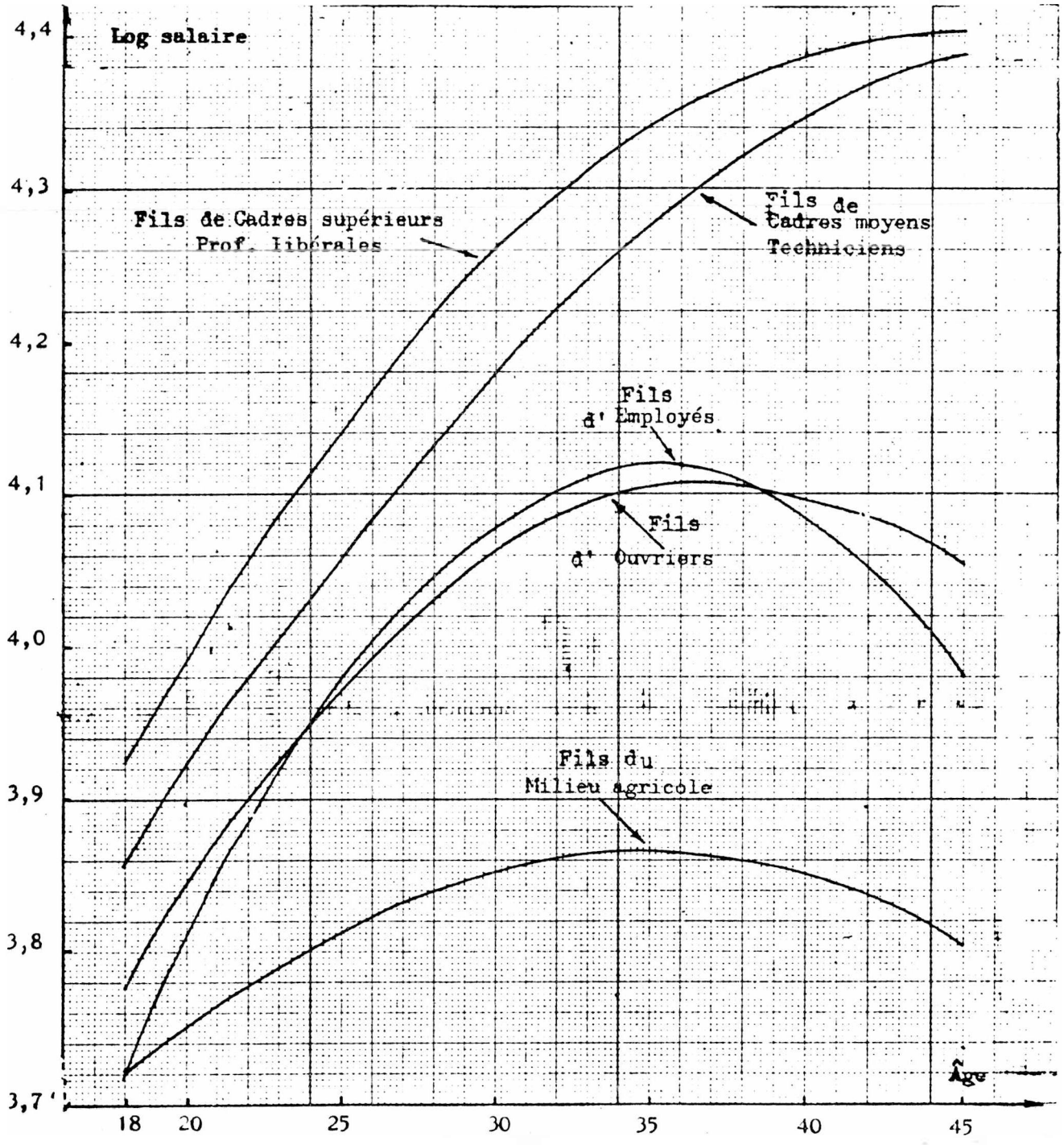

SOURCE : Enq. F.Q.P. (1964) et L. LEVY-GARBOUA, op. cit.

(1) Ces courbes ont été tracées à partir des régressions multiples suivantes :

$$\text{log salaire} = Ax_1 + A\overline{x}^2_2 + \overline{P}x_3 + \overline{NIVG}x_4 + \overline{NIVT}x_5 + \overline{S}_2x_6 + (\overline{S1 - NIV})x_7 + a$$

où les grandeurs surlignées sont des moyennes calculées sur l'échantillon des profils âge-log salaires correspondants.

Graphique nº 19 - Traitements mensuels des cadres - Gains des ouvriers

Sources : I.N.S.E.E. : Economie et Statistique nº 30

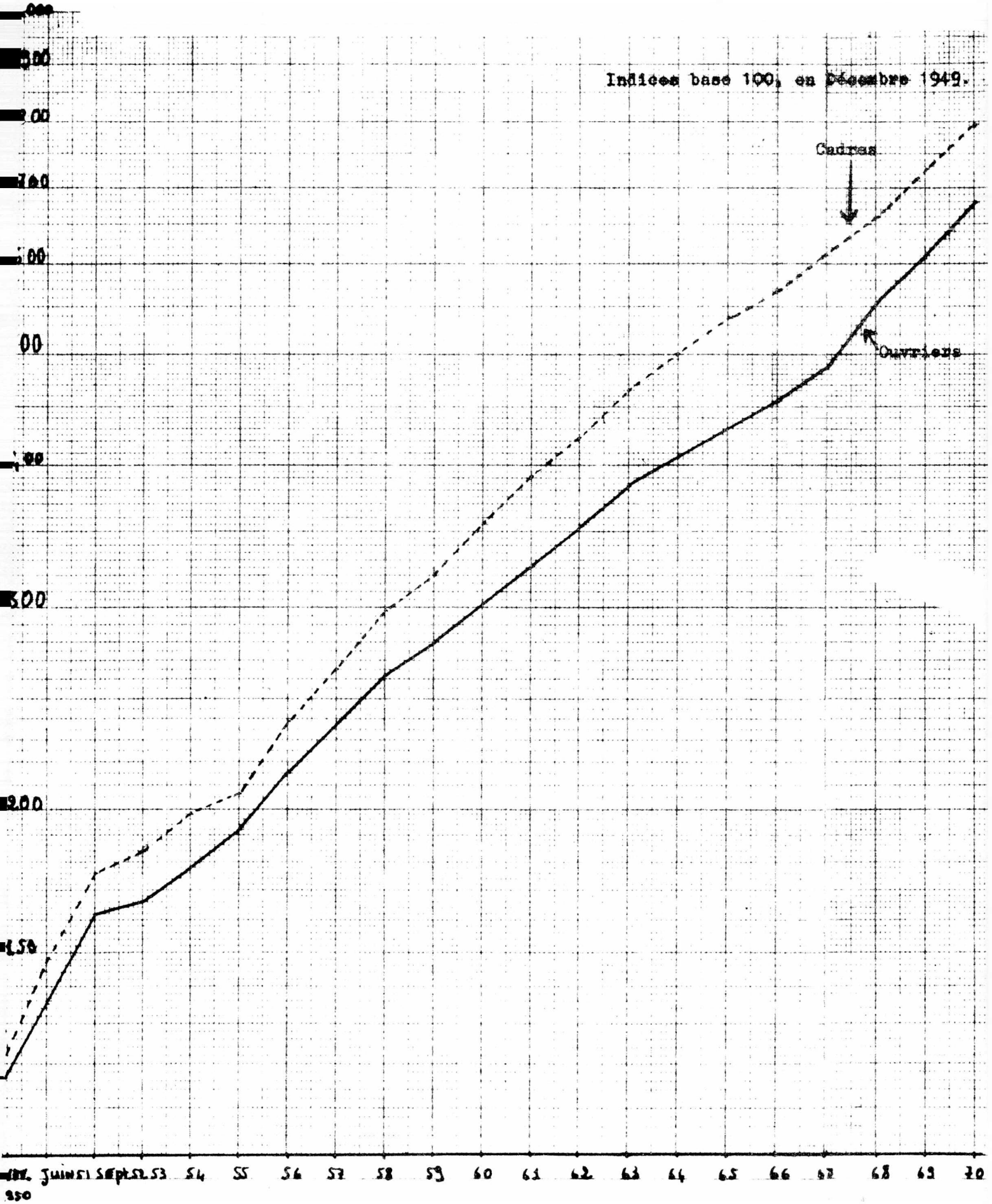

T A B L E A U N° 7

INDICES PONDERES DES TAUX DE SALAIRES HORAIRES PAR QUALIFICATION, ANNEES 1946_1967 (PONDERATION 1949 = 100)

ANNEE	HOMMES					FEMMES					Ensemble	Augmentation par an %
	(1) M.O.	(2) M.S.	(3) O.S.	(4) O.Q.	(5) indice général	(1) M.O.	(2) M.S.	(3) O.S.	(4) O.Q.	(5) indice général		
1946	-	42	43	44	43	-	40	41	42	40	42	-
1947	59	58	58	60	58	60	58	58	60	58	58	38,1
1948	88	89	88	89	89	90	89	89	90	89	89	53,4
1949	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	12,4
1950	111	110	110	109	110	112	111	107	106	110	110	10,0
1951	138	137	136	134	139	141	139	137	134	140	140	25,3
1952	165	164	163	163	164	167	165	162	159	163	164	17,1
1953	169	168	167	168	168	169	167	164	163	165	167	1,8
1954	183	180	177	177	179	188	183	176	174	179	179	7,2
1955	199	194	190	169	192	205	199	190	187	194	192	7,3
1956	213	210	207	207	209	218	212	204	200	208	209	8,9
1957	229	227	225	226	227	230	226	219	216	222	226	8,1
1958	250	254	251	254	254	258	252	243	241	247	252	11,5
1959	273	270	267	269	270	274	268	258	256	263	268	6,3
1960	288	287	286	288	288	290	285	277	275	281	286	6,7
1961	307	308	308	311	310	306	304	300	298	302	308	7,7
1962	332	335	335	339	337	330	329	325	324	327	335	8,8
1963	363	365	365	371	368	358	357	353	353	355	365	9,0
1964	388	391	392	399	395	382	380	378	379	379	392	7,4
1965	412	414	416	423	420	404	402	399	401	401	415	5,9
1966	210	215	220	225	223	200	205	212	219	209	218	
1967	215	221	225	231	226	205	211	219	226	216	223	

Base 100 en 1949.
(1) Manoeuvres ordinaires - (2) Manoeuvres qualifiés (ées). - (3) Ouvriers (ères) spécialisés (sées) - (4) Ouvriers (ères) qualifiés (ées). - (5) Indice général.

SOURCE : Ministère du Travail

T A B L E A U N° 8

LA CHARGE FISCALE ET PARA-FISCALE (COTISATIONS SOCIALES) GLOBALE DES SALARIES

(en %)

C.S.P. du Chef de Ménage	Hypothèse centrale (1)		Hypothèse centrale modifiée (2)		Hypothèse annexe (3)	
	L/A	L/A+H	L*/A*	L*/A*+H	Lij/A**	Lij/A**+H
Cadres supérieurs	34,4	31,6	27,3	24,9	40,2 - 38,8	36,5 - 37,3
Cadres moyens	39,6	34,0	29,4	24,6	43,4 - 45,6	36,1 - 38,0
Employés	46,5	38,8	32,5	26,0	46,4 - 50,8	36,6 - 40,0
Ouvriers qualifiés, etc..	49,3	39,6	33,2	25,1	47,5 - 51,3	35,2 - 38,1
Manoeuvres, etc.....	51,3	38,6	34,6	24,0	50,7 - 55,0	34,3 - 37,2
(Salariés agricoles)	(50,3)	(38,4)	(34,4)	(24,5)	(50,0 - 54,0)	(34,7 - 37,4)

(1) - Selon les données du tableau 15 (hypothèse "b") du rapport cité ci-dessous.

(2) - Dans ces taux, "L" (soit le total des prélèvements), comme "A", (soit le revenu primaire brut) sont déterminés à l'exclusion des cotisations sociales patronales. Cf. tableau A4 de l'Annexe 5

(3) - Voir tableau IV de l'Annexe 4 "Lij" est une fourchette dont les deux volets sont "Li" et Lj" selon les résultats calculés dans ce tableau 4 ."A**" représente le revenu primaire brut diminué des cotisations sociales patronales et salariales.

Source : DESCE, FOULON, HATCHUEL, KENDE. - Les prélèvements collectifs en 1965 - CREDOC, 1973.

A titre indicatif, nous reprendrons les résultats d'une étude dans laquelle nous avions effectué une première approximation, encore très partielle, de ce bilan (1).

Le graphique n° 20 compare le total des aides et prestations reçues par les ménages (prestations familiales, soins et prestations de la Sécurité Sociale, retraites et pensions), et le total des prélèvements fiscaux et para-fiscaux. La confrontation montre que les ménages les plus pauvres ne sont pas ceux qui bénéficient le plus des avantages conçus pour eux ; en fait, un calcul plus précis indique que l'aide reçue par ce groupe de ménages était tout simplement à peu près proportionnelle à son importance numérique dans la population.

En d'autres termes, la mise en place d'une politique sociale très lourde est loin d'être totalement inefficace ; cette politique est en effet plus satisfaisante que celle d'un simple système d'assurance collective proportionnelle à la cotisation, puisque les ménages à bas revenus reçoivent deux à trois fois plus qu'ils ne contribuent (en chiffres absolus).

Mais elle est loin d'atteindre un objectif de réduction des inégalités de revenus. Faut-il se consoler de ce résultat médiocre en constatant que les Etats-Unis sont à la même enseigne que nous ? Le sociologue américain S.M. MILLER a en effet montré que les politiques de réduction de la pauvreté (aide directe aux "pauvres", mais surtout exonérations fiscales, transferts sociaux, aide aux entreprises, etc...) avaient surtout bénéficié aux non-pauvres (2).

Le tableau n° 8, en annexe III, fournit un résumé frappant de cette faible efficacité des mesures de redistribution aux Etats-Unis.

33. Y a-t-il un lien entre conflits et relèvement des bas salaires ?

Ce problème a une dimension plus générale que celle du monde du travail, puisque le relèvement périodique du salaire minimum légal (SMIG, puis SMIC) se répercute non seulement sur les salaires des travailleurs les plus mal payés (et par contagion, sur les travailleurs des catégories situées au-dessus), mais aussi sur les retraites et pensions, etc... d'un certain nombre d'autres catégories de la population.

Nous avons calculé un taux de croissance annuel du SMIG, que nous avons représenté dans le graphique 21.

L'évolution de cet indice depuis 1950 se caractérise par une alternance de périodes de "pourrissement", pendant lesquelles les gouvernements successifs ont laissé le SMIC prendre un retard de plus en plus important par rapport aux salaires

---

(1) V. SCARDIGLI "Social policies and the Working Poor in France". CREDOC, 1970.

(2) Voir par exemple R.D. CORWIN et S.M. MILLER, "A qui profite l'impôt ? Mythes et réalités". In Consommation N° 1-1973.

Graphique nº 20 - Bilan des politiques sociales : Comparaison des aides et prélèvements

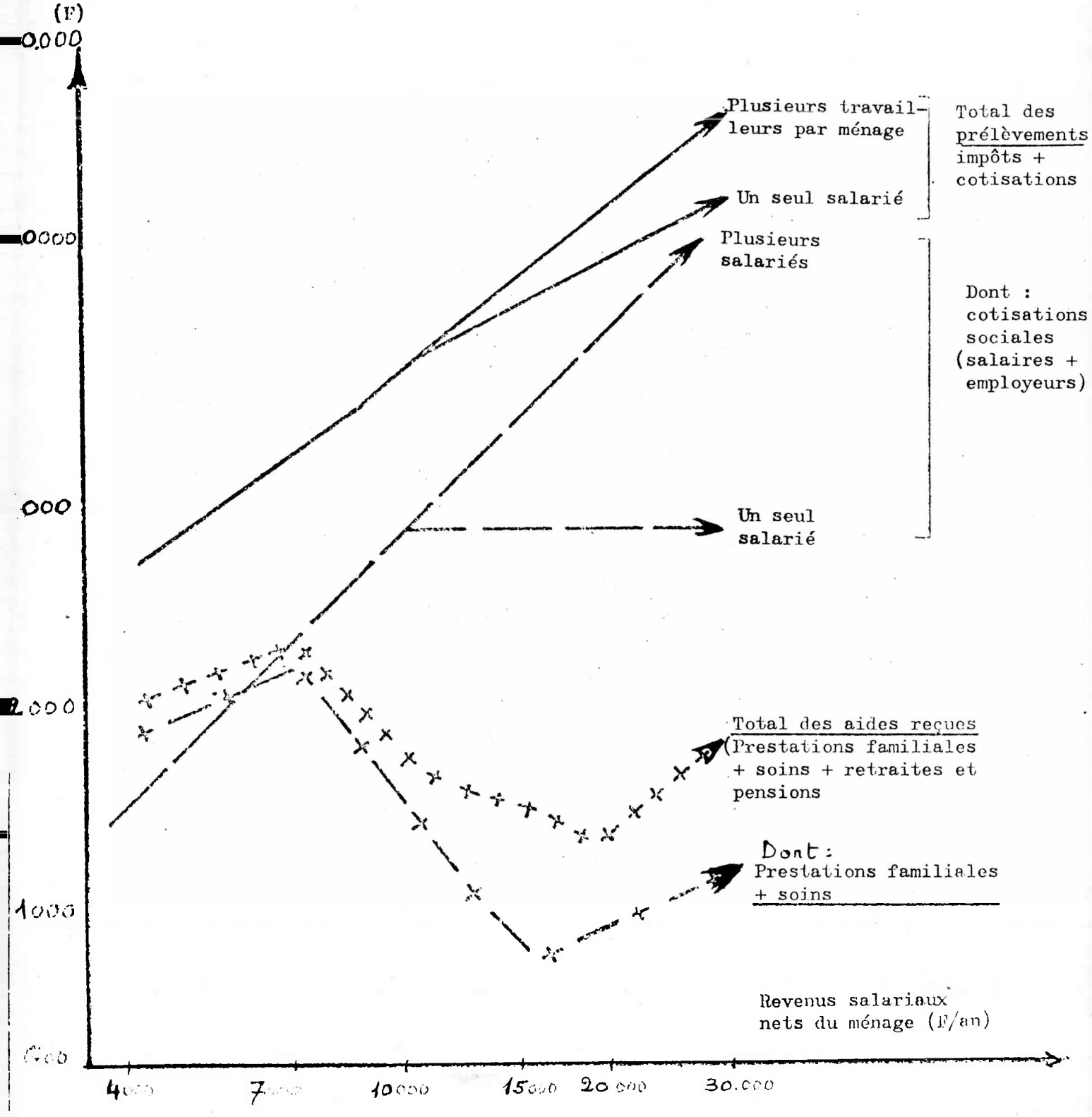

moyens (et même au coût de la vie), et de "coups de pouce" donnés sous la pression d'importants mouvements de grève.

C'est ainsi que les grands mouvements de grève : 1950, 1953, 1957, 1963 et 1968 ont été suivis l'année d'après (1951, 1954, 1958) ou la même année (1963, 1968), de réajustements d'ampleur variable. (Voir graphique n° 21, page suivante).

Il existe donc un lien assez net entre conflits et salaire minimum légal ; mais là encore, la causalité est à double sens puisque l'on peut tout à la fois dire que la stagnation du SMIC dans les périodes 1952-1953 et 1964-1967 a été source de mécontentements accumulés ; que les très forts relèvements de 1954, et surtout de 1951 et 1968, sont le fruit des conflits très aigus qui les ont précédés ; enfin, que le gouvernement a voulu désamorcer les possibilités de nouvelles explosions et que les très fortes augmentations de 1951 et 1958 y sont parvenues dans une large mesure : les années 1952 et 1969 ont été des années de "calme social" relatif.

34. Quelle peut être l'évolution des autres sources d'inégalités ?

Nous venons de constater que les "coups de pouce" donnés en faveur des bas salaires lors d'importants conflits sociaux sont régulièrement suivis, à quelques mois d'intervalle, par une hausse des plus hauts salaires ; et que tous les mécanismes redistributifs sont de peu d'efficacité.

L'évolution des patrimoines n'est pas bien connue, mais elle suit sans doute la même loi, puisque les classes modestes ont un patrimoine essentiellement composé de biens de consommation, d'épargne liquide ou de disponibilités monétaires, ce qui fait d'elles les principales victimes de l'inflation.

Les classes aisées, dont le taux d'épargne n'est pourtant pas très différent, font vraisemblablement fructifier bien mieux leur épargne, et en tout cas, protègent mieux leur patrimoine puisque celui-ci est essentiellement composé de biens immobiliers et de valeurs de portefeuille (voir tableau n° 9 ci-après).

A cette différence, il faut en ajouter une très nette dans le taux d'endettement : les ouvriers et employés font massivement appel au crédit pour financer leurs achats : dans 61 à 69 % des cas, pour les voitures ; dans 46 à 59 % pour les téléviseurs (alors que ces proportions sont respectivement de 42 % et 21 % chez les cadres supérieurs). (Voir tableau n° 10, page 93).

Les classes que l'on pourrait ainsi définir comme plus pauvres et plus endettées retrouvent, au niveau de la consommation et du mode de vie, d'autres formes d'inégalité en matière de logement et de transports, d'exposition aux maladies et nuisances, de loisir et de communication, etc... : ces différences ont déjà été soulignées dans notre analyse de l'évolution de la consommation.

Peut-on au moins se dire que, en matière d'éducation, de culture et loisir, de santé, de justice, etc...., les services collectifs subventionnés atteignent l'objectif de pallier les inégalités de ressources ? Une série de travaux du

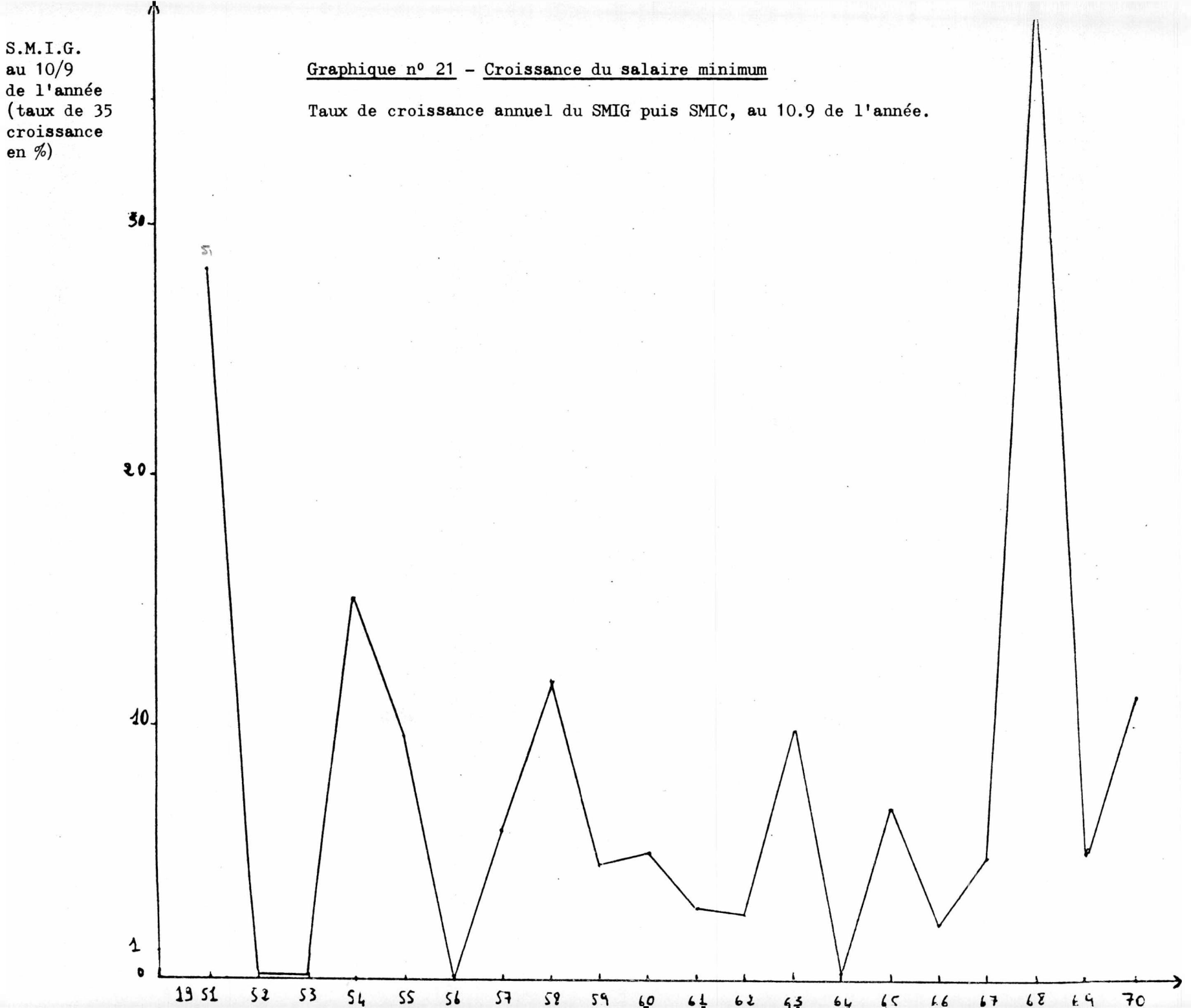

Graphique nº 21 - Croissance du salaire minimum

Taux de croissance annuel du SMIG puis SMIC, au 10.9 de l'année.

TABLEAU N° 9

A - Structure du patrimoine (avant endettement) selon son niveau

Composantes du patrimoine / Niveau de fortune (en francs)	Patrimoine immobilier	Dont logement principal	Biens durables	Porte-feuille	Or et objets divers	Epargne liquide et bons	Disponibilités monétaires	Total
Moins de 10 000	-	-	55	9	2	19	15	100
de 10 000 à 50 000	2	ε	80	1	1	8	8	100
de 50 000 à 100 000	15	8	60	5	3	10	7	100
de 100 000 à 200 000	47	34	32	6	1	9	5	100
de 200 000 à 500 000	58	34	18	13	2	6	3	100
de 500 000 à 700 000	62	31	13	16	2	4	3	100
de 700 000 à 1 000 000	63	25	8	19	1	5	4	100
Plus de 1 000 000	51	13	4	32	5	4	4	100

Source : C.R.E.P., 1971

B - A la fin de l'année 1970, la structure du patrimoine par C.S.P. était (1)

(en %)

Composantes du patrimoine / Catégories socio-professionnelles	Patrimoine immobilier	Biens durables	Porte-feuille	Or et objets divers	Epargne liquide	Disponibilités monétaires	Total	Logement principal patrimoine total
1. Agriculteurs et petits commerçants	65	10	10	5	7	3	100	15
2. Gros industriels et gros commerçants	53	6	32	3	2	4	100	17
3. Professions libérales	52	8	22	7	7	4	100	18
4. Cadres supérieurs	57	17	14	2	5	5	100	26
5. Cadres moyens	52	26	10	3	6	3	100	33
6. Employés	43	38	5	3	8	3	100	32
7. Ouvriers, personnel de service, salariés agric.	40	46	3	1	6	4	100	31
8. Autres actifs	40	44	4	1	5	6	100	16
9. Inactifs, retraités	48	11	29	3	6	3	100	22
10. Non déclarés	51	24	12	1	7	5	100	29

Source : C.R.E.P.

(1) Les résultats sont extraits d'une enquête permanente effectuée par le C.R.E.P. sur un échantillon non représentatif de la population nationale, mais avec sur-représentation des tranches de revenus élevées dans chaque C.S.P. afin de mieux mettre en évidence les comportements patrimoniaux.

Tableau nº 10 : Part des achats à crédit dans l'achat de biens durables selon la catégorie socio-professionnelle en 1969

(en %)

Catégorie socio-professionnelle	Automobiles		Téléviseur	Réfrigérateur	Machines à laver
	Neuves	Occasion			
Agriculteurs	51	20	37	10	16
Salariés agricoles	69	28	86	44	32
Professions indépendantes	45	24	28	10	18
Cadres supérieurs	42	28	21	-	13
Cadres moyens	47	34	40	19	28
Employés	69	43	46	29	37
Ouvriers	61	33	59	33	47
Inactifs	27	24	28	15	19
Ensemble	49	31	43	22	31

Source : Consommation, nº 4-1972.

CREDOC a permis d'observer que, dans un grand nombre de cas, les ménages peu fortunés fréquentent moins les équipements collectifs (en partie parce que l'accès de ces équipements leur est plus difficile) et bénéficient donc d'une aide moins grande de la part de la collectivité : mais là encore, aucune réponse définitive n'est possible, étant donné la variation des caractéristiques de fréquentation d'un type de service à l'autre.

Au total, les politiques de réduction des inégalités de situation, ou de chances au départ, se révèlent donc d'une efficacité souvent limitée, sinon nulle. La (re) production des inégalités et des structures sociales suit une logique suffisamment connue à présent pour que nous n'y revenions pas ; qu'on nous permette simplement de citer un exemple montrant combien l'évolution des inégalités pose des problèmes d'appréciation difficiles à résoudre. Une recherche récente de L. LEVY-GARBOUA montre qu'un même diplôme assurera plus tard des revenus d'autant plus importants que le milieu social d'origine de l'étudiant est plus élevé. On peut donc dire que le mécanisme de redistribution des chances par l'éducation est indiscutablement faussé, mais on peut tout aussi bien montrer (sans que cette remarque contredise la précédente), qu'une éducation poussée redonne aux étudiants d'origine modeste l'occasion de rattraper presque entièrement les étudiants d'origine aisée, puisque les écarts ouvriers-non ouvriers sont beaucoup moins importants pour les diplômés de l'enseignement supérieur (graphique 23), que pour les personnes qui se sont arrêtées à l'enseignement primaire (graphique 22).

Terminons cette analyse - nullement exhaustive - des disparités sociales, en soulignant que le lien entre inégalités et sentiment d'injustice n'est pas toujours étroit.

Les inégalités devant la maladie et la mort en constituent un exemple frappant. Voilà plus de dix ans que des chercheurs ont commencé à accumuler les preuves statistiques d'une exposition très différente à ces risques selon les groupes sociaux : une publication déjà ancienne de l'INSEE montre que la moitié seulement des manoeuvres âgés de 35 ans atteindront l'âge de 70 ans, tandis que les trois-quarts des instituteurs y parviendront ; ou encore, à 50 ans, le taux de mortalité est deux fois plus fort chez les ouvriers que chez les cadres supérieurs. Mais ces inégalités commencent à peine à être "découvertes", socialement parlant ; la prise de conscience collective de ce fait se produira dans les années à venir, alors même que la généralisation de la Sécurité Sociale (et d'autres facteurs que nous n'analyserons pas ici) aura provoqué une diminution des disparités sociales dans ce domaine. Dans bien d'autres cas également, se produit un tel retard d'adaptation de l'opinion publique, qui perçoit un phénomène alors qu'il est déjà en voie de résorption, et qui réagit à cette perception décalée - réaction qui peut donc être à contre-courant d'une évolution plus récente.

Le rôle du "système d'information" d'une société joue, dans de tels cas, un rôle fondamental : la publicité faite aux difficultés internes d'une société intervient à la fois pour amener l'opinion publique à percevoir ces problèmes, et pour abaisser le "seuil de tolérance" aux dommages et nuisances sociales considérées comme injustes.

Or, ces retards d'adaptation de l'opinion publique à l'évolution des inégalités, comme le rôle filtrant ou amplifiant du système d'information, constituent des sources nouvelles de conflits, qu'aucune formule de "contractualisation" ne saurait écarter.

Graphique nº 22 - Rendement des études primaires. Profils âge-log salaires, selon le milieu social d'origine (sexe masculin)

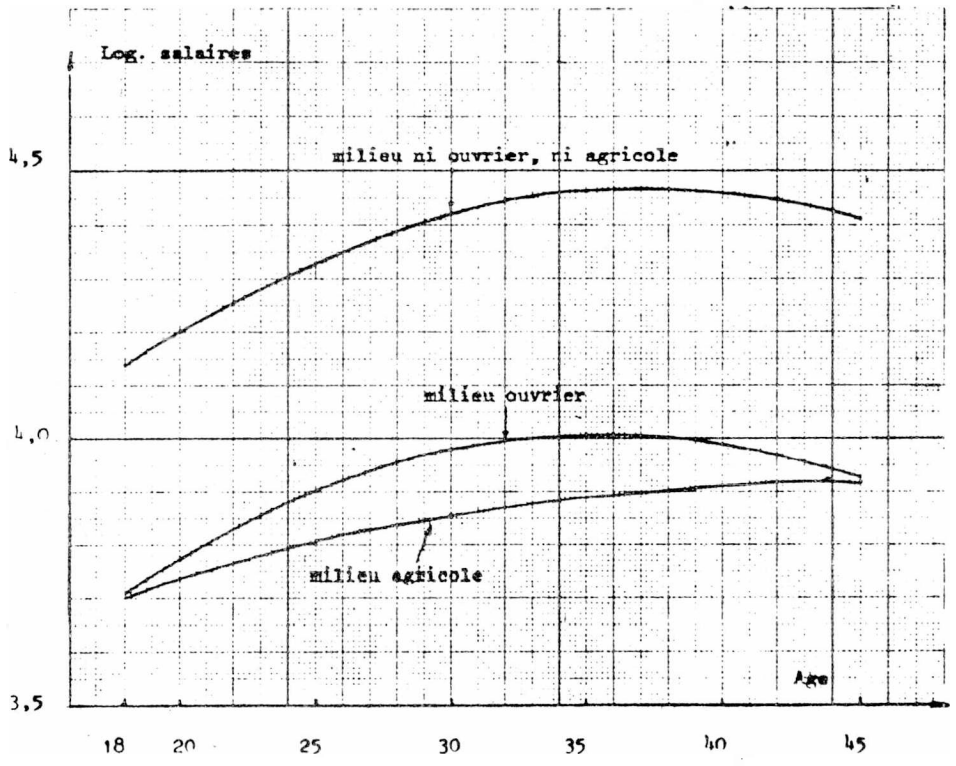

Graphique nº 23 - Rendement des études supérieures. Profils âge-log salaires selon le milieu social d'origine (sexe masculin).

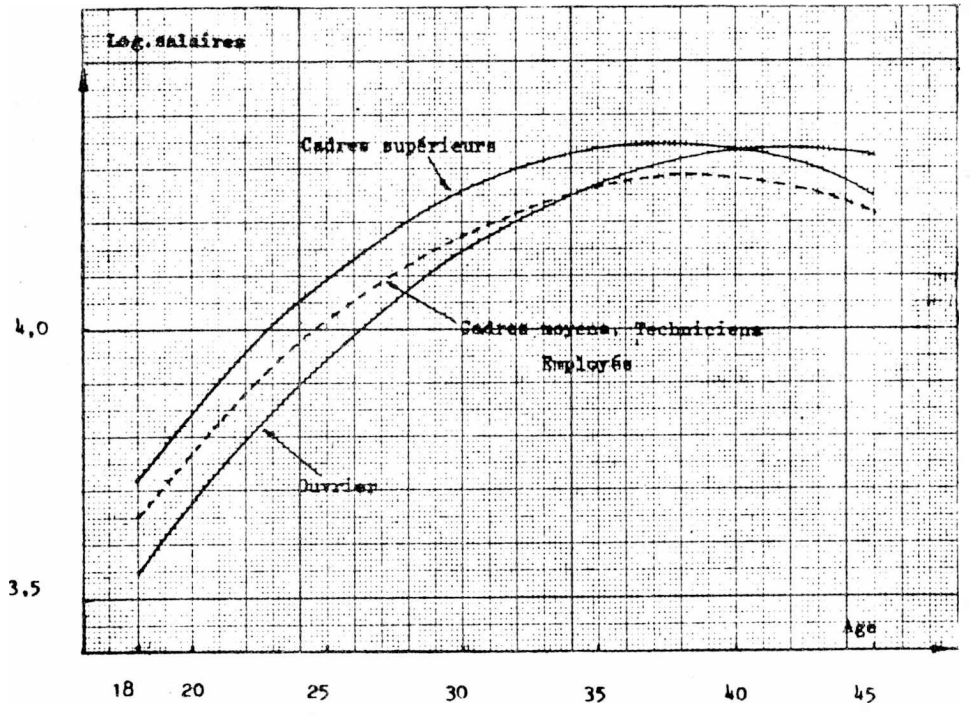

Source : LEVY-GARBOUA : Séminaire sur l'économie de l'éducation. L'analyse individuelle des salaires en France. C R E D O C, Décembre 1972.

4. Pour mémoire : les changements dans les équilibres régionaux

On ne saurait conclure ce bref panorama des changements dans le contexte des conflits sociaux sans évoquer l'une des plus importantes transformations de la société française : la modification incessante des équilibres régionaux, les changements dans la répartition des hommes et des lieux d'activités à travers le territoire.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire ce domaine, puisque c'est la Délégation à l'Aménagement du Territoire elle-même qui a mis en lumière, à travers un ensemble de recherches, la nature et l'importance de ces changements (1).

Le phénomène général d'urbanisation signifie, nous l'avons déjà vu, d'importantes difficultés pour les ménages "immigrés de l'intérieur". Ils ne quittent pas seulement l'habitat rural pour une petite ville (ou, ensuite, une petite ville pour une grande agglomération) : ils passent d'un modèle de vie à un autre, qu'ils commencent par valoriser davantage (ce qui explique leur décision de départ), mais dont ils découvrent vite les inconvénients : logements exigus ; coupure entre les membres de la "famille élargie" (ce qui entraîne à la fois un isolement géographique, une absence de solidarité économique, un déracinement culturel, une anomie sociale) ; perte du contact avec la nature ; rythme de vie plus haché, transports collectifs très longs ; et parfois double travail (dans les cas des ouvriers paysans, qui vont à l'usine tout en continuant de travailler à leur champ) : autant de sources de mécontentement susceptibles d'alimenter des conflits à l'extérieur du travail - mais aussi au sein même de l'entreprise, car le mécontentement prend n'importe quelle voie pour s'exprimer.

Ce même exode rural provoque une rupture des équilibres démographiques et économiques dans les campagnes : la population est âgée, ses revenus sont bas puisque constitués surtout par les retraites ; cette paupérisation relative du milieu rural empêche la rénovation de l'habitat, et le développement d'équipements collectifs. Même la population active se reconvertit à des métiers tertiaires peu qualifiés et souvent saisonniers (tourisme, hôtellerie ...), qui signifient parfois une "prolétarisation" de ces travailleurs. Enfin, ce phénomène général d'urbanisation s'accompagne d'un renforcement de la "centralisation"- plus spécifique à la société française - ; nous avons déjà mentionné les mécontentements que pouvait susciter cet éloignement croissant des centres de décision.

---

(1) Sur la mobilité géographique de la population et les changements dans les équilibres régionaux, voir notamment :

- Les "Travaux et recherches de Prospective" de la D.A.T.A.R.
- Les "Recensements nationaux" I.N.S.E.E.
- Les "Enquêtes-logement" INSEE-CREDOC
- Le Rapport du Groupe Long Terme Logement - Plan et Prospectives, A. Colin, 1971.
- Les travaux du Plan Construction, et notamment le 2ème rapport du Groupe " Mobilité - Flexibilité - Obsolescence" (Janv. 1973).
- Plusieurs articles dans les publications de l'INSEE et de l'INED.

Une seconde catégorie de problèmes est liée au développement des migrations de loisir. Le développement des résidences secondaires, les migrations de vacances sont surtout le fait des urbains : les ruraux perçoivent de plus en plus cette invasion des citadins comme une nouvelle forme de colonisation, il en résulte des possibilités de conflits dus, dans certains cas, à des antagonismes d'intérêts (conflits entre marins-pêcheurs et vacanciers), mais plus largement à une incompréhension due à des modèles de vie et des systèmes de valeur qui restent différents.

Le développement des longs week-ends et longs congés risque d'autre part d'avoir des conséquences défavorables pour le cadre de vie urbain lui-même : les citadins cherchant de plus en plus à exercer leurs loisirs (et même certains de leurs achats) dans les espaces extra-urbains, auxquels ils consacreraient de plus en plus de leurs ressources et de leur temps libre. Il en résulterait une dégradation au moins relative du paysage urbain : la disparition de certains équipements collectifs de loisir et commerciaux ferait des rues de simples lieux de passage pour les transports domicile-travail.

En caricaturant cette évolution, on pourrait aboutir d'ici la fin du siècle à ce que la vie des Français s'exerce entre deux pôles : un pôle "grande ville" affecté à l'habitat utilitaire et au travail intensif (regroupé sur trois à quatre jours), et un pôle "espaces extra-urbains", affecté entièrement aux loisirs des citadins. Il n'est pas certain qu'une telle coupure soit psychologiquement satisfaisante pour les citadins ; elle satisfera encore moins les quelques ruraux qui continueront d'exister demain ...

Citons un troisième problème, soulevé par déplacement spatial des zones valorisées (nous parlons à la fois de valorisation psychosociale et économique).

Les travaux prospectifs de la DATAR et de l'OTAM ont montré que, si les tendances en cours se prolongeaient, la coupure pourrait s'accentuer entre la moitié nord-est de la France, de plus en plus riche et peuplée, et un "Mezzogiorno" de plus en plus défavorisé (Travaux et recherches de Prospective n° 20 : "Une image de la France en l'An 2 000"). Cette coupure est d'ores et déjà très nette en matière de salaires, nettement plus bas dans les régions suivantes : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charente, Limousin, Sud-Pyrénées, et dans une moindre mesure Aquitaine, Basse Normandie, Auvergne, Bourgogne (cf. Economie et Statistiques).

En outre, les zones d'activité économique se déplacent. Ces déplacements créent des problèmes d'emploi, de reconversion, de mobilité géographique pour les travailleurs des régions où les industries dominantes sont en déclin (par exemple, la fermeture progressive des mines de charbon dans le Nord de la France, les difficultés des autres secteurs miniers, des industries textiles). Ils suscitent des problèmes d'infrastructure, d'équipements d'accueil, etc... non moins importants pour les collectivités locales des régions qui accueillent les industries nouvelles. Ainsi l'implantation d'un vaste complexe industriel à Fos semble poser de multiples problèmes aux territoires avoisinants, qui se plaignent en outre de recevoir peu de "retombées" économiques et sociales (du fait que les capitaux et la main d'oeuvre viennent, pour l'essentiel, d'autres régions), et constatent enfin un processus irréversible de dégradation écologique de la région. Elle pose des problèmes non moins graves pour les travailleurs transplantés, pour lesquels des salaires artificiellement "gonflés" ne suffisent pas toujours à compenser la dégradation de la qualité de la vie : absence d'équipements collectifs, logements très insuffisants, etc..

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

Plus généralement, on a noté une tendance au développement d'une "France côtière" où seraient concentrées à la fois les activités économiques et les activités de loisir. Pour résoudre à un moindre coût les problèmes d'approvisionnement en eau ou en matières premières, certaines industries (transformation des métaux, centrales électriques ...) tendent à s'installer en bord de mer. Ces déplacements sont coûteux pour la collectivité, puisqu'ils impliquent des dépenses considérables en infrastructures, en licenciements, reconversions et déplacements de main d'oeuvre ; mais surtout, la place qu'ils occupent, la pollution qu'ils entraînent, entrent en conflit avec une tendance lourde de la société française : l'affectation des zones côtières aux activités touristiques et de loisirs.

Cette évocation des changements spatiaux que connaît la France est loin d'être complète, mais elle montre, s'il en était besoin, à quel point les transformations de la géographie humaine de notre pays sont génératrices de tensions sociales.

5. Synthèse des apports des Chapitres IV, V et VI.

La première partie de cette analyse nous avait amené à rechercher un lien entre le problème posé au départ et l'évolution de la société globale. Peut-on, au terme de cette seconde partie, préciser les forces qui jouent dans le sens d'une évolution de l'ensemble de notre système socio-économique vers un fonctionnement plus consensuel, moins conflictuel, (ainsi que celles jouant dans le sens contraire) ? Peut-on préciser dans quel sens peut évoluer le "contenu" des revendications et des conflits sociaux ?

51. Fonctionnement consensuel ou conflictuel ?

Sur ce point, on peut nettement conclure qu'il serait illusoire de s'attendre à ce que notre société se dirige vers un fonctionnement de type consensuel.

Certes, l'évolution récente, comme les tendances lourdes pour les années à venir, montrent un renforcement des forces jouant dans le sens d'un calme social relatif. L'analyse confirme en effet la réalité de l'enrichissement du pays. Cet enrichissement permet à l'Etat d'impulser des relèvements des bas salaires qui semblent désamorcer une partie des conflits ; il se traduit surtout par l'accroissement des salaires et du patrimoine qui favorise l'extension d'une mentalité "petit-bourgeoise" ; tandis que l'endettement de plus en plus fort des travailleurs les moins aisés les amène à accepter sans réagir une inflation très forte. Enfin, le poids des "cols blancs", peu enclins à la contestation, augmente parmi les travailleurs, tandis que la mensualisation rapproche les ouvriers qualifiés ou très anciens de cette mentalité.

De même, notre époque est marquée par la satisfaction des "besoins primaires" (alimentation, vêtement) et la réduction des inégalités dans la consommation, tout au moins pour la plupart des groupes sociaux, tandis que subsiste une grande ignorance en ce qui concerne les mécanismes de production des inégalités (que l'opinion publique continue d'attribuer à l'ardeur du travail individuel ou à la malchance), comme en ce qui concerne l'efficacité des politiques de réduction des inégalités, (politiques marquées par un saupoudrage de mesures plus coûteuses qu'efficaces).

Tous ces facteurs jouent incontestablement dans le sens d'une homogénéisation de la population, d'une recherche du "calme social" et de la régularité dans la croissance; sinon d'une prise de distance à l'égard des formes de luttes traditionnelles des syndicats "révolutionnaires".

Mais l'analyse révèle aussi une multiplicité de facteurs de désaccords et de conflits.

Au sein même du monde du travail, se produit manifestement une crise de la représentation des travailleurs, qui restent d'ailleurs faiblement syndiqués. Les caractéristiques du syndicalisme français (surtout représentatif des travailleurs hommes, qualifiés, des secteurs importants), lui permettent difficilement de prendre en compte les aspirations des femmes, des travailleurs non qualifiés, des immigrés, dont le nombre reste stable ou en augmentation. D'autre part, le contraste s'accroît entre la prospérité et le bien-être de la majorité du pays, et la déqualification des nombreux travailleurs, ainsi que le maintien de conditions de travail souvent pénibles (niveau élevé de nuisances, accélération des cadences, maintien du travail à la chaîne, durées élevées de travail, etc...).

Plus largement, l'adhésion des travailleurs aux impératifs de la croissance se révèle très fragile : elle est remise en cause dès qu'apparaissent des à-coups dans la production, dès que se développe le chômage ; plus largement, il n'est pas certain que les travailleurs continuent d'accepter le fardeau constitué par la proportion croissante d'inactifs qu'ils "supportent".

D'autre part, notre société parvient mal à satisfaire d'importants besoins - certains parce que le système d'offre actuel est insuffisant, qualitativement et quantitativement ; d'autre part, parce qu'ils sont difficiles à satisfaire (tel le besoin de participation et de pouvoir).

En outre, les écarts entre groupes sociaux, loin de se réduire dans tous les domaines, s'accroissent précisément dans les domaines auxquels les Français accordent de plus en plus d'importance. Il se produit une dégradation relative des revenus et vraisemblablement une marginalisation des modes de vie, de "minorités sans voix" - mais non sans pouvoir de blocage et de révolte - minorités qui ne sont pas même protégées dans le cadre des négociations collectives, et par conséquent pas concernées par le développement éventuel d'une politique contractuelle ; minorités dont on ne connaît, au demeurant, pas même les conditions de vie ni les besoins réels.

Les modifications dans les équilibres régionaux constituent encore une autre source de conflit du fait du dépeuplement et de la paupérisation relative de la population rurale, des difficultés d'adaptation des "émigrés de l'intérieur" et de reconversion des travailleurs ; des conflits entre régions inégalement développées ; de l'antagonisme entre les vocations industrielles et touristiques des régions côtières. Enfin, l'analyse montre la plausibilité d'un développement d'attitudes et conduites de révolte contre les injustices sociales, en même temps qu'un déplacement des points sur lesquels les inégalités sont perçues comme injustes. Cette évolution conduit à une nouvelle contradiction, puisque l'opinion publique d'une part, souhaitera un accroissement du budget social de la nation, et d'autre part se révoltera peut-être contre l'efficacité faible, et parfois négative des mesures prévues par cette politique sociale, notamment dans les domaines preque entièrement financés par la collectivité (santé, éducation, et dans une moindre mesure transports collectifs, habitat, loisirs et culture).

52. Evolution des enjeux

La mise en relation des statistiques de grèves et de l'évolution du contexte économique a conduit à confirmer l'hypothèse d'une interpénétration croissante du monde du travail et de la société globale : les acteurs extérieurs au monde du travail (mass-media, partis politiques, etc...) intervenant de plus en plus fréquemment pour prendre la charge des problèmes de l'univers du travail (conditions de travail, inégalités de salaires, etc...), tandis que les revendications des travailleurs concernent de plus en plus des thèmes extérieurs à leur monde professionnel.

Un premier sujet de conflit est constitué par les contradictions entre les impératifs de production et les aspirations croissantes à l'hédonisme - aspirations confusément traduites par le désir de plus de temps libéré du travail (1).

Un second sujet est fourni par des besoins classiques mais toujours mal satisfaits, soit à cause d'une forte montée des prix, soit à cause d'une insuffisance qualitative de l'offre ou à une inadaptation à l'évolution du reste de la société : citons notamment le logement et le cadre de vie, l'aménagement de son environnement, les transports individuels et collectifs, mais aussi l'éducation avant l'entrée dans la vie professionnelle.

Une troisième catégorie de revendications concerne tous les "besoins" nouveaux à propos desquels le mécontentement concerne autant l'absence de dispositif (économique, social ou politique) compétent pour traiter le problème, que la reproduction ou l'accroissement des inégalités sociales occasionnées par les innovations en matière de produits ou d'activités : nous pensons aussi bien à l'éducation permanente qu'aux activités culturelles et de loisir, de communication et d'information ; et plus largement à l'aspiration de la "qualité de la vie" et aux phénomènes de disparition de la vie communautaire et d'éloignement des pouvoirs dans une société de plus en plus centralisée.

---

(1) Certaines enquêtes récentes (notamment l'enquête CREDOC sur le personnel de la Régie Renault, en 1970) montrent un développement de l'aspiration au "temps" de préférence à l' "argent". Mais une analyse plus poussée montre que la majorité des travailleurs ne savent quoi faire de leur temps libre, pour diverses raisons. Nous serions donc d'avis d'interpréter les réponses à ce type de question (question qui n'a d'ailleurs aucun sens concret pour la plupart des intéressés) comme autant de réponses à une question plus importante qu'on n'a pas pensé à leur poser : les travailleurs veulent-ils "se libérer du travail". C'est, plus largement, l'aspiration à la "qualité de la vie" qui s'exprime ainsi maladroitement, sous la demande de temps libre.

TROISIEME PARTIE

VERS UNE ANALYSE SECTORIELLE DES CONFLITS

Les première et seconde parties de ce rapport ont montré que l'évolution des relations professionnelles, et notamment des conflits du travail, coïncidait souvent avec les changements dans la vie politique, économique et sociale de notre pays. Mais il est également apparu, tout au long de ces analyses, qu'une approche globale de ce phénomène laissait inexpliquées de nombreuses variations dans le niveau annuel de conflits ; plus largement, ce niveau général cache une grande diversité de situations : les conflits variant en nature et en intensité selon le contexte concret dans lequel ils apparaissent, il serait important d'effectuer une analyse contextuelle permettant par exemple, d'aboutir à une typologie des conflits selon : les caractéristiques de la région ; celles du secteur d'activité économique et du type d'entreprise ; selon les caractéristiques socio-économiques et les motivations des travailleurs en grève ; selon la forme et le niveau des instances de négociation collective ainsi que des accords éventuellement mis en place.

La troisième partie de cette rechercne a pour objet d'introduire à ce type d'analyse contextuelle, en présentant les éléments que nous avons réunis sur les variations du niveau de grèves à travers les grandes branches d'activité économique, et selon les régions. Dans les limites du présent contrat, seule l'analyse par branche a pu donner lieu à un début d'approfondissement.

Après avoir effectué une présentation des principes suivis dans cette première analyse, nous commenterons les données de base que nous avons rassemblées ; puis nous procéderons à l'examen des principales sources de variation dans le niveau de conflit, qui apparaissent à travers l'analyse sectorielle.

* *

*

CHAPITRE VII

LE NIVEAU DES GREVES

SELON LES BRANCHES ET LES REGIONS

-=-=-=-=-

1. Préambule méthodologique

Pour atteindre les objectifs que nous venons d'évoquer, il serait nécessaire de faire converger deux approches :

- une analyse aussi détaillée que possible des statistiques des conflits, et - dans la mesure où elles existent - des statistiques d'accords ;

- une analyse qualitative et quantitative des comportements et attitudes des différents acteurs sociaux dans la négociation collective.

Cette analyse aboutirait à une typologie des conflits et accords en fonction de leur contexte : la région, secteur, niveau de qualification et sexe des travailleurs, implantation syndicale dans l'entreprise, etc...

Dans une préoccupation de prospective sociale, une telle typologie permettrait par exemple, d'estimer que le niveau de conflits du travail, et plus largement le style conflictuel de nos relations sociales pourraient décroître dans les années à venir si les catégories socio-professionnelles les plus "combattives" sont en voie de diminution.

Il va de soi que cette approche soulève des problèmes théoriques ; car il n'est pas certain que les conduites de chaque "type" ainsi défini restent constantes dans le temps. On ne peut en effet exclure des changements brutaux ou lents dans la "prise de conscience" politique ou syndicale de certains groupes de travailleurs.Il se produit d'autre part, des déformations lentes dans certaines populations : ainsi la catégorie unique "ouvriers" a de moins en moins de sens, puisqu'elle recouvre les évolutions divergentes des mensuels (qui se rapprochent sans doute de la mentalité "cols blancs") et des travailleurs horaires non qualifiés.

Mais notre analyse n'a, de toute façon, pas été poussée jusqu'à ce stade. Dans l'étape actuelle de la recherche, nous avons simplement rassemblé les informations de base, et effectué une analyse statistique simple des données par branche d'activité économique.

Pour certaines années, les informations sur le nombre de journées perdues du fait de grèves sont présentées dans la Revue Française des Affaires Sociales, selon une nomenclature très détaillée d'activités économiques et de régions ; pour un certain nombre d'autres années, nous avons dû sommer des informations mensuelles publiées dans "Statistiques du Travail", ou obligeamment communiquées par le Ministère du Travail.

Le regroupement de ces données de base a été effectué par nos soins ; il s'est heurté à plusieurs difficultés, liées à notre volonté de concilier deux impératifs :

a - pouvoir disposer de séries homogènes sur toute la période 1950-1970; or, les données de base sont présentées différemment d'une année à l'autre, et donnent parfois lieu à des regroupements (la série Transports est regroupée à partir de 1962 avec les Communications) ou à des éclatements (les Industries Mécaniques et Electriques sont regroupées jusqu'en 1961) ; d'autre part, il n'a pas été possible de disposer d'informations sectorielles détaillées sur les grèves pour le 2ème trimestre 1968, et pour les effectifs de travailleurs durant l'année 1953 (1);

b - pouvoir recouper les statistiques de grèves avec d'autres informations sur les branches d'activité économiques. Or, les nomenclatures industrielles utilisées par l'INSEE diffèrent sur certains points de celles du Ministère du Travail ; la "nouvelle base" introduite à partir des Comptes Economiques de 1959, introduit des discontinuités dans certaines informations sur les branches ; fait plus gênant, beaucoup d'informations sont manquantes sur des secteurs pourtant importants de notre analyse, et surtout (nous avons à plusieurs reprises mentionné la gravité de cette lacune), sur l'ensemble de la fonction publique.

2. Importance relative des grèves selon les secteurs

Le résultat final de ce recueil de données est constitué par le tableau n° 11, qui présente le nombre annuel de journées perdues pour fait de grève, par groupe d'activité économique, de 1950 à 1970.

---

(1) Ces difficultés ont été résolues de la façon suivante :
- l'année 1968 n'a pas été prise en compte pour le calcul des moyennes sectorielles de grèves sur l'ensemble de la période ;
- des effectifs sectoriels théoriques pour l'année 1953 ont été calculés par interpolation entre 1952 et 1954.

T A

R E P A R T I T I O N S E C T O R I E L L

Nombre de journées individuel
dans le secte

Unité : Ce

GROUPE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	19
Eau, gaz, électricité, distributions urbaines	6 096	635	7	5 577	356	49	34	2 019	
Pétrole et carburants liquides	58	2	54	4	18	114	1	22	
Combustibles minéraux solides	898	5 282	2 666	15 120	747	437	541	2 961	2
TOTAL ENERGIE	7 053	5 920	2 728	20 702	1 122	601	577	5 003	2
Extraction de minerais divers et de matériaux de construction	1 587	2 508	679	2 380	272	1 198	617	515	
Production de métaux	4 834	615	1 527	1 288	536	1 889	860	1 970	
Première transformation des métaux fonderies (3)									
Mécanique générale, appareils de précision (3)									
Construction de machines, véhicules, nefs (3)									
Construction électrique (3)									
TOTAL INDUSTRIES ELECTRIQUE ET MECANIQUE	57 703	6 564	4 300	22 300	5 239	14 566	4 759	13 279	2
Industrie du verre	32	192	200	179	65	24	707	633	
Céramique et matériaux de construction	856	347	331	258	416	705			
Bâtiment et travaux publics	11 385	3 080	4 949	7 037	1 918	4 664	2 170	3 712	
Industries chimiques et caoutchouc	11 798	498	513	1 393	692	2 729	627	1 112	
Industries agricoles et alimentaires	956	422	158	677	167	299	387	346	
Industrie textile	2 223	988	404	2 372	674	601	459	2 284	
Habillement et travail des étoffes	261	69	33	282	98	142	11	5 968	
Cuirs et peaux	1 222	153	164	291	208	270	102	280	
Industrues du bois et de l'ameublement	660	73	114	410	48	189	123	204	
Papier et carton	530	174	33	590	351	285	130	251	
Industries polygraphiques	263	367	90	357	447	301	22	35	
Industries diverses	32	101	4	17	43	152	87	57	
TOTAL INDUSTRIE	94 350	16 167	13 326	39 839	11 182	28 020	11 138	24 741	5
TOTAL TRANSPORTS, TELECOMMUNICATIONS	4 142	11 870	837	35 406	1 806	1 878	1 178	7 225	3
Commerces agricoles et alimentaires	67	137	12	111	38	39	108	163	
Commerces divers	51	176	75	430	60	33	107	175	
TOTAL COMMERCE	118	313	88	541	98	73	215	339	
Banques, assurances, agences	1 234	138	6	147	111	75	9	3 564	
Spectacles	12	45	36	291	5	1	57	54	
Hygiène	1	197	14	17	30	-	35	25	
Professions libérales, services administratifs privés	3 682	55	1	168	34	136	128	258	
ENSEMBLE DES ACTIVITES (2)	117 287	34 954	17 325	97 211	14 401	30 787	14 225	41 213	11

SOURCE : Statistiques sociales

(1) Nombre de journées perdues évaluées à 150 millions à partir des résultats de l'enquête trimestrielle sur les conditions et emploi de la main d'oeuvre au 1.7.1968 (Supplement C, 15).

(2) Le chiffre "Ensemble des Activités" est supérieur au total de chaque colonne, car il comprend en outre d'autres activités : pêche, activités non déclarées, activités hors-métropole.

(3) Les données de base pour ces quatre secteurs sont regroupées jusqu'en 1961.

U 11

E S G R E V E S (C H I F F R E S B R U T S)

travail perdues pour fait de grève
é et semi-public

de journées

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (1)	1969	1970	1971	1972
5	23	2 131	2 622	2 228	1 495	875	2 616	2 270	-	2 658	10	16	-
5	17	51	108	397	50	22	76	22	-	31	12	66	-
7	65	876	2 752	36 624	2 416	59	1 067	1 515	-	750	397	1 400	-
8	106	3 058	5 483	39 250	3 962	957	3 759	3 807	-	3 439	419	1 482	-
4	1 000	361	85	1 904	105	250	573	2 086	-	51	75	90	-
8	334	353	776	974	1 647	312	1 137	6 926	-	590	629	1 872	-
			1 384	2 301	1 848	1 153	5 141	5 079	-	2 097	2 358	2 722	-
			495	510	317	292	299	388	-	514	997	1 969	
			1 381	2 145	1 700	2 544	1 439	2 931	-	2 526	2 933	4 781	-
			143	519	807	158	244	310	-	745	813	1 342	-
1	4 527	6 360	3 405	5 477	4 673	4 148	7 123	8 708	-	5 882	7 101	10 814	-
4	230	278	185	347	450	165	487	394	-	413	623	1 556	-
0	446	615	644	1 435	3 726	208	1 694	1 995	-	630	1 265	2 250	-
8	325	936	858	646	902	494	932	1 850	-	884	1 565	1 586	-
3	134	72	205	138	209	106	221	186		169	322	656	-
6	838	377	295	619	332	202	326	3 390	-	628	410	1 299	-
1	4	197	8	69	22	14	36	45	-	80	130	388	-
8	47	143	272	564	246	58	84	49	-	232	114	412	-
4	47	140	77	89	100	43	28	43	-	272	212	242	-
5	114	210	221	234	322	193	201	342	-	471	199	747	-
3	33	60	34	22	20	29	247	279	-	254	270	425	-
1	146	20	169	135	98	25	76	173	-	149	175	385	
3	8 233	10 128	7 240	12 659	12 857	6 254	13 165	26 466	-	10 705	16 670	22 722	-
9	2 067	12 273	5 831	6 904	5 558	2 091	5 468	6 544	-	4 952	2 472	12 347	-
3	120	21	117	67	121	34	103	76	-	105	362	581	-
3	6	46	62	75	42	65	34	354	-	210	370	484	-
3	126	68	180	143	163	100	137	430	-	315	732	-	-
'	9	247	17	187	66	9	69	298	-	126	270	689	-
	10	2	-	26	29	-	-	1	-	-	2	-	-
,	-	4	1	2	33	15	6	-	-	51	36	172	-
:	154	152	246	116	219	83	208	415	-	890	277	327	-
	10 699	26 005	19 014	59 914	24 967	9 798	25 235	42 016	-	22 236	17 422	43 878	-

A partir de ce tableau, le tableau résumé n° 11 bis nous permet de constater que, sur l'ensemble des conflits recensés pendant la période 1950-1970 (à l'exception de 1968), plus du quart se sont produits dans la branche des combustibles minéraux solides et du gaz (27 %), et près du cinquième dans celle de l'électricité (18 %).

Au total, c'est donc le secteur de l'énergie qui a connu la moitié des journées de travail perdues en France, dans le secteur privé et semi-public, de 1950 à 1970.

(Electricité + Charbonnages + Pétrole = 47 %).

Il y a là une indication nouvelle de l'importance vitale du problème de l'énergie dans les transformations de notre pays.

A contrario, les problèmes économiques ou sociaux de certains secteurs, notamment les industries agricoles et plus encore les commerces, ne se manifestent pratiquement jamais sous forme de grèves importantes d'un point de vue économique (même si les répercussions sur l'opinion publique sont beaucoup plus importantes).

TABLEAU N° 11 bis - IMPORTANCE RELATIVE DES CONFLITS DE CHAQUE BRANCHE.

Proportion de journées de grèves observées dans chaque branche (1)
(Moyenne 1950 à 1970 des chiffres bruts de nombre de jours perdus du fait de grèves)

Electricité, eau et divers	18,20
Pétrole, gaz naturel, carburants	2,38
Combustibles minéraux, solides et gaz (2)	26,66
Mines de fer et sidérurgie Minerais et métaux non ferreux	12,59
Industrie mécanique et électrique	9,30
Matériaux de construction et verre	3,87
Chimie	8,33
Industries agricoles et alimentaires	1,11
Textile, habillement, cuir	2,25
Bois, papier, industries diverses	1,80
Transports et Télécommunications	9,26
Total commerce	0,25
Bâtiment et travaux publics	4,01
ENSEMBLE DES ACTIVITES	100,00

(1) Les branches étant définies selon les concepts employés dans la construction des Comptes Economiques "Nouvelle base 1959"

(2) Dans ce poste, il s'agit uniquement de la production de gaz, et non de sa distribution.

Une analyse de ces données de base est malcommode, puisque les effectifs de travailleurs susceptibles de faire grève varient considérablement d'une branche à l'autre, comme le montre le tableau 12 (page 109). C'est pourquoi, dans la suite de l'analyse, nous utiliserons un indice relatif de grèves déjà utilisé dans les parties précédentes de ce rapport : le tableau n° 13 (page 110) présente le nombre de journées perdues par millier de travailleurs, nombre obtenu en divisant les chiffres du tableau 11 par ceux du tableau 12.

Le problème est à présent d'"expliquer" les variations du niveau de conflits, en tenant compte des principales caractéristiques sectorielles.

Là encore, l'hypothèse de travail sous-jacente est en partie discutable : faute de disposer d'une ventilation des grèves par caractéristiques des travailleurs ou des entreprises, nous devrons considérer par exemple, que tel groupe de travailleurs a une forte probabilité d'être "enclin à la grève" s'il est fortement représenté dans un secteur lui-même "enclin à la grève".

Cette analyse des variations dans les conflits devrait elle-même donner lieu à trois approches :

- une analyse statique :

  la moyenne sur l'ensemble de la période considérée sert à repérer de façon résumée la "propension générale du secteur à la grève" ;

- une analyse des tendances évolutives :

  quels sont les secteurs où les grèves sont de plus en plus nombreuses (toujours en valeur relative), et ceux où les conflits tendent à décroître ?

- une analyse diachronique fine, étudiant année par année les causes évènementielles des conflits dans chaque secteur.

C'est essentiellement l'analyse statique qui a été entreprise dans le cadre de la présente recherche : elle fera l'objet du Chapitre VIII.

3. Evolution différentielle des grèves selon les secteurs

Le graphique n° 24, qui présente l'évolution des conflits dans chaque branche, montre les difficultés auxquelles se heurtent les deux autres modes d'analyse des statistiques sectorielles. (Les secteurs ont été très fortement regroupés à partir du tableau n° 13, pour pouvoir apparaître tous sur le même graphique).

Les variations très amples du niveau des grèves, d'une année à l'autre, s'opposent à la recherche d'un "trend" susceptible de caractériser l'accentuation ou la diminution des conflits, dans la plupart des branches.

Dans le cadre du présent rapport, nous nous contenterons de souligner quelques observations générales inspirées par la lecture de ce graphique 24. (Page 111).

T A

REPARTITION SECTO

Effectifs des s

GROUPE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Eau, gaz, électricité, distributions urbaines.	110	116	122	124	126	123	129	133	131
Pétrole et carburants liquides	24	32	33	33	32	36	37	40	41
Combustibles minéraux solides	306	287	285	269	253	253	249	251	251
TOTAL ENERGIE	440	435	440	426	411	421	415	424	423
Extraction de minerais divers et de matériaux de construction	101	93	110	106	102	96	96	98	96
Production de métaux	191	202	192	196	200	217	215	225	226
Première transformation des métaux, fonderies									
Mécanique générale, appareils de précision	1 293	1 434	1 414	1 496	1 499	1 589	1 704	1 794	1 804
Construction de machines, véhicules, nefs									
Construction électrique									
Industrie du verre	50	49	46	47	48	50	52	51	50
Céramique et matériaux de construction	110	118	117	120	123	127	129	140	142
Bâtiment et travaux publics	766	869	889	940	992	1 046	1 113	1 191	1 183
Industries chimiques et caoutchouc	250	281	287	292	296	300	312	321	336
Industries agricoles et alimentaires	349	379	372	380	388	393	420	419	421
Industrie textile	682	706	670	653	635	601	606	627	584
Habillement et travail des étoffes	255	291	300	306	311	292	310	318	297
Cuirs et peaux	169	178	175	174	172	170	173	175	162
Industrie du bois et de l'ameublement	152	169	165	165	164	163	172	181	175
Papier et carton	89	101	97	101	104	110	113	118	117
Industies polygraphiques	121	139	139	145	150	158	158	166	170
Industries diverses	83	100	97	102	106	108	114	122	122
TOTAL INDUSTRIE	4 661	5 108	5 069	5 180	5 290	5 338	5 687	5 937	5 825
TOTAL TRANSPORTS	682	699	714	707	687	683	688	706	707
Commerces agricoles et alimentaires	292	326	336	352	367	374	394	398	401
Commerces divers	622	738	776	827	877	886	949	978	1 007
TOTAL COMMERCE		1 164	1 112	1 178	1 244	1 260	1 343	1 376	1 406
Banques, assurances, agences	171	219	215	222	229	245	266	261	268
Spectacles	27	38 (1)	41 (1)	55	68 (1)	53 (1)	54 (1)	55 (1)	55 (1
Hygiène	57	77	84	89	94	101	105	111	112
Professions libérales et services administratifs	289	348	366	396	425	448	455	455	475
ENSEMBLE DES ACTIVITES **	7 242	7 988	8 046	8 200	8 447	8 619	9 010	9 330	9 334

(*) Y compris les débits de boisson

(**) L'effectif de l'"Ensemble des Activités" est supérieur au total de chaque colonne, car il comprend en outre d'autres activités : pêche, activités non déclarées, activités hors-métropole.

(1) Ce poste comprend seulement l'hygiène entre 1950 et 1962 ; il est regroupé avec les services domestiques à partir de 1961.

(2) Transports seulement jusqu'en 1961 ; Transports et communications à partir de 1962.

EAU 12

ELLE DES TRAVAILLEURS

rs privé et semi-public
lliers

9	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
7	134	134	134	138	141	150	140	146	152	153	150
7	44	69	42	41	46	43	48	44	50	48	49
2	230	208	210	190	199	189	182	168	139	133	122
6	408	411	386	369	386	382	370	358	341	334	320
4	91	95	93	93	93	90	87	81	80	77	73
3	228	230	225	235	235	223	213	201	197	198	202
0	1 833	1 874	2 057	2 081	2 128	2 118	2 140	2 111	2 126	2 247	2 353
4	54	55	61	64	66	65	68	64	66	69	71
8	135	139	147	149	160	161	159	159	159	160	158
5	1 210	1 294	1 391	1 473	1 558	1 593	1 620	1 627	1 648	1 675	1 683
5	338	352	387	391	407	409	417	402	418	430	441
	437	434	479	486	497	496	490	491	498	495	492
	577	566	563	567	571	535	535	486	461	470	447
1	310	317	322	339	332	327	336	314	303	317	307
	164	160	173	175	177	171	171	162	155	196	147
	177	183	202	197	208	210	210	207	207	215	214
1	124	128	132	137	139	138	140	137	136	141	140
	183	194	209	206	217	216	220	224	228	234	238
	138	159	154	165	171	179	186	184	184	200	203
	6 043	6 180	6 595	6 758	6 957	6 928	6 989	6 848	6 867	7 084	7 167
	710	632	(2) 1 054	1 002	1 112	1 082	1 056	1 085	1 105	1 164	1 153
	435	440	486	488	513	527	545	553	561	584	584
	1 146	1 228	1 349	1 178	1 265	1 309	1 360	1 399	1 441	1 543 *	1 594 *
	1 511	1 668	1 835	1 666	1 768	1 836	1 905	2 211	2 264	2 392 *	2 455
	307	317	381	364	407	445	456	476	493	522	521
1)	58 (1)	70 (1)	75 (1)	59	71	70	69	60	54	54	52
	123	139	151	154	164	169	178	173	179	190	190
	528	521	778	815	953	1 023	1 058	1 105	1 161	1 245	1 322
	9 701	9 939	11 253	11 417	12 065	12 201	12 350	12 334	12 481	13 815	13 195

TABL

REPARTITION SECT

Nombre de journées individuelles
par mill

(Secteur pri

GROUPE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1
Eau, gaz, électricité, distributions urbaines.	5 542	548	6	4 498	283	40	27	1 518	
Pétrole et carburants liquides	244	8	165	13	59	318	4	57	
Combustibles minéraux solides	294	1 841	934	5 621	295	173	217	1 180	
TOTAL ENERGIE	1 603	1 361	620	4 860	273	143	139	1 180	
Extraction de minerais divers et de matériaux de construction	1 572	2 697	617	2 246	268	1 249	643	526	
Production de métaux	2 531	304	795	657	268	871	400	876	
Première transformation des métaux, fonderies Mécanique générale, appareils de précision Construction de machines, véhicules, nefs Construction électrique	4 463	458	305	1 532	350	917	279	740	
Industrie du verre Céramique et matériaux de construction	555	323	327	262	282	412	429	332	
Bâtiment et travaux publics	1 486	355	557	749	193	446	196	312	
Industries chimiques et caoutchouc	4 719	177	179	477	234	910	201	347	
Industries agricoles et alimentaires	274	112	42	178	43	76	92	83	
Industrie textile	326	140	60	363	106	100	76	364	
Habillement et travail des étoffes	103	238	11	92	32	49	4	19	
Cuirs et peaux	723	86	94	168	121	159	59	160	
Industries du bois et de l'ameublement	435	43	70	249	30	116	72	113	
Papier et carton	596	173	34	585	338	260	116	213	
Industries polygraphiques	217	264	65	246	299	193	14	21	
Industries diverses	40	101	4	18	41	141	76	47	
TOTAL INDUSTRIE	2 024	317	263	769	211	525	196	417	
TOTAL TRANSPORTS, TELECOMMUNICATIONS (3)	607	1 698	117	5 051	263	275	171	1 023	
Commerces agricoles et alimentaires	23	42	4	32	10	11	27	41	
Commerces divers	8	24	10	52	7	4	11	18	
TOTAL COMMERCE	13	27	8	46	8	6	16	25	
Banques, assurances, agences	722	63	3	67	48	30	3	1 366	
Spectacles	463	12	1	529	8	4	106	99	
Hygiène et services domestiques	25	256	17	20	32	1	34	23	
Professions libérales et services administratifs privés	1 274	16	-	42	8	31	28	57	
ENSEMBLE DES ACTIVITES	1 620	438	215	1 186	170	357	158	442	

(1) Chiffres non calculés, les sources des effectifs n'étant pas disponibles pour 1953.

(2) Les sources du Ministère du Travail (nombre de journées de grèves) n'existent pas pour 1968.

(3) Pour le poste "transports et télécommunications" il y a rupture de série (de 1950 à 1961, les chiffres des effectifs sont ceux des transports. A partir de 1962 il s'agit des transports et télécommunications).

(4) Ensemble des activités = 100.

ELLE DES GREVES

ail perdues pour fait de grève
salariés

emi-public)

1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968 (2)	1969	1970	TOTAL sur 19 Années	MOYENNE sur 19 Années
18	1 590	1 957	1 615	1 061	584	1 870	1 555		1 737	7	20 822	352 (4)
41	74	258	971	109	52	158	50		65	24	2 729	46
28	421	1 311	19 276	1 215	31	586	902		564	325	30 512	516
262	744	1 421	10 637	1 027	251	1 016	1 063		1 030	131	23 719	401
1 099	381	92	2 048	113	279	659	2 575		66	103	15 993	271
147	154	345	415	701	140	534	3 446		298	311	12 830	217
247	339	166	263	220	196	333	413		262	302	10 637	180
120	144	89	163	199	73	215	177		180	272	4 424	75
37	48	46	97	239	13	105	123		38	74	4 586	78
96	266	222	165	222	121	224	460		206	355	9 529	161
31	17	43	29	42	22	45	38		34	65	1 275	22
145	67	53	109	58	38	61	698		134	92	4 088	69
2	62	3	21	7	4	11	14		25	42	666	11
29	89	157	322	139	34	49	30		149	78	2 960	50
27	77	38	45	48	21	13	21		127	99	1 476	25
92	164	168	171	232	140	144	250		334	142	3 753	63
18	31	16	11	9	14	112	125		109	113	1 824	31
106	13	110	82	57	14	41	94		75	86	1 165	20
136	164	110	187	185	90	188	386		151	233	6 166	104
291	1 942	553	689	500	193	518	603		425	214	10 601	179
28	5	24	14	24	7	19	14		18	62	386	7
1	4	5	6	3	5	3	25		14	23	183	3
8	4	10	9	9	5	7	19		13	30		
0	78	5	52	16	2	15	14		24	52	2 560	43
181	4	-	45	41	-	-	2		-	4	902	15
-	3	1	2	20	9	3	-		27	19	488	8
29	29	32	14	23	8	20	40		71	21	1 760	30
110	262	169	525	207	80	204	341	Estimation 12 300	161	132	5 912	100

Graphique nº 24 - Les grèves par grands domaines d'activité économique

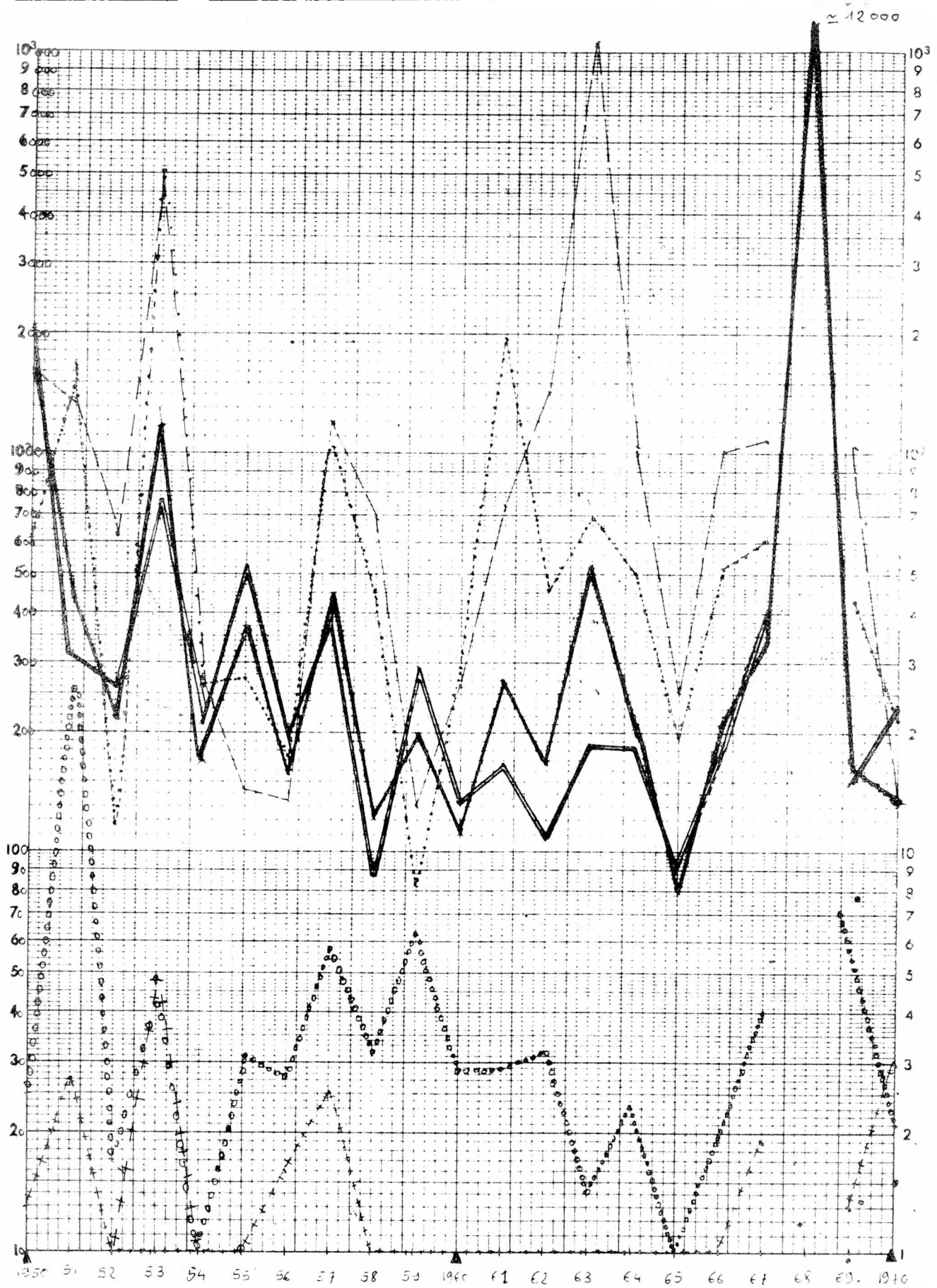

Ensemble des salariés

Salariés de l'Energie

Salariés de l'industrie

Salariés des transports

+ + + + + + Salariés du commerce

oooooooooo Salariés des professions libérales et services administratifs.

a. Les périodes de calme relatif observées au niveau de l'ensemble de l'économie masquent souvent une grande diversité de situations d'une branche à l'autre. Ainsi en est-il notamment, des années 1961 à 1964, où le niveau moyen de grèves cache un certain calme social dans l'industrie proprement dite, mais un accroissement des conflits dans les branches "transports et télécommunications" et surtout "énergie".

b. Parmi tous les domaines d'activité, seule l'"industrie" stricto sensu se révèle moins sujet à des fluctuations d'une année à l'autre ; cette constance relative s'explique en partie par le grand nombre de secteurs regroupés au sein de ce vaste domaine ; on observe néanmoins que dans ce domaine il existe un trend général plus nettement descendant que pour le total des activités, du moins de 1950 à 1966.

c. La place considérable occupée par les grèves des salariés de l'énergie au niveau de la moyenne 1950-1970 s'explique en partie par les grèves E.D.F.-G.D.F. en 1963 ; mais en partie seulement. En réalité, ce secteur reste conflictuel, c'est-à-dire caractérisé par un niveau de conflits supérieur à la moyenne, pour presque toutes les années de la période.

La même observation vaut, dans une moindre mesure, pour le secteur des "transports".

d. A contrario, d'autres secteurs peuvent être caractérisés par un certain "calme social". Certes, ils ne sont pas à l'abri d'importants conflits : ainsi le secteur des services (salariés des professions libérales, et services administratifs privés), a connu en 1951 un niveau de grèves relativement important, quoique légèrement inférieur à la moyenne générale.

On peut néanmoins parler d'une propension générale au calme social, puisque le niveau de grèves reste très nettement inférieur à la moyenne générale, pour toutes les autres années de la période considérée.

Le secteur des commerces, quant à lui, connaît une véritable paix sociale, puisque le niveau relatif de conflits reste très faible de 1950 à 1970.

e. En somme, il semble que les conflits du travail connaissent dans notre pays une évolution nettement différenciée selon les branches. Sur la période considérée, il n'apparaît pratiquement aucun prodrome annonciateur de malaise ou de conflit dans les activités de services, comme s'il n'existait aucun malaise, ou si n'étaient pas réunies les conditions nécessaires à la prise de conscience des problèmes des travailleurs du secteur tertiaire . Il se produit également un certain "tassement" des conflits dans plusieurs des secteurs de l'industrie, comme si un mode de régulation des relations professionnelles était progressivement adopté (ou certaines revendications abandonnées). Mais on note aussi, en contrepoint, un développement des conflits dans des secteurs dont l'importance croît dans l'économie du pays et/ou la vie quotidienne des ménages : énergie, transports.

4. Comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Nous venons de constater que l'indice relatif de grève varie de façon considérable d'une branche d'activité économique à une autre, et qu'une moyenne calculée sur une longue période peut résumer de façon satisfaisante le niveau général de "propension à la grève" de cette branche.

Peut-on aller plus loin et considérer cette donnée comme une caractéristique permanente, au point de servir pour une prévision du niveau moyen de conflit dans les décennies à venir ?

Dans la recherche très approfondie qu'il avait effectuée sur ce problème, GOETZ-GIREY est resté très prudent ; mais il semblait cependant proche d'une telle conclusion, puisqu'il a cru constater que la propension à la grève était caractéristique des structures industrielles, et ne variait guère dans le temps ni dans l'espace.

Le tableau 14 ci-après va nous permettre de réexaminer ce problème. Il ne permet pas une confrontation terme à terme, parce que les nomenclatures sont différentes, mais surtout parce qu'il ne nous a pas été possible de retrouver un indice de conflit identique au nôtre, pour l'entre-deux-guerres en France (GOETZ-GIREY n'a calculé que des taux de grévistes pour la période 1919 à 1935), comme pour les onze pays étrangers qui ont servi à la comparaison internationale des propensions à la grève, effectuée par Clark KERR et Abraham SIEGEL (ils ont utilisé le nombre de journées perdues : cf. "Industrial Conflict", cité par GOETZ-GIREY p. 142).

Pour faciliter la confrontation, nous avons résumé par des signes la propension très forte (+ +), forte (+), moyenne (o); faible (-) ou très faible (- -), de chaque groupe de branches.

La comparaison dans le temps est possible, avec de nombreuses précautions, pour huit branches. On peut constater que le niveau de conflits est identique pour trois d'entre elles (Combustibles minéraux, Fer, Transports), voisin pour cinq branches, et nettement différent pour une seule branche (Industries Mécaniques et Electriques). On peut donc conclure que le niveau de grèves présente une constance assez remarquable dans la plupart des branches de l'économie française.

La comparaison dans l'espace, sur les treize branches, amène par contre à constater plus de divergences : le niveau de conflits est identique dans six branches, voisin dans trois, et nettement différent dans quatre autres branches. Contrairement à KERR et SIEGEL, qui croyaient observer que la propension à la grève ne varie guère d'un pays à l'autre, si on considère le même groupe d'activités, nous sommes donc amenés à constater une certaine spécificité du cas français.

Pour résumer ces observations, on peut avancer les hypothèses suivantes :

- la répartition des conflits au sein du monde du travail est une caractéristique structurelle constante des sociétés industrielles, pour la majorité des activités. Ce pattern international comporterait :

TABLEAU N° 14

COMPARAISON DANS LE TEMPS ET L'ESPACE

BRANCHES	FRANCE				Onze pays étrangers (KERR)
	1950-1970 (CREDOC)		1919-1935 (GOETZ)		
Combustibles minéraux, solide et gaz	1	+ +	2	+ +	+ +
Electricité, eau et divers ...	2	+ +	n.e.		-
Mines de fer et sidérurgie, Minerais et métaux non ferreux	3	+ +	1 et 4	+ +	+ +
Industrie mécanique et électrique	4	+	10 et 12 0 et -		0
Transports et télécommunications	5	+	6	+	- -
Chimie	6	+	8	0	0
Bâtiment et travaux publics ..	7	0	7	+	0
Matériaux de construction et verre	8	0			0
Pétrole, gaz naturel, carburants	9	-	n.e.		-
Textile, habillement, cuir ...	10	-	3, 5 et 14 + +, +, et - -		+, 0, et -
Bois, papier, industries diverses	11	-	9 et 11 0 et -		+ et 0
Industries agricoles et alimentaires	12	- -	13	- -	0
Total commerce	13	- -	n.e.		- -

. Les chiffres donnent le classement par rangs (1 = le plus fort niveau de grève)
. Les signes + + à - - donnent le classement par groupe (+ + = groupe de secteur ayant une propension très élevée à la grève)
Voir dans le texte les méthodes de calcul.
. n.e. = non étudié.

. niveau très élevé de conflits dans les charbonnages, les mines de fer, la sidérurgie ;

. niveau relativement élevé dans le Bâtiment et les matériaux de construction ;

. niveau relativement peu élevé dans le Pétrole (du moins depuis la seconde guerre mondiale) ;

. niveau très bas dans les commerces.

- Certains conflits sont une caractéristique structurelle propre à la société française : niveau relativement élevé de conflits dans les transports (alors que le niveau est très bas à l'étranger) ; niveau très bas dans les industries agricoles et alimentaires.

- Enfin, certaines branches, après avoir suivi le pattern international de répartition des conflits, se rapprocheraient d'un modèle plus spécifique à notre pays : les industries mécaniques et électriques, ainsi que la chimie, tendent à avoir un niveau élevé de conflits, après avoir connu comme les autres pays industriels un niveau moyen de conflits.

Soulignons toutefois que ces hypothèses demandent à être confirmées par des comparaisons internationales plus approfondies.

Enfin, les constantes que nous venons de constater ne doivent pas faire oublier que le "contenu" d'une branche change lentement au cours du temps, entraînant une modification du contexte (condition de travail, salaire, chômage, etc...) explicatif du déclenchement des grèves.

5. Présentation des statistiques de conflit ventilées par régions

Le rassemblement des statistiques concernant les régions a posé des problèmes analogues à ceux rencontrés précédemment pour l'analyse sectorielle ; les nomenclatures ayant été modifiées à plusieurs reprises, nous nous bornons à présenter dans le tableau n° 15, l'évolution des conflits sur une période de douze années (1960-1971), et selon la nomenclature en 21 "circonscriptions d'action régionale".

Nous publions ici ce tableau à titre de simple document de travail, destiné éventuellement à être analysé au cours d'une recherche ultérieure.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Région Parisienne	144,0	293,8	132,9	149,7	193,7	99,4	174,0	234,3		301,5	243,0	322,6
Champagne, Ardennes	2) 22,0	2) 22,8	2) 21,8	2) 28,2	2) 49,0	2) 11,9	2) 49,5	(2) 70,6		2) 64,2	69,5	113,2
Picardie	24,4	26,3	22,3	62,8	14,4	13,1	60,8	37,0		42,5	59,1	85,5
Haute-Normandie	* 25,5	* 41,6	* 53,1	* 63,2	* 52,5	* 26,3	* 78,9	* 58,8		118,1	* 101,2	152,7
Centre	15,9	32,4	17,8	18,3	23,7	9,2	29,7	27,3		55,5	32,1	61,3
Basse-Normandie	*	*	* -,	* -,	* -, -	* -, -	* , .	* ,		* -, -	* -, -	43,9
Bourgogne	9,3	13,6	19,1	117,9	36,3	11,9	22,1	29,3		16,8	26,4	87,9
Nord	68,2	286,4	208,1	296,1	389,2	43,2	291,3	371,3		184,6	188,8	284,7
Lorraine	23,7	73,8	74,8	943,6	165,2	17,3	221,1	916,6		96,8	89,0	242,6
Alsace	100,6	37,7	18,3	18,7	18,4	5,8	18,9	51,4		60,4	27,9	78,8
Franche-Comté	44,6	22,9	10,4	65,3	27,2	54,5	27,2	86,5		26,9	54,4	65,3
Pays de la Loire	55,1	113,5	76,5	146,0	258,1	117,5	103,9	314,1		79,0	98,1	394,2
Bretagne	20,2	19,8	22,3	52,8	45,1	9,4	24,6	27,1		35,6	72,6	90,8
Poitou, Charentes	3,1	13,0	3,4	5,5	16,7	3,4	6,5	20,6		36,8	29,1	37,8
Aquitaine	24,6	14,9	24,1	76,9	49,6	9,1	54,5	50,3		58,0	24,5	79,0
Midi-Pyrénées	79,8	67,0	165,9	197,3	81,5	28,9	40,9	40,2		28,2	70,8	60,1
Limousin	7,5	9,6	3,2	14,8	13,6	8,4	25,0	28,5		23,3	18,3	24,5
Rhônes-Alpes	173,4	162,9	164,0	396,3	215,8	208,4	348,9	761,3		151,3	292,3	548,5
Auvergne	36,6	22,8	11,9	35,9	50,9	13,3	54,7	27,6		49,7	51,7	64,6
Languedoc, Roussillon	3) 9,1	3) 20,2	3) 19,0	178,7	(3) 80,8	3) 17,8	3) 45,0	3) 48,9		3) 35,6	3) 26,9	42,3
Provence, Côte d'Azur, Corse	1) 46,2	1) 64,1	1) 43,9	(1) 108,4	1) 126,7	1) 36,0	1) 136,7	342,8		48,0	90,5	239,4
FRANCE ENTIERE	933,6	1358,9	1113,0	5076,3	1909,4	745,2	1814,3	3537,5		1583,6	1666,4	3122,5

*· Chiffre valable pour l'ensemble Haute + Basse-Normandie

(1) Provence seule - (2) Champagne seule - (3) Languedoc seul.

CHAPITRE VIII

L'INFLUENCE DES CARACTERISTIQUES SECTORIELLES SUR LE NIVEAU DE GREVES

-=-=-=-=-

Malgré le nivellement produit par le calcul d'une moyenne sur vingt années, le niveau relatif de grèves varie considérablement d'une branche à l'autre : il est presque vingt fois plus élevé dans la branche des combustibles solides que dans les commerces (très exactement 17,5 fois).

Regroupant les secteurs du tableau 13 en un nombre plus restreint de branches, la première colonne du tableau 16 montre bien cette diversité. On peut schématiquement distinguer deux types de branches :

- les premières, fortement conflictuelles, comprennent, par niveau décroissant de conflit, les mines, l'électricité, la sidérurgie, les industries mécaniques et électriques, les transports et communications, la chimie ;

- les secondes, faiblement conflictuelles, comportent (toujours par ordre décroissant de conflits) les matériaux de construction et le verre, le pétrole, les industries du textile et de l'habillement, celles du bois et du papier, les industries alimentaires, les commerces.

Cette répartition des branches amène à penser que les différences de niveau de conflits peuvent, pour une part, s'"expliquer" par les caractéristiques du contexte dans lequel se déroulent les relations professionnelles. Pour préciser ces hypothèses explicatives, les autres colonnes du tableau présentent, parmi les principales caractéristiques des branches, celles que la seconde partie de ce rapport nous a amenés à considérer comme pouvant être en relation avec le niveau de conflits.

Les caractéristiques structurelles sont approchées à travers l'évolution des effectifs, la croissance de la production et de la productivité, la concentration de la branche.

La croissance des gains horaires et l'évolution de la durée du travail nous ont apporté des informations sur les salaires et conditions de travail.

Enfin, ont été étudiés la "féminisation" du secteur, l'importance des travailleurs non qualifiés, et l'implantation syndicale.

TABL

CONFLITS ET AUTRES CARA

MOYENNES POUR L

BRANCHES (1)	Indice relatif de grève (a)	Evolution des effectifs 1946 à 1948 (Base 100 en 1946)	Progression de la valeur ajoutée (b)	Productivité (c)	Concentration (d)
Combustibles minéraux solides et gaz (2)	516,1	56	1,6	5,2	1 541,
Electricité, eau et divers	352,2	143	9,5	7,8	172,
Mines de fer et sidérurgie (4) Minerais et métaux non ferreux	243,8	103	5,4	5,0	69,
Industrie mécanique et électrique	179,9	171	6,1	3,9	28,
Transports et télécommunications	179,3	71	5,0	5,2	33,
Chimie	161,2	198	8,0	5,3	59,
Bâtiment et travaux publics	77,6	207	6,5	3,8(3)	10,
Matériaux de construction et verre	74,8	186	6,2	5,5	25,
Pétrole, gaz naturel, carburants	46,2	304	10,1	7,0	101,
Textile, habillement, cuir	43,5	68	4,0	6,1	24,
Bois, papier, industries diverses	34,7	142	5,0	3,7	16,
Industries agricoles et alimentaires	21,6	137	3,6	3,5	8,
Total commerce	4,8	185	4,8	3,2	5,

a) Nombre de jours de travail perdus pour fait de grève pour 1 000 salariés ; indice moye calculé sur la période 1950-1970. (Source : notre tableau n° 13).

b) Valeur ajoutée brute. Taux annuel moyen calculé sur la période 1949-1966. (indices de volume base 100 en 1956).

c) Taux annuel moyen de croissance calculé sur la période 1949-1966. (indices base 100 en 1956).

d) Nombre de salariés par établissement ; moyenne calculée sur trois années : (1956, 1963, 1968), à partir des publications INSEE : "Les salaires dans l'Industrie, les services et le commerce".

e) Croissance des gains horaires ouvriers de novembre 1950 à septembre 1969 (indice base 100 en 1950). Source : Ministère du Travail : "Gains horaires moyens des ouvriers (apprentis exclus) par activité économique, France entière". Y compris la majoration pour heures supplémentaires et les différentes primes (rendement, ancienneté ...) à l'exclusion de celles qui ont un caractère occasionnel. Les apprentis sont exclus à partir de 1958 (nouvelle série).

f) Durée hebdomadaire moyenne du travail des ouvriers ; moyenne calculée sur trois années (1956, 1963, 1967), à partir des publications du Ministère du Travail. Les chiffres ayant un astérisque (*) sont une moyenne sur 2 ans (1963-1967).

g) Proportion des femmes dans la population active totale en 1962 (en %). Calculs effectués à partir du recensement 1962, Sondage au 1/20e.

h) Proportion des cadres supérieurs + Ingénieurs + Cadres moyens + Employés (en 1962) (%)

i) Proportion de manoeuvre et O.S. en 1962 (en %).

j) Résultats aux élections Comités d'Entreprise de 1970 (en %). Calcul effectué à partir des tableaux de la Revue Française des Affaires Sociales.

RISTIQUES DES BRANCHES

ERIODE 1950 - 1970

issance des ains raires (e)	Durée du travail (f)	Importance des travailleurs			Votes aux C. E.	
		Femmes (g) (%)	Cols blancs (h) (%)	Non qualifiés (i) (%)	C.G.T. + C.F.D.T. (%) (j)	Non syndiqués (%)
n.e.	41,1(*)	4	8	9	n.e.	n.e.
n.e.	45,2(*)	16	54	15	62	1
454,9	48,1(7)	9	14	48	79	6
422,9	47,4(8)	21	22	35	71	7
479,3(5)	47,6(*)	20	50	23	66	11
451,1	45,6	30	28	48	65	12
449,5	49,5	4	10	36	55	28
495,7	46,9	17	13	57	75	8
n.e.	46,0(*)	16	45	22	62	6
417,0	42,9(9)	68	12	43	64	19
409,3	47,1(10)	31	18	40	64	17
466,4	47,1	32	17	17	63	18
449,3(6)	45,7	45	38	14	49	26

(1) Les branches étant définies selon les concepts employés dans la construction des Comptes Economiques "Nouvelle base 1959".

(2) Dans ce poste, il s'agit uniquement de la production de gaz. Par contre, la distribution est enregistrée dans le poste : électricité, eau.

(3) Taux annuel moyen calculé sur la période 1954-1966.

(4) Pour agréger les deux postes : "mines de fer et sidérurgie" et "minerais et métaux non ferreux", nous avons effectué les opérations suivantes :

- pour la colonne "progression de la valeur ajoutée", nous avons pondéré les taux de croissance des deux branches par leurs valeurs ajoutées en 1956 (les pondérations sont 4 et 1),
- pour la colonne "Productivité", nous avons pondéré les productivités des branches par leurs effectifs (les pondérations sont 7 et 1).

(5) Dans la colonne "croissance des gains horaires", le poste transport ne comprend pas les gains des ouvriers de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P.

(6) Ce poste est l'agrégation de 2 postes : commerces agricoles et alimentaires et commerces non alimentaires. Nous avons pondéré les gains par les effectifs. Les pondérations sont 1, et 2,6).

(7) La durée moyenne du travail dans le secteur extraction de minerais et de matériaux de construction n'est pas comprise dans ce poste.

(8) Ce poste est l'agrégation de plusieurs autres postes. Nous avons pondéré la moyenne de la durée du travail par les effectifs (année 1963). Les pondérations sont les suivantes :

- Première transformation des métaux 1
- Mécanique générale 1,3
- Construction de machines 2,1
- Construction électrique 1

(9) Nous avons agrégé trois postes. Les pondérations (par les effectifs année 1963) sont les suivantes :

- Industrie textile 3,2
- Habillement et travail des étoffes 1,9
- Cuirs et peaux 1

(10) Ce poste comprend uniquement : Industrie du bois, ameublement et papier, carton : les industries diverses ne sont pas enregistrées. Ce poste est aussi agrégé, les pondérations (par les effectifs année 1963) sont les suivantes :

- Industrie du bois et de l'ameublement 1,4
- Papier, carton 1

Les données de base nécessaires à l'établissement de ce tableau ont été reconstituées et regroupées selon notre nomenclature à partir de données des Recensements INSEE, des Comptes de la Nation et des principales publications du Ministère du Travail et de l'INSEE. Le lecteur trouvera dans les notes en bas du tableau 16 un très bref résumé des méthodes de calcul de ces neuf indicateurs.

Le regroupement des branches en 13 postes, tel qu'il apparaît sur ce tableau, a été imposé par l'état des informations disponibles en ce qui concerne certaines des caractéristiques de ces branches. Il en résulte d'importantes limitations dans les possibilités de traitement de ces informations. Nous devrons, en pratique, nous limiter à la recherche de corrélations simples, en utilisant le coefficient de corrélation par rang de Spearman.(1) Une simple analyse du diagramme de corrélation apportera d'ailleurs parfois plus d'informations que ce calcul de corrélation.

Voyons à présent quelles relations l'indicateur de conflit entretient avec les caractéristiques structurelles des branches, les salaires et conditions de travail, les caractéristiques des travailleurs et l'implantation syndicale.

1. Influence des caractéristiques structurelles des branches

11. Concentration

Parmi les caractéristiques étudiées, c'est le degré de concentration de la branche qui est le plus fortement corrélé avec les conflits (r_s = . 82).

Le nombre relatif de journées de grèves est d'autant plus élevé que le nombre de travailleurs par établissement est plus grand.

Le graphique n° 25 montre que cette relation n'est pas linéaire : la relation est particulièrement forte pour les branches peu concentrées ; au delà de 40 à 50 travailleurs par établissement, le niveau de conflit s'élève peu lorsque la concentration s'accroît.

Cette liaison relève de plusieurs explications. On peut tout d'abord penser que les services préfectoraux détectent moins facilement les grèves dans les petites entreprises, ce qui entraînerait une sous-estimation systématique.

---

(1) Ce coefficient, qui a déjà été présenté au Chapitre IV, s'accommode d'un faible nombre d'observations et de variables qui ne suivent pas une distribution gaussienne, mais au prix d'une légère perte de sensibilité par rapport aux tests de corrélation classiques.

Il consiste à comparer le classement obtenu par chaque branche à l'indice de conflit et à l'indice dont on étudie la relation.

La corrélation sera égale à 1 si les rangs de toutes les branches sont les mêmes dans les deux indices.

Graphique n° 25 - Grèves et concentration des branches

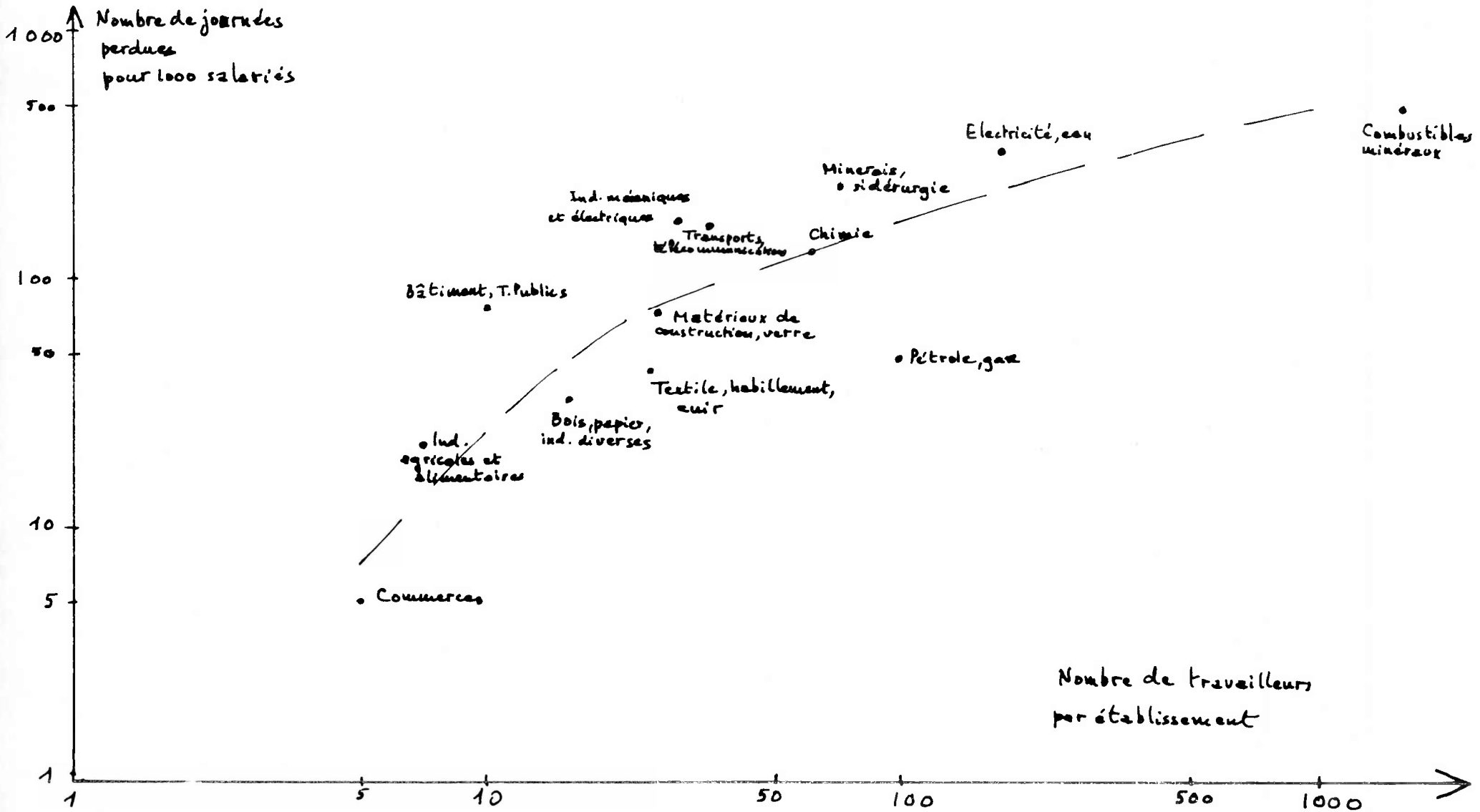

Outre cette raison technique, il est vraisemblable que dans les petits établissements, le contact direct entre travailleurs et patron crée, dans certains cas, un climat de "compagnonnage" ou de relations personnelles, et dans les autres cas interdit une situation durable de conflit ouvert. A l'inverse, l'accroissement de la taille d'un établissement s'accompagne d'une coupure entre la direction et la base : cette absence de dialogue développe les malentendus : les travailleurs peuvent plus difficilement exprimer leurs griefs ; en outre, la direction tend à traiter globalement les problèmes, sans tenir compte de la spécificité de certaines demandes.

D'autre part, nous avons souligné dans le Chapitre V, le développement d'un système de valeurs prônant l'épanouissement de l'individu ; cette aspiration est moins aisément satisfaite dans de grands ateliers où les ouvriers ont le sentiment d'être traités comme des pions qu'on déplace, ou au mieux, comme une masse anonyme.

En outre, un grand établissement peut tout entier se mettre en grève pour soutenir les revendications d'un petit groupe ; tandis que la solidarité se développe rarement d'un établissement à un autre appartenant au même holding ou à la même branche.

Une autre explication réside dans l'implantation syndicale : étant donné la faible proportion de militants syndicaux en France, on n'a qu'une faible probabilité de rencontrer un syndicaliste dans un petit atelier, et encore moins d'observer une tradition syndicale sur une longue durée : or une grève ne s'improvise pas : son déclenchement et son succès sont, pour une grande part, une question de compétence et d'expérience dans les luttes ouvrières. A l'inverse, le haut niveau de grèves constamment observé dans l'Energie ou les Transports, secteurs très concentrés, s'explique sans doute en partie par une forte implantation des syndicats "durs". Le tableau n° 9, présenté en Annexe III, vient à l'appui de cette hypothèse ; il confirme que l'implantation syndicale (au sens défini dans le Chapitre V) est très différente selon la taille de l'établissement pour l'année 1971 (1).

Si les salariés des petits établissements (50 à 99 salariés) participent autant que ceux des grands aux élections aux Comités d'Entreprise, ils se prononcent souvent pour des non syndiqués, ce qui nous amène à évaluer à 45 % seulement l'implantation syndicale, contre 70 % dans le cas des grands établissements ($\geqslant$1 000 salariés).

Cette implantation plus forte dans les grands établissements s'observe pour tous les syndicats à peu près sans exception.

C'est ainsi que les centrales "dures" peuvent y être assurées de la sympathie d'un travailleur sur deux (C.G.T. + C.F.D.T. = 74 % des votes, soit 52 % des salariés inscrits), contre 1 sur 3 seulement dans les petits établissements (44 % des votes, soit 33 % des inscrits).

---

(1) Les élections aux Comités d'Entreprise ayant lieu tous les deux ans, nous avons comparé les résultats des deux années 1970 et 1971 ; les variations d'une année à l'autre sont faibles.

Quelle leçon pouvons-nous tirer de cette première constatation ?

La tendance à la concentration a toutes chances de se maintenir dans les années à venir, du moins pour les branches encore peu concentrées : ne serait-ce que pour permettre à l'économie française de faire face à une concurrence accrue de la part des autres pays du Marché Commun et des Etats-Unis. Rappelons toutefois que ce prolongement de tendance est moins inéluctable pour les secteurs déjà concentrés : selon certains travaux prospectifs du Ministère du Développement Industriel et Scientifique, il se pourrait que la multiplication des problèmes qui se posent aux très gros établissements amènent, dans les années à venir, la taille des entreprises à se stabiliser autour d'une dimension moyenne.

Dans le cas où le phénomène de concentration se poursuivrait, on devrait donc s'attendre à un développement des conflits du travail.

Soulignons à ce propos que ce phénomène constitue un cas où le développement des conflits peut aller de pair avec celui des pratiques contractuelles : en effet, une certaine taille minimale est généralement nécessaire pour qu'il y ait un syndicat susceptible de servir d'interlocuteur dans les négociations collectives ; d'autre part, c'est dans les grandes entreprises que se développent les pratiques des conventions collectives et les expériences d'accords collectifs de toute nature. (Voir graphique 25, page 119).

12. Production et productivité

Il n'apparaît qu'une corrélation faiblement positive, et non significative (r_s = . 22), entre la croissance de la production (appréciée par la valeur ajoutée) et le niveau de conflits de chaque branche.

Cette absence de relation nette s'explique sans doute par le fait qu'une même progression de la production peut signifier ici une stagnation de la productivité (si le nombre des travailleurs s'est, lui aussi, accru), là un très fort gain de productivité (si les effectifs sont réduits ou stables).

Il peut signifier dans certains cas une prospérité de l'entreprise, dont bénéficiera le travailleur, dans d'autres cas une situation de crise et de compression de personnel. On a pu en effet constater dans le tableau n° 14 qu'en l'espace de treize années seulement, on pouvait assister au triplement des effectifs d'une branche (pétrole), et à la disparition de la moitié des effectifs d'une autre branche (combustibles solides).

Mais les réductions d'effectifs ne sont pas non plus à elles seules un facteur de conflits : la corrélation n'est que faiblement positive entre accroissement des effectifs et diminution des conflits. (r_s = . 26).

En suivant une classification suggérée par A. PARODI, on pourrait tenter une analyse combinant production et productivité : le tableau ci-après indique comment se répartiraient nos treize branches selon ce mode de classement.

Croissance de la production

Gains de productivité	Faible	Forte
Forts	1 Bâtiments et travaux publics Industries mécaniques et électriques	3 Pétrole, gaz naturel, carburants Electricité, eau Chimie Minerais et métaux non ferreux Matériaux de construction et verre
Faibles	2 Bois, papier, industries diverses Transports et télécommunications, Mines de fer et sidérurgie Industries agricoles et alimentaires Commerce	4 Textile, habillement et cuir Combustibles minéraux solides et gaz

Ce tableau présente l'intérêt de montrer qu'une situation de calme social au moins relatif correspond aux branches peu prospères, connaissant une faible croissance à la fois de la production et de la productivité. Il se confirme ainsi que la force revendicative des salariés diminue dans les branches en difficulté. Mais les autres cases du tableau sont plus difficiles à exploiter.

C'est pourquoi il se révèle plus simple de considérer simplement la croissance de la productivité. Celle-ci apparaît en relation positive, mais faible, au niveau du coefficient de corrélation (r_s = . 45).

Cependant, l'examen du graphique n° 26 montre qu'en réalité une corrélation beaucoup plus forte relie les deux variables "grèves" et "productivité" ; mais cette relation n'est pas linéaire.

La relation est positive pour les branches peu productives (commerce, industries alimentaires, bois, bâtiment), dans ce cas, tout se passe comme si la faiblesse des gains de productivité paralysait les possibilités d'action revendicative, et faisait régner un "calme social" d'inquiétude.

Le niveau de grèves atteint un maximum pour les branches "normales" c'est-à-dire obtenant des gains de productivité moyens (industries mécaniques et électriques, minerais ...).

Enfin, au-delà de ce stade d'accroissement de la productivité, la relation s'inverse, pour suivre une tendance centrale faiblement négative, tandis que l'éventail de possibilités s'élargit : certaines branches restent très conflictuelles malgré des gainsde productivité considérables (électricité) ; mais dans la plupart des autres branches, les gains de productivité s'accompagnent d'une diminution des conflits, comme si les branches prospères (pétrole) pouvaient avoir une politique sociale donnant satisfaction aux travailleurs plus facilement que les autres branches.

Graphique nº 26 - Grèves et gains de productivité, par branche.

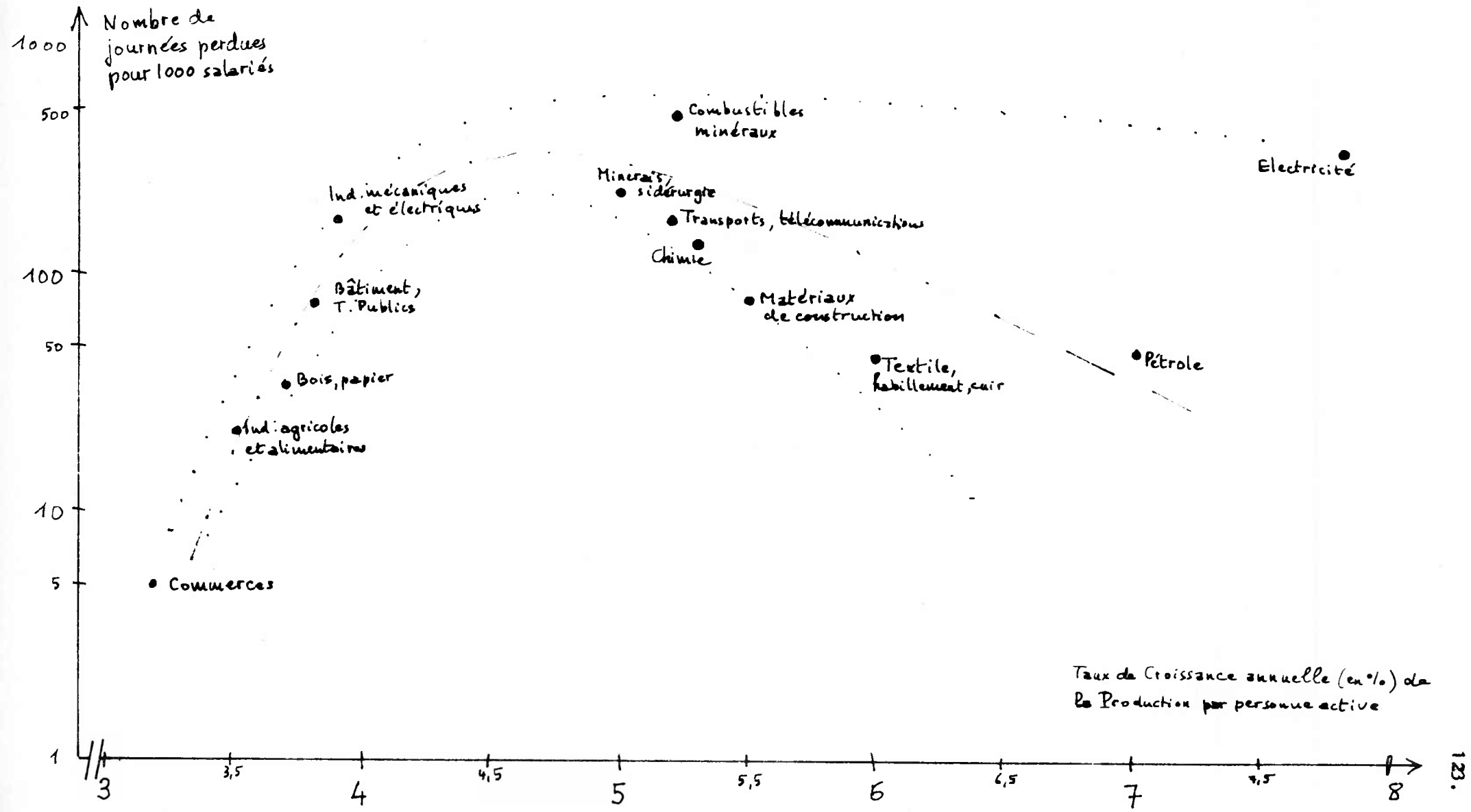

2. Salaires et horaires de travail

La Seconde Partie nous a montré la complexité des liens qui reliaient, au niveau macroéconomique, les grèves et les composantes du niveau de vie des ménages : salaires, inflation, épargne, etc...

On pouvait cependant s'attendre à ce qu'il y ait un niveau élevé de grèves dans les branches où les hausses de salaires étaient faibles. Il n'en est rien : aucune corrélation nette (1) n'apparaît entre ces deux variables (r_s = . 24).

L'explication apparaît lorsqu'on compare la croissance des salaires et la productivité de chaque branche : elles ne sont pas liées entre elles, contrairement à une idée reçue. Ainsi, si les augmentations de salaires sont certes faibles dans le textile-habillement et dans les industries du bois et du papier, elles sont moyennes ou relativement élevées dans les secteurs connaissant des niveaux de conflits élevés (mines de fer et sidérurgie), moyennes aussi bien que faibles (industries alimentaires, commerce). En schématisant, on peut dire que les évolutions des salaires semblent être à peu près parallèles dans les diverses branches : les branches qui offrent des salaires élevés continuent de le faire sans accroître leur avance, mais aussi sans que les branches en difficulté parviennent à rattraper leur retard. (Voir Annexe III, tableau n° 11).

S'il n'apparaît aucune relation sur une longue période, on peut par contre penser qu'une analyse année par année mettrait en évidence une relation étroite entre grèves et évolution des salaires dans un secteur donné.

Quant à la durée hebdomadaire du travail, elle se révèle n'avoir aucune relation avec le niveau de conflits (r_s = . 07). Nous avions vu, dans la Seconde Partie, que les positions des travailleurs sur ce problème étaient ambivalentes : le besoin de disposer d'un salaire plus élevé faisant souvent accepter (voire rechercher) les heures supplémentaires. En outre, pour onze branches sur treize, on peut constater que les durées moyennes hebdomadaires de travail sont assez voisines.

3. Caractéristiques de la population active

Parmi les caractéristiques de la population active, nous en avons étudié trois : la proportion de femmes et de cols blancs, populations auxquelles on attribue souvent une propension au "calme social" ; la proportion d'ouvriers non qualifiés, dont on dit souvent qu'ils ont un comportement face aux grèves différent de celui des travailleurs qualifiés.

La corrélation entre grèves et féminisation de la branche est assez fortement négative (r_s = - . 65), confirmant l'hypothèse selon laquelle les femmes se mettent moins en grève que les hommes.

Le diagramme de corrélation (graphique n° 27), fait cependant apparaître que la relation n'est pas nette pour la plupart des branches connaissant des taux de féminisation assez voisins ; (le cas très excentré du "bâtiment travaux publics"

---

(1) Ce coefficient n'a pu être calculé que sur dix branches, les renseignements étant absents pour les trois autres branches.

Graphique nº 27 - Grèves et "féminisation" des branches.

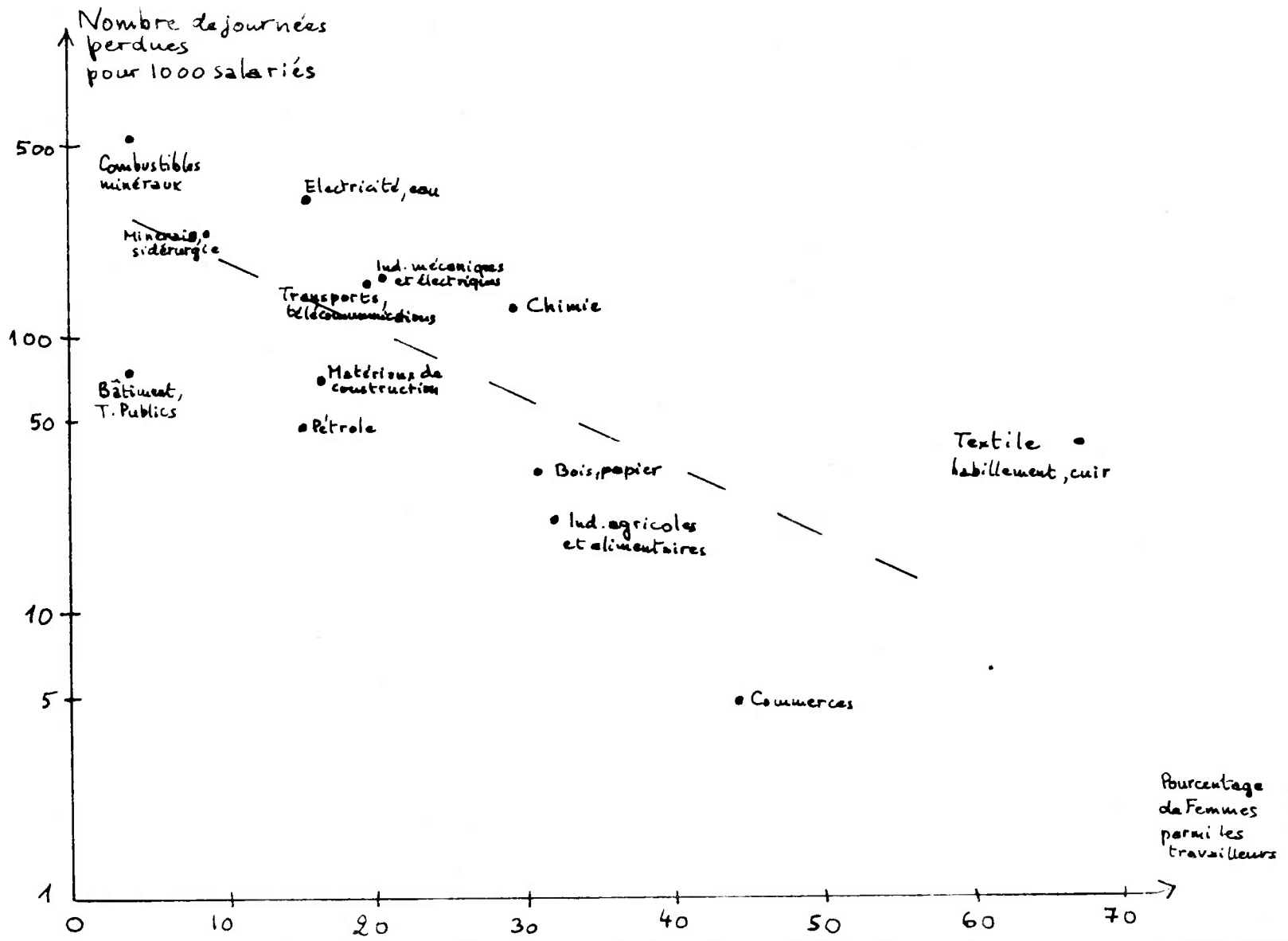

s'explique en fait non par la proportion massive d'hommes, mais par la proportion de travailleurs immigrés, peu enclins à faire grève) ; la corrélation est surtout due à la proportion relativement forte de femmes dans les commerces et le textile.

Or, les commerces sont, on s'en souvient, caractérisés également par une très faible concentration, et de très faibles gains de productivité : dès lors, il est difficile de dire lequel de ces trois facteurs est le plus important. Tout au plus peut-on parler d'une convergence : les grèves sont les moins nombreuses dans les branches à la fois peu concentrées, peu productives, et comportant une forte proportion de femmes (commerce), elles sont un peu plus élevées dans les branches ne présentant qu'une ou deux caractéristiques : féminisation importante (textile) faibles gains de productivité (bois, industries alimentaires).

Par contre, il n'apparaît aucune relation entre le niveau de conflits et la qualification des travailleurs (tout au moins au niveau de la dichotomie utilisée : O.S. + manoeuvres/autres travailleurs. Le cas du commerce ne doit pas être considéré dans cette analyse puisque la faible proportion d'ouvriers non qualifiés cache l'existence d'une forte proportion d'employés non qualifiés.

La valeur du coefficient de corrélation est de $r_s = .05$. Pourquoi les hypothèses de départ ne sont-elles pas confirmées sur ce point ? Plusieurs explications sont possibles. La main-d'oeuvre non qualifiée travaille à l'heure plus souvent que les O.P. : en période de difficultés d'emploi, les "horaires" qui font grève offrent à leur employeur la possibilité de les licencier sans inconvénient. D'autre part, une très forte proportion de travailleurs non qualifiés est d'origine étrangère : population pour laquelle une grève est également dangereuse. On peut penser que ces risques plus grands courus en cas de grève freinent l'expression des mécontentements plus importants liés aux conditions de travail souvent pénibles et à la déqualification de ces emplois.

C'est l'extension du phénomène "cols blancs" (c'est-à-dire des employés et cadres) qui donne lieu aux observations les plus remarquables.

Si l'on considère l'ensemble des branches, le nuage de corrélation (graphique n° 28), suit une forme de parabole : le niveau de conflits décroît très vite au fur et à mesure que la proportion de cols blancs s'accroît dans la population active pour atteindre 30 à 40 % ; mais au-delà de ce seuil, le niveau de conflits semble s'accroître à nouveau très fortement. Une première explication vient à l'esprit. Dans un premier temps, le phénomène cols blancs introduit une division dans la classe ouvrière ; dans les industries des secteurs primaire et secondaire, le col blanc a en effet des tâches d'administration ou d'organisation et de contrôle du travail des ouvriers (puisqu'il travaille surtout dans les services du personnel, des méthodes, de la comptabilité, etc...), ce qui l'amène à être plus proche des préoccupations patronales que de celles des ouvriers. En outre, il n'est pas directement productif, autre raison d'hostilité des ouvriers qui le considèrent un peu comme un parasite. Ces dissensions incitent les cols blancs minoritaires à adhérer aux conceptions patronales de la marche de l'entreprise, pour y trouver leur raison d'être et leur protection.

Graphique nº 28 - Grèves et cols blancs, par branche

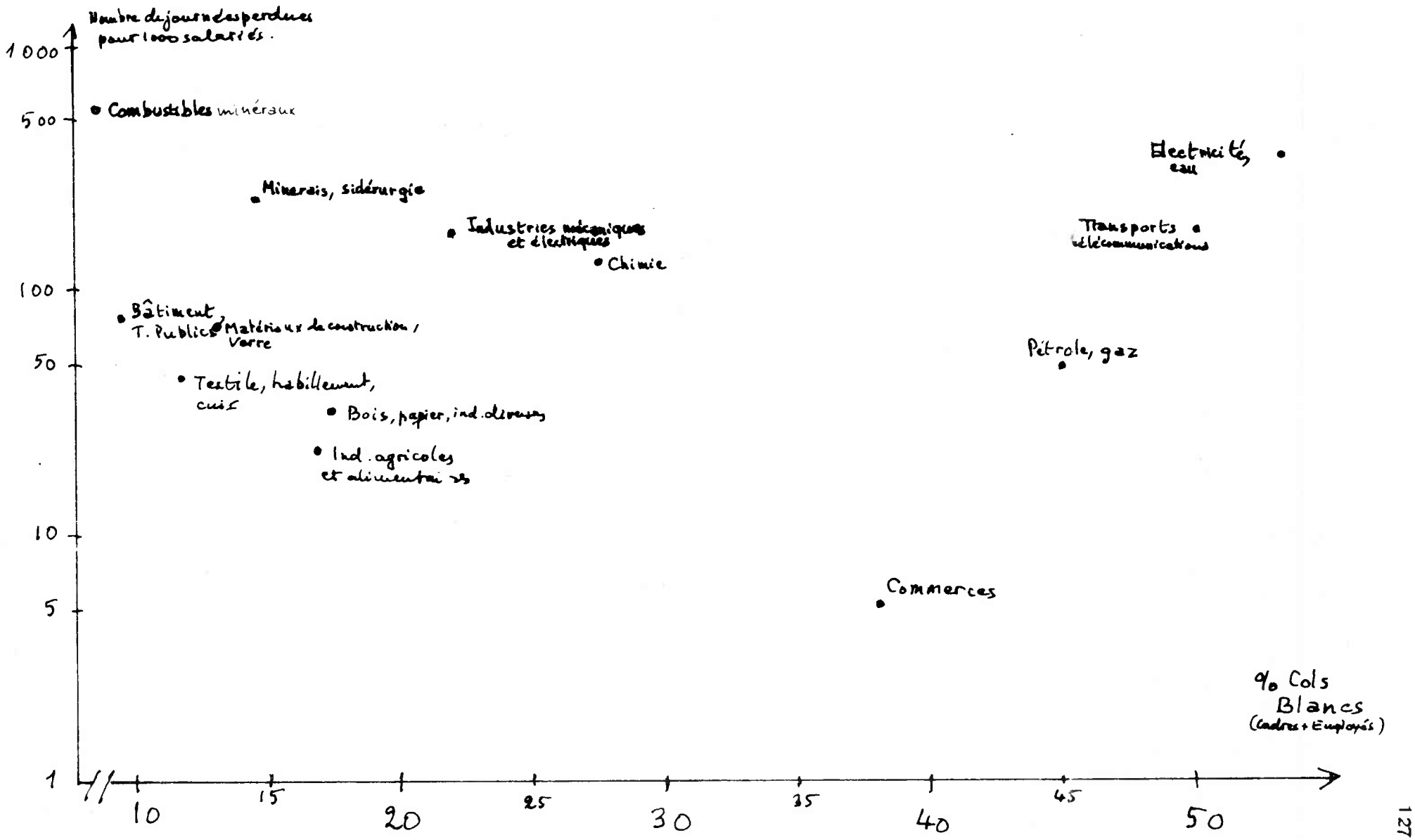

Mais l'évolution des sociétés occidentales vers la tertiarisation comporterait un second stade : le col blanc devient majoritaire, ce qui l'amène à la fois à prendre en quelque sorte conscience de son appartenance à une classe différente de la direction et à s'organiser collectivement ; en outre, il devient directement productif, ce qui lui enlève tout complexe d'infériorité et l'amène à revendiquer une part accrue des fruits de son travail.

Cette interprétation séduisante n'est toutefois pas entièrement fondée. On observe en effet que la "remontée des grèves" est due presque entièrement à deux branches : l'Electricité et les Transports. Or, ces deux branches sont très particulières : il n'est pas possible, au niveau des statistiques, d'isoler l'E.D.F. - G.D.F. et la S.N.C.F. , dont on soulignera trois caractéristiques :

- il s'agit d'entreprises nationalisées, offrant une protection de l'emploi proche de la fonction publique, ce qui supprime un frein important à la grève ;

- les traditions syndicales y sont très fortes, contrairement au nouveau tertiaire ;

- c'est par abus de langage que les travailleurs de ces entreprises sont classés "cols blancs" : les "employés" y exercent en réalité, pour une très grande part, un métier manuel, et sont en réalité des ouvriers qui ont conservé la conception de cette classe sociale en matière de relation du travail.

Il nous paraît donc plus logique d'exclure les deux branches Transports et Electricité de notre analyse. On constate alors une très forte corrélation négative entre le phénomène cols blancs et les grèves : r_s = . - 77 si l'on ne considère que les seuls employés de bureau et de commerce ; r = . - 76 si l'on considère l'ensemble des cadres Supérieurs, Moyens, et Employés, (alors que les corrélations calculées sur l'ensemble des treize branches sont pratiquement nulles : elles sont respectivement égales à - . 09 et . 02).

Seule, la première partie du raisonnement précédent reste donc valable : on peut conclure à une très faible propension des cols blancs à la grève.

4. L'implantation syndicale

41. L'implantation syndicale dans les différentes branches économiques

Selon une hypothèse souvent avancée à partir de certains exemples étrangers, un bas niveau de grèves s'observerait là où les syndicats sont faiblement implantés, ou bien relèvent d'une conception corporatiste ou "maison" du syndicalisme : les conflits restent couverts.

Un niveau moyen, puis élevé de grèves correspondrait à un syndicalisme à la fois mieux implanté et "dur", c'est-à-dire inspiré d'une idéologie de lutte de classes ; la majorité des travailleurs n'est pas syndiquée, mais participe aux conflits ouverts animés par les syndicalistes.

Enfin, on retournerait à un niveau moyen ou assez faible de conflits ouverts dans deux cas qui pour le moment ne se présentent pas en France : prépondérance d'un syndicalisme "réformiste" ; ou au contraire prépondérance de syndicats "durs", mais parvenus à une implantation si forte qu'elle leur donne le pouvoir d'imposer l'institutionnalisation du dialogue avec le patronat.

Peut-on tester, au moins partiellement, ces hypothèses à partir des données que nous avons rassemblées ?

La portée d'une analyse par branche économique est doublement limitée par l'absence de données sur les grèves dans le secteur public ce qui interdit toute référence à certains secteurs-témoins : charbonnages, cheminots (1), et par les regroupements pratiqués, qui aplanissent une partie des différences entre entreprises.

Les données disponibles (tableau n° 10 en Annexe III) confirment cependant l'existence des différences considérables dans l'implantation syndicale, observée au seul niveau de l'étiquette des candidats : pratiquement tous sont syndiqués dans la métallurgie, alors qu'environ un tiers n'est pas syndiqué dans les services, le bâtiment, le textile.

Mais ces statistiques montrent surtout quels sont les "bastions" des grandes centrales syndicales.

- La C.G.T.-F.O. est particulièrement implantée dans la branche Electricité-Gaz-Eau (24 % des votes en 1970) ; ce syndicat ainsi que la C.F.T.C. sont plus fortement implantées dans le secteur des services : Banques (où F.O. recueille 14 % des votes, et la C.F.T.C. 9 % en 1971) ; Commerces agricoles et alimentaires (respectivement 15 et 3 %) ; professions libérales (17 et 5 %).

- La C.F.D.T. est plus particulièrement implantée dans le caoutchouc (34 %), le pétrole (33 %), la production des métaux (33 %), le textile (27 %), et les professions libérales (27 %) ; on notera qu'elle est assez faiblement représentée dans le bâtiment comme dans le commerce.

- Enfin et surtout, la C.G.T. obtient la majorité des suffrages dans un très grand nombre de branches, et occupe une position particulièrement forte dans la polygraphie (68 %), la première transformation des métaux (60 %) et la construction de machines (51 %), le papier carton (56 %), etc...

  Elle a par contre une assise moins large dans le secteur des services : 24 % seulement des voix dans la branche banques et assurances.

---

(1) Voir, dans la Monographie consacrée au cas S.N.C.F., les chiffres concernant les élections aux C.E. de cette entreprise.

42. Implantations et grèves : analyse par branche

Nous étudierons deux aspects de l'implantation des syndicats dans une branche : la "syndicalisation", mesurée par le pourcentage de voix allant à des candidats non-syndiqués, et le syndicalisme "dur", mesuré par le total des pourcentages de voix allant à la C.G.T. et à la C.F.D.T.

a. Liaison entre faible implantation syndicale et faible niveau de grève.

Cette liaison se confirme dans le cas des services qui sont les branches où l'implantation syndicale est la plus faible, et pour celles où les tendances syndicales "dures" sont relativement moins fortes :

FAIBLE NIVEAU DE GREVES	% DE VOTES ALLANT	
	à CGT + CFDT	à non syndiqués
- Hygiène	49	36
- Commerces agricoles et alimentaires	51	19
- Commerces non alimentaires	45	31

b. Liaison entre syndicalisme minoritaire "dur", et niveau moyen ou élevé de conflits.

Cette liaison n'est pas aussi évidente.

Ainsi des branches moyennement syndicalisées comme la chimie, les industries agricoles et alimentaires, l'habillement, connaissent des grèves d'importance très différente : vraisemblablement parce que la stratégie des travailleurs tient compte de la prospérité de la première branche, des difficultés ou inquiétudes économiques des autres branches :

FORT NIVEAU DE GREVES :		
- Industrie chimique	59	19
FAIBLE NIVEAU DE GREVES :		
- Industries agricole et alimentaire	56	19
- Textile	67	16
- Habillement	58	26
- Cuirs et peaux	67	21

La même diversité des situations caractérise les branches où le syndicalisme "dur" est important.

Les "indices de propension à la grève" les plus forts s'observent dans des branches comme la métallurgie ; mais d'autres branches fortement syndicalisées ont peu de grèves, sans doute pour des raisons très différentes : l'industrie polygraphique parce qu'elle bénéficie d'un statut privilégié, et l'industrie du pétrole parce qu'elle assure une forte progression des salaires ; mais les industries du papier-carton et ameublement au contraire parce que leur situation économique serait encore affaiblie par des grèves importantes :

FORT NIVEAU DES GREVES :		
- Production métaux	77	3
- Première transformation métaux	73	14
FAIBLE NIVEAU DES GREVES :		
- Industrie polygraphique	76	7
- Papier, carton	65	16
- Bois, ameublement	67	22

c. Autres observations.

La liaison entre "réformisme" et niveau de conflits ne peut pas être vérifiée dans notre pays, où les syndicats réformistes sont très minoritaires.
les grèves sont importantes dans l'Electricité (secteur où F.O. est fortement implanté), mais faible dans les services : soit parce que le syndicalisme en général est faiblement implanté dans ces branches, soit parce que F.O. poursuit effectivement une stratégie d'évitement des grèves et de recherche de concertation avec le patronat dans ce secteur.

Le cas de la branche "pétrole" suggère une autre interprétation : cette branche, peu encline à faire grève, est la seule où l'influence de la C.F.D.T. rejoint celle de la C.G.T., ce qui pourrait suggérer qu'au cours des 20 années écoulées la C.F.D.T. a eu, au moins dans cette branche, une stratégie moins "dure" que la C.G.T..

d. Confirmation de ces observations au niveau des diagrammes de corrélation

Les graphiques numéros 29 et 30 viennent à l'appui de l'analyse détaillée qui précède (1). Ils confirment que le niveau des conflits est en relation

(1) 12 branches seulement se présentent à l'analyse. Par souci d'homogénéité avec les autres graphiques, ces graphiques utilisent les chiffres des élections 1970. Ces chiffres diffèrent donc parfois de ceux cités dans l'analyse précédente, pour laquelle nous avons jugé préférable d'utiliser les chiffres les plus récemment publiés.

Graphique n° 29 - Grèves et syndicalisation des branches

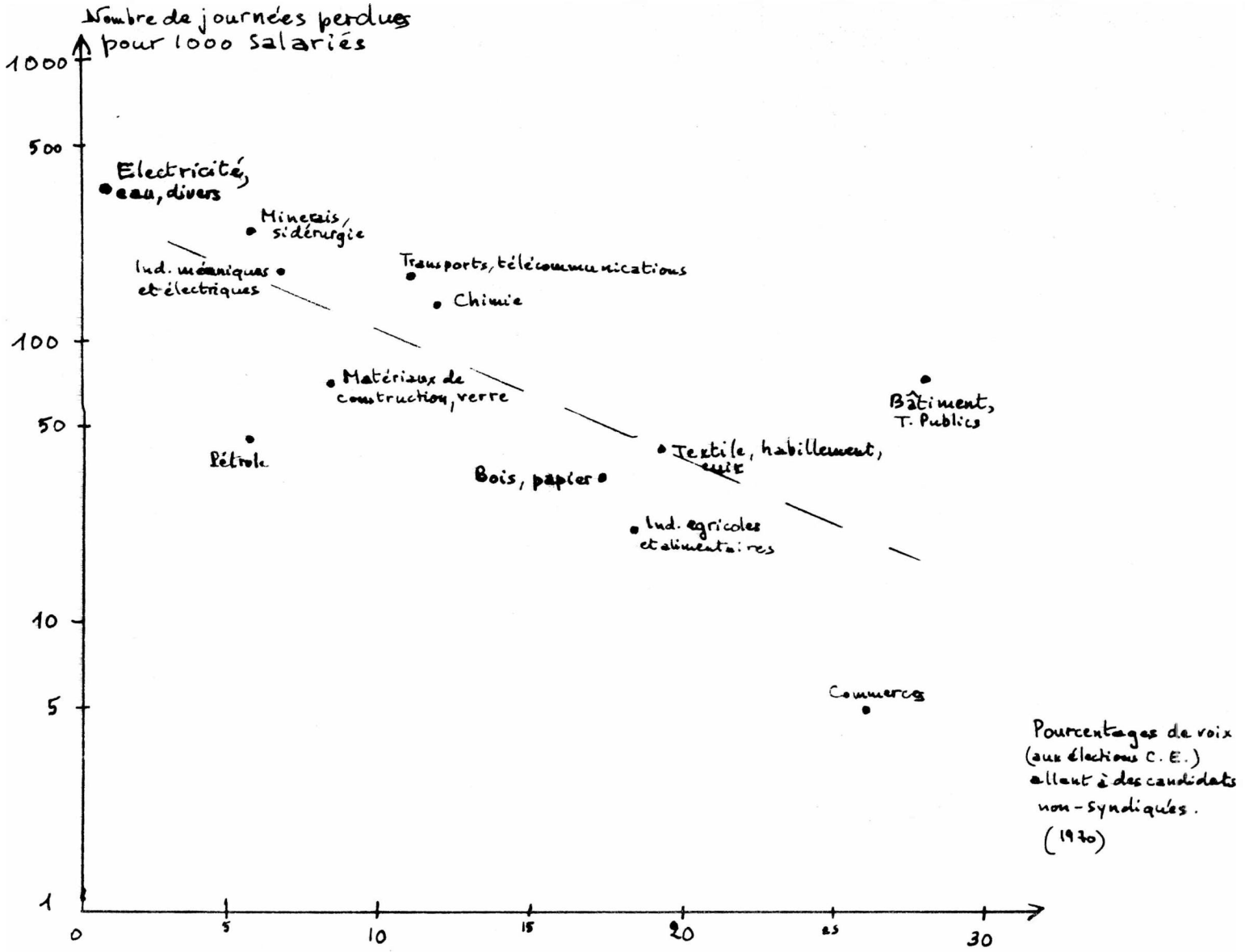

(Note : Résultats non publiés pour le secteur "combustibles").

Graphique nº 30 - Grèves et syndicalisme "dur", par branche

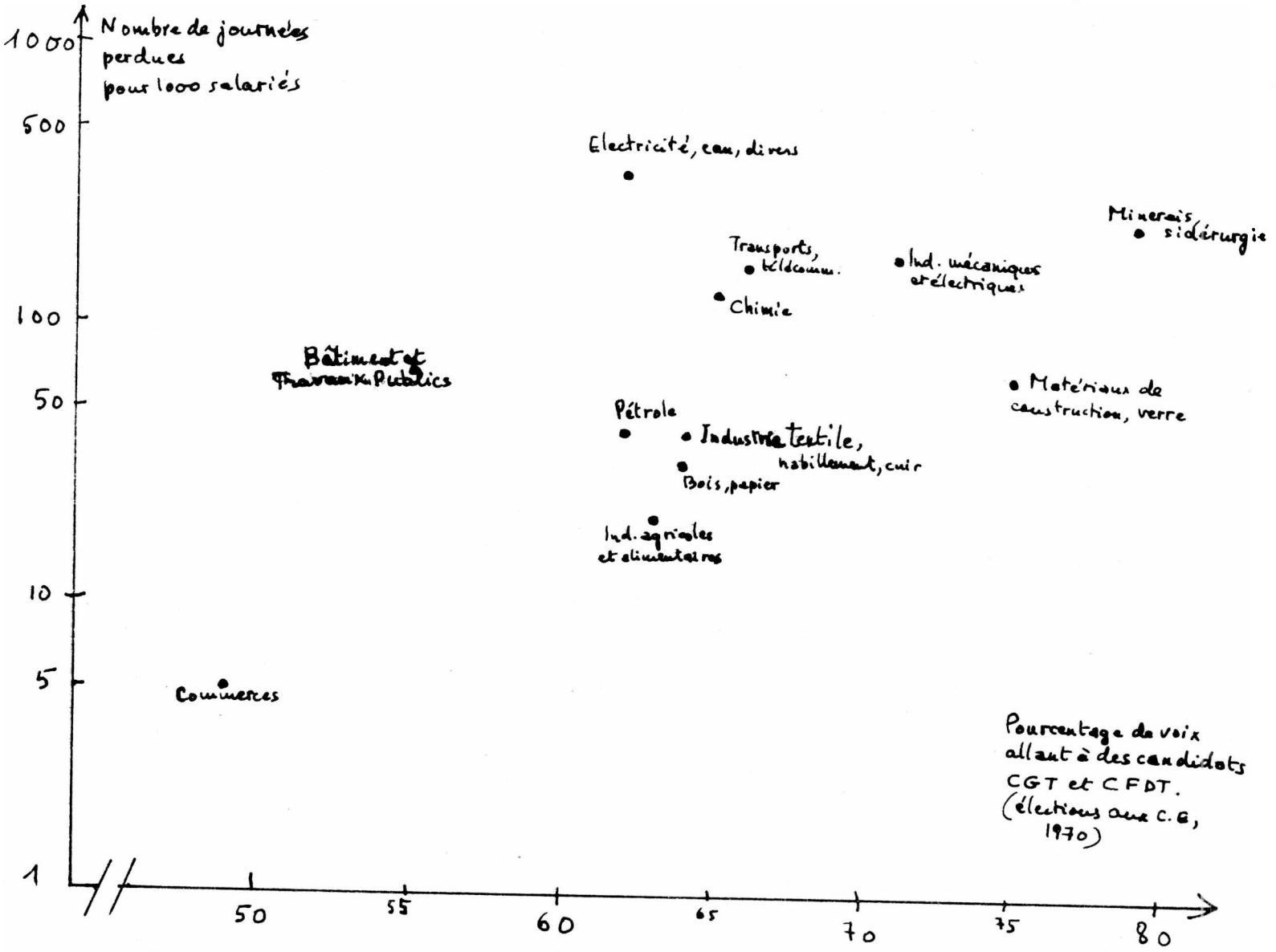

(Note : résultats non publiés pour le secteur "combustibles")

étroite avec le degré de syndicalisation des branches le coefficient de corrélation étant d'ailleurs élevé (r_s = . 69).

C'est l'existence-même de syndicats dans une branche qui "explique" la propension à la grève, plus que la nature de ces syndicats.

On peut cependant constater que le niveau de conflits tend à être élevé dans les branches où prédomine le syndicalisme "dur", sans que le coefficient de corrélation soit significatif (r_s = . 47 entre grèves et pourcentage de votes allant à la C.G.T. ou à la C.F.D.T.).

Quant aux autres formes de syndicalisme, on ne peut pas dire qu'elles aient un rôle général d'incitation à la grève, pas plus que de "freinage" des grèves : la corrélation est inexistante (r = [illegible] 11) ; mais cette vue générale cache une grande diversité d'actions selon les syndicats.

On a déjà remarqué que la C.G.T.-F.O. est très fortement implantée dans l'Electricité-gaz, branche connaissant le plus fort niveau de grève (sur les 12 branches pour lesquelles on dispose de renseignements sur les votes au Comités d'Entreprise). Les autres syndicats sont partout trop minoritaires pour qu'on puisse leur attribuer la responsabilité des grèves, ou d'une absence de grèves.

Plus exactement, il nous parait possible de faire l'hypothèse que les faibles niveaux de grèves s'observent dans les branches où l'implantation syndicale est divisée entre un grand nombre de syndicats, sans qu'aucun soit suffisamment prédominant pour pouvoir prendre le leadership de conflits sociaux.

43. Conclusion

Ces observations permettent dans l'ensemble de confirmer l'existence d'un lien net entre syndicalisation et conflits ouverts, notamment dans le cas de branches numériquement importantes (métallurgie et mécanique, services). Un niveau élevé de conflits va de pair avec la "dureté" de la lutte engagée par les centrales syndicales d'inspiration socialiste (C.G.T. et C.F.D.T.), ainsi que par F.O. dans le cas où cette dernière centrale est solidement implantée. Un bas niveau de conflits s'observe dans les cas où le syndicalisme est faiblement implanté, ou divisé.

Mais l'observation révèle aussi, dans une large mesure, de nettes différences dans la conception des luttes sociales, d'une centrale syndicale à l'autre.

Enfin, elles confirment que les comportements des travailleurs et la stratégie des syndicats varient fortement pour s'adapter à la situation économique de la branche, les conflits étant moins nombreux dans les secteurs "extrêmes" (c'est-à-dire relativement très prospères, ou très menacés).

5. Conclusion du chapitre VIII

Le tableau ci-après récapitule les principaux apports de cette analyse, qui a permis de mettre en évidence une très forte liaison entre les grèves et :

- l'accroissement de la taille des établissements ;
- le développement du syndicalisme en général ;
- la prédominance des hommes et le faible nombre des cols blancs dans la population active.

On rappellera aussi que les conflits s'accroissent puis plafonnent et tendent même à décroître, au fur et à mesure que s'accroît la productivité.

Mais il est clair que ces divers "facteurs" sont reliés entre eux. Nous avons par exemple constaté que la concentration des entreprises était assez fortement corrélée avec les gains de productivité ($r = .72$) et avec la prédominance de l'emploi masculin ($r = .60$).

C'est pourquoi il serait souhaitable de prolonger cette analyse par des méthodes d'analyse multidimensionnelle, permettant d'apprécier le poids respectifs des différents "facteurs" liés au déclanchement des grèves. En particulier, des analyses factorielles de correspondance permettraient de préciser les proximités entre les grèves et les branches, considérées dans toutes leurs caractéristiques à la fois.

Tableau récapitulatif des

RELATIONS ENTRE CONFLITS ET
CARACTERISTIQUES DES BRANCHES

FACTEURS LIES A UN HAUT NIVEAU DE CONFLITS	Valeur de r_s	Degré de "signification" du r_s (1)
- Forte concentration (nombre de travailleurs par établissement)	. 82	significatif à . 01
- Faible proportion de cols blancs (11 branches)	. 76	significatif à . 01
- Forte syndicalisation (voix allant à des candidats syndiqués)	. 69	significatif à . 01
- Faible proportion de femmes	. 65	significatif à . 02
- Syndicalisme "dur" (fort % de voix allant à des candidats C.G.T. + C.F.D.T.)	. 47	non significatif à . 10
- Progression forte de la productivité	. 45	N. S.
- Diminution (relative) des effectifs	. 26	N. S.
- Fortes hausses de salaires	. 24	N. S.
- Forte progression de la production	. 22	N. S.
- Durée du travail élevée	. 07	N. S.
- Faible proportion de travailleurs non qualifiés	. 05	N. S.
- Forte implantation F.O., C.G.C., C.F.T.C. et autres syndicats	-. 11	N. S.

(1) Pour apprécier la valeur significative de r, le passage du r_s au r de Bravais-Pearson est effectué d'après la table de J.M. Faverge, Méthodes statistiques en psychologie appliquée, Tome II, p. 176.

A N N E X E S

ANNEXE I

QUESTIONNAIRE

MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIVISION STATISTIQUE

CONFLITS DU TRAVAIL

DÉPARTEMENT :

ACTIVITÉ TOUCHÉE PAR LE CONFLIT : .....

COMMUNE : .....

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS INTÉRESSÉS .....
(Les Succursales seront comptées chacune pour un établ[t]).

DURÉE DU CONFLIT :

Le travail a cessé le ..... à ..... heures
Le travail a repris le ..... à ..... heures

EFFECTIFS :

du ou des établissements intéressés .....

ayant cessé le travail au début du conflit .....

ORIGINE OU MOTIF PRINCIPAL DU CONFLIT [1] :

1. Questions syndicales.
2. Salaires.
   a. Tarifs horaires.
   b. Primes et additifs.
   c. Mode de payement.
   d. Reclassement.
   e. Divers (préciser au verso).
3. Horaires de travail.
4. Embauchage ou licenciement.
5. Conditions de travail.
6. Conflit de solidarité.
7. Autres motifs (les préciser au verso).

LE CONFLIT S'EST-IL TERMINÉ POUR LES SALARIÉS PAR :

Une réussite — Un échec — Une transaction [1]

OBSERVATIONS : (Voir au verso).

1. Rayer les mentions inutiles.

OBSERVATIONS

1° — MOTIFS DU CONFLIT : .....

2° — ÉVOLUTION DU CONFLIT :

(Éventuellement, évaluation quotidienne des effectifs n'ayant pas repris le travail) .....

3° — MODALITÉS DE L'ACCORD ÉVENTUELLEMENT INTERVENU : .....

ANNEXE II

BREVE CHRONOLOGIE DES FAITS POLITIQUES ET SOCIAUX

FRANCE 1950 - 1971

	1950	1951	1952	1953
I POLITIQUE	Fév: Démission des Ministres Socialistes	Mars: R.SCHUMAN Min. des Aff. Etrang. politique pro-européenne Mai: Nouvelle loi électorale conçue pour défavoriser le PCF Les socialistes ne participent pas aux Gvts de 1951-56 Conflit à propos de la loi d'aide à l'enseignement privé : divise SFIO et MRP	Janv: Edgar FAURE Prés. du Conseil pendant 40 jours Mars: Gvt PINAY modéré (démission en Décembre) majorité centre-droit Mai: Manifestation contre le Général Américain RIDGWAY	Avril: Elections Munic. net recul du RPF (gaullistes) Gvt de centre droit crise gouvernementale due surtout au problème de réorganisation des forces armées allemandes (CED) à l'Indochine et à l'Afrique du Nord (Maroc) Déc: René COTY Pt. de la République
II MESURES LEGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	Fév: Loi liberté de fixation des salaires par Conv. Coll.		Juil: Vote échelle mobile des salaires	
III MONDE DU TRAVAIL	Fév: Début de grève métallurgie Mars: Début de grève dockers		Juin: Grève CGT (échec)	Mars: Arrestation leaders CGT Août: Grève dans le secteur public
IV ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET DECOLONISATION	Juin: Guerre de Corée facteur d'inflation Revers français en Indochine	Avril : C E C A		Mars : Mort de Staline Juillet : Armistice en Corée (tendance baisse des prix internationaux).

	1954	1955	1956	1957	1958
I	Juin: MENDES-FRANCE Pt du Conseil et Min. des A.E. Août: P.M.F. obtient les pouvoirs spéciaux d'ordre éco.et social Août: Le Parlement rejette la CED	5 Févr. Chute de P.M.F. (due aux Communistes,modérés et MRP) Cause:L'affaire algérienne et la nomination de J.SOUSTELLE comme Gouverneur de l'Algérie Févr: Gvt Edgar FAURE (maj.de Centre-Droit) renversé en nov.à la majorité absolue Conséquence:Dissolution de l'Assemblée Nationale Déc:Formation du Front Républicain(SFIO,RAD, UDSR (MITTERAND)Républicains sociaux (CHABAN-DELMAS)	Jan:Elections Législatives : succès des Poujadistes Fév: Gvt Guy MOLLET qui va durer jusqu'en Mai 57 Mars: Vote des "pouvoirs spéciaux" en Algérie (entre autres envoie du contingent en Algérie)	Mai: G.MOLLET renversé par les communistes poujadistes et modérés Sept: loi-cadre sur l'Algérie repoussée, chute de Bourgès-Maunoury	Crise Algérienne Juin: Min. de Gaulle Vote des pleins pouvoirs à DE GAULLE Sept.Création de l'UNR -Référendum approuve la constitution (80% de oui) Nov:Elections. Succès UNR Déc: DE GAULLE élu Président de la Rép.
II			Fév: Extension à 3 semaines de congés payés Juin: vote du Fonds National Vieillesse Projet Gazier (Min. du Travail) de réforme de la Sécurité Sociale		Déc: Plan PINAY-RUEFF: Austérité écon.
III		Jan: UDCA (Poujadistes) décide la grève de l'Impôt Août: Troubles violents à Nantes et à St Nazaire			
IV	Mai: Chute de Dien Bien Phu Juil: Accords de Genève sur l'Indochine Nov: Début de la Guerre d'Algérie Oct: Entrée de l'Allemagne de l'Ouest dans l'OTAN	Avril: Etat d'urgence proclamé en Algérie Juil: Emeutes à Casablanca Août: Troubles sanglants au Maroc et en Algérie Nov: Restauration de Mohammed V	Mars: Indépendance Tunisie et Maroc Juil: Nationalisation du canal de Suez par Nasser Oct: Ben Bella arrêté par les autorités françaises Oct: Révolution Polonaise. Insurrection Hongroise Nov: Attaque Franco-Anglaise sur la zone de Suez	Janv:Gal MASSU chargé du maintien de l'Ordre en Algérie Mars: Signature du traité de Rome sur le Marché Commun	Fév: Les troupes françaises bombardent Sakhiet en Tunisie Mai: Insurrection d'Alger Sept: Formation au Caire du GRPA (Ferhat-Abbas)

	1959	1960	1961	1962	1963
I	1er Min. DEBRE Avr: SFIO dans l'opposition Déc: Loi scolaire DEBRE (aide aux écoles libres) Agitation du Front d'Action laïque	Fév: DE GAULLE : Pleins pouvoirs (après la semaine des barricades à Alger) Avr: création PSU Juil: Loi d'orientation agricole Déc: Vote sur la Force de Frappe	Janv: référendum approuvé la politique Algérienne Sept: Attentat contre DE GAULLE Hiver 61-62 : -Attentats OAS -Manifestations contre l'OAS à l'appel des syndicats	Fév: Manif. de Charonne contre l'OAS: (8 morts) à l'appel des syndicats. Début processus union de la gauche et unité syndicale Avr: référendum approuve les accords d'Evian signés en Mars Avr: cabinet POMPIDOU Juil:référendum d'autodétermination en Algérie Oct:L'Ass. Nat. renverse POMPIDOU Dissol. de l'Assemblé Référ. constitution. Elect.Présid.de la R. au suffrage univers. Nov: él.législatives victoire UNR	Janv: DE GAULLE contre l'entrée de la Grande Bretagne dans le Marché Commun et pour la force de frappe nationale
II	Fév : 3è Plan Juil:Lois d'équipement scolaire, sanitaire et social	Juil: Loi d'orientation agricole			Mars:Création du Comité des Sages pour l'étude des salaires Juil: Loi sur la grève dans les services pub. (préavis) Sept:Plan de stabilisation éco. Conf. des revenus et procédure Toutée.
III	Déc : Manifestations Paysannes		Juin: Manifestations paysannes en Bretagne	Accord Renault 4ème semaine de Congés	Mars: Grève des mineurs (6 sem.) Juil: Grève NEYRPIC Nov-: Journée reven. ds le secteur public
IV	Sept: DE GAULLE préconise l'auto-détermination de l'Algérie	Loi constitutionnelle sur la Communauté Indépendance des Etats Africains (colonies françaises). Nov : KENNEDY Pdt.USA	Décolonisation Avr : rebellion des généraux à Alger Mai ; ouverture de la Conférence d'Evian	Juil : Indépendance de l'Algérie Oct : Crise de Cuba	

	1964	1965	1966	1967	1968
I	Mars: Elections cantonales: glissement à gauche Mai: WALDECK-ROCHET, secretaire du PCF Oct: Motion de censure sur les problèmes agricoles	Mars: Elections municipales : échec de l'UNR Juin: Echec de la Fédération Démocr-socialiste et retrait de la candidature DEFFERE à la Présidence de la République Déc: Election P.R. (MITTERAND, candidat de la gauche, LECANUET, DE GAULLE)	Fév: Accord élect. entre PC et FGDS (principe des désistements réciproques au 2ème tour)	Mars: Elections législatives : gains de la "gauche unie" par rapport à 62	Fév: "Plate-forme commune" PC-FGDS MAI 68 Juin: élections législatives : succès UDR et major. Sept: Rapport Nora (autonomie secteur nationalisé)
II				Août: Ordonnance sur la Sécur.Sociale (réduction des prestations) augmentations des tarifs des serv.pub. Ordonnance sur "l'intéressement" des travailleurs aux bénéfices des entreprises	Fév: CGT signe l'accord patronal Syndicat sur le chômage partiel refus de la CFDT Mai: Accords de Grenelle Déc: Loi sur le Droit syndical dans l'entreprise
III	Fév: Rapport MASSE sur le pol des revenus et mise au point d'une pol. des salaires Mars: Grève de 24 h. suivie par 5 millions de travailleurs Sept: Grève du lait Nov: La CFTC devient la CFDT Nov: Grève de l'EDF	Janv:Déclaration du CNPF contre le dirigisme systématique Avr: Conflits sociaux dans la Métallurgie : Peugeot, Berliet, Chantier Naval de Nantes	Janv:Pacte d'unité d'Action CGT-CFDT Mai: Grève générale de 24 h. Déc: Grève chez DASSAULT : 3 mois de lutte	Fév: Grève à Rhodiaceta Mars:Grève chez Berliet- Grève à St Nazaire dans les Chantiers Navals et Sud-Aviation dure 2 mois Oct: Semaine d'action CGT-CFDT(contre les ordonnances) - grève Transports et PTT Grèves en Oct:Le Mans Mulhouse Nov: Grève SNCF	Janv:Grève de la SAVIEM (Renault) à Caen (violents incidents) Mai 68 : Grève Générale 25 Juin:Reprise Générale du travail. Déc: Grève chez Renault
IV	Reconnaissance de la Chine Populaire par la France	CEE Janv:réduction des tarifs douaniers industriels Fév: Accords sur les prix agricoles			Août: Intervention Militaire Soviétique en Tchécoslovaquie

	1969	1970	1971	1972
I	Avr: référendum sur la régionalisation - victoire du non - DE GAULLE se retire Juin: élection présidentielle : élection de POMPIDOU - 1er Ministre : CHABAN-DELMAS Sept: Discours de CHABAN-DELMAS sur la nouvelle société Sept:Rapport VEDEL sur l'avenir de l'agriculture	Mars: élections cantonales gains de la majorité Juin : élection de JJ SS à Nancy Sept: élection de CHABAN-DELMAS à Bordeaux	Mars: élections municipales Gains de la majorité Oct: Publication du programme du PCF	
II	Mai: Loi sur la 4ème semaine de congés Sept: Accord CGT-CFDT pour l'unité d'action DEC : contrat de progrès à l'EGF, refusé par la CGT (qui organise un référendum sur ce contrat)	Janv:Actionnariat des travailleurs à Renault Mars:Accord Renault signé par tous les syndicats AVr: Accord Patronal syndicat sur la mensualisation Juil: Accord national interprofessionnel sur la formation	Déc: Limitation durée hebdomadaire du travail	
III	Pév: Manif. des commerçants Mars :Arrêt de travail lancé par CGT-CFDT rencontre de Tilsit entre syndicats et patronats (négatif) Avr: Grève des commerçants Juil:Grève d'un mois chez Wendel - Sidelor Sept: Grève SNCF Oct: Accord sur l'emploi dans la métallurgie Oct: Grève chez Renault au Mans (15 jours) de 130 ouvriers : paralyse toute la production Nov:Grève EGF (abrégée car hostilité opinion) Nov: Fermeture usine Peugeot : grève 150 ouv.	Mai :35ème congrès CFDT radicalisation Août: Délégation CFT reçue pour la 1ère fois officiellement par le secrétaire d'Etat au travail Déc: Accord CGT-CFDT pour une unité d'action Avr:Grève chez Berliet (6 semaines) Mai:série de grève (métro,PTT,douaniers, fonction publique) Juil:mouvements contestataires des commerçants CID-UNATI Déc: Grève chez FERODO	Mai: Grève des métallos des Batignolles à Nantes (6 semaines) Mai: Grève des OS de Renault au Mans Juin: Grève à la SNCF (10 jours) Grève des fonctionnaires (24 heures) Grève des OS à Usinor Dunkerque Oct: Grève du métro à Paris	

ANNEXE III

Tableau n° 1 - Indice des taux de salaires horaires toutes activités France entière ouvriers (1)

ANNEES	Base 100 en : (2)			Accroissement en % (3)
	Janvier 1946	Moyenne 1949	Janvier 1956	
1946 - Moyenne	122			
1947 - "	169			38,5
1948 - "	259			53,3
1949 - "	292	100		12,7
1950 - "	321	110		9,9
1951 - "	410	140		27,7
1952 - "	478	164		16,6
1953 - "	489	167		2,3
1954 - "	522	179		6,7
1955 - "	562	192		7,7
1956 - "	609	209	103,4	8,4
1957 - "	658	226	111,8	8,1
1958 - "	737	252	125,1	11,9
1959 - "	784	268	133,0	6,3
1960 - "	836	286	141,9	6,7
1961 - "	899	308	152,7	7,6
1962 - "	977	335	165,9	8,6
1963 - "	1 065	365	180,8	9,0
1964 - "	1 143	392	194,1	7,4
1965 - "	1 212	416	205,7	6,0
1966 - "	1 284	440	218,0	6,0
1967 - "	1 359	466	230,6	5,8
1968 - "	1 520	521	258,0	11,9
1969 - "	1 682	577	285,5	10,7
1970 - "			314,5	10,2
1971 - "			348,5	10,8

(1) Les taux de salaires horaires de base sont relatifs au début du mois considéré. L'indice est calculé par le Ministère du Travail, d'après l'enquête effectuée chaque trimestre auprès des entreprises occupant plus de 10 salariés. La moyenne annuelle est une moyenne pondérée des 4 enquêtes de l'année et de la 1ère de l'année suivante. La pondération varie d'une année à l'autre pour tenir compte de l'importance des variations de salaire entre deux enquêtes.

(2) De 1946 à la fin de 1955, l'indice du Ministère du Travail a été établi sur la base 100 en janvier 1946 ; il l'est maintenant sur la base 100 en janvier 1956, et les deux autres séries sont établies comme suit :
- Indice base 100 en janvier 1946 = indice base 100 en janvier 1956 X coefficient 5,89
- Indice base 100 en 1949 = indice base 100 en janvier 1956 X coefficient 2,02.

(3) Niveau trimestriel : accroissement par rapport au trimestre précédent ;
Moyenne annuelle : accroissement par rapport à la moyenne de l'année précédente.

SOURCE : Ministère du Travail.

ANNEXE III

Tableau n° 2 - Population active, au sens du recensement, en Mars 1971 : Répartition par sexe et catégorie socio-professionnelle. Evaluation des effectifs de chaque catégorie socio-professionnelle entre Mars 1970 et Mars 1971

Catégories socio-professionnelles	Effectifs			Taux de variation annuelle en %
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Agriculteurs exploitants	1 209 800	762 100	1 971 900	- 4,7
dont : aides familiaux	208 900	656 100	865 000	- 5,4
Salariés agricoles	344 200	44 000	388 200	- 10,1
Patrons de l'industrie et du commerce	1 233 700	830 500	2 064 200	- 3,2
dont : aides familiaux	56 500	439 700	496 200	1,2
Professions libérales	122 200	22 900	145 100	4,1
Autres cadres supérieurs	853 900	222 900	1 076 800	
Cadres moyens	1 437 700	1 033 300	2 471 000	7,9
Employés	1 186 900	2 069 200	3 256 100	2,8
Ouvriers	6 038 700	1 685 700	7 724 400	1,9
Personnel de service	256 900	954 700	1 211 600	- 0,9
Autres catégories	343 600	27 800	371 400	- 0,8
Ensemble (1)	13 027 600	7 653 100	20 680 700	1,2

(1) Non compris la population disponible à la recherche d'un premier emploi : 69 900 personnes dont 24 400 hommes et 45 500 femmes.

SOURCE : La population active en Mars 1971. Economie et Statistique, n° 34.

ANNEXE III

Tableau nº 3 - Part de chaque branche dans "la Valeur Ajoutée" totale en 1949 et 1967.

PART DE CHAQUE BRANCHE DANS LA « VALEUR AJOUTÉE » TOTALE EN 1949 ET 1967

	1949 %	1967 %
I. — Branches qui ont accru leur part		
Services divers	10,1	14,1
Commerces	12,9	13,6
Industries mécaniques et électriques	11,9	12,5
Bâtiment et travaux publics	7,1	10,4
Bois, papiers et industries diverses	3,4	4,8
Service du logement	1,3	4,6
Pétrole et gaz naturel	1,8	3,9
Chimie	3,2	3,3
Matériaux de construction et verre	1,6	1,9
Électricité	1,2	1,8
Minerais et métaux non ferreux	0,4	0,7
II. — Branches qui ont connu une baisse de leur part		
Agriculture	15,3	8,7
Industries agricoles et alimentaires	10,0	6,7
Transports et télécommunications	6,3	5,6
Textile, habillement, cuirs	9,1	4,9
Minerai de fer et sidérurgie	1,9	1,6
Charbon et gaz	2,3	0,9
	100	100

Source : Centre d'Etude des revenus et des coûts.

ANNEXE III

Tableau nº 4 - Evolution de la répartition de la population active par branches - de 1946 à 1968

	1946		1968		Indice 1946 = 100
	Effectifs (en milliers)	% par rapport au total	Effectifs (en milliers)	% par rapport au total	
Branches ayant perdu de la main-d'œuvre :					
Pêches, forêts, agriculture	7 484	36,46	3 125	15,62	42
Habillement et assimilés	673	3,27	352	1,76	52
Mines de charbon et assimilés	278	1,35	156	0,78	56
Cuirs et peaux	281	1,36	176	0,88	63
Transmission, transports et manutention	1 169	5,69	828	4,14	71
Textiles	486	2,36	456	2,28	94
Branches ayant peu accru leur main-d'œuvre :					
Industries extractives diverses	81	0,39	84	0,41	103
Hygiène et services domestiques	740	3,60	780	3,90	106
Industries du bois et ameublement	226	1,10	241	1,20	107
Hôtellerie, débits de boissons	457	2,22	524	2,61	114
Industries alimentaires	425	2,07	582	2,91	137
Eau, gaz, électricité	115	0,55	165	0,82	143
Branches ayant accru leur main-d'œuvre de plus de 50 % :					
Finances, banques, assurances et divers	388	1,88	640	3,19	165
Autres activités collectives	1 909	9,30	3 156	15,77	165
Métallurgie, travail des métaux	1 418	6,90	2 431	12,15	171
Industrie du verre	38	0,18	65	0,32	172
Industries polygraphiques	141	0,68	249	1,24	176
Industries du papier et du carton	72	0,34	129	0,64	180
Commerces divers	1 571	7,65	2 913	14,56	185
Céramiques, matériaux de construction	86	0,41	165	0,82	192
Industries chimiques et du caoutchouc	208	1,01	412	2,06	198
Bâtiment et travaux publics	985	4,79	2 035	10,17	207
Pétrole et carburants	16	0,07	50	0,24	304

SOURCE : PARODI, op. cit.

Tableau n° 5 - Patrimoine des ménages

(En milliards de F. courants)

ACTIF	1962	1965	1967
Monnaie	80,95	111,28	122,70
Epargne liquide gérée par le système bancaire	8,20	12,78	31,33
Fonds d'épargne et bons à court terme	58,63	86,22	110,78
Valeurs mobilières	97,07	109,55	117,70
Or et devises	20,24	21,85	21,88
Propriété bâtie	552,85	680,74	805,52
Terres de rapport	151,22	204,85	236,31
Biens durables	24,89	53,28	58,59
TOTAL	994,05	1 280,55	1 504,81
Polices d'assurance-vie et capitalisation	8,96	14,87	17,78
PASSIF	26,67	38,33	38,80
Emprunts à court terme	3,13	4,33	6,06
Emprunts à moyen et long terme	23,54	34,00	32,74
Actif net	967,38	1 242,22	1 466,01
Revenu disponible des ménages	251,57	340,96	399,66
Coefficient de patrimoine.Actif net/ revenu disponible	3,69	3,64	3,61

PART DES DIFFERENTS ELEMENTS DU PATRIMOINE

(En %)

	1962	1965	1967
ACTIF	100,00	100,00	100,00
Monnaie	8,2	8,7	8,1
Epargne liquide gérée par le système bancaire	0,8	1,0	2,1
Fonds d'épargne et bons à court terme	5,9	6,7	7,4
Valeurs mobilières	9,8	8,6	7,8
Or et devises	2,0	1,7	1,5
Propriété bâtie	55,6	53,1	53,5
Terres de rapport	15,2	16,0	15,7
Biens durables	2,5	4,2	3,9
PASSIF	100,00	100,00	100,00
Emprunts	2,68	3,04	2,62
Situation nette	97,32	97,00	97,40

SOURCE : C.R.E.P.

ANNEXE III

Tableau nº 6 - Taux d'équipement des ménages

En %

	Automobiles			Téléviseurs			Réfrigérateurs			Machines à laver le linge		
	1967	1969	1971	1967	1969	1971	1967	1969	1971	1967	1969	1971
Agriculteurs	67	72	74	35	52	57	54	68	77	50	57	64
Salariés agricoles	40	44	50	31	43	59	47	69	71	33	44	49
Patrons de l'industrie et du commerce	76	79	83	67	76	83	76	83	85	59	65	72
Professions libérales et cadres supérieurs	89	90	90	69	76	79	94	94	97	67	72	76
Cadres moyens	81	83	83	70	75	80	88	90	94	59	62	69
Employés	54	58	63	61	70	78	78	81	88	49	56	63
Contremaîtres et Ouvriers qualifiés	60	64	72	65	73	81	76	83	89	54	60	71
Autres Ouvriers	33	49	56	62	64	73	70	72	80	52	53	60
Personnel de Service	31	28	39	47	53	69	58	59	78	29	31	47
Divers	22	23	26	42	52	61	46	58	67	26	30	36
Inactifs	76	78	86	71	77	86	82	87	91	61	65	79
Ensemble	51	53	58	54	63	72	65	73	81	45	50	58

SOURCE : "Consommation" nº 4-1972

Tableau n° 7 - Ressources des ménages

Millions de Francs

	1967	1968	1969	1970	1971 (1)
Salaires nets	186 959	207 793	237 468	267 474	298 267
Prestations sociales	86 330	95 578	109 872	123 848	141 180
Assistance, subvention d'équipement	13 201	15 245	17 626	18 776	20 863
Revenu brut E.I.	115 812	122 214	132 508	145 964	156 689
Intérêts, dividendes, fermages, etc.	50 397	55 268	63 827	73 356	82 518
Total	452 699	496 098	561 301	629 418	699 517
Impôts directs	- 23 562	- 29 442	- 34 411	- 37 053	- 38 286
Revenu disponible	429 137	466 656	526 890	592 365	661 231

(1) Provisoire.

Source : Rapports sur les Comptes de la Nation 1970 et 1971, INSEE.

Tableau n° 8 - Le poids de l'impôt en 1965

(En % du revenu)

Tranches de revenus	Fiscalité fédérale	Fiscalité des États et fiscalité locale	Total
Au-dessous de 2 000 $	19	25	44
De 2 000 $ à 4 000 $	16	11	27
De 4 000 $ à 6 000 $	17	10	27
De 6 000 $ à 8 000 $	17	9	26
De 8 000 $ à 10 000 $	18	9	27
De 10 000 $ à 15 000 $	19	9	28
Au-dessus de 15 000 $	32	7	39
Total	22	9	31

Source : PECHMAN (J.), 1969, The rich, the poor and the taxes they pay. Public Interest (17, Fall) : 33, from Economic Report of the President, 1969. Le revenu ne comprend pas les transferts, mais comprend les plus-values en capital et les profits non distribués des sociétés.

Source : Consommation n° 1-1973

Tableau n° 9 - Répartition en pourcentage des voix obtenues selon l'importance des effectifs des établissements - ensemble des collèges) (Année 1971)

Tranche d'effectifs	C.G.T.	C.F.D.T.	C.G.T.-F.O.	C.F.T.C.	C.F.T.	C.G.S.I.	A.S.	N.S.
10 à 49 salariés *	-	-	-	-	-	-	-	-
50 à 99 salariés	31,4	12,4	5,7	1,7	0,8	0,5	4,5	42,0
100 à 199 salariés	34,4	13,2	6,4	1,5	1,7	0,5	6,1	35,4
200 à 499 salariés	42,0	18,2	8,4	2,2	1,7	0,6	6,0	18,4
500 à 999 salariés	51,5	20,4	6,1	1,6	1,2	0,9	5,5	8,0
1 000 salariés et plus	49,3	24,6	9,2	2,7	3,9	1,2	7,7	1,0
ENSEMBLE	43,3	18,9	7,6	2,1	2,1	0,8	6,2	17,0

* En raison du petit nombre d'élections intervenues, les pourcentages n'ont pas été calculés.

Source : Revue Française des Affaires Sociales, Octobre-Décembre 1972

ANNEXE III

Tableau n° 10 - Répartition des voix obtenues par branche d'activité selon l'origine des candidatures (ensemble des collèges)

Année 1971

Activité	Suffrages exprimés	C.G.T.	C.F.D.T.	C.G.T.-F.O.	C.F.T.C.	C.F.T.	C.G.S.I.	A.S.	N.S.
01 *Eau, gaz, électricité, distributions urbaines..*	*1 870*	–	–	–	–	–	–	–	–
02 Pétrole, carburants liquides.....	10 676	33,8	32,6	7,1	4,0	–	–	8,3	8,1
03 *Combustibles, minéraux solides..*	*949*	–	–	–	–	–	–	–	–
10 *Pêche, forêt, agriculture.....*	*470*	–	–	–	–	–	–	–	–
13 *Extraction de minerais divers.....*	*1 254*	–	–	–	–	–	–	–	–
29 Production des métaux.....	24 223	44,0	32,9	7,7	0,1	0,1	2,1	4,7	2,5
36 Premières transformations des métaux.....	56 415	60,0	13,2	3,6	1,1	0,8	0,3	2,1	14,1
37 Mécanique générale, articles métalliques.....	65 848	44,8	20,3	4,7	0,9	8,8	0,3	10,2	15,7
38 Construction de machines.....	127 022	50,9	20,6	7,8	1,5	3,7	0,3	5,2	9,3
39 Construction électrique.....	74 083	47,8	23,8	5,5	0,4	3,1	1,4	6,0	12,0
42 Verre, céramique, matériaux de construction....	25 656	50,5	16,8	6,0	3,1	0,2	1,4	4,8	15,2
45 Bâtiment et travaux publics...	77 715	45,9	10,5	5,1	1,7	0,5	0,5	2,6	31,4
52 Industrie chimique	60 696	42,8	16,3	6,7	2,1	0,5	0,8	4,3	19,3

* Les pourcentages n'ont pas été calculés pour les activités où le nombre de suffrages exprimés, pour l'ensemble des collèges, a été inférieur à 2 000.

SOURCE : Revue Française des Affaires Sociales, Octobre-Décembre 1972

ANNEXE III

Tableau n° 11 - Croissance des salaires par branche

(Indices moyens des taux de salaire observés au 1er Octobre 1972)

1er Janvier 1956 = 100

ACTIVITES	HOMMES					FEMMES				Indices moyens au:	
	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisé	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié	Ouvrier hautement qualifié	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisée	Ouvrière spécialisée	Ouvrière qualifiée	1er Juillet 1972	1er octobre 1972
roduction des métaux	406,2	412.6	411.8	405.3	404.0	-	-	-	-	394,1	409,6
dustries mécanique et électrique	387,1	389,4	388,3	398.5	416,9	393,8	385.6	388,5	399,6	383,0	394,1
nt : *Première transformation des métaux*	388.4	390,1	390.5	404.2	411.8	399.4	399,0	391.7	408.0	381.0	395.5
Mécanique générale	384.9	384.6	384.0	395. 5	416. 5	386. 3	383.1	387.7	402.2	381.5	391,3
Construction de machines	388,8	393,2	390,1	400.2	420.1	400.6	386,9	389.7	392,7	385,9	397,2
Construction électrique	385.1	382,9	386.1	387.1	405.0	396.6	378.0	387,6	397,9	380,2	387,7
rre, céramique, matériaux de construction	392,0	400,4	404,0	411,0	417,6	385,2	398,1	390,2	410,6	394,7	401,4
âtiment et travaux publics	379,7	385,6	390,2	400,3	409,1	-	-	-	-	386,0	394,7
dustrie chimique, caoutchouc	410,6	419,6	420,1	428,1	433,6	394,4	406,0	410,7	417,2	407,1	418,1
dustries agricoles et alimentaires	398,0	402,7	404,5	406,9	403,6	396,8	399,3	406,6	421,2	390,7	402,3
dustrie textile	411,4	414,7	411,4	404,2	398,5	407,4	413,9	420,4	420,3	398,4	414,4
ıbillement et travail des étoffes	384.6	380,6	377,9	391,0	399,6	381,2	385,0	392,5	400,6	382,2	390,4
uirs et peaux	378,9	389,3	397,7	407,3	416,1	381,9	391,3	403,4	407,2	388,2	397,7
dustrie du bois, ameublement	383,8	389,6	394,7	407,5	408,8	394,3	387,2	397,0	405.5	385,3	394,5
pier-carton	396,6	404,0	405,6	419,4	419.8	387,1	393,2	397,9	412,3	391,0	403,6
dustrie polygraphique	393,1	386,9	382,2	389,2	384,9	411,9	411,5	407,3	394,5	379,7	391,8
dustries diverses	387,5	379,6	375,8	396,7	404,6	389,2	380,2	382,4	394,9	375,2	385,2
ansports (sauf S.N.C.F. et R.A.T.P.)	390,7	392,2	399,6	402,4	402,4	-	-	-	-	392,3	398,5
mmerces agricoles et alimentaires	387,9	394,0	395,1	398,4	401.1	383,8	385,8	385,1	-	385,5	392,4
mmerces non alimentaires	376,3	383,5	395,3	403,9	400,0	381,4	391,9	396,1	397,4	381,8	390,0
giène	353,9	365,1	372,9	367,9	398,4	353,9	355,5	368,5	373,2	353,5	361,9
SEMBLE DES ACTIVITES	387,7	394,8	395,7	401,8	409,5	387,2	395,6	401,1	407,4	387,4	397,9

SOURCE : Bulletin Mensuel des Statistiques du Travail. Supplément 8-1972 - p. 41

ANNEXE III

Tableau nº 12 - Durée du travail, par branches

(Durée hebdomadaire du travail de l'ensemble des salariés
Ouvriers + Employés selon le groupe d'activités)

Moyennes annuelles — *Unité : HEURE*

ACTIVITES DETAILLEES	1967	1968	1969	1970	1971
Eau, gaz, électricité	45,2	44,6	44,3	43,4	42,5
Pétrole, carburants liquides	44,8	43,9	42,5	41,7	41,0
Combustibles minéraux solides	42,8	41,5	41,8	41,5	40,6
Extraction de minerais divers	48,5	48,4	48,5	48,3	47,9
Production des métaux	47,3	47,1	46,4	45,7	45,0
Première transformation des métaux	46,6	46,6	46,5	46,0	45,5
Mécanique générale	46,2	45,8	45,8	45,5	44,9
Construction de machines	46,7	46,3	46,0	45,6	44,9
Construction électrique	45,8	45,6	45,2	44,6	44,1
Verre, céramique, matériaux de construction	46.6	46,3	45,9	45,3	44,4
Bâtiment et travaux publics	48,9	48,6	48,7	48,6	48,2
Industrie chimique, caoutchouc	44,7	44,4	44,2	43,7	42,9
Industries agricoles et alimentaires	46,6	46,5	46,2	46,0	45,7
Industrie textile	42,1	42,8	43,6	42,8	42,9
Habillement et travail des étoffes	41,5	41,6	42,2	41,3	41,6
Cuirs et peaux	43,8	43,7	44,0	43,3	43,7
Industrie du bois, ameublement	47,7	47,1	46,9	46,5	46,4
Papier-carton	45,8	45,6	45,5	45,1	44,5
Industrie polygraphique	43,3	42,9	42,9	42,5	42,6
Industries diverses	44,8	44,6	44,9	44,5	44,3
S.N.C.F.	46,0	45,4	44,5	43,8	42,9
R.A.T.P.	45,0	44,3	42,9	41,7	41,1
Autres transports	48,2	47,9	47,6	47,1	46,8
Commerces agricoles et alimentaires	45,2	45,2	44,9	44,6	44,4
Commerces non alimentaires	44,3	44,2	44,0	43,8	43,7
Banques, assurances, agences	42,9	41,8	40,9	40,7	40,1
Spectacles	41,6	41,6	42,0	42,0	41,5
Hygiène	41,2	41,5	42,0	43,9	44,0
Professions libérales	44,4	43,9	42,3	41,7	41,1
ACTIVITES REGROUPEES					
ENERGIE	43,7	42,6	42,6	42,1	41,2
INDUSTRIES EXTRACTIVES	44,3	43,3	43,6	43,3	42,5
INDUSTRIES DE TRANSFORMATION : Y COMPRIS LE BATIMENT	45,8	45,7	45,8	45,3	45,0
INDUSTRIES DE TRANSFORMATION : NON COMPRIS LE BATIMENT	45,1	45,0	45,0	44,5	44,2
INDUSTRIES MECANIQUE ET ELECTRIQUE	46,4	46,2	45,9	45,5	44,9
TRANSPORTS	46,8	46,3	45,6	44,9	44,2
ACTIVITES COMMERCIALES ET LIBERALES	44,1	43,9	43,5	43,3	43,0
ENSEMBLE DES ACTIVITES	45,5	45,2	45,1	44,7	44,3

SOURCE : Bulletin Mensuel des Statistiques du Travail
Supplément 8 - 1972, p. 4

A N N E X E III

Graphique n° 1 - Croissance de la production française depuis le début du siècle

(Indice base 100 en 1929)

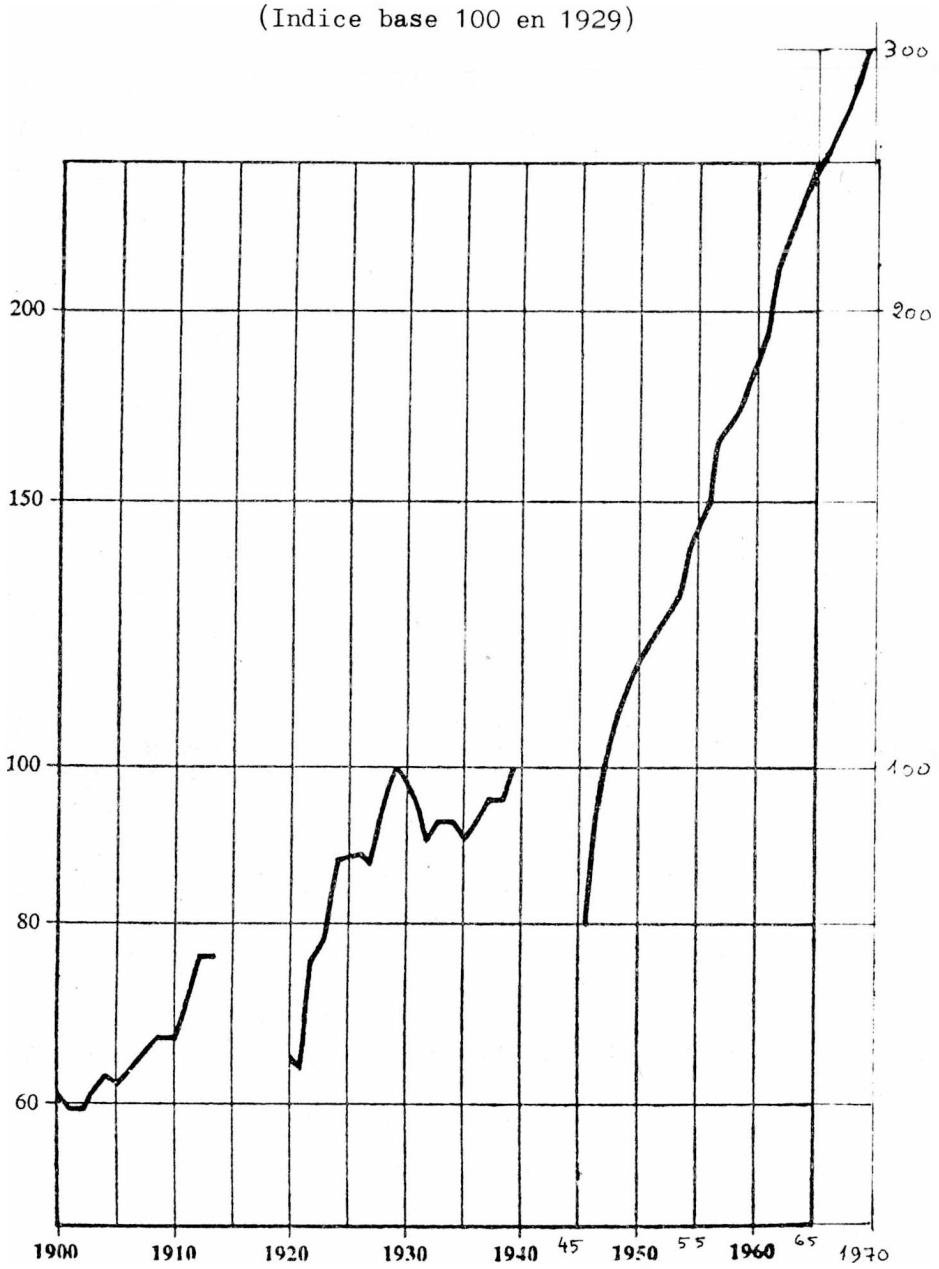

SOURCE : CARRE, DUBOIS, MALINVAUD, op. cit., page 36
(Prolongé par nous).

Graphique nº 2 - Offres et demandes d'emploi non satisfaites

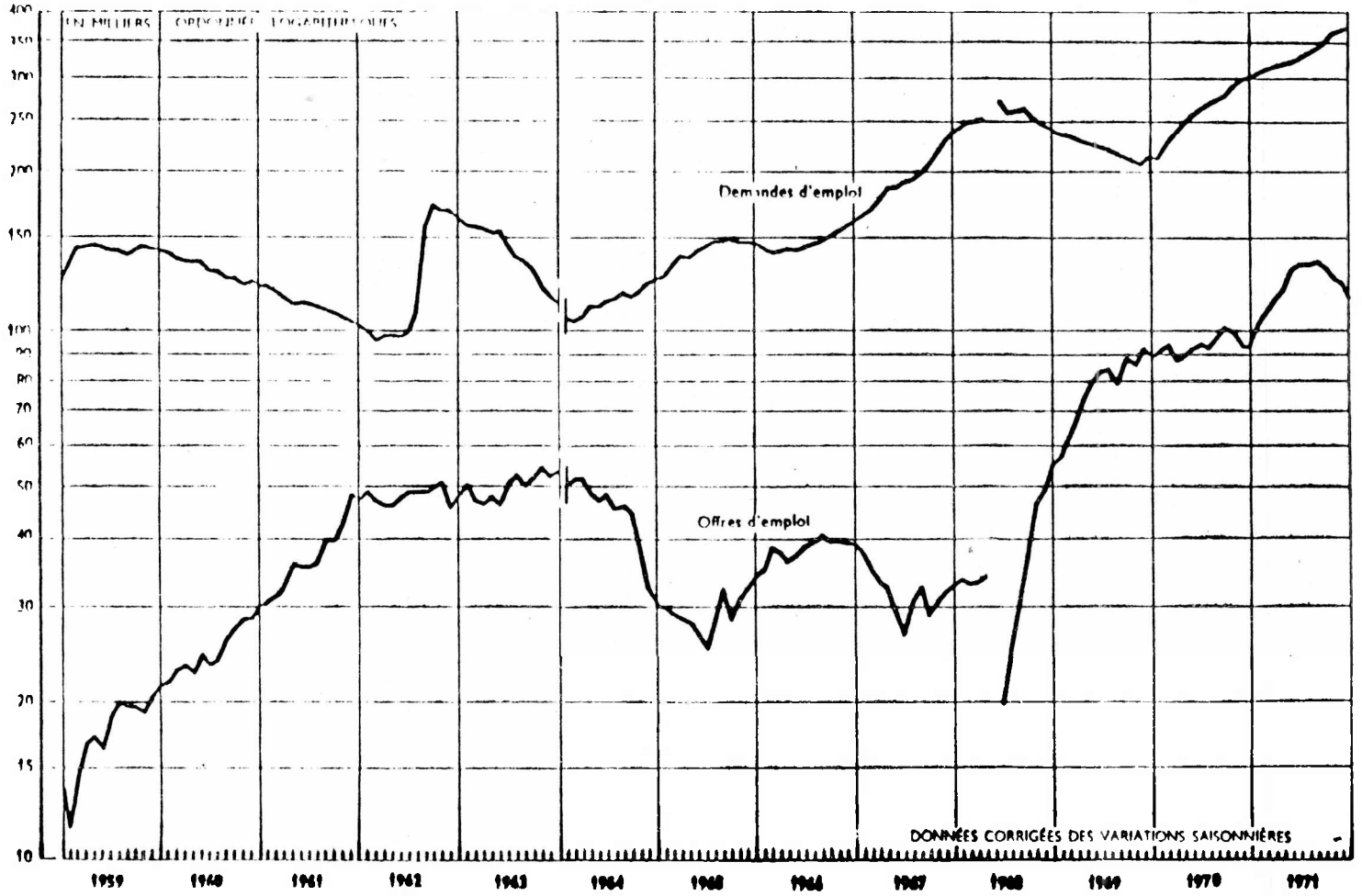

SOURCE : Comptes de la Nation 1971 (p. 41)

ANNEXE III

Graphique nº 3 - Evolution de la durée hebdomadaire du travail

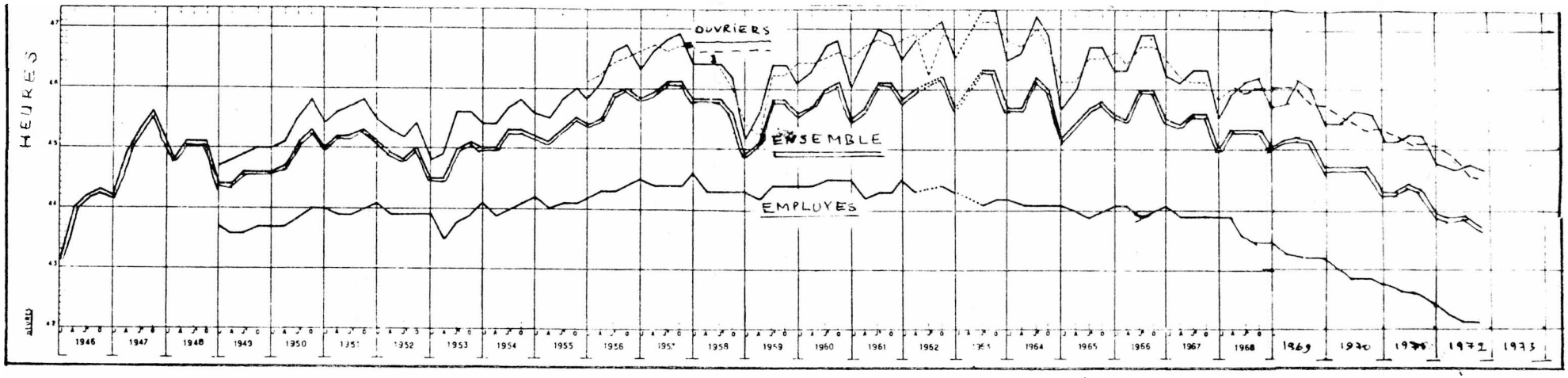

SOURCE : Bulletins mensuels du Ministère du Travail ; prolongé par nous.

ANNEXE III

Graphique n° 4 - Evolution de l'épargne brute des ménages

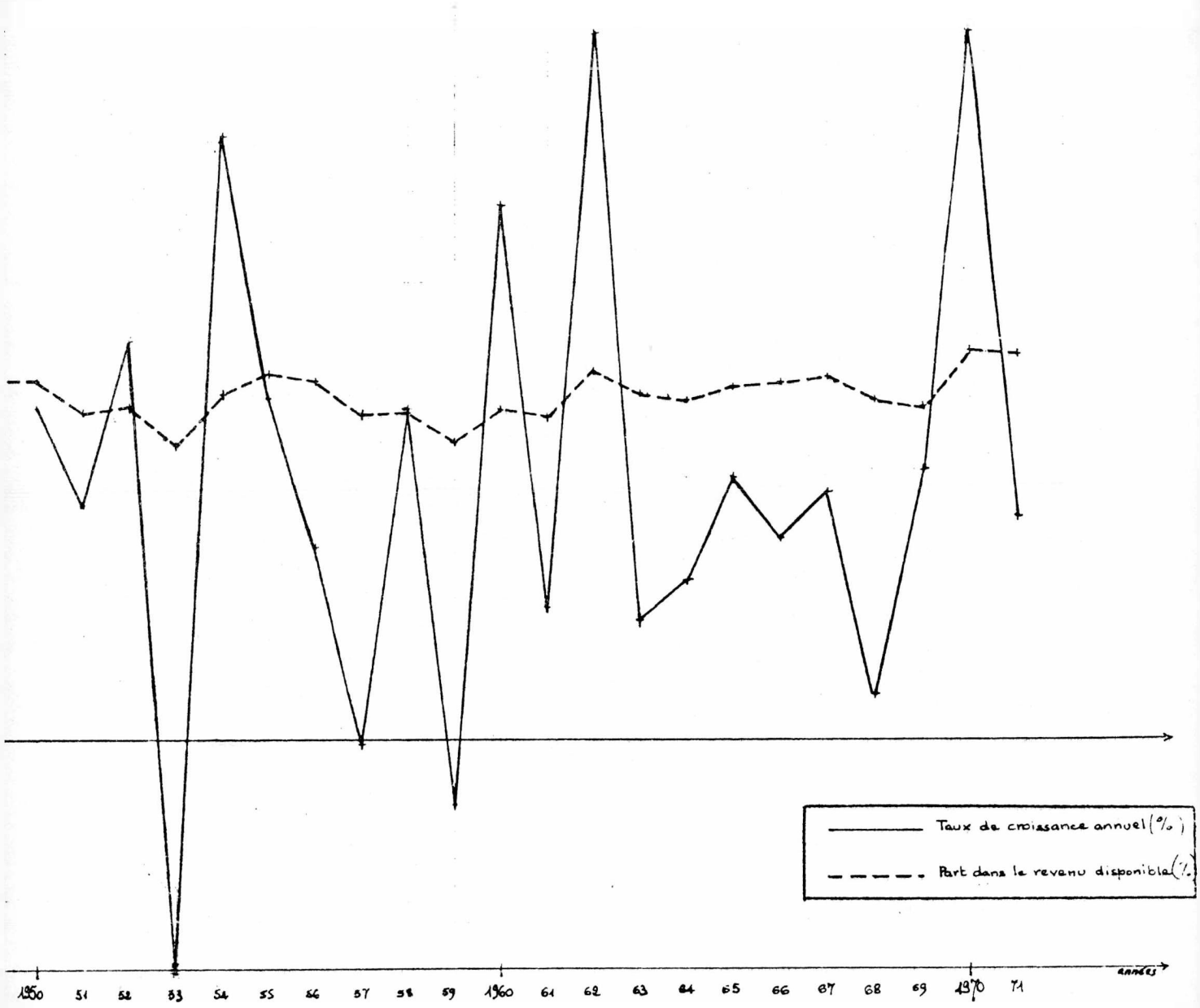

ANNEXE III

Graphique nº 5 - Evolution du taux d'équipement des ménages

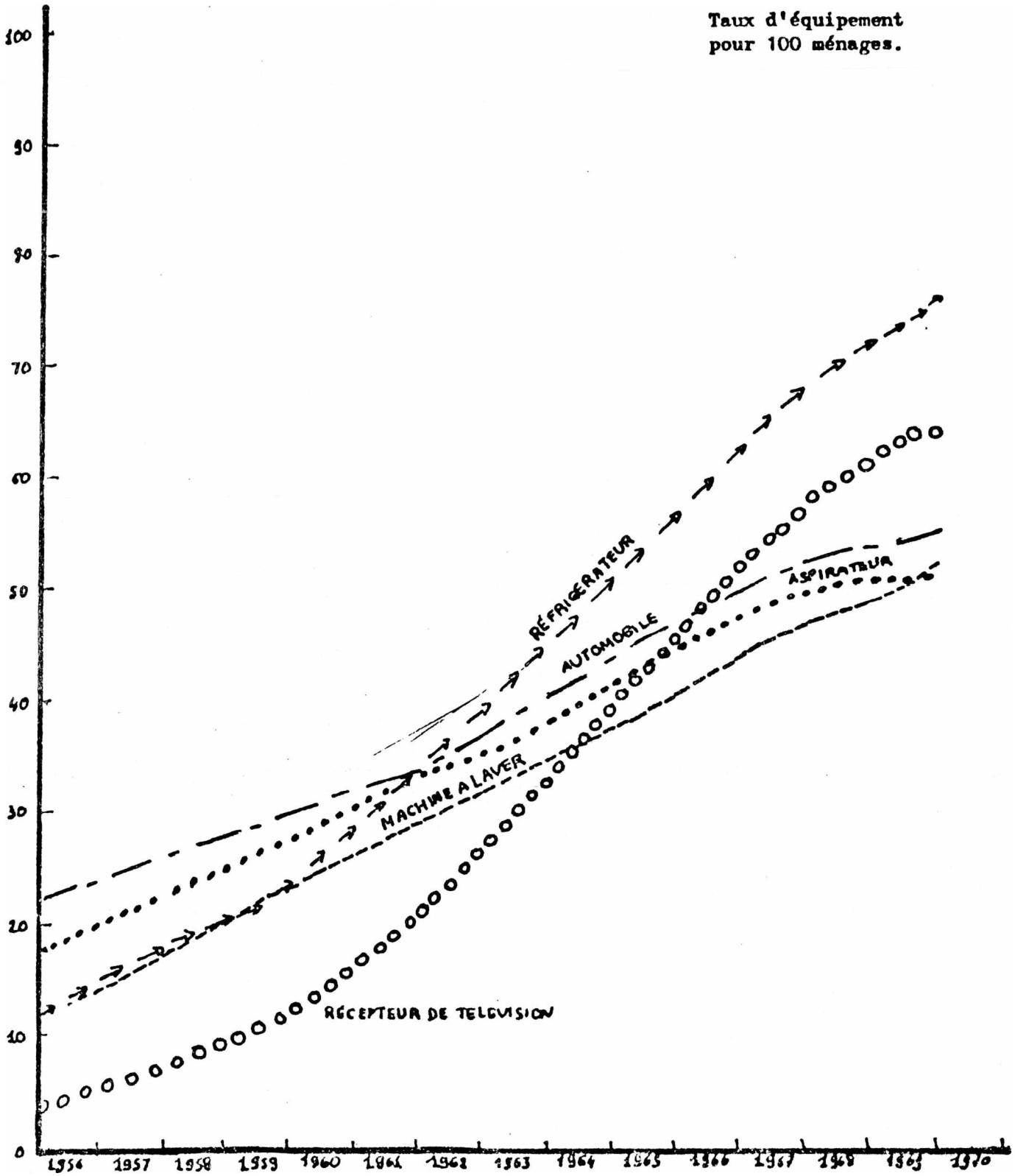

SOURCE : I.N.S.E.E.

ANNEXE III

Graphique nº 6 - Croissance de la consommation et revenu disponible

(Taux de croissance annuel)

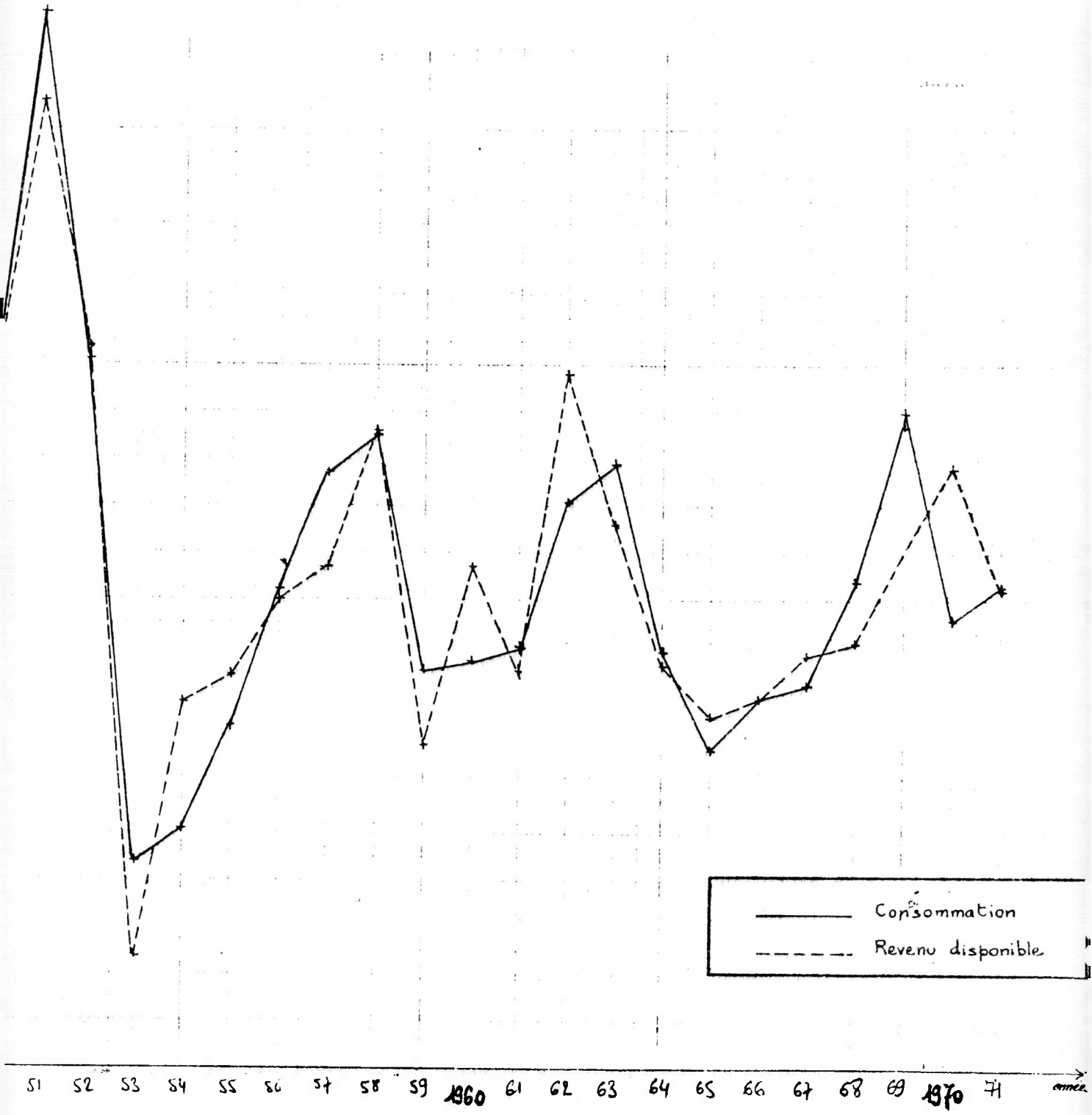

2 4 - n°. 1

24 NOV. 1975